

# Rapport unique sur la solvabilité et la situation financière

Groupe Macif

*Exercice 2017*



Essentiel pour moi

# Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>5</b>
<b>● I GROUPE MACIF</b>	<b>6</b>
Synthèse du groupe Macif	7
I.A Activités et résultats	9
I.B Système de gouvernance	15
I.C Profil de risque	35
I.D Valorisation à des fins de solvabilité	38
I.E Gestion de capital	51
Annexes groupe Macif	56
<b>● II MACIF SAM</b>	<b>59</b>
Synthèse Macif SAM	60
II.A Activités et résultats	62
II.B Système de gouvernance	65
II.C Profil de risque	69
II.D Valorisation à des fins de solvabilité	70
II.E Gestion de capital	76
Annexes Macif SAM	80
<b>● III MACIFILIA</b>	<b>85</b>
Synthèse Macifilia	86
III.A Activités et résultats	88
III.B Système de gouvernance	90
III.C Profil de risque	92
III.D Valorisation à des fins de solvabilité	93
III.E Gestion de capital	98

● <b>IV THÉMIS</b>	<b>101</b>
Synthèse Thémis	102
IV.A Activités et résultats	104
IV.B Système de gouvernance	106
IV.C Profil de risque	108
IV.D Valorisation à des fins de solvabilité	109
IV.E Gestion de capital	113
● <b>V MUTAVIE</b>	<b>116</b>
Synthèse Mutavie	117
V.A Activités et résultats	119
V.B Système de gouvernance	122
V.C Profil de risque	128
V.D Valorisation à des fins de solvabilité	132
V.E Gestion de capital	139
Annexes Mutavie	143
● <b>VI MACIF-MUTUALITÉ</b>	<b>144</b>
Synthèse Macif Mutualité	145
VI.A Activités et résultats	147
VI.B Système de gouvernance	152
VI.C Profil de risque	157
VI.D Valorisation à des fins de solvabilité	159
VI.E Gestion de capital	164
Annexes Macif-Mutualité	167
● <b>VII APIVIA MUTUELLE</b>	<b>168</b>
Synthèse Apivia Mutuelle	169
VII.A Activités et résultats	171
VII.B Système de gouvernance	175
VII.C Profil de risque	180
VII.D Valorisation à des fins de solvabilité	182
VII.E Gestion de capital	186
Annexes Apivia Mutuelle	189

● VIII MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)	190
Synthèse MNPAF	191
VIII.A Activités et résultats	193
VIII.B Système de gouvernance	196
VIII.C Profil de risque	201
VIII.D Valorisation à des fins de solvabilité	202
VIII.E Gestion de capital	206
● IX MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)	209
Synthèse MPIBM	210
IX.A Activités et résultats	212
IX.B Système de gouvernance	215
IX.C Profil de risque	221
IX.D Valorisation à des fins de solvabilité	223
IX.E Gestion de capital	227
Annexes MPIBM	230
● X MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)	231
Synthèse MNFCT	232
X.A Activités et résultats	234
X.B Système de gouvernance	238
X.C Profil de risque	245
X.D Valorisation à des fins de solvabilité	247
X.E Gestion de capital	251
Annexes MNFCT	254
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>255</b>
<b>ANNEXES - ÉTATS RÉGLEMENTAIRES PUBLICS (QRT)</b>	<b>258</b>

# AVANT-PROPOS

Comme validé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en juillet 2017, ce rapport est un SFCR unique pour le groupe Macif présentant dix chapitres, relatifs au groupe Macif et aux neuf entités solos qui le composent. Pour le groupe Macif et chacune des neuf entités qui le composent, ce rapport sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR « Solvency and Financial Conditions Report » en anglais, traite cinq parties distinctes :

- Les **parties A** de ce rapport sont consacrées à la présentation :
  - du groupe Macif et de son activité ainsi que celle de ses entités;
  - des résultats de souscription, des investissements et autres activités.
- Les **parties B** de ce rapport sont consacrées à la présentation d'informations qualitatives relatives :
  - aux caractéristiques générales du système de gouvernance ;
  - aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
  - au système de gestion des risques ;
  - au système de contrôle interne ;
  - à la fonction clé d'audit interne ;
  - à la fonction clé actuarielle,
  - à la sous-traitance.
- Les **parties C** de ce rapport présentent :
  - les principaux risques auxquels le groupe Macif et ses entités rattachées sont exposés ;
  - les mesures pour évaluer les risques ;
  - les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- Les **parties D** de ce rapport expliquent la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- Les **parties E** de ce rapport sont consacrées à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
  - aux fonds propres Solvabilité II ;
  - aux exigences de capital et à leur couverture.L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :
  - Minimum de capital de solvabilité requis (MCR) : niveau en deçà duquel le groupe d'assurance se voit retirer son agrément ;
  - Capital de solvabilité requis (SCR) : niveau permettant au groupe d'assurance de faire face à des pertes significatives.

Le présent rapport est demandé par l'ACPR et établi à destination du public. Il a été élaboré, comme tout rapport réglementaire, conformément aux processus de validation technique et décisionnel Groupe décrits en partie B.

Il a été soumis pour avis au comité des Risques du groupe Macif du 22 mai 2018 puis validé par le conseil d'administration de Macif Sgam du 31 mai 2018.

Conformément aux dispositions réglementaires, le rapport a été communiqué à l'ACPR le 16 juin 2018.

*Les sigles présents dans ce rapport sont expliqués dans le glossaire en fin de document.*

*Les états réglementaires publics sont présentés dans le document en annexe.*

# I

## GROUPE MACIF

<b>Synthèse du groupe Macif</b>	<b>7</b>
<b>I.A Activités et résultats</b>	<b>9</b>
I.A.1 Activités	9
I.A.2 Résultats de souscription	13
I.A.3 Résultats des investissements	14
I.A.4 Résultats des autres activités	14
<b>I.B Système de gouvernance</b>	<b>15</b>
I.B.1 Exigences générales de gouvernance	15
I.B.2 Compétences et honorabilité	21
I.B.3 Système de gestion des risques (dont ORSA)	23
I.B.4 Système de contrôle interne	29
I.B.5 Fonction audit interne	32
I.B.6 Fonction actuarielle	32
I.B.7 Sous-traitance	33
I.B.8 Autres informations	34
<b>I.C Profil de risque</b>	<b>35</b>
I.C.1 Risque de souscription	35
I.C.2 Risque de marché	35
I.C.3 Risque de crédit	36
I.C.4 Risque de liquidité	36
I.C.5 Risque opérationnel	36
I.C.6 Autres risques importants	37
<b>I.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>38</b>
I.D.1 Placements	40
I.D.2 Autres actifs	42
I.D.3 Provisions techniques	44
I.D.4 Autres passifs	46
<b>I.E Gestion de capital</b>	<b>50</b>
I.E.1 Fonds propres	50
I.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	54
I.E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	55
I.E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	55
I.E.5 Non respect du MCR et non respect du SCR	55
<b>Annexes du groupe Macif</b>	<b>56</b>

# SYNTHÈSE DU GROUPE MACIF

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Nouvelle structuration juridique du Groupe approuvée par les différentes instances.
- Diminution de -2 % du chiffre d'affaires du groupe Macif, principalement expliquée par la diminution des versements sur les produits d'épargne assurés par Mutavie.
- Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :  
52 % en Dommages ;  
32 % en Finance/Épargne ;  
16 % en Santé/Prévoyance.



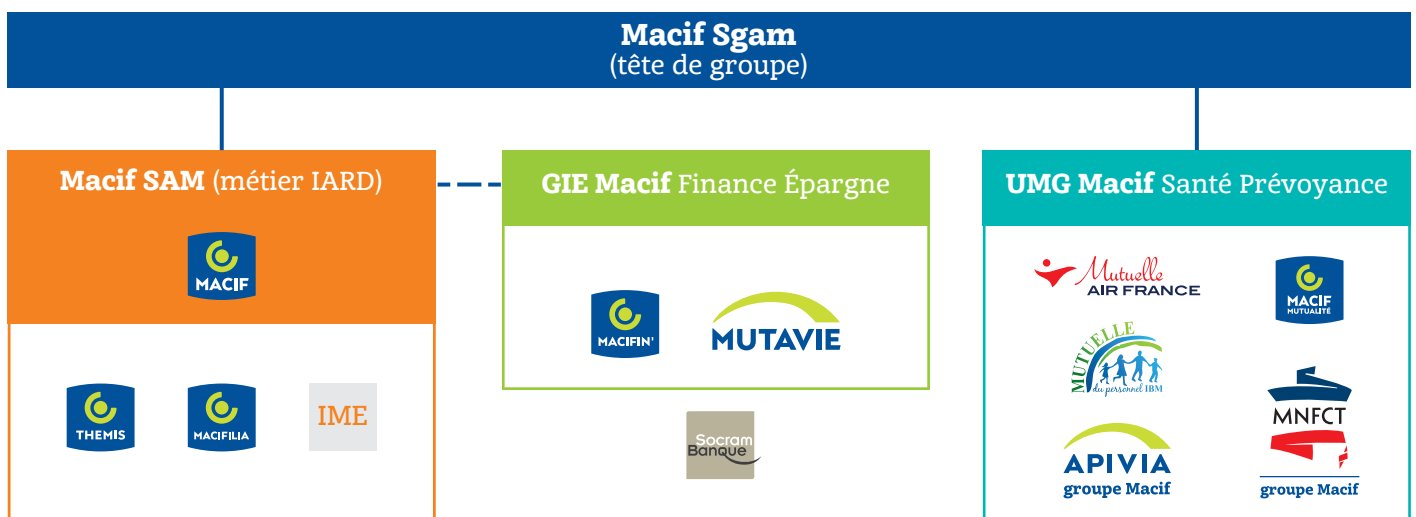
Chiffre d'affaires

**6 161 M€**

Résultat opérationnel

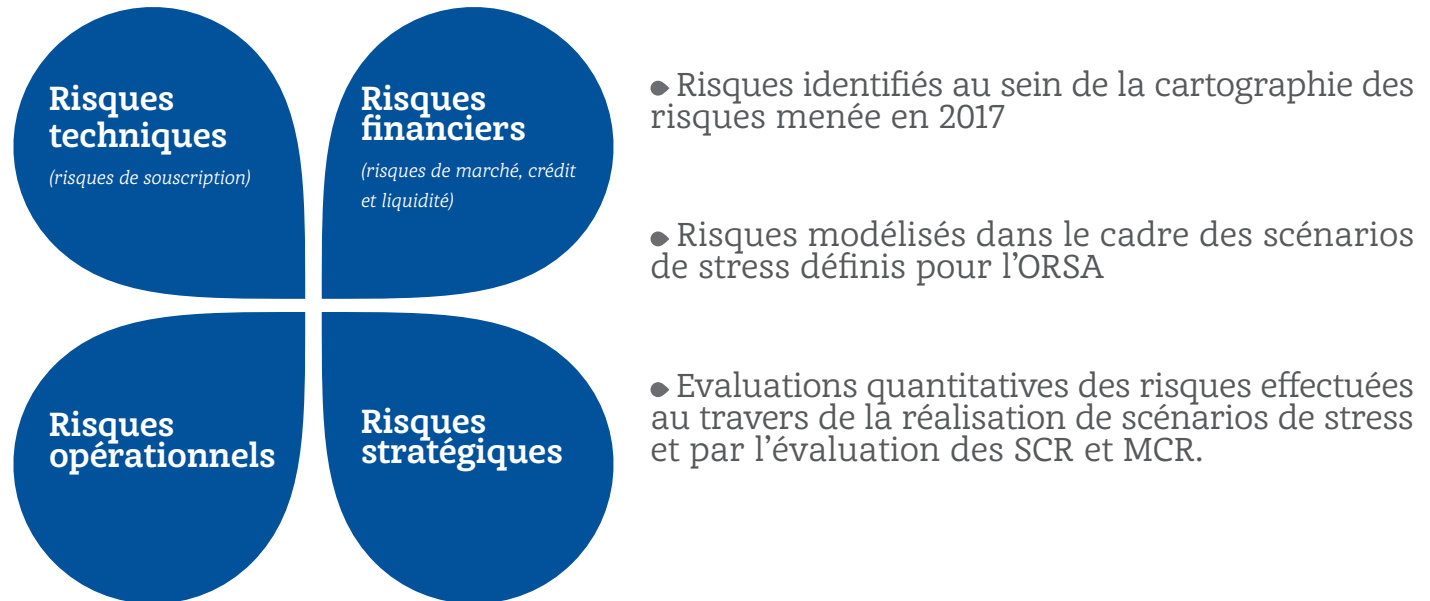
**406 M€**

## GOVERNANCE



## PROFIL DE RISQUES

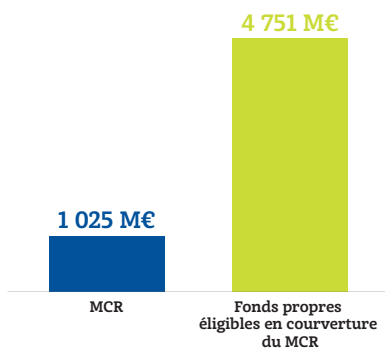
Quatre grandes familles de risques :



## SOLVABILITÉ

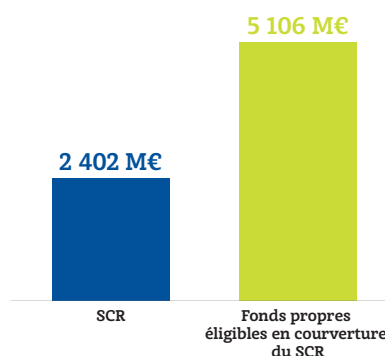
### Couverture du MCR

463 %



### Couverture du SCR

213 %



- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.

- Augmentation du taux de couverture du SCR de +13 points entre 2016 et 2017, du fait d'une augmentation des fonds propres plus importante que celle du SCR.

- Hausse des fonds propres portée par les entités Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité.

- Hausse du SCR liée à celle des SCR souscription non-vie et marché.



# I.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

## I.A.1 ACTIVITÉS

### I.A.1.1 Présentation générale du groupe Macif

#### LE GROUPE MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1960 par un groupe de commerçants et industriels niortais. Son activité s'étend rapidement aux salariés de l'industrie et du commerce et, en 1996, la mutuelle d'assurance devient accessible à tous les particuliers.

La Macif est une structure de l'économie sociale et solidaire, à la gouvernance démocratique. N'ayant pas d'actionnaire ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient aux sociétaires, qui élisent leurs délégués nationaux. Réunis en assemblée générale, ces derniers élisent les membres du conseil d'administration.

Depuis sa création, la Macif a peu à peu diversifié ses activités et s'est constituée en Groupe. Pour répondre aux besoins des sociétaires, elle est ainsi présente dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

En termes d'organisation, les activités du groupe Macif s'articulent autour de trois pôles métiers :

- IARD (Incendie, accidents et risques divers) ;
- Santé/Prévoyance ;
- Finance/Épargne.

À ceux-ci s'ajoute l'activité de la gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes consolidés du groupe Macif aux normes IFRS, constitue le quatrième secteur d'activités.

Cette organisation contribue au sein du Groupe à une répartition adaptée et claire des responsabilités des entités formant le groupe Macif.

#### LA MACIF ET LES ENTITÉS D'ASSURANCE DU GROUPE MACIF, SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Toutes les entités d'assurance qui composent le groupe Macif sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 61, rue Taitbout dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## AUDITEURS EXTERNES

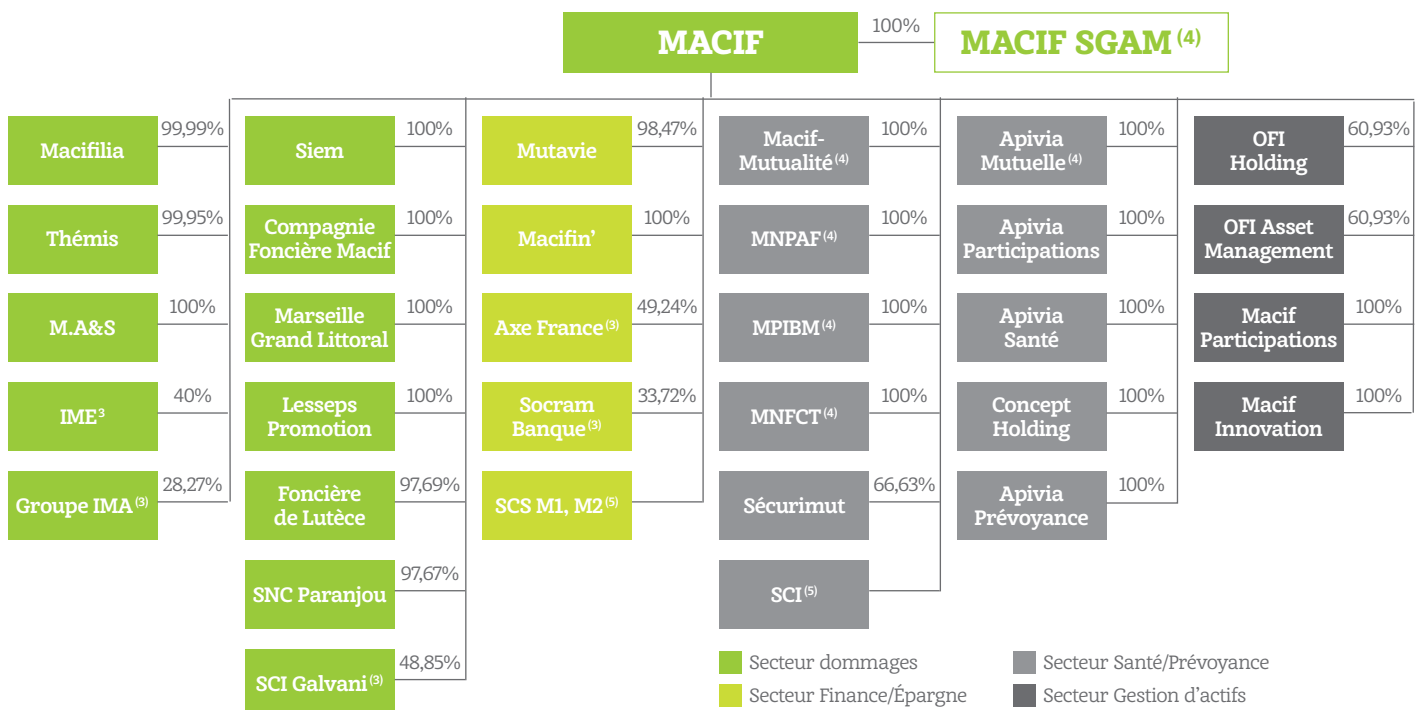
Le contrôle externe du groupe Macif est assuré par les cabinets suivants :

	Commissaires aux comptes	
Macif Sgam	Groupe Y <sup>(1)</sup>	Mazars <sup>(2)</sup>
Macif	Groupe Y <sup>(1)</sup>	Mazars <sup>(2)</sup>
Macifilia	Groupe Y <sup>(1)</sup>	
Thémis	Groupe Y <sup>(1)</sup>	Mazars <sup>(2)</sup>
Mutavie	Groupe Y <sup>(1)</sup>	Mazars <sup>(2)</sup>
Macif-Mutualité	Groupe Y <sup>(1)</sup>	Mazars <sup>(2)</sup>
Apivia Mutuelle	Groupe Y <sup>(1)</sup>	Audico 5 rue François Hennebique Lagord (17)
MNPAF	Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine (92)	
MPIBM	KPMG SA 2 avenue Gambetta - CS60055 - Paris La Défense Cédex (92)	KPMG Audit
MNFCT	Mazars <sup>(2)</sup>	

## STRUCTURE SIMPLIFIÉE DU GROUPE

Pour l'élaboration de ses comptes consolidés en normes IFRS, le groupe Macif retient quatre secteurs d'activité, tels que représentés ci-dessous.

Le périmètre du groupe Macif au sens Solvabilité II est semblable au périmètre normes IFRS.



Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent les participations directe et indirecte du Groupe dans chacune des entités consolidées au 31 décembre 2017.

Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

1. Groupe Y : 53 rue du marais - Niort (79)

2. Mazars : 61 rue Henri Regnault - Courbevoie (92)

3. Sociétés mises en équivalence.

4. Entités sans lien capitalistique avec la Macif.

5. Plusieurs entités dont le taux de détention est différent.

Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

## I.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entités liées au groupe Macif, consolidées dans les comptes du groupe Macif, figure en annexe 1.

## I.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

En juin 2017, la structuration juridique du groupe Macif, dont les orientations avaient été validées en juin 2016, a été approuvée par les différentes instances de gouvernance compétentes du groupe Macif et a fait l'objet d'une décision favorable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en octobre 2017.

Par acte du 7 septembre 2017, la Macif a accepté de céder à Natixis Assurances l'intégralité de ses parts dans le capital de BPCE Assurances.

Le 7 décembre 2017, les conseils d'administration du groupe Macif et du groupe Aesio ont entériné, à l'issue d'une période de dialogue, compétitif le projet de créer une co-entreprise dans le domaine de la prévoyance collective et individuelle qui serait opérationnelle début 2019.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2017 a instauré une contribution exceptionnelle pour les entités dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros et une contribution additionnelle pour les entités dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros. Ces deux taxes sont égales à 15 % de l'impôt sur les sociétés dû, avant imputation des réductions et crédits d'impôts. En intégrant le poids de la contribution sociale sur les bénéfices et de l'impôt sur les sociétés, le taux d'imposition pour les sociétés clôturant leurs comptes au 31 décembre 2017 est ainsi passé de 34,43% au 31 décembre 2016 à :

- 39,43 % pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 milliards d'euros ;
- 44,43 % pour les entités dont le chiffres d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros.

Pour le groupe Macif, l'impact de cette mesure représente une charge de 19 millions d'euros.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES DU GROUPE MACIF

Les principales activités des entités qui composent le groupe Macif seront décrites dans les chapitres II à X.

### AUTRES ACTIVITÉS DU GROUPE MACIF

#### *Inter mutuelles assistance (IMA)*

IMA est un groupe composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire à hauteur de 28,27%. Les entités du groupe IMA interviennent sur des activités d'assistance aux déplacements, à domicile, scolaire, etc...

En 2017, le chiffre d'affaires consolidé du groupe IMA atteint 699 millions d'euros contre 643 millions d'euros en 2016, en progression de +8,7%. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 9,4 millions d'euros en 2017, contre 13,9 millions d'euros en 2016.

#### *Inter mutuelles Entreprises (IME)*

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure commune à la Macif et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en responsabilité civile et dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. La Macif est entrée dans le capital d'IME en mai 2014, à hauteur de 40%. À fin 2017, le portefeuille IME compte plus de 100 000 contrats, en augmentation de +4,5% sur l'exercice. Comme l'an passé, les primes acquises progressent de +2% pour atteindre 62,5 millions d'euros. Le résultat net progresse de +5,4 millions d'euros en 2016 à 6,9 millions d'euros en 2017, soit une variation de près de 30%.

#### *Sécurimut*

Sécurimut, société par actions simplifiée immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), est détenue à 66,63% par le groupe Macif.

Créée en 2006, Sécurimut assure pour le compte de ses partenaires assureurs la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. La dynamique créée par les nouvelles dispositions légales en matière de couverture de prêt a permis à Sécurimut de faire progresser son chiffre d'affaires net de +25,7% en 2017 pour atteindre 14,7 millions d'euros. Son résultat net évolue également favorablement pour s'établir à 2,6 millions d'euros.

**Macifin'**

Macifin', société par actions simplifiée immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias), exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires, au travers de son centre de relation clientèle. Au 31 décembre 2017, Macifin' présente un résultat net déficitaire de -7,7 millions d'euros.

**Socram Banque**

Socram Banque, société anonyme, établissement financier, immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias), porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribuées par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. Macif en est actionnaire à hauteur de 33,72 %.

Sur l'activité crédit, le montant des fonds mis à disposition s'élève à 701 millions d'euros en 2017 (soit un recul de -19,1% par rapport à 2016).

Au 31 décembre 2017, l'encours total des crédits s'élève à 1,6 milliard d'euros, en recul de -5,6% par rapport à fin 2016.

Sur l'activité comptes à vue et épargne bancaire, le montant total de l'encours des dépôts s'élève à 817 millions d'euros, en augmentation de +160 millions d'euros par rapport à fin 2016, soit une progression de +24 %. Au cours de l'exercice, le nombre de comptes ouverts s'établit à environ 46 700 unités. Au 31 décembre 2017, Socram Banque compte près de 161 000 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif.

Suite à la dissolution de la société en participation qui portait les résultats de l'activité bancaire jusqu'à fin 2016, les activités comptes à vue (CAV) et épargne bancaire sont désormais consolidées dans les comptes de Socram Banque. Le résultat net consolidé Socram Banque passe de près de 13 millions d'euros en 2016 à 6,0 millions d'euros en 2017.

**Groupe OFI**

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de Gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100% par OFI Holding (qui est détenue à 60,93% par la Macif). Elle exerce des activités de gestion de mandats et de gestion d'OPC. Elle détient par ailleurs des filiales ou participations dans des sociétés de Gestion d'actifs dédiées à des activités spécifiques (gestion privée, financement d'équipements et d'infrastructure, Fintech, etc.).

Fin 2017, les encours gérés (OFI AM + filiales) s'élèvent à environ 69 milliards d'euros contre 66 milliards d'euros fin 2016. Les encours gérés pour le compte du groupe Macif représentent 52 % des encours globaux.

Le résultat 2017 ressort excédentaire de +6,9 millions d'euros pour Ofi Asset Management, et de +9 millions d'euros pour Ofi Holding.

## I.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Dans un souci de cohérence avec le rapport financier annuel de la Macif, les résultats de souscription du groupe Macif sont présentés en normes IFRS.

### Marge technique par secteur d'activité (en k€)

	31/12/2017				TOTAL	TOTAL 31/12/2016
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs		
Cotisations acquises	3 181 381	1 967 046	1 012 280	-	6 160 707	6 292 777
Charge des prestations (hors participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur)	-2 507 518	-2 490 404	-793 244	-	-5 791 166	-6 035 188
<b>Marge brute</b>	<b>673 863</b>	<b>-523 358</b>	<b>219 036</b>	<b>-</b>	<b>369 541</b>	<b>257 589</b>
Charges/produits nets des cessions de réassurance	-63 256	26	-3 769	-	-66 999	17 802
<b>Marge nette</b>	<b>610 607</b>	<b>-523 332</b>	<b>215 267</b>	<b>-</b>	<b>302 542</b>	<b>275 391</b>
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-451 263	-97 370	-138 565	-	-687 198	-694 684
Autres charges et produits opérationnels courants	-144 429	-20 549	-38 365	4 271	-199 072	-171 383
<b>Marge technique</b>	<b>14 915</b>	<b>-641 251</b>	<b>38 337</b>	<b>4 271</b>	<b>-583 728</b>	<b>-590 676</b>

Les cotisations passent de 6 293 millions d'euros à fin 2016 à 6 161 millions d'euros à fin 2017 (-2 %). Cette baisse s'explique principalement par la diminution des versements sur les produits d'épargne assurés par Mutavie.

La charge des prestations passe de -6 035 millions d'euros en 2016 à -5 791 millions d'euros en 2017. Cette diminution de -4 % s'explique notamment par une baisse des prestations en assurance-vie en lien avec la baisse d'activité du secteur.

Au 31 décembre 2017, la marge technique du Groupe est de -584 millions d'euros, contre -591 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette progression de +7 millions d'euros sur cet exercice s'appuie principalement sur la hausse de la marge brute à la faveur d'une forte amélioration du ratio des entités du secteur Dommages. Elle est confortée par une bonne maîtrise des frais généraux.

## I.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### I.A.3.1 Évolution des produits financiers (normes IFRS)

#### Évolution des produits financiers (en k€)

	31/12/2017	31/12/2016	Var 2017/2016
Produits des placements	833 704	800 578	33 126
Charges des placements	-73 480	-32 419	-41 061
Plus et moins-values de cession des placements	195 774	98 752	97 022
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	103 256	86 049	17 207
Variation des dépréciations sur placements	-20 982	-29 637	8 655
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 038 272</b>	<b>923 323</b>	<b>114 949</b>
Participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur	-69 701	-57 766	
<b>Marge financière</b>	<b>968 571</b>	<b>865 557</b>	<b>103 014</b>

La marge financière ressort à +969 millions d'euros, en hausse de +103 millions d'euros. Elle bénéficie d'une forte progression des plus-values de cession dans un contexte de bonne tenue des marchés actions. La mise en juste valeur conforte cette hausse avec un impact après participation aux bénéfices différée de 34 millions d'euros contre 28 millions en 2016. Les produits de placements nets de charges restent pénalisés par un environnement de taux bas. Ils représentent 759 millions d'euros, en baisse de 9 millions d'euros sur l'exercice. Enfin, la variation des dépréciations s'élève à -21 millions d'euros contre -30 millions d'euros en 2016.

## I.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le résultat opérationnel en normes IFRS s'élève à 406 millions d'euros en 2017 contre 233 millions d'euros en 2016. Il traduit les niveaux et évolutions des marges technique et financière. Il est également impacté par le solde des autres produits et charges opérationnels qui ressort bénéficiaire en 2017 à hauteur de 21 millions d'euros contre un déficit de 42 millions d'euros en 2016. Cette évolution traduit principalement l'impact du contrôle TVTM (taxe sur les véhicules terrestres à moteur), ce dernier ayant été passé en charge en 2016 pour un montant de 23 millions d'euros, avant de faire l'objet, en 2017, d'un dégrèvement à hauteur de 17 millions d'euros.

# I.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

## I.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

### I.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance du groupe Macif

#### MACIF SGAM, TÊTE DU GROUPE PRUDENTIEL

En juin 2017, la structuration juridique du groupe Macif, dont les orientations avaient été validées en juin 2016, a été approuvée par les différentes instances de gouvernance compétentes.

Cette structuration, qui a fait l'objet d'une décision favorable de l'ACPR en octobre 2017, permet la mise en place d'un groupe prudentiel mutualiste et une claire répartition des responsabilités entre les différentes entités qui le composent :

- les missions de tête du groupe prudentiel sont désormais exercées par une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du groupe, Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances ;
- les principales activités du groupe sont organisées au sein de trois pôles métiers (IARD, Santé/Prévoyance et Finance/Épargne) désormais incarnés respectivement par :
  - Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, qui incarne le pôle IARD et affiliée à Macif Sgam. Ce pôle est également composé de Macifilia et Thémis, sociétés anonymes régies par le code des assurances et filiales de Macif SAM ;
  - l'UMG Macif Santé Prévoyance, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité créée en juin 2017, qui incarne le pôle Santé Prévoyance et est également affiliée à Macif Sgam. Elle regroupe les cinq mutuelles du Groupe : Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF), Mutuelle du personnel IBM (MPIBM), Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) ;
  - le GIE du pôle Finance Épargne, qui coordonne les activités de Mutavie, Macifin' et Socram Banque. Le GIE n'est pas affilié à Macif Sgam, toutefois Mutavie et Macifin' sont contrôlées par Macif SAM et, par conséquent, soumises à l'influence dominante de Macif Sgam.

Macif Sgam, en sa qualité de tête du groupe prudentiel, a notamment pour objet de :

- établir, organiser et gérer des relations financières fortes et durables avec les entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- organiser la mise en œuvre de relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des entreprises du Groupe ;
- définir les orientations stratégiques du groupe Macif, veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques et s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises du Groupe ;
- piloter le groupe Macif en faisant prévaloir une cohérence de direction et de pilotage de l'ensemble en opérant les arbitrages nécessaires et en prenant les décisions ou validations de nature politiques, stratégiques et opérationnelles (autorisations préalables des instances de gouvernance et validations techniques des responsables de filières) ;
- veiller à la maîtrise des risques contribuant à la réalisation de sa stratégie et de ses activités et au fonctionnement du Groupe.

#### GOVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Macif Sgam et la plupart des entités composant le groupe Macif ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration, voire un système de gouvernance dualiste (avec directoire et conseil de surveillance).

Comme le rappellent différents rapports, un système moniste dissocié permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale (incluant directeur général et directeurs généraux délégués).

### **Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration Macif Sgam, en qualité de tête du groupe prudentiel, engage par ses décisions le Groupe dans toutes ses parties prenantes, les pôles inter-régionaux ainsi que les filiales et entités dans une organisation structurée en pôles métiers, et est représentatif des différentes composantes de la gouvernance.

#### **Composition**

Le conseil d'administration est composé de trois à vingt-quatre administrateurs représentant les entreprises affiliées à Macif Sgam.

La composition du conseil d'administration a évolué à compter de janvier 2018 et comprend, outre les administrateurs salariés, dix-huit administrateurs.

Les administrateurs de Macif Sgam sont élus pour une durée de six ans par l'assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

#### **Rôle**

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du code des assurances. Il arrête notamment les comptes sociaux et consolidés et examine les rapports exigés par la réglementation.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 25 des statuts de Macif Sgam :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
  - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
  - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
  - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
  - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses prérogatives de tête du groupe prudentiel, le conseil d'administration de Macif Sgam a plus particulièrement pour rôle de :

- définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entité tête du groupe prudentiel dans leurs instances ;
- apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordre financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- s'assurer de l'efficacité d'un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche du Groupe ;
- nommer et révoquer le directeur général de la société, et sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués ;
- prendre acte des nominations des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit.

Le conseil d'administration statue sur le processus décisionnel du Groupe et veille à son application.

Il se réunit au minimum trois fois par an.

#### **Rôle du président**

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Il préside le bureau et le comité exécutif.

Le président du conseil d'administration de Macif Sgam assure la représentation du Groupe au plan politique.

Au nombre de trois, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

#### **Composition et rôle du bureau**

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé a minima du président et des vice-présidents.

Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

Le conseil d'administration peut se doter en tant que de besoin d'un règlement intérieur précisant les modalités d'élection du président et des vice-présidents, ses règles de fonctionnement ainsi que ses missions et pouvoirs.

#### **La direction générale du groupe Macif**

La direction générale est décrite en partie I.B.1.3 ci-après.

#### **La gestion des conflits d'intérêts**

Le groupe Macif, du fait de sa gouvernance mutualiste reposant sur la représentation de sociétaires et d'adhérents, est peu exposé aux risques de conflits d'intérêts.

Le groupe Macif a mis en place un dispositif de gestion des conflits d'intérêts par une application notamment de la réglementation sur les conventions réglementées.

### **GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF**

#### **L'Assemblée générale**

L'assemblée générale de Macif Sgam est composée de toutes les entreprises affiliées, représentées chacune par un de ses dirigeants, administrateurs ou membres du conseil de surveillance dûment mandaté ou par tout autre représentant qu'elle désignerait, conformément à la réglementation applicable.

## **I.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise**

### **COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MACIF SGAM**

Le conseil d'administration étant décrit ci-dessus, seuls sont traités dans cette partie le comité exécutif et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

Afin d'assurer une homogénéité du processus décisionnel au sein du Groupe, les principales entités du Groupe disposent de dirigeants communs à ceux de l'entité de tête du groupe prudentiel.

Dans ce même objectif, les décisions stratégiques du Groupe sont instruites et préalablement autorisées par les instances de l'entité de tête du groupe prudentiel.

### **COMITÉ EXÉCUTIF**

#### **Composition**

Cette instance de gouvernance de Macif SAM jusqu'au 31 décembre 2017 est située depuis 1er janvier 2018 au niveau de Macif Sgam en sa qualité de tête du groupe prudentiel.

Le comité exécutif est composé :

- des membres du bureau du conseil d'administration ;
- du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- du secrétaire général.

#### **Rôle**

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

À ce titre, le comité exécutif est un organe :

- de réflexion sur la stratégie générale du Groupe, dans sa double dimension économique et sociale ;
- de coordination des différentes activités du Groupe structurées en pôles métiers ;
- de partage des initiatives et de suivi des projets stratégiques ;
- d'examen préalable des engagements financiers du Groupe, avant toute prise de décision des organes sociaux des entités du Groupe ;
- d'information sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur.

#### **Comités spécialisés**

Pour éclairer ses prises de décisions, le conseil d'administration peut recourir à l'avis de ses comités spécialisés.

Le conseil d'administration de Macif Sgam s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil :

- audit ;
- risques ;
- sélection ;
- rémunérations/indemnités.

La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

Les comités spécialisés de Macif Sgam, tête du groupe prudentiel, sont des comités Groupe intervenant sur l'ensemble des entités du Groupe qui en reconnaissent la compétence exclusive en leur sein.

#### **Formation des administrateurs**

Avant leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, les administrateurs participent à un programme de formation à leurs fonctions et responsabilités.

Le groupe Macif poursuit une approche globale d'accompagnement des administrateurs incluant :

- des rencontres avec les principaux dirigeants exécutifs du Groupe ;
- un fonds documentaire mis à leur disposition (textes fondamentaux du Groupe, accès à la base documentaire des instances) ;
- des conférences-débats sur des thèmes d'actualité, organisées notamment dans le cadre de l'Institut Jacques Delors - Notre Europe ;
- des formations spécifiques pour les membres des comités d'audit et des risques ;
- des parcours de formation « Nouveaux administrateurs » destinés aux candidats pressentis pour devenir administrateurs à compter de janvier 2018. Leurs formations ont porté en 2017 sur les thèmes suivants :
  - Les repères et l'environnement (1 jour, 12 participants)
  - Le rôle et la responsabilité de l'élu mutualiste (1 jour, 11 participants)
  - Les fondamentaux et la comptabilité de l'assurance (1 jour, 1 participant)
  - La gouvernance et la gestion des risques (1 jour, 3 participants)
  - Solvabilité 2 (1 jour, 10 participants)
  - L'animation territoriale du groupe Macif (1 jour, 11 participants)
- des parcours certifiant ou diplômant pour ceux qui le souhaitent :
  - le certificat « Administrateur de société » développé par l'IFA (Institut français des administrateurs) en lien avec Sciences Po Paris (12 jours sur 6 mois)
  - le certificat « Gouvernance des mutuelles » proposé à partir de 2018 par la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française) en lien avec Sciences Po Paris (10 jours sur 4 mois)
  - le Diplôme Universitaire « Responsable mutualiste » bâti par la FNMF avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (343 heures d'enseignement sur 13 mois, 1 participation sur 2016-2017).

Ces parcours mettent l'accent sur les comportements, outils, connaissances et compétences que l'administrateur doit posséder pour exercer son mandat :

- Environnement socio-économique ;
- Système de gouvernance ;
- Environnement juridique et exigences réglementaires ;
- Fondamentaux des sciences de gestion : comptabilité et analyse financière, maîtrise des risques ;
- Posture et comportements.

Au cours de leur mandat, les administrateurs suivent également des formations pour approfondir et élargir leurs connaissances. Ainsi, les administrateurs des mutuelles du Groupe ont pu participer à différentes sessions en 2017 :

- Actualité de l'assurance Maladie (1 jour, 97 participants) ;
- Solvabilité 2, rapport ORSA - module expert (1 jour, 29 participants) ;
- Le courtage et l'environnement concurrentiel collectif (1 jour, 25 participants) ;
- L'organisation des soins et les territoires de santé (1 jour, 17 participants) ;
- Les impacts du digital dans le monde de la santé (1 jour, 19 participants) ;
- La stratégie financière dans le cadre prudentiel (1 jour, 18 participants) ;
- Prévention et autonomie (1 jour, 25 participants) ;
- Évolution du mouvement fédéral (1 jour, 92 participants).

2 candidats administrateurs pressentis pour une entrée en fonction en janvier 2018 ont suivi en 2017 un cycle de formation de l'IHEPS (Institut des Hautes Etudes de Protection Sociale).

Depuis 2012, le groupe Macif adhère à l'IFA. Cette adhésion profite à seize administrateurs qui bénéficient ainsi d'une information régulière via une lettre d'information et se voient inviter à des conférences ou formations sur l'ensemble des sujets liés à la gouvernance.

Par ailleurs, afin de compléter et actualiser les connaissances de l'ensemble des représentants des sociétaires et adhérents élus du Groupe, ces derniers participent à des formations et journées d'information centrées sur leurs fonctions et responsabilités. Ces sessions visent à apporter aux élus une meilleure compréhension des activités et du fonctionnement du Groupe, de leur rôle, de leurs responsabilités et des outils de travail nécessaires au bon accomplissement de leurs mandats.

L'ensemble de ces formations s'intègrent dans un plan d'accompagnement des élus incluant un programme de formation pluriannuel, adapté et personnalisable déployé progressivement depuis 2013. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la capacité des élus qui composent les différentes instances à participer pleinement à la gouvernance du Groupe et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité. Cet objectif constitue un des enjeux majeurs pour le Groupe.

Il s'agit également de réaliser une préparation à de futurs mandats. C'est ainsi que les dix élus qui sont devenus mandataires régionaux en juillet 2017 ont suivi, au cours du premier semestre, 5 séminaires de préparation et de formation : animation de commission, communication, entraînement à la prise de parole en assemblée, etc.

C'est ainsi également que les 1 390 candidats pressentis pour représenter les sociétaires et adhérents à partir de janvier 2018 (dont environ un tiers de nouveaux délégués) ont pu participer à des journées régionales d'information au printemps 2017 et à des réunions régionales d'intégration à l'automne 2017 ; plus de 1000 candidats étaient réunis les 17 et 18 novembre 2017 à Paris pour acquérir une meilleure connaissance des métiers du Groupe, de son fonctionnement, et du rôle et responsabilités de chacun.

### I.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlements intérieurs du conseil d'administration et des comités).

Dans le contexte de transformation du Groupe, il est prévu courant 2018 d'adopter les règlements intérieurs et de préciser le processus décisionnel et d'instruction du Groupe.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

##### ***Le directeur général***

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif Sgam est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macif Sgam. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités du Groupe au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

##### ***Des directeurs généraux délégués***

Des directeurs généraux délégués ont été nommés par le conseil d'administration en janvier 2018, sur proposition du directeur général, et seront dirigeants effectifs de la société.

#### **PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Afin d'assurer une cohérence Groupe, le groupe Macif a souhaité mettre en place dans le cadre de son processus décisionnel une articulation intitulée « applique ou explique » à l'image de la pratique européenne qui se traduit en terme de gouvernance de la façon suivante :

- la structure faîtière définit les orientations stratégiques Groupe, les politiques Groupe et les positions sur les projets transverses, stratégiques et significatifs ;
- les entités « appliquent » (*comply*) ces orientations stratégiques, politiques ou positions Groupe ;
- en cas de spécificités de l'entité par rapport à la stratégie ou aux politiques Groupe, l'entité « explique » (*explain*) ses spécificités à la structure faîtière qui valide les spécificités ou non pour assurer la cohérence Groupe ;
- la tête de Groupe est tenue de prendre en compte les spécificités et risques des entités composant le Groupe ;
- la contribution des entités en amont, dans le cadre d'un processus itératif, doit éviter les situations de non alignement ou non cohérence Groupe.

Ce processus a été revu dans le cadre de la structuration juridique du Groupe et a fait l'objet d'une nouvelle validation en 2017. Il s'accompagne d'un processus d'instruction.

## I.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

### I.B.2.1 Liste des personnes qui assurent les fonctions clés

Les fonctions clés du groupe Macif ont été mises en place à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions.

Au sein du Groupe, les responsables de fonctions clés et leurs équipes sont ainsi organisés au niveau de l'entité de tête du groupe prudentiel. À ce titre, les entreprises d'assurance du Groupe désignent le responsable de la fonction clé Groupe comme responsable de la fonction clé de leur entité.

Chaque directeur général ou directoire des entreprises d'assurance du Groupe désigne également un correspondant pour les fonctions clés vérification de la conformité, actuariat et gestion des risques. Les correspondants des responsables des fonctions clés Groupe rattachés aux entreprises d'assurance ont des liens fonctionnels avec chaque responsable de fonction clé.

La fonction clé et l'ensemble des équipes de l'audit interne sont localisés au niveau de la structure faîtière. Le responsable fonction clé a, au sein de chaque entité, un interlocuteur privilégié en la personne du directeur général de l'entité.

Cette organisation contribue à une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités au sein du Groupe qui responsabilise, limite les conflits de position entre fonctions et favorise l'homogénéité de la gouvernance.

Au 31 décembre 2017, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein du groupe Macif sont les suivantes :

- Fonction audit interne : Jean-Marie Guillevic ;
- Fonction gestion des risques : Frédéric Prompt ;
- Fonction actuarielle : Céline Fèvre ;
- Fonction vérification de conformité : Christophe Raballand.

### I.B.2.2 Informations sur la compétence et l'honorabilité

#### PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI EXERCENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

##### *Procédure d'évaluation avant la nomination*

Cas des dirigeants et dirigeants effectifs : concerne toute personne désignée comme dirigeant effectif du Groupe par le conseil d'administration, les présidents des conseils d'administration des organismes régis par le Code de la mutualité, le directeur général du Groupe, les directeurs généraux délégués du Groupe.

##### **Concernant les dirigeants effectifs au sein du Groupe :**

- le président du conseil d'administration est élu par le conseil d'administration, sur avis du comité des sélections, qui identifie et évalue les compétences du candidat ;
- le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur avis du comité des sélections, qui identifie et évalue les compétences du candidat ;
- sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Ces nominations sont réalisées en regard des compétences et expériences du candidat au sein du Groupe. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des ressources humaines du Groupe.

**Pour les administrateurs** représentant les sociétaires et adhérents, un dispositif de sélection a été mis en place, sous l'égide du comité spécialisé en charge des sélections, avec l'appui d'un cabinet extérieur.

Ce cabinet :

- propose au comité spécialisé en charge des sélections une lettre de mission adaptée au poste occupé en rapport avec les impératifs et attentes de l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur ;
- évalue les candidatures et fournit une analyse permettant au comité des sélections d'émettre un avis, après audition des candidats présélectionnés, à destination du conseil d'administration.

Il leur est demandé, afin d'appuyer cette évaluation, de fournir les documents suivants (validité des compétences) :

- un curriculum vitae à jour, daté et signé, indiquant notamment les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, et si possible, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité ;
- une copie des diplômes et éventuellement des attestations de formation ;
- la liste des mandats exercés au sein, et en dehors, du groupe Macif.

Les compétences des administrateurs sont ainsi évaluées dès leur entrée en fonction.

À l'issue du processus, le conseil d'administration soumet, pour chaque poste d'administrateur disponible, une candidature retenue au vote de l'assemblée générale.

**Pour les administrateurs représentant les salariés**, ils sont élus par les organisations syndicales représentatives. Ce processus d'élection ne permet pas un contrôle de leur sélection avant nomination par le Groupe.

### ***Procédure d'évaluation en cours de mandat ou de fonction***

#### ***Pour la direction générale***

L'objectif poursuivi par la politique « Compétences et honorabilité » est de permettre de s'assurer, au moment de sa prise de fonction et pendant toute la durée des responsabilités confiées, que la personne physique en cause satisfasse pendant toute la durée de sa fonction aux exigences suivantes :

- ses qualifications, connaissances et expériences professionnelles soient propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- et sa réputation et son intégrité soient de bon niveau (honorabilité).

Avec cet objectif, et avec délégation de la direction générale, la direction des Ressources humaines Groupe (DRH) met en place une politique de développement sur trois ans, pour ses cadres dirigeants afin de maintenir le niveau de compétences requis dans l'exercice des périmètres de responsabilités.

#### ***Pour les administrateurs :***

À la suite de l'appréciation portée lors de la sélection des candidats « administrateurs », un plan annuel de développement individuel des compétences est mis en place, sur la base d'un entretien annuel avec l'administrateur.

D'un point de vue collectif, une démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs est mise en place.

Il est prévu que la montée en compétence des administrateurs soit suivie annuellement et donne lieu à un nouveau plan d'action individuel de développement des compétences.

Pour les mutuelles du Groupe adhérentes à la FNMF, un passeport Formation développé par la FNMF permet de suivre les formations suivies.

### **SITUATION DONNANT LIEU À UNE RÉÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ REQUISES**

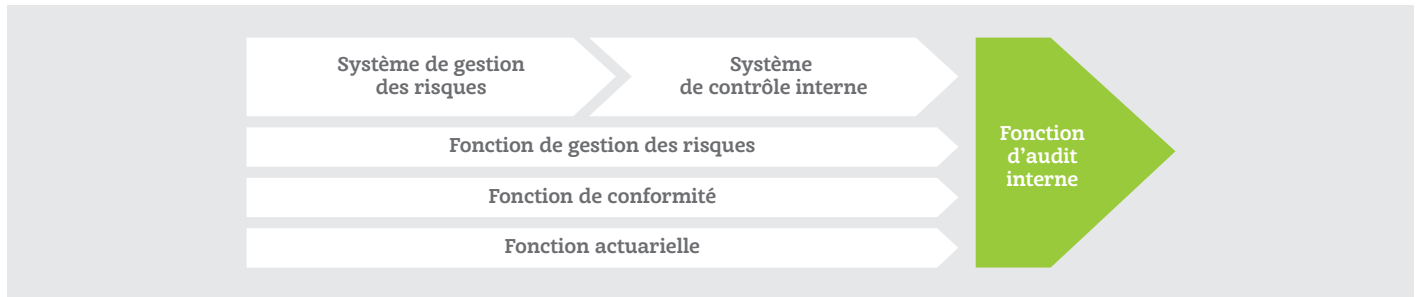
- Nomination d'un nouveau titulaire d'une fonction clé ;
- nomination d'un nouveau dirigeant effectif du Groupe ;
- nouveau mandat d'administrateur.

## I.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

### I.B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

#### PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

L'articulation de la gouvernance globale est un préalable à la bonne insertion du système de gestion des risques. Le système de gouvernance des risques repose sur deux systèmes et quatre fonctions clés :



Ces deux systèmes (de gestion des risques et de contrôle interne) concourent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques est « un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation. Il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.» (COSO<sup>(1)</sup>)

Il organise de manière structurée et formalisée la remontée des menaces ainsi que leur hiérarchisation. Sa finalité première est d'agir en anticipation de la stratégie.

Pour être efficace, le système de gestion des risques s'appuie sur trois composantes principales, et imbriquées :

1. un dispositif de gouvernance<sup>(2)</sup> définissant les rôles et responsabilités ainsi que les normes et politiques (le cadre organisationnel),
2. un processus de gestion des risques permettant l'identification, l'évaluation, la surveillance, la gestion et le reporting des risques,
3. une intégration de ces éléments au cœur des processus de gestion et de décision de l'entreprise.

#### LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques est une représentation structurée de l'ensemble des risques importants identifiés et évalués sur des axes « probabilité de réalisation » et « gravité ». L'évaluation est dite « nette » car elle prend en compte des mesures de protection de ces risques.

La cartographie des risques globale du groupe Macif est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel).

#### INDICATEURS D'APPÉTENCE

L'appétence au risque correspond au niveau de prise de risque accepté par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle dans le but d'atteindre les objectifs déclinés dans le plan stratégique.

Les indicateurs retenus couvrent l'ensemble de l'univers des dimensions stratégiques et prennent en compte les différentes problématiques des parties prenantes (agences de rating, régulateur et sociétaires).

#### POLITIQUES ÉCRITES

Dans la perspective de mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

1. COSO : le COSO est un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

2. La charte de gouvernement du Groupe adoptée en Congrès le 18 juin 2011 et complétée lors du Congrès de la Macif réuni en juin 2013 afin d'arrêter les nouvelles dispositions relatives aux modalités de pilotage et de contrôle du Groupe par la Macif.

La politique de gestion des risques encadre la politique ORSA ainsi que d'autres politiques plus spécifiques par domaine (politiques de risques métiers) :

- risques financiers :
  - politique de gestion du risque investissement et du risque de concentration,
  - politique de gestion actif / passif,
  - politique de gestion du risque de liquidité,
- risques techniques (politiques soumises à l'avis de la fonction actuarielle) :
  - politiques de souscription et provisionnement,
  - politique de risque réassurance et autres solutions de transfert de risques,
- risques opérationnels :
  - politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel.

Les politiques des entités s'appuient sur la politique Groupe selon une démarche « se conformer ou expliquer » validée en conseil d'administration du 20 avril 2015.

À ce titre :

- soit elles constituent une déclinaison conforme de la politique Groupe,
- soit elles précisent des spécificités validées par le Groupe.

### **LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES**

« Le dispositif de maîtrise regroupe les actions visant à réduire, transférer ou supprimer un risque. Les plans d'actions peuvent comprendre des actions à entreprendre, des contrôles supplémentaires à mettre en place, et/ou la recherche de transfert financier ou de responsabilité.»<sup>(1)</sup>

Ces différentes actions de maîtrise ou réduction des risques peuvent être mises en œuvre en amont dans le but de limiter les risques, mais également en réponse à la survenance d'événements défavorables ou au franchissement de seuils d'alerte/de limites.

Dans ce dernier cas, il s'agit alors de décisions de gestion.

Celles-ci doivent avoir été définies en amont dans la mesure du possible.

Les couvertures en réassurance constituent le principal levier d'atténuation des risques mis en œuvre par le Groupe.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration.

### **L'INTÉGRATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS LA PRISE DE DÉCISION**

Toutes les décisions prises dans la gestion quotidienne de l'entreprise doivent respecter la stratégie définie.

L'intégration de la dimension « risque et solvabilité » dans les processus courants se fait de deux manières :

- par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau opérationnel, suivant les principes édictés par les politiques de risques métiers (politiques de risques par domaine de risques, conformément à l'article 44 de la directive);
- par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau stratégique et budgétaire, au travers du processus ORSA.

Par ailleurs, toute décision stratégique doit faire l'objet d'une analyse des risques préalable incluant l'identification des risques, leur évaluation, des recommandations de traitement ainsi qu'un suivi, conformément au processus décisionnel défini au niveau du groupe Macif et à la politique globale de gestion des risques.

### **LES ACTEURS DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES**

#### ***L'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB)***

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est l'organe de décision ou instance dirigeante.

Cet organe est décrit dans la partie I.B.1 du présent rapport.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. Il définit également le cadre de la prise de risque en fixant les appétences, tolérances et limites de risques.

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel de la société ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques. Il s'appuie pour cela sur trois directeurs généraux délégués du groupe Macif ainsi que sur les directeurs généraux des entités solos, qui ont aussi été désignés comme dirigeants effectifs de la société.





### ***Les opérationnels***

Les opérationnels et leur hiérarchie sont responsables de la gestion et de la prise de risque au quotidien, dans le respect des limites de risque qui leur sont accordées.

Ils participent à l'identification et l'évaluation des risques et réalisent, au niveau local, les premiers contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés. Ces contrôles doivent être intégrés à leurs processus et pratiques. En ce sens, ils contribuent à l'intégration des procédures de gestion des risques au sein des processus de gestion et de décision.

### ***Les acteurs du contrôle et du suivi***

Tous les acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi, incluant les « fonctions-clés », contribuent à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Pour cela, ils conçoivent, coordonnent et pilotent un cadre cohérent pour la prise de risque, sans être toutefois exposés directement aux activités à risque.

Les principaux acteurs du contrôle et du suivi sont :

- la direction des Risques Groupe en lien avec les correspondants des entités ;
- la direction du Pilotage économique et financier Groupe et les directions associées au sein des entités ;
- la direction de l'Audit interne Groupe ;
- et plus largement les acteurs externes de contrôle (notamment les commissaires aux comptes, les auditeurs externes et l'autorité de contrôle).

Ces différents acteurs de contrôle permettent de fournir à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle une assurance raisonnable de la maîtrise des risques de la société.

### I.B.3.2 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques globale, mise à jour au moins une fois par an, et dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par le groupe Macif, ayant potentiellement des impacts importants pour ce dernier, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

Les risques auxquels le Groupe est sensible ont été identifiés selon les catégories suivantes : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers et les risques opérationnels.

#### **Risques stratégiques**

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques du Groupe dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire, concurrence ;
- pilotage, gouvernance.

Face à ces risques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- une cellule de veille réglementaire ;
- la veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- la définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Groupe ;
- les fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel ;
- l'existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle ;
- la définition de politiques écrites Groupe, etc.

#### **Risques financiers**

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- la définition de l'allocation stratégique ;
- le suivi de la gestion financière ;
- la gestion actif/passif ;
- la définition de politiques écrites Groupe.

### **Risques techniques**

Ce sont les risques qui découlent des activités du groupe Macif, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- primes ;
- provisionnement ;
- mortalité / longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

### **Risques opérationnels**

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs.

Le risque opérationnel englobe notamment les risques relatifs aux systèmes d'informations, les risques de fraude, les risques RH, les risques de réalisation (processus, erreur humaine, etc.), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, et les risques liés à la sous-traitance.

Le groupe Macif met en œuvre son contrôle interne et sa gestion des risques opérationnels conformément à la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel.

## **I.B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment - ORSA) est un élément essentiel du système de gestion des risques du groupe Macif, centralisant les différentes analyses conduites au sein du Groupe, permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Un ORSA est réalisé a minima une fois par an par chaque entité du Groupe et par le Groupe (ORSA régulier). En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ad hoc peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles.

Le conseil d'administration joue un rôle actif dans le processus en assurant la surveillance du processus, l'analyse et l'exploitation des résultats de l'ORSA. Les AMSB des entités jouent un rôle similaire sur le périmètre qui leur est propre.

La direction Gestion des risques Groupe en relation avec les correspondants des entités, a la responsabilité de superviser la conception, la mise en œuvre, et le suivi de l'ORSA conformément à la politique ORSA.

Les évaluations internes sont réalisées à partir :

- de la cartographie des risques utilisée notamment pour l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'évaluation de l'adéquation de la formule standard au profil de risque ;
- de scénarios stressés représentatifs des principales vulnérabilités du Groupe et reposant sur la contribution de diverses parties prenantes internes du Groupe et des entités ;
- de l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'entité et du Groupe par la projection des exigences de capital (SCR et MCR), des fonds propres éligibles et du résultat comptable, sous le scénario central (plan économique) et sous les différents scénarios stressés.

Le besoin global de solvabilité (BGS) correspond, au-delà d'un capital, à l'ensemble des moyens dont doit disposer le Groupe pour faire face à sa stratégie, tenant compte de son profil de risque et de son appétence au risque.

Le besoin global de solvabilité du Groupe :

- reprend la même structure que la formule standard (modules et corrélations) ;
- intègre les risques de la formule standard ;
- intègre des risques non quantifiables (pilotage, réglementaire, image, etc.) ;
- n'intègre pas de risques quantifiables différents de ceux inclus dans la formule standard.

Sur le périmètre propre à Macif SAM, le BGS s'appuie sur les paramètres spécifiques à cette entité pour ses risques de prime et provisionnement ;

L'analyse des projections de l'ORSA porte notamment sur :

- la suffisance des fonds propres pour couvrir les besoins en capitaux propres et l'évaluation qualitative des fonds propres sur la période de projection ;
- l'évaluation quantitative ou qualitative des besoins en capitaux des risques non couverts par le SCR ;
- l'efficacité des techniques de couverture de risque sur le profil de risque dans l'évolution du besoin global de fonds propres ;
- les risques clés touchant l'entreprise et leurs évolutions probables sur la durée du plan stratégique ;
- la sensibilité des résultats à une modification des hypothèses clés ;
- l'évaluation de la validité et de la vraisemblance des scénarios testés ;
- les réactions envisagées en cas de scénario adverse.

Les évaluations internes sont documentées dans un rapport ORSA rédigé à l'issue du processus de réalisation annuel de l'ORSA et lors de la réalisation d'un ORSA ad-hoc.

Ce rapport aborde notamment :

- l'organisation de l'entreprise et son plan stratégique (Stratégie) ;
- la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et les risques majeurs identifiés ainsi que leurs leviers de maîtrise (Profil de risque) ;
- le système de gouvernance et de gestion du profil de risque (Gestion du profil de risque) ;
- les évaluations de l'ORSA et la projection du besoin global de solvabilité sur l'horizon de projection selon les hypothèses du plan économique et selon des scénarios de stress (Évaluations).

Le dernier rapport ORSA groupe Macif a été présenté pour avis en comité des Risques Groupe et approuvé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle lors du conseil d'administration Groupe avant d'être transmis à l'ACPR. Les rapports ORSA des entités ont été approuvés par les conseils d'administration ou conseils de surveillance concernés.

## I.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### I.B.4.1. Description du système de contrôle interne

#### OBJECTIFS ET MISSIONS

Le système de contrôle interne est une composante du système global de gestion des risques avec des travaux d'identification, évaluation, traitement et surveillance des risques opérationnels. Ces risques sont définis comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés :

- aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- à la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité.

Ses missions s'articulent autour des thèmes :

- animer le dispositif de contrôle permanent du Groupe ;
- animer la filière métier contrôle interne ;
- définir et réaliser les plans de contrôles de niveau 2 et suivre les reportings des contrôles de niveau 1 ;
- définir et faire appliquer les principes et méthodologies Groupe et administrer les outils de contrôle ;
- piloter les reportings de contrôle interne destinés aux instances du Groupe et aux autorités de contrôle.

#### CADRE ET ORGANISATION

Le groupe Macif s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission) dans sa version actualisée de 2013 : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe et des entités, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

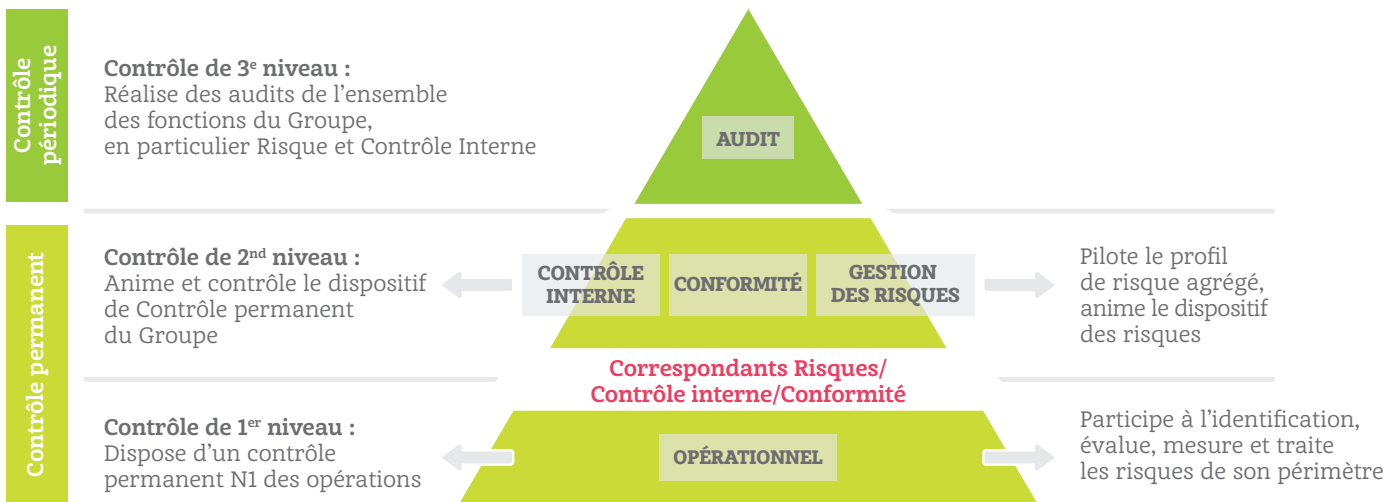
- il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories ;
- il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- il permet à la direction générale et au conseil d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

La politique de Contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel du groupe Macif. Elle est déployée et vise à assurer la cohérence de ces deux domaines au sein des entités du Groupe.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



- **Contrôle de 1<sup>er</sup> niveau :** les collaborateurs de l'ensemble des entités réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- **Contrôle de 2<sup>e</sup> niveau :** la direction Contrôle interne et conformité Groupe (DCICG) porte la responsabilité des contrôles permanents de niveau 2 pouvant être réalisés sur l'ensemble des entités en complément des contrôles de niveau 1. Elle assure ainsi la coordination et la réalisation du plan de contrôle permanent pour le Groupe. De manière globale, elle pilote le contrôle interne et la gestion des risques opérationnels ;
- **Contrôle de 3<sup>e</sup> niveau :** la direction Audit interne Groupe exerce des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel au sein du Groupe.

La DCICG s'appuie sur un réseau de correspondants désignés dans chaque pôle, entité et direction métier. Ces correspondants peuvent être rattachés à un service de contrôle interne.

Les travaux de contrôle interne font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- Commission contrôle interne : elle permet la présentation des synthèses des travaux de la filière, la diffusion des orientations définies par la gouvernance en matière de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, la présentation des travaux à venir, la sensibilisation des correspondants contrôle interne aux méthodologies, le partage de bonnes pratiques ou la diffusion d'alertes ;
- Comité Gestion des risques : il a pour objet de centraliser, suivre et traiter l'ensemble des missions de la filière risque. Il réalise les principaux arbitrages en terme de gestion des risques du groupe Macif ;
- Comité de coordination des fonctions de contrôle : il permet d'assurer une vision transverse des risques et des contrôles au niveau du Groupe et d'orienter, si nécessaire des travaux spécifiques pour réduire les risques opérationnels.

Ces deux derniers comités rapportent directement à la direction Générale afin de lui fournir une information continue sur le dispositif de contrôle interne et ainsi connaître le niveau de maîtrise des activités du Groupe.

### DÉPLOIEMENT DANS LE GROUPE MACIF

Le dispositif de contrôle interne s'applique au groupe Macif et à ses affiliées, tout en étant adapté en fonction de l'activité, la taille et les risques de ceux-ci.

Ainsi, trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont définis :

- le dispositif « complet » qui prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne groupe Macif ;
- le dispositif « allégé » qui se traduit par le déploiement d'un questionnaire sur le dispositif contrôle interne sur la base des 5 composantes et 17 principes du COSO ;
- le dispositif « spécifique » qui peut être déterminé au cas par cas.

## I.B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

### LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le groupe Macif a fait de la conformité réglementaire une priorité, non seulement pour se préserver des risques de réputation et/ou de sanction judiciaire ou administrative, mais surtout pour assurer la protection de ses clients et sociétaires dans le respect des valeurs mutualistes renforçant ainsi de façon permanente la maîtrise des risques des activités et opérations du Groupe.

La fonction de vérification de la conformité fait partie du système de contrôle interne.

Le directeur du Contrôle interne et de la conformité Groupe assume la responsabilité de la fonction clé vérification de la conformité. Sa nomination a été notifiée à l'ACPR en mai 2017.

### LA POLITIQUE DE CONFORMITÉ DU GROUPE MACIF

En 2017, la politique de Conformité du groupe Macif a été validée par le conseil d'administration du Groupe après avis du comité des Risques Groupe.

La politique de Conformité est revue a minima une fois par an ou en cas de modification significative des activités du Groupe ou du cadre juridique et réglementaire.

Cette politique de Conformité s'impose à toutes les entités du groupe Macif.

### DESCRIPTION DE LA MISE EN PLACE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction conformité du groupe Macif, initialement du ressort de la direction Juridique Groupe, s'organise depuis mars 2017 en tant que fonction clé autonome afin de garantir son indépendance et son impartialité vis-à-vis des opérationnels et renforcer l'efficacité de ses missions.

Néanmoins, en 2017, certains thèmes et/ou activités stratégiques ont continué à être pilotés par la direction Juridique Groupe, avec une participation croissante de la direction Conformité Groupe nouvellement mise en place.

L'autonomie complète de la fonction clé vérification de la conformité sur les thèmes et activités relevant de son périmètre est prévue pour 2018.

### MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction conformité a vocation à veiller à la bonne application des dispositions législatives, réglementaires et administratives au sein du groupe Macif, et au respect des règles professionnelles, internes et déontologiques.

Aux termes de la politique de Conformité Groupe, la fonction conformité est notamment en charge :

- **De conseiller** le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des obligations réglementaires afférentes aux activités de l'assurance et de la réassurance ;
- **Du pilotage du dispositif de conformité** : organisation, mise en place et animation de la filière des correspondants au sein des entités du groupe Macif, diffusion d'une culture de la conformité, pilotage des reportings sur les thèmes de la conformité ;
- **De la maîtrise des risques de non conformité** : identification et évaluation des risques de non-conformité et plan d'actions, actualisation de la cartographie des risques de non-conformité ;
- **Des actions de mises en conformité** : référentiel des obligations réglementaires, pilotage en mode projet des actions de mises en conformité réglementaire dans les domaines relevant du périmètre de la conformité ;
- **De la réalisation du plan de contrôle permanent de conformité de niveau 2.**

Le périmètre de la fonction conformité couvre essentiellement :

- Les thèmes liés à la **sécurité financière** (dispositif LCB-FT, lutte contre la fraude et la corruption, respect des embargos et des sanctions internationales) ;
- **La protection de la clientèle et des prospects** (respect du devoir de conseil, conformité des produits et services, suivi des pratiques commerciales et de la publicité, suivi des contrats en déshérence, ...) ;
- **L'éthique** (déontologie, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption et lutte contre la fraude) ;
- **La protection des données** (données à caractère personnel et données médicales).

Par ailleurs, la direction Conformité Groupe intervient dans l'élaboration des rapports réglementaires (LCB-FT, déshérence, QPC, SFCR ...) et a vocation à devenir l'interlocuteur privilégié des autorités de contrôle.

Le groupe Macif s'assure que la fonction de vérification de la conformité ait accès à toutes informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, que ce soit au niveau du Groupe ou de ses entités.

Enfin, la direction Conformité Groupe s'appuie sur un réseau de correspondants et interlocuteurs conformité présents au sein de toutes les entités du Groupe. Un « comité conformité » sera l'instance en charge de l'animation de la filière et de la diffusion d'une culture homogène de la conformité au sein du groupe Macif.

Le groupe Macif vérifie que les personnes en charge de la fonction de vérification de la conformité remplissent les exigences de compétence, d'honorabilité et d'expérience requises et nécessaires à l'exercice de leurs missions.

## I.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'audit interne, troisième niveau de contrôle du dispositif de maîtrise des risques, participe à la performance du système de gouvernance et à l'optimisation du fonctionnement des entités du groupe Macif.

Ses missions périodiques permettent d'établir un diagnostic de la performance opérationnelle et informent les dirigeants et la gouvernance que la stratégie, le modèle opérationnel et les exigences réglementaires sont déployés conformément aux attentes.

La fonction audit est exercée par la direction de l'Audit interne du Groupe, dans le cadre de la politique d'audit approuvée par les conseils d'administration/de surveillance des entités le composant.

Son activité est cadencée par un plan pluriannuel couvrant l'univers auditable, lui-même décliné en plan annuel au regard des enjeux stratégiques et d'une priorisation par les risques. La coordination avec les parties prenantes du Groupe traitant de la gouvernance des risques, du contrôle et de la conformité, exercée notamment au travers d'un comité dédié de la direction générale du Groupe, participe également à identifier et à prioriser les travaux de l'audit interne.

L'audit interne peut également être amené à répondre à des besoins immédiats de la direction générale et de la gouvernance du Groupe et des entités qui le composent.

Par ses travaux, dont les conclusions sont portées à la connaissance des dirigeants du Groupe, l'audit interne détecte des zones de risques et formule des recommandations visant à en renforcer la maîtrise. Les dites recommandations font l'objet d'un suivi régulier permettant de valider la mise en œuvre des plans d'action.

Rattaché au directeur général du Groupe, l'audit interne est également en relation permanente avec le comité d'audit Groupe, émanation du conseil d'administration, par une communication systématique des conclusions des travaux d'audit. Le comité d'audit Groupe, dont le directeur de l'audit interne est invité permanent, valide par ailleurs le budget et le plan annuel de la direction de l'Audit interne. Ces liens hiérarchiques et fonctionnels sont de nature à garantir l'indépendance de l'audit interne.

Certifiée aux normes professionnelles de l'audit interne depuis 2009, la direction de l'Audit interne du Groupe inscrit ses pratiques dans les meilleurs standards de la profession.

## I.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La responsabilité de la fonction actuarielle du groupe Macif et des entités d'assurance qui le composent (Macif SAM, Macifilia, Thémis, Mutavie, Macif-Mutualité, MNPAF, MNFCT, MPIBM et Apivia Mutuelle) est assumée par la directrice Actuariat du Groupe. Celle-ci est rattachée au directeur du pilotage économique et financier du Groupe, également dirigeant effectif du groupe Macif. Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle s'appuie sur ses correspondants dans chacune des entités, ainsi que sur les directions Actuariat, Réassurance, Contrôle de gestion, Risques, Financier, au sein des entités et du Groupe. Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle du groupe Macif est chargée :

- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- sur les provisions techniques Solvabilité II :
  - de coordonner leur calcul et de veiller à l'utilisation appropriée d'approximations,
  - d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées,
  - de garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses employées,
  - de vérifier le caractère adéquat du calcul des provisions techniques Solvabilité II via la comparaison avec les provisions normes françaises, l'analyse de leur évolution d'une année à l'autre ou des études « a posteriori »,
  - de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses,
  - d'informer le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul,
- de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques visé à l'article L. 354-2 du Code des assurances.



De plus, la fonction actuarielle établit au moins une fois par an, pour chaque entité d'assurance du Groupe et pour le Groupe, un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration/de surveillance de l'entité concernée ou du Groupe. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, indique toute défaillance et émet des recommandations sur la manière d'y remédier. Celles-ci sont priorisées, planifiées et font l'objet d'un suivi.

## I.B.7 SOUS-TRAITANCE

La politique d'externalisation a été revue en 2017 afin de confier l'approbation des activités externalisées importantes ou critiques au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

À la suite de la première année de déploiement de la politique d'externalisation, le groupe de travail en charge du sujet a été pérennisé sous la forme d'un comité d'externalisation Groupe qui s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2017.

Le comité réunit les entités et directions les plus concernées par les activités externalisées.

Les missions du comité sont de :

- contribuer au déploiement de la politique écrite d'externalisation et d'en suivre les évolutions ;
- suivre la mise en œuvre de la procédure de notification des activités importantes ou critiques ;
- vérifier la bonne alimentation de la base documentaire (base externalisation) sur les activités et fonctions externalisées ;
- suivre les éléments de communication et de reporting auprès des instances de gouvernance et auprès des tiers (superviseur, public).

En février 2017, une journée de sensibilisation a été organisée par des membres du comité auprès d'acteurs identifiés dans l'ensemble du groupe susceptibles de pratiquer des opérations d'externalisation. Cette journée a permis de présenter un rappel de la réglementation, la politique écrite, le processus général permettant de mener à bien un projet d'externalisation ainsi que les outils mis à disposition pour le réaliser.

Les travaux du comité ont porté sur l'adaptation des outils afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle (matrice d'évaluation des activités, questionnaire, grille d'évaluation des prestataires).

Chaque pôle métiers et direction centrale composant le comité a pu rédiger sa propre procédure au regard du processus général d'externalisation réalisé par le comité.

Enfin, un groupe de travail dédié du comité a pu élaborer une trame type de plan de réversibilité à utiliser notamment en cas d'externalisation d'activité importante ou critique.

Par ailleurs, le comité a développé la base externalisation :

- elle rassemble l'ensemble des outils disponibles lorsqu'un projet d'externalisation est envisagé ;
- elle recense le corpus documentaire qui référence l'ensemble des documents liés à l'externalisation (cadre réglementaire, politique écrite, processus, procédures métier, etc) ;
- elle partage, entre les membres du comité, les informations relatives aux activités évaluées.

La Base Externalisation est accessible à tous les salariés du Groupe sur les outils et le corpus documentaire.

## I.B.8 AUTRES INFORMATIONS

### I.B.8.1 Cohérence de mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne dans le Groupe

Les exigences de la directive Solvabilité II en matière de groupe prudentiel et les nécessités d'une bonne gouvernance de groupe imposent la mise en place d'un système de gouvernance, d'un processus de maîtrise des risques et d'un processus décisionnel homogène. La stratégie elle-même doit être coordonnée par l'entité de tête du groupe prudentiel. Dans ce cadre, l'entité de tête du groupe prudentiel a notamment adopté une politique globale de gestion des risques Groupe et une politique contrôle interne et gestion du risque opérationnel Groupe déclinées sans spécificités au sein des différentes entités composant le Groupe.

Par ailleurs, depuis mai 2016, a été mis en place au niveau du Groupe un comité de coordination des fonctions de contrôle, garant de l'identification, de la maîtrise, du contrôle et du suivi des risques.

Il réunit le directeur général du Groupe, la directrice des Risques Groupe, le directeur de l'Audit interne Groupe, les fonctions clés Groupe, le directeur de la Gestion des risques Groupe, le directeur Conformité et contrôle interne Groupe, ainsi que le secrétaire général du Groupe.

Ses principales missions sont de s'assurer:

- de la cohésion du dispositif ;
- de son intégration à la structure organisationnelle du Groupe ;
- de la rationalisation du dispositif ;
- de l'amélioration continue du dispositif ;
- et enfin de son rayonnement.

Le processus ORSA, piloté par le Groupe, prévoit la réalisation de cartographies des risques au sein des entités et du Groupe selon une méthodologie définie au niveau du Groupe mais également la réalisation de stress tests au niveau des entités et consolidés au niveau du Groupe.

Les rapports ORSA des entités et du Groupe sont présentés pour avis au comité des Risques Groupe puis pour validation avant envoi à l'ACPR au conseil d'administration Groupe.

Le positionnement des fonctions clés au niveau du Groupe (et notamment la fonction clé gestion des risques et la fonction clé conformité) puis la nomination de correspondants des fonctions clés au sein des entités contribue à la mise en place d'un système de gestion des risques cohérent au sein de l'ensemble des entités et du Groupe.

Enfin, la mise en place de filières métiers sur l'ensemble des domaines support y compris pour la maîtrise des risques permettra de renforcer les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe et de l'ensemble des entités le composant. Les ambitions de ces filières métiers sont de :

- disposer d'un pilotage et d'un contrôle métiers Groupe ;
- installer et animer des communautés métiers ;
- favoriser des évolutions organisationnelles et structurelles nécessaires pour obtenir une efficacité optimale sur la totalité du périmètre Groupe ;
- garantir les allocations de ressources nécessaires en compétence comme en effectifs.

### I.B.8.2 Risques spécifiques importants au niveau du Groupe

Des risques spécifiques au Groupe peuvent être également observés, dont les risques liés à l'élimination des transactions intra-groupes : certaines actions de protection au niveau local ne sont pas cependant des solutions de réduction du risque au niveau du Groupe.

Cela concerne notamment :

- les conventions de réassurance intra-groupes (garantie emprunteur Macif, APPN Air France, RPPA, etc.) ;
- les titres subordonnés intra-groupes.

# I.C PROFIL DE RISQUE

## I.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé du :

- risque vie : cet élément de risque concerne le risque de frais, le risque de rachat, la volatilité de la morbidité, de la mortalité, de la longévité et de l'incapacité des assurés ;
- risque santé : cet élément de risque concerne les frais, les pertes excessives et la mortalité des assurés ainsi que les risques liés aux épidémies ;
- risque non-vie : il s'agit du risque d'assurance spécifique qui résulte des contrats d'assurance. Il a trait aux incertitudes relatives aux résultats des souscriptions de l'assureur.

Les risques santé et non-vie sont constitués des risques suivants :

- risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque de souscription est suivi a minima mensuellement par les pôles métiers (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance...).

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement par pôle métier ;
- de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités du Groupe ;
- d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

## I.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Le risque de change est théorique dans la mesure où 99% des actifs du Groupe sont libellés en euros.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité des Risques Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocations d'actifs par le comité des Risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

Les principaux facteurs de risque de marché sont :

- le risque de taux ;
- le risque de baisse des marchés actions ;
- le risque de chute des cours de l'immobilier ;
- le risque de change ;
- le risque spread de crédit.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

### I.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit (ou défaut de contrepartie) est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ou des débiteurs de contrats de réduction de risques, tels que les dispositifs de réassurance. Il concerne également les créances auprès d'intermédiaires, et toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread.

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci se révèle avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Pour limiter ce risque, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau du groupe Macif puis déclinées pour chaque entité du Groupe. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

Concernant la réassurance, le groupe Macif veille à mettre en place une stratégie de répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs.

Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

### I.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité doit permettre que les engagements envers les assurés soient respectés à tout moment.

La gestion du risque de liquidité est un sous ensemble de la gestion actif/passif, dans la mesure où il s'agit de gérer la capacité de faire face aux engagements qui sont au passif du bilan avec les actifs disponibles, dans des délais adaptés.

Les propositions d'allocations en trésorerie, résultant des analyses menées par les comités actif/passif ou la direction concernée de l'entité, sont intégrées aux propositions d'allocations stratégiques (elles correspondent à un niveau moyen optimal, mais des fluctuations peuvent être observées en cours d'année du fait notamment de la saisonnalité des flux d'exploitation).

Les comités d'investissement organisés périodiquement avec le(s) gestionnaire(s) d'actifs, en lien avec la direction des investissements ou la direction concernée, permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

Les placements autorisés sont les fonds monétaires court terme, les fonds monétaires, les titres de créances négociables du marché monétaire (intéressants par rapport aux fonds quand les taux sont en phase baissière), les swaps monétaires à moins d'un an pour transformer les revenus à taux fixe en revenus à taux variable, et (pour les mutuelles relevant du code de la mutualité) les livrets d'épargne.

Les opérations de pension livrées viennent compléter la palette pour les opérations courantes.

En cas de crise, la vente possible d'obligations d'état et d'obligations privées à court terme peut également être prise en compte.

Le comité des Risques Groupe et le conseil d'administration Macif sont informés par la direction générale déléguée en charge du pilotage économique et financier, des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

### I.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels : à partir des objectifs assignés à chaque macro-processus de l'entreprise pour accomplir la mission confiée ;
- l'évaluation des risques opérationnels (bruts et résiduels) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont analysés de façon à déterminer le mode de gestion approprié ;
- le suivi des risques opérationnels afin de réaliser le reporting adéquat auprès des métiers, de la direction générale et des instances.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

## I.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques du Groupe dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques stratégiques couvrent différents domaines du Groupe à savoir :

- **le risque de changement économique, politique et réglementaire** appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire, les actions de lobbying du groupe Macif et son implication dans les instances professionnelles ainsi que le contrôle périodique et suivi des recommandations ;
- **le risque de gouvernance** dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également par la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin par l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- **le risque de pilotage** suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA ; la maîtrise de ce risque est confiée aux fonctions et processus de pilotage économique, pilotage des risques et pilotage opérationnel ;
- **le risque de partenariats** encadré par les mandataires Macif dans les structures partenariales et par l'existence d'engagements partenariaux (conventions, pactes d'actionnaires) ;
- **le risque de concurrence** suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production. La maîtrise de ce risque passe par la mise en place de veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence mais également par le suivi de plans de développement annuel et de plans d'actions correctifs en cas de performance inférieure aux objectifs.

# I.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

## Bilan Solvabilité II au 31/12/2017 (en k€)

ACTIF	31/12/2017
Ecart d'acquisition	-
Frais d'acquisition différés	-
Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	-
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	562 785
Placements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	33 639 552
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	409 819
Prêts et prêts hypothécaires	125 869
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	531 407
Dépôts auprès des cédantes	224
Créances nées d'opérations d'assurance	72 786
Créances nées d'opérations de réassurance	56 756
Autres créances (hors assurance)	276 758
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 215 567
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	25 978
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>36 917 501</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2017</b>
Provisions techniques non-vie	4 273 650
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	25 569 074
Provisions techniques UC et indexés	393 829
Passifs éventuels	20 527
Provisions autres que les provisions techniques	15 796
Provisions pour retraite	160 298
Dépôts des réassureurs	94 044
Passifs d'impôts différés	546 017
Produits dérivés	-
Dettes envers des établissements de crédit	165 117
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	8 781
Dettes nées d'opérations d'assurance	64 547
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 475
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	404 460
Passifs subordonnés	645 214
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	12 982
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>32 390 811</b>
<b>EXCEDENT D'ACTIF SUR PASSIF</b>	<b>4 526 690</b>

Le périmètre des entités prises en compte dans le bilan Solvabilité II du groupe Macif est présenté dans la partie I.A.1.1 de ce présent rapport.

## I.D.1 PLACEMENTS

### I.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les principales méthodes d'évaluation sont :

#### ***Instruments financiers cotés***

Pour un instrument coté sur un marché actif, la valeur au bilan correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif :

- si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire ;
- et si ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Pour un instrument coté sur un marché inactif, la valeur au bilan est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.

#### ***Instruments financiers non cotés (hors titres soumis à exigence de capital)***

La valeur au bilan des instruments financiers non cotés est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent :

- l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe ;
- la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- l'analyse des flux de trésorerie actualisés ;
- la quote-part d'actif net revenant au groupe Macif calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### ***Instruments financiers soumis à exigence de capital***

La valorisation retenue est la quote-part des fonds propres (selon les normes Solvabilité II ou la norme Bâle III). En principe, c'est la valorisation qui repose sur l'estimation des fonds propres arrêtés à la même date, qui est retenue. Néanmoins, un décalage peut être observé si l'entreprise valorisée n'est pas en mesure de fournir à temps son bilan, l'estimation repose alors sur le dernier bilan connu.



## I.D.1.2 Valorisation des placements

La répartition des placements entre les différentes catégories repose sur l'utilisation des codes CIC définis par la réglementation Solvabilité II.

### Valorisation des placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes IFRS	Écart
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	562 785	343 329	219 456
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	33 639 552	33 144 723	494 829
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	1 105 554	694 112	411 442
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	528 332	502 799	25 533
<b>Actions</b>	342 911	342 911	-
Actions cotées	259 173	259 173	-
Actions non cotées	83 738	83 738	-
<b>Obligations</b>	24 727 793	24 727 793	-
Obligations d'État	9 094 297	9 094 297	-
Obligations d'entreprises	15 484 115	15 484 115	-
Titres structurés	124 406	124 406	-
Titres garantis	24 975	24 975	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	6 921 179	6 873 360	47 819
<b>Produits dérivés</b>	-	-	-
<b>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</b>	13 783	3 748	10 035
<b>Autres investissements</b>	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	409 819	409 819	-
Prêts et prêts hypothécaires	125 869	125 869	-
Avances sur polices	44 383	44 383	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	137	137	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	81 349	81 349	-
Dépôts auprès des cédantes	224	224	-
<b>TOTAL</b>	<b>34 738 249</b>	<b>34 023 964</b>	<b>714 285</b>

Il est utile de souligner que :

- les immobilisations corporelles pour usage propre contiennent à la fois l'immobilier d'exploitation et les actifs corporels d'exploitation (matériel, mobilier, ...) pour un montant de 563 millions d'euros ;
- les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) regroupent principalement les placements de type immobilier (SCI, SCPI, fonds immobiliers, SICAV immobilières, sociétés immobilières, groupements forestiers et vignobles). Au 31 décembre 2017, la valeur des immeubles de placement ressort à 1 106 millions d'euros ;
- les actions concernent exclusivement les titres détenus en direct et représentent 343 millions d'euros ;
- la répartition entre obligations d'État, d'entreprises, titres structurés et garantis est réalisée sur la base de la codification CIC. Le poids des obligations dans le total des placements est de 24 728 millions d'euros, soit 71 % des placements ;
- les organismes de placement collectif rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 6 921 millions d'euros soit 20 % du total des placements.

### I.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes IFRS

L'écart de valorisation sur les placements entre les normes Solvabilité II et les normes IFRS est de 714 millions d'euros. Il s'explique par :

- les immeubles d'exploitation et de placement enregistrés au coût amorti en IFRS. Au 31 décembre 2017, la plus-value sur les immeubles est de 631 millions d'euros ;
- la valorisation des participations soumises à Solvabilité II supérieure de 26 millions d'euros ;
- en normes IFRS, les équivalents de trésorerie qui sont présentés en trésorerie à hauteur de 58 millions d'euros.

### I.D.2 AUTRES ACTIFS

#### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes IFRS	Écart
Ecart d'acquisition	-	132 398	-132 398
Frais d'acquisition différés	-	97 196	-97 196
Immobilisations incorporelles	-	103 934	-103 934
Actifs d'impôts différés	-	847	-847
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	72 786	729 839	-657 053
Créances nées d'opération de réassurance	56 756	76 787	-20 031
Autres créances (hors assurance)	276 758	280 298	-3 540
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 215 567	1 276 543	-60 976
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	25 978	25 905	73

#### I.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

##### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

##### Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de frais déjà payés. Ils sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont éliminées lorsqu'aucune valeur de marché ne peut être démontrée.

##### Créances nées d'opérations d'assurance

Ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Seules sont annulées les créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice (contrats à échéance du 31/03/N+1) et les créances attachées aux sociétaires mensualisés. Le montant des primes retraitées est de 657 millions d'euros.

**Créances nées d'opérations de réassurance**

Les créances de réassurance font l'objet d'un double retraitement :

- élimination des créances de réassurance brutes attachées aux sociétaires mensualisés : 21 millions d'euros ;
- élimination des provisions pour créances douteuses : 1 million d'euros.

Ces deux retraitements ont un impact net sur le bilan en normes Solvabilité II de 20 millions d'euros.

**Autres créances (hors assurance)**

Les autres créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) sont maintenues à la valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an. À noter que les créances relatives aux avantages sociaux sont reclassées au passif, en déduction des provisions pour retraite.

**Trésorerie et équivalent de trésorerie**

Il s'agit des créances détenues sur les établissements de crédit (comptes courants, caisses et comptes à terme pouvant être retirés à tout moment).

**Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus**

Cette ligne comprend les différences de conversion à l'actif et les comptes de régularisation (charges constatées d'avance,...). En normes Solvabilité II, les différences de conversion sont éliminées.

**I.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes IFRS**

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **les écarts d'acquisition, les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels** : en IFRS, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 334 millions d'euros ;
- **les créances d'assurance et de réassurance** : en IFRS, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 677 millions d'euros ;
- **la trésorerie et les équivalents de trésorerie** : en IFRS, les équivalents de trésorerie sont présentés en trésorerie. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le total du bilan.

## I.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### I.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité correspond au montant actuel que l'entreprise d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise. La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque.

**La meilleure estimation des provisions techniques** correspond à l'estimation des engagements de l'entreprise envers ses assurés. Elle est égale à la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date de l'inventaire.

Les flux de trésorerie futurs correspondent aux engagements de l'assureur et des assurés jusqu'au terme des contrats en portefeuille :

- les flux de trésorerie à la charge de l'assureur (prestations de sinistres et frais) viennent en ajout de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- les flux de trésorerie au profit de l'assureur (cotisations, recours encaissés et prestations versées par les réassureurs) viennent en déduction de la meilleure estimation des provisions techniques.

L'actualisation consiste à déterminer la valeur à aujourd'hui des flux de trésorerie qui surviendront dans le futur. Elle est basée sur la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2017.

**La marge de risque** est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques pour garantir que leur valeur correspond au montant qu'une entreprise demanderait pour reprendre et honorer les engagements de la compagnie d'assurance. Elle est calculée suivant la méthode du coût du capital : actualisation du coût d'immobilisation du SCR (fixé à 6% par an par la Directive 2009/138/CE) sur la durée de vie résiduelle des engagements. Des méthodes de calcul simplifiées sont proposées par la réglementation. Les entités du Groupe utilisent des méthodes différentes, détaillées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

**Les provisions techniques du bilan Solvabilité II Groupe** correspondent à l'addition des provisions des entités juridiques du périmètre de consolidation après retraitement des opérations de réassurance intragroupes. Les meilleures estimations des provisions techniques brutes et cédées sont calculées dans chaque entité du Groupe.

#### CORRECTION POUR VOLATILITÉ

D'après R.351-6 du Code des assurances, les entreprises d'assurance peuvent appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques. Cette mesure ne peut être utilisée que sous certaines conditions. Trois entités du Groupe, Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité, utilisent une correction pour volatilité sur l'ensemble de leur portefeuille depuis le 31 décembre 2016. Cette correction est fonction de l'écart entre le taux d'intérêt des actifs d'un portefeuille de référence et la courbe des taux d'intérêt.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse des provisions techniques du Groupe de +28 millions d'euros. La quantification des effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur la situation financière de l'entreprise est présentée en partie E pour les SCR, MCR et les fonds propres.

#### AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

L'utilisation de l'ajustement égalisateur visé à l'article R.351-4 du Code des assurances n'est pas compatible avec l'utilisation de la correction pour volatilité. Cet ajustement n'est donc pas utilisé dans les évaluations de la solvabilité du Groupe et de ses entités.

#### MESURES TRANSITOIRES TAUX ET PROVISIONS

Le groupe Macif et ses entités n'appliquent ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article L.351-4 du Code des assurances, ni la déduction transitoire aux provisions techniques visée à l'article L.351-5 du Code des assurances.

### I.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

#### Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	268 183	68 617	336 800	-4 425	332 375
Non-vie	3 679 435	275 415	3 936 850	-486 716	3 450 134
Santé similaire à la vie	901 280	65 870	967 150	-43 949	923 201
Vie	24 371 503	230 421	24 601 924	3 683	24 605 607
Unités de compte	391 338	2 491	393 829	-	393 829
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>29 611 739</b>	<b>624 814</b>	<b>30 236 553</b>	<b>-531 407</b>	<b>29 705 146</b>

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 29 612 millions d'euros et est composée à 85 % de provisions vie et 13% de provisions non-vie.

La marge de risque représente 2,1 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes, soit 625 millions d'euros. Elle est en proportion significativement plus faible en vie (1,2 %) qu'en non-vie (8,3 %).

Les cessions en réassurance représentent 1,8 % des provisions brutes, soit 531 millions d'euros.

### I.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes IFRS

Les provisions techniques Solvabilité II du Groupe sont inférieures aux provisions IFRS de -1 471 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les différences entre les méthodes d'évaluation des provisions techniques Solvabilité II et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers (IFRS ou normes françaises) sont expliquées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

### I.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité des provisions techniques sont mis en œuvre par les entités du Groupe, sur les hypothèses de calcul jugées les plus incertaines (cf. parties de ce rapport dédiées aux entités).

Des mesures de sensibilité de la meilleure estimation des provisions techniques Groupe à des hypothèses de marché sont également effectuées. Les provisions techniques du Groupe sont ainsi très sensibles au niveau de la courbe des taux.

## I.D.4 AUTRES PASSIFS

## Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes IFRS	Écart
Passifs éventuels	20 527	-	20 527
Provisions autres que les provisions techniques	15 796	18 106	-2 310
Provisions pour retraite	160 298	151 617	8 681
Dépôts des réassureurs	94 044	94 044	-
Passifs d'impôts différés	546 017	286 936	259 081
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	165 117	165 117	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	8 781	8 781	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	64 547	48 802	15 745
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 475	16 475	-
Autres dettes (hors assurance)	404 460	392 460	12 000
Passifs subordonnés	645 214	619 285	25 929
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	645 214	619 285	25 929
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	12 982	26 551	-13 569

## I.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation des autres passifs

**Passifs éventuels**

Chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan.

**Provisions autres que les provisions techniques**

Cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques.

**Provisions pour retraite**

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, fonds épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs.

**Dettes pour dépôts espèces des réassureurs**

Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

**Passifs d'impôts différés**

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

### Source des impôts différés au 31/12/2017 (en k€)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Écarts de valorisation S1 / S2 Actifs	2 593 910	25,83%	670 007
Écarts de valorisation S1 / S2 Passifs	-351 108	25,83%	-90 691
Effet des différences temporaires NF	-128 915	25,83%	-33 299
<b>Impôts différés nets S2 (ID passif)</b>			<b>546 017</b>

Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II.

#### **Produits dérivés**

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les valeurs dépendent de celles d'autres actifs (valeurs mobilières, indices de marché, etc. ) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue. Ils sont réévalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de produits dérivés dans le bilan Solvabilité II.

#### **Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit**

Les passifs financiers autres que les dettes envers les établissements de crédit regroupent les obligations non subordonnées émises par la société ainsi que les emprunts envers des entités autres que les établissements de crédit. Ces dettes financières sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale.

#### **Dettes nées d'opérations d'assurance**

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont principalement maintenues pour leur valeur nette comptable car ce sont des dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, les engagements vis-à-vis des co-assureurs font l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte de la valorisation des provisions techniques qui s'y attachent.

De plus, s'ajoute à ces dettes nées d'opérations d'assurance, la part de primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice (contrats à échéance du 31/03/N+1), et qui a déjà été encaissé.

#### **Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an.

#### **Autres dettes (hors assurance)**

Cette ligne comprend les autres dettes du bilan. Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable.

### Passifs subordonnés

#### Récapitulatif des valorisations des dettes subordonnées au 31/12/2017

Les dettes subordonnées du groupe Macif ont été émises exclusivement par Macif SAM. Elles ont été valorisées selon la méthode prescrite par Solvabilité II : actualisation à partir de la courbe des taux sans risque avec maintien du spread à l'émission des titres.

Les passifs subordonnés regroupent trois catégories de titres émis à quatre dates différentes. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

#### Caractéristiques et valorisation des dettes subordonnées au 31/12/2017

Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	20/04/2005	06/10/2014	08/03/2013 et 26/06/2013
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant (en k€)	75 523	124 400	400 000
Nombre de titres	75 523	1 244	4 000
Nominal	1	100	100
Taux nominal	Taux fixe de 4,625% jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200pb	Taux fixe de 3,916% jusqu'au 06 oct 2025 puis EURIBOR 3 mois + 380pb	5,50%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission (en k€)	1 709	578	1 091
Amortissement			Remboursement au pair le 8 mars 2023
Rang de remboursement en cas de liquidation	Obligations remboursables à caractère subordonné et non datées, à rembourser après toute obligation non subordonnée mais avant tout prêt participatif		Obligations subordonnées à rembourser avant les obligations non datées et les prêts participations, mais après les obligations non subordonnées
Option de différé d'intérêts cumulatifs	En cas de non atteinte de 100% de la marge de solvabilité	Au gré de l'émetteur	Au gré de l'émetteur
Valorisation Solvabilité II	73 161	122 306	449 747

Au 31 décembre 2017, la valeur des dettes subordonnées dans le référentiel Solvabilité II ressort à 645 millions d'euros.

#### Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation, notamment les produits constatés d'avance.



## I.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes IFRS

Les principales différences entre la valorisation IFRS et la valorisation Solvabilité II se concentrent sur :

- **les impôts différés passifs** : L'écart de 259 millions d'euros est généré en grande partie par l'impôt différé :
  - sur la mise en juste valeur des immeubles de placement et d'exploitation ;
  - et par la valorisation des provisions techniques en normes Solvabilité II.

### ● les passifs subordonnés (en k€):

	Normes Solvabilité II	Normes IFRS	Ecart
TSDI 2005	73 161	75 775	-2 614
TSR 2013	449 747	417 962	31 785
TSDI 2014	122 306	125 548	-3 242
<b>TOTAL</b>	<b>645 214</b>	<b>619 285</b>	<b>25 929</b>

La différence de 26 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

## I.E GESTION DU CAPITAL

Le calcul de la solvabilité du Groupe est réalisé en utilisant la méthode décrite à l'article R. 356-19 du Code des assurances (i.e. première méthode, fondée sur les données consolidées de l'ensemble des filiales). Un bilan prudentiel du Groupe est donc établi.

Les entités considérées pour le calcul de la solvabilité du Groupe sont les mêmes que celles considérées dans le bilan prudentiel Groupe.

### I.E.1 FONDS PROPRES

#### I.E.1.1 Politique de gestion du capital

Cette politique a été validée par le conseil d'administration du 11 octobre 2017.

##### **OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL**

La politique de gestion du capital du groupe Macif a pour objet d'assurer la couverture du besoin de solvabilité du Groupe, grâce à des objectifs de taux de couverture (niveau social et consolidé).

Le groupe Macif dispose de deux principales sources pour alimenter ses fonds propres (au sens de Solvabilité II) :

- ses résultats bénéficiaires accumulés ;
- des dettes subordonnées levées sur les marchés financiers.

D'autres sources comme les certificats mutualistes pourront également, dans le futur, constituer des fonds propres de complément.

La gestion des fonds propres du Groupe prend en compte les besoins des entités. Elle est cependant pilotée de façon centralisée au niveau du Groupe, notamment pour les émissions de ressources (dettes subordonnées). Sauf exception, les dettes subordonnées émises par les entités sont souscrites par la Macif. Celle-ci peut émettre des titres souscrits par des investisseurs externes

##### **PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES AUX EXIGENCES DU RÉGIME APPLICABLE**

Les éléments de fonds propres sont classés par niveau ; il est prévu de vérifier au moins une fois par an que les éléments de couverture du SCR et du MCR sont classés correctement.

##### **PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES FONDS PROPRES À MOYEN TERME**

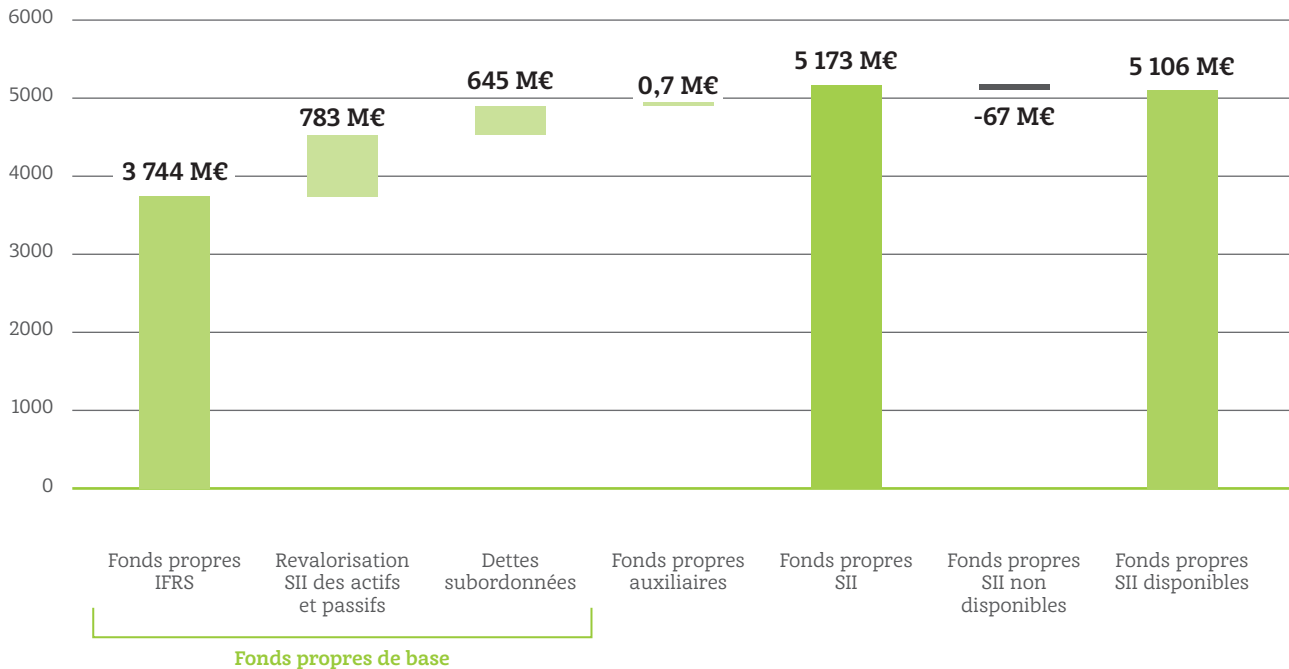
Un plan de gestion des fonds propres du Groupe aligné sur l'horizon du business plan est élaboré. Il est mis à jour a minima une fois par an à partir :

- des données résultant du plan économique du Groupe (résultats prévisionnels pluriannuels) ;
- des dettes subordonnées en circulation et de leurs dates de remboursement ;
- des projets de nouvelles dettes à émettre le cas échéant pour couvrir le niveau de fonds propres nécessaires chaque année (SCR et MCR prévisionnels) ;
- de l'éligibilité de ces dettes aux différents niveaux pour l'application des règles de couverture du SCR et du MCR.

Un plan de gestion des fonds propres est élaboré pour chaque entité, avec prise en compte de scénarios de stress.

## I.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres normes IFRS et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017 (en k€)



### Constitution des fonds propres de base Solvabilité II

Éléments de fonds propres de base Solvabilité II	Éléments de fonds propres normes locales
Actions ordinaires	Capital social
Primes d'émission	Primes d'émission
Fonds initial	Fonds d'établissement
	Réserve de capitalisation
	Autres réserves
Réserve de réconciliation	Résultat de l'exercice
	Report à nouveau
	Revalorisation Solvabilité II des actifs et passifs
Dettes subordonnées	Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées du groupe Macif proviennent de Macif SAM (les autres dettes subordonnées sont internes au Groupe).

Les fonds propres auxiliaires du groupe Macif sont également issus de Macif SAM (fonds propres liés à la faculté de rappel de cotisations).

Les fonds propres non disponibles pour le Groupe s'élèvent à 67 millions d'euros (1% des fonds propres) :

- la majeure partie provient des intérêts minoritaires de trois entités (OFI Holding, Foncière de Lutèce et Mutavie), considérés comme non disponibles conformément à l'article 330 du règlement délégué 2015/35 ;
- les impôts différés actifs nets des sociétés qui n'appartiennent pas au périmètre d'intégration fiscale, ainsi que certains types de fonds propres (titres subordonnés, réserves de capitalisation vie, fonds propres auxiliaires, fonds de garantie, réserves de solvabilité et réserves Système fédéral de garantie des mutuelles) ne sont disponibles pour le Groupe qu'à hauteur de la contribution de l'entité au SCR du Groupe.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation est composée à 81 % par des fonds propres IFRS et à 19 % par la revalorisation Solvabilité II des postes du bilan (intérêts minoritaires Solvabilité II compris)

### I.E.1.3 Qualité des fonds propres

Les entités solos du groupe Macif classent les actions ordinaires, les primes d'émission, le fonds initial et la réserve de réconciliation en fonds propres de base de niveau 1.

Le classement des dettes subordonnées est expliqué dans la section « Fonds propres » des entités concernées.

Les fonds propres auxiliaires de Macif SAM sont classés en niveau 2.

Les impôts différés nets des entités sont classés en niveau 1 s'ils sont au passif, en niveau 3 s'ils sont à l'actif.

Au niveau Groupe, le classement en niveau 1, 2 ou 3 des fonds propres des entités d'assurance liées du Groupe est maintenu au niveau du Groupe. En effet, les critères ayant permis de les classer dans les fonds propres de l'entité sont vérifiés au niveau du Groupe.

Les fonds propres des entités d'assurance non contrôlées (mises en équivalence) sont classés en niveau 1.

Les fonds propres des établissements financiers sont présentés séparément.

Les fonds propres des autres entités du groupe Macif respectent les critères pour être classés au niveau 1.

#### Les fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>4 545 959</b>	<b>3 765 139</b>	<b>780 820</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	4 350 491	3 568 208	782 284
Fonds propres de niveau 1 restreint	195 467	196 931	-1 464
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>450 439</b>	<b>458 796</b>	<b>-8 357</b>
Fonds propres de base niveau 2	449 747	458 105	-8 358
Fonds propres auxiliaires niveau 2	693	691	2
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>1 018</b>	<b>14 976</b>	<b>-13 958</b>
<b>Fonds propres des autres secteurs financiers</b>	<b>108 235</b>	<b>116 635</b>	<b>-8 400</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 105 651</b>	<b>4 355 545</b>	<b>750 106</b>

Parmi les fonds propres Solvabilité II disponibles pour le Groupe, 89% sont classés en niveau 1. Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont classées en niveau 1 restreint, en application des mesures transitoires. Elles représentent 4% des fonds propres.

Les fonds propres de niveau 2 (9% des fonds propres) sont principalement composés de titres subordonnés remboursables, classés en niveau 2 en application des mesures transitoires.

Les fonds propres provenant des établissements financiers représentent 2% des fonds propres du Groupe.

L'augmentation des fonds propres de +750 millions d'euros entre 2016 et 2017 est portée par le niveau 1. Elle provient principalement de la hausse des fonds propres solos de Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité.

### I.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR doivent respecter des limites quantitatives en matière de répartition dans les niveaux de fonds propres décrites dans les articles 98 de la directive 2009/138/CE et 82 du règlement délégué 2015/35.

**FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR GROUPE**

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 106 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

**FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR GROUPE**

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Ces limites conduisent à retenir 205 millions d'euros des fonds propres de niveau 2. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 4 751 millions d'euros.

**I.E.1.5 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres**

L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse des provisions techniques Solvabilité II de +28 millions d'euros (cf. partie D.3) combinée à une baisse des impôts différés de -8 millions d'euros.

L'impact sur les fonds propres de base totaux est ainsi de -20 millions d'euros, intégralement sur les fonds propres de niveau 1.

## I.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR du groupe Macif est calculé à l'aide de la formule standard.

### I.E.2.1 Principales approximations retenues

La principale approximation utilisée par le Groupe et les entités qui le composent concerne la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés correspond au crédit d'impôts dont le groupe Macif (ou les entités du Groupe) bénéficierait en cas de réalisation d'une perte égale au SCR. Le Groupe (et ses entités) doit néanmoins prouver qu'il pourrait utiliser ce crédit d'impôts qui viendrait en déduction d'impôts futurs à payer. Les entités du groupe Macif et le Groupe limitent la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés à l'impôt différé net du bilan.

### I.E.2.2 Évolution constatée des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	1 775 059	1 622 254	152 805
SCR contrepartie	106 825	93 260	13 565
SCR souscription vie	230 378	193 323	37 055
SCR souscription santé	323 832	324 509	-677
SCR souscription non-vie	1 192 200	933 565	258 635
Diversification entre modules	-1 063 028	-919 664	-143 364
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
<b>SCR de base</b>	<b>2 565 265</b>	<b>2 247 247</b>	<b>318 018</b>
SCR opérationnel	234 043	234 238	-195
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-496 983	-438 968	-58 015
<b>SCR diversifié</b>	<b>2 302 326</b>	<b>2 042 517</b>	<b>259 809</b>
SCR des entités non contrôlées	33 134	82 108	-48 978
SCR des sociétés financières	66 073	59 347	6 726
<b>SCR GROUPE COMPLET</b>	<b>2 401 529</b>	<b>2 183 973</b>	<b>217 556</b>
<b>MCR</b>	<b>1 025 147</b>	<b>1 047 724</b>	<b>-22 577</b>

Au 31 décembre 2017, le SCR du groupe Macif est de 2 402 millions d'euros. Il augmente de +218 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Cette hausse est principalement imputable à l'emploi des paramètres Eiopa pour le calcul du SCR souscription non-vie, alors que des paramètres spécifiques ont été employés en 2016. De plus, la hausse des placements de Macif SAM entraîne un risque de marché plus élevé.

Le montant de diversification entre modules de la formule standard est de -1 063 millions d'euros, en diminution de -143 millions d'euros par rapport à 2016. Cette baisse résulte de l'évolution du poids de chaque sous-SCR.

Les trois principales entités du groupe Macif (Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité) contribuent à 92% au SCR du Groupe. Les effets de diversification entre les SCR des entités du Groupe expliquent un SCR Groupe moins élevé que la somme des SCR des entités de -6,4%.

Le MCR du groupe Macif (somme des MCR des entités, pondérés par les taux de détention), s'élève à 1 025 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il est en baisse de -23 millions d'euros du fait de la diminution des MCR de Macif-Mutualité et Mutavie.

### **I.E.2.3 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR**

L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse du SCR Groupe de +3 millions d'euros et une hausse du MCR de +1 million d'euros.

### **I.E.2.4 Couverture des SCR et MCR**

Le taux de couverture du SCR du Groupe passe de 199% au 31 décembre 2016 à 213% à fin 2017, du fait de la hausse importante des éléments éligibles.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 463%, en hausse de 84 points. Cette variation est à mettre en lien avec la croissance importante des éléments éligibles, associée à la baisse du MCR.

### **I.E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU SCR**

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

### **I.E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas de modèle interne.

### **I.E.5 NON RESPECT DU MCR ET NON RESPECT DU SCR**

Le groupe Macif et les entités qui le composent respectent les exigences de MCR et de SCR sur la période de référence : en effet, les taux de couverture des SCR et MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % pour chaque échéance réglementaire de l'exercice 2017.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités détenues directement ou indirectement par Macif SAM, ou sur lesquelles Macif Sam exerce a minima une influence notable, et qui sont consolidées par le groupe Macif.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Apivia Mutuelle	Mutuelle	France	100,00%
Apivia Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Apivia Prévoyance	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Apivia Santé	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Concept Holding	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00%
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100,00%
Macifin'	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif-Mutualité	Mutuelle	France	100,00%
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Mutuelle du personnel IBM (MPIBM)	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFT)	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	Mutuelle	France	100,00%
SCI Le Logis des Francs	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Les Marais	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Oloron	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Saint Jacques	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Sismip	Société civile immobilière	France	100,00%
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00%



Macifilia	Société anonyme	France	99,99%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
Mutavie	Société européenne	France	98,47%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	98,47%
SCS M1	Société en commandite simple	France	98,37%
SCS M2	Société en commandite simple	France	98,28%
SCI Aix Tech'indus	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Bordeaux Lac	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Dijon 95	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Nantes La Perouse	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Paris Vivienne 2013	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Poitiers Carnot	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Toulouse 2012	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Tremblay Farman	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	Société civile immobilière	France	98,08%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,69%
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	97,67%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	97,39%

SCI Ivry 90	Société civile immobilière	France	97,39%
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	Société civile immobilière	France	97,39%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	66,63%
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	60,93%
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	49,24%
SCI Galvani	Société civile immobilière	France	48,85%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00%
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72%
Groupe IMA	Société anonyme	France	28,27%

# II

## MACIF SAM

<b>Synthèse Macif Sam</b>	<b>60</b>
<b>II.A Activités et résultats</b>	<b>62</b>
II.A.1 Activités	62
II.A.2 Résultats de souscription	63
II.A.3 Résultats des investissements	64
II.A.4 Résultats des autres activités	64
<b>II.B Système de gouvernance</b>	<b>65</b>
II.B.1 Exigences générales de gouvernance	65
II.B.2 Compétences et honorabilité	68
II.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	68
II.B.4 Système de contrôle interne	68
II.B.5 Fonction audit interne	68
II.B.6 Fonction actuarielle	68
II.B.7 Sous-traitance	68
II.B.8 Autres informations	68
<b>II.C Profil de risque</b>	<b>69</b>
II.C.1 Risque de souscription	69
II.C.2 Risque de marché	69
II.C.3 Risque de crédit	69
II.C.4 Risque de liquidité	69
II.C.5 Risque opérationnel	69
II.C.6 Autres risques importants	69
II.C.7 Autres éléments importants pour le suivi des risques	69
<b>II.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>70</b>
II.D.1 Placements	70
II.D.2 Autres actifs	71
II.D.3 Provisions techniques	72
II.D.4 Autres passifs	74
<b>II.E Gestion de capital</b>	<b>76</b>
II.E.1 Fonds propres	76
II.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	79
<b>Annexes Macif Sam</b>	<b>80</b>

# SYNTHÈSE MACIF SAM

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- ◆ Retour d'un développement positif sur le coeur de métier.
- ◆ Progression du portefeuille de contrats de +0,4% avec 15,2 millions de contrats.
- ◆ Progression du chiffre d'affaires de +2% portée par une refonte compétitive des tarifs Auto.
- ◆ Amélioration sensible du résultat technique avec une sinistralité clémente notamment en climatique et la maîtrise des frais généraux.
- ◆ Contexte financier favorable.
- ◆ Renforcement de la solvabilité.



### Chiffre d'affaires

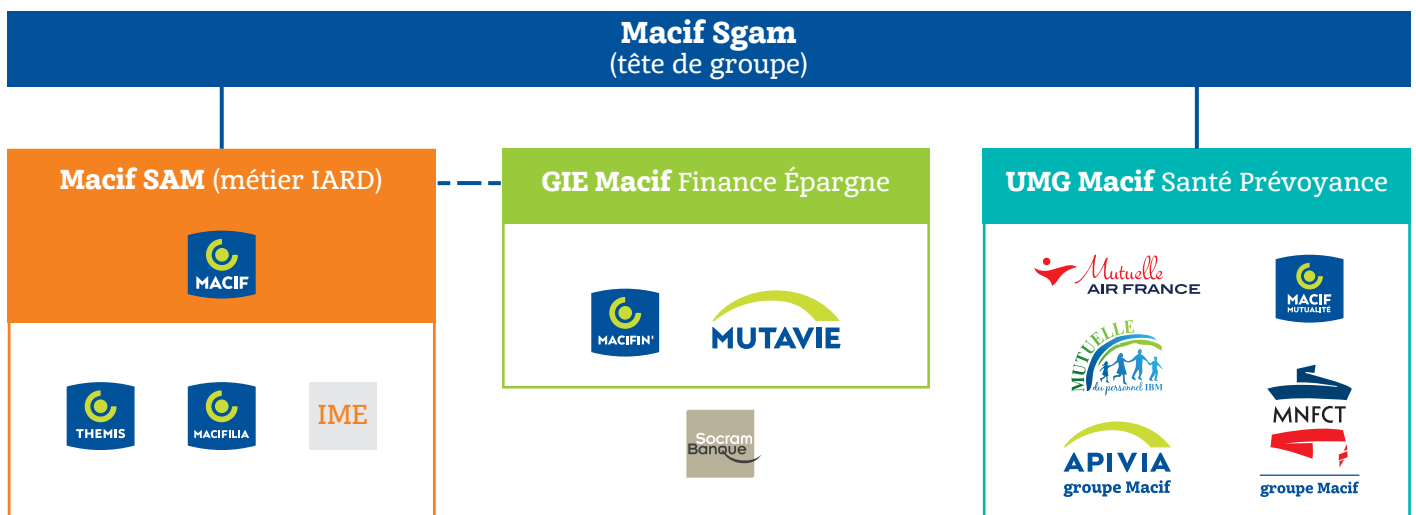
**3 199 M€**

### Résultat technique

**+202,7 M€**

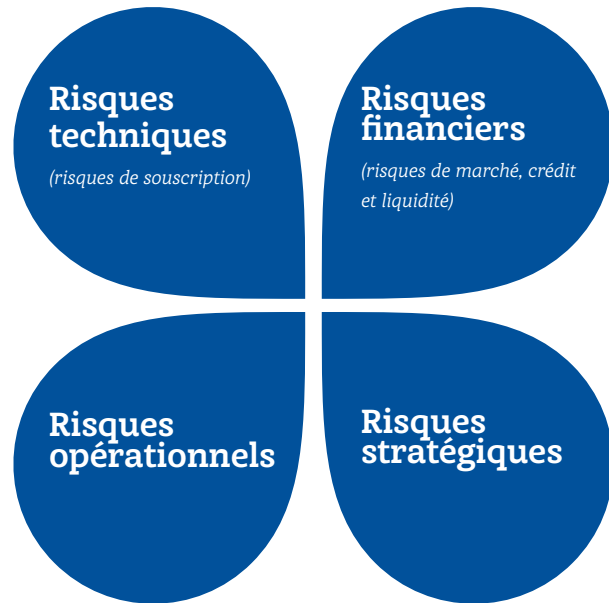
## GOUVERNANCE

L'entité Macif SAM s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier IARD.



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

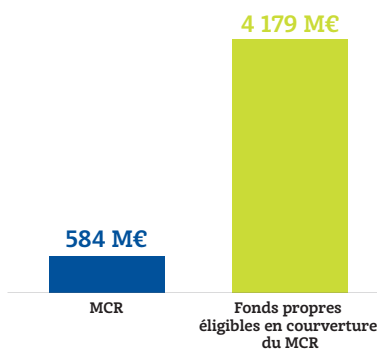


- Pas de changement important identifié par la cartographie des risques en 2017.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.

## SOLVABILITÉ

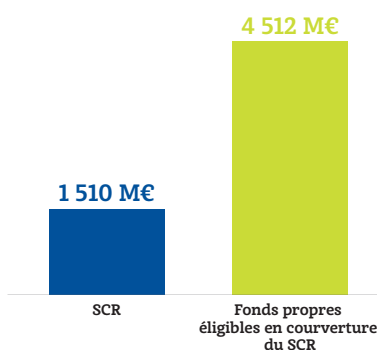
### Couverture du MCR

716 %



### Couverture du SCR

299 %



- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.

- Augmentation du taux de couverture du SCR de +30 points entre 2016 et 2017, principalement grâce à la hausse des fonds propres (prise en compte du résultat de l'entreprise et conditions de marché favorables).

- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.

## II.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### II.A.1 ACTIVITÉS

#### II.A.1.1 Présentation générale de Macif SAM

##### MACIF SAM, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511 et son siège social est situé 2 et 4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.

La Macif établit des comptes consolidés en normes IFRS, publiés dans son rapport financier.

##### POSITION OCCUPÉE PAR LA MACIF DANS LE GROUPE

La Macif est affiliée à Macif Sgam. La structure simplifiée du Groupe figure en partie I.A.1.1.

#### II.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entreprises liées à Macif SAM et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figurent en annexe 1.

#### II.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

##### FAITS MARQUANTS DE MACIF SAM

Les faits marquants de Macif SAM peuvent être assimilés à ceux du Groupe présentés en I.A.1.3.

##### ACTIVITÉS DE MACIF SAM

Macif SAM est agréée pour les branches 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17 et 18 à savoir : accidents, maladie, corps de véhicules terrestres, corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, marchandises transportées, incendie et éléments naturels, autres dommages aux biens, responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs, responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, responsabilité civile générale, pertes pécuniaires diverses, protection juridique et assistance.

Dans la dynamique de son plan stratégique #macifutur, la Macif renoue en 2017 avec un développement positif sur son cœur de métier, avec notamment une progression de plus de 1% de son portefeuille Automobile. Au global, le portefeuille de contrats affiche une progression de +0,4%, avoisinant 15,2 millions de contrats pour un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros.

##### *Zone géographique*

L'entité Macif SAM exerce essentiellement ses opérations d'assurance en France métropolitaine.

##### *Assurance Automobile*

La Macif assure 5,922 millions de contrats automobile à fin 2017, représentant un encaissement de 1 779 millions d'euros, hors assistance. Ce portefeuille est majoritairement composé de véhicules particuliers et de deux-roues. Les cotisations acquises ont augmenté de +2 %, en nette progression par rapport à l'exercice précédent et en phase avec l'évolution du marché. La dynamique commerciale engagée sur ce contrat dans le cadre du plan stratégique #macifutur porte ses fruits et permet à la Macif de consolider son positionnement de leader sur ce secteur d'activité.

##### *Assurance Habitation*

Le portefeuille de contrats habitation (Multirisque habitation, Sociétaires non occupants et Prem's) renoue avec un développement positif après plusieurs années de stabilité, voire de récession. Fin 2017, il comptabilise près de 4 213 millions

de contrats. Dans la dynamique de la mise en marché de sa nouvelle offre, le contrat multirisque habitation retrouve un développement positif, malgré la vive concurrence qui s'exerce toujours sur ce marché. Le produit à destination des sociétaires non occupants poursuit également sa progression, malgré un fléchissement du taux d'évolution. Le montant des cotisations de cette branche augmente de +3,5%, généré principalement par les augmentations de tarif appliquées pour couvrir les dérives constatées ces dernières années sur certaines garanties.

### Autres contrats

Avec 4,207 millions de contrats, les produits destinés à couvrir les accidents, dont le principal est le contrat Garantie accident, progressent de +0,6%. Combiné à la montée en gamme du portefeuille, ce développement en volume permet de maintenir le niveau des cotisations acquises autour de 265 millions d'euros.

La Macif propose des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Sur ce segment, le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation MAP (Multigarantie activités professionnelles). Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, la Macif s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprises par le biais d'un contrat dénommé MAS pour « Multigarantie Activités Sociales ». Elle se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées. L'évolution cumulée de ces contrats conduit à une contraction du portefeuille sur 2017 d'environ -3,1%, dans la continuité des exercices précédents. Ce résultat émane notamment d'un déport de l'activité professionnelle vers la structure spécialisée commune à la Macif et à la Matmut, Inter Mutuelles Entreprises. La désaffectation des assurés pour le caravaning au profit des camping-cars explique aussi le recul de cette part du portefeuille « incendie et risques divers ». Au global, ces contrats destinés à des publics spécifiques représentent un encaissement de 61,1 millions d'euros, en net repli de -8,2%, du fait notamment de la contraction du portefeuille MAP.

La Macif propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, assurance scolaire, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, annulations de séjour. Ces activités représentent un encaissement de 14,2 millions d'euros, pour près de 478 500 contrats. Elle propose également un contrat « chasse », ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 18,5 millions d'encaissement.

Enfin, la Macif intègre une garantie d'assistance générale dans la plupart de ses contrats, et propose des garanties optionnelles d'assistance. Au global, ces garanties représentent un encaissement de 161 millions d'euros, en progression de +3,1%, induits en particulier par un rééquilibrage technique de ces garanties.

## II.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'évolution des résultats de souscription est analysée au global puis par ligne d'activité.

### Résultat technique par grande ligne d'activité (en k€)

	2017				Total	TOTAL 2016
	Vie	Santé similaire à la vie	Non-vie	Santé similaire à la non-vie		
Primes acquises brutes	-	17 716	2 890 824	290 549	3 199 089	3 134 679
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, y.c PFGS et PB)	20 218	-31 896	-2 165 406	-118 180	-2 295 264	-2 328 082
Autres charges	-	-	-751 765	-68 959	-820 723	-817 686
Solde de réassurance	-	-824	-63 175	-1 313	-65 313	18 470
<b>Solde technique net</b>	<b>20 218</b>	<b>-15 005</b>	<b>-89 522</b>	<b>102 097</b>	<b>17 788</b>	<b>7 380</b>
Produits des placements nets					184 905	113 092
<b>Résultat technique</b>					<b>202 693</b>	<b>120 472</b>

Le chiffre d'affaires de la Macif s'élève à 3 199 millions d'euros en 2017, en progression de +2,0 % par rapport à 2016, soit le double des variations observées en 2016 et 2015.

La charge de sinistres baisse de -1,4 % pour atteindre 2 295 millions d'euros en 2017, du fait de la relative clémence tant sur le front du climatique que sur la sinistralité corporelle lourde. Les coûts moyens augmentent néanmoins sur les garanties matérielles.

Conséquence de cette sinistralité climatique relativement clémente, le solde de réassurance est déficitaire.

Les autres charges, en légère progression de +0,4 %, s'élèvent à 821 millions d'euros pour 2017.

Le solde technique net 2017 de +18 millions d'euros est porté par l'activité santé non vie, comprenant essentiellement le contrat Garantie Accident.

Les produits de placements alloués au compte technique s'établissent à 185 millions d'euros, en très forte évolution par rapport à 2016 (+63,5 %), induite par la cession d'une participation.

Au global, le compte de résultat technique 2017 fait ressortir un solde positif de 203 millions d'euros, en très forte hausse par rapport à 2016 (+68 %).

## II.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### Évolution des produits financiers normes françaises (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	15 456	-2 791	12 665	7 673	-403	7 270
Placements en actions	25 837	92 895	118 732	25 557	224	25 781
Placements obligataires, prêts	93 240	614	93 854	97 436	2 655	100 091
Placements monétaires	5 527	-2 450	3 077	3 683	419	4 102
Intérêts courus	-2 443	0	-2 443	-1 028	0	-1 028
<b>Total des placements</b>	<b>137 617</b>	<b>88 268</b>	<b>225 885</b>	<b>133 321</b>	<b>2 895</b>	<b>136 216</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>2,2%</b>		<b>3,3%</b>	<b>2,2%</b>		<b>2,2%</b>

Les revenus financiers nets de charges passent de 133 millions d'euros à 138 millions d'euros entre 2016 et 2017. Cette hausse provient principalement de la première distribution de dividendes de la SIEM (5,5 millions d'euros).

Les éléments financiers exceptionnels s'élèvent à 88 millions d'euros. Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées lors de la cession de BPCE Assurances (70,7 millions d'euros) et sur les OPC actions (19,3 millions d'euros).

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements (hors intérêts des dettes subordonnées) s'établit en forte augmentation à 3,3 % contre 2,2 % en 2016.

Le taux de rendement calculé sur les seuls cantons IARD ressort à 2,6 %.

## II.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le résultat non technique constate :

- les subventions accordées (-15,1 millions d'euros) ;
- le résultat exceptionnel (-30,8 millions d'euros) constitué des amortissements dérogatoires et des reprises de provisions ;
- l'intéressement (-24,5 millions) ;
- l'impôt sur les sociétés (-53,7 millions d'euros).



## II.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la Macif.

### II.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

#### LA MACIF, ENTITÉ TÊTE DU PÔLE IARD

Conformément à la structuration juridique du groupe Macif approuvée par les instances de gouvernance compétentes en juin 2017 et ayant fait l'objet d'une décision favorable de l'ACPR en octobre 2017, la Macif, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est désormais dédiée au pilotage de l'activité IARD et n'exerce plus les fonctions d'entreprise mère du Groupe.

#### GOVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

La Macif a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

Dans ce cadre, le président du conseil d'administration de Macif SAM ne sera pas, à compter de 2018, dirigeant effectif.

#### *Le conseil d'administration*

##### *Composition*

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration est composé, outre les administrateurs élus par les salariés, de vingt-quatre administrateurs représentant les sociétaires. Cette composition a évolué depuis le 1er janvier 2018 et le conseil d'administration comprend dix-huit administrateurs.

Les administrateurs de la Macif sont élus pour une durée de six ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés sont élus par les salariés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

##### *Rôle*

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu de la réglementation des entreprises d'assurance. Il arrête notamment les comptes sociaux et consolidés, examine les rapports exigés par la réglementation et décide des rappels ou ristournes de cotisations éventuelles.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
  - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
  - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
  - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Macif s'assure du pilotage du métier IARD au sein du groupe Macif et coordonne les autres entités et filiales rattachées au pôle.

### ***Rôle du président***

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le président du conseil d'administration assure la représentation de la Macif au plan politique.

Au nombre de trois au 31 décembre 2017, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

### ***L'assemblée générale***

#### ***Composition***

L'assemblée générale est composée de délégués nationaux de la Macif élus directement par les sociétaires pour six ans et choisis parmi les sociétaires.

Les sociétaires à jour de leurs cotisations élisent tous les trois ans, en section de vote et sur un scrutin de liste unique les délégués nationaux et les délégués de proximité.

Le délégué national participe aux assemblées générales et anime les délégués de proximité sur son territoire.

Le délégué de proximité est en charge de la représentation des sociétaires dans les territoires afin d'assurer le lien entre le sociétaire et son représentant à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine le périmètre géographique des sections de vote et fixe, conformément au règlement de vote qu'il adopte, le nombre de délégués nationaux et de délégués de proximité. Le nombre de délégués nationaux membres de l'assemblée générale ne peut être ni inférieur à 100, ni supérieur à 300.

Chaque sociétaire est obligatoirement inscrit à une section de vote qui correspond à son territoire Macif.

### ***La direction générale de la Macif***

#### ***Le directeur général***

Conformément à la réglementation, le directeur général de la Macif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la Macif.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

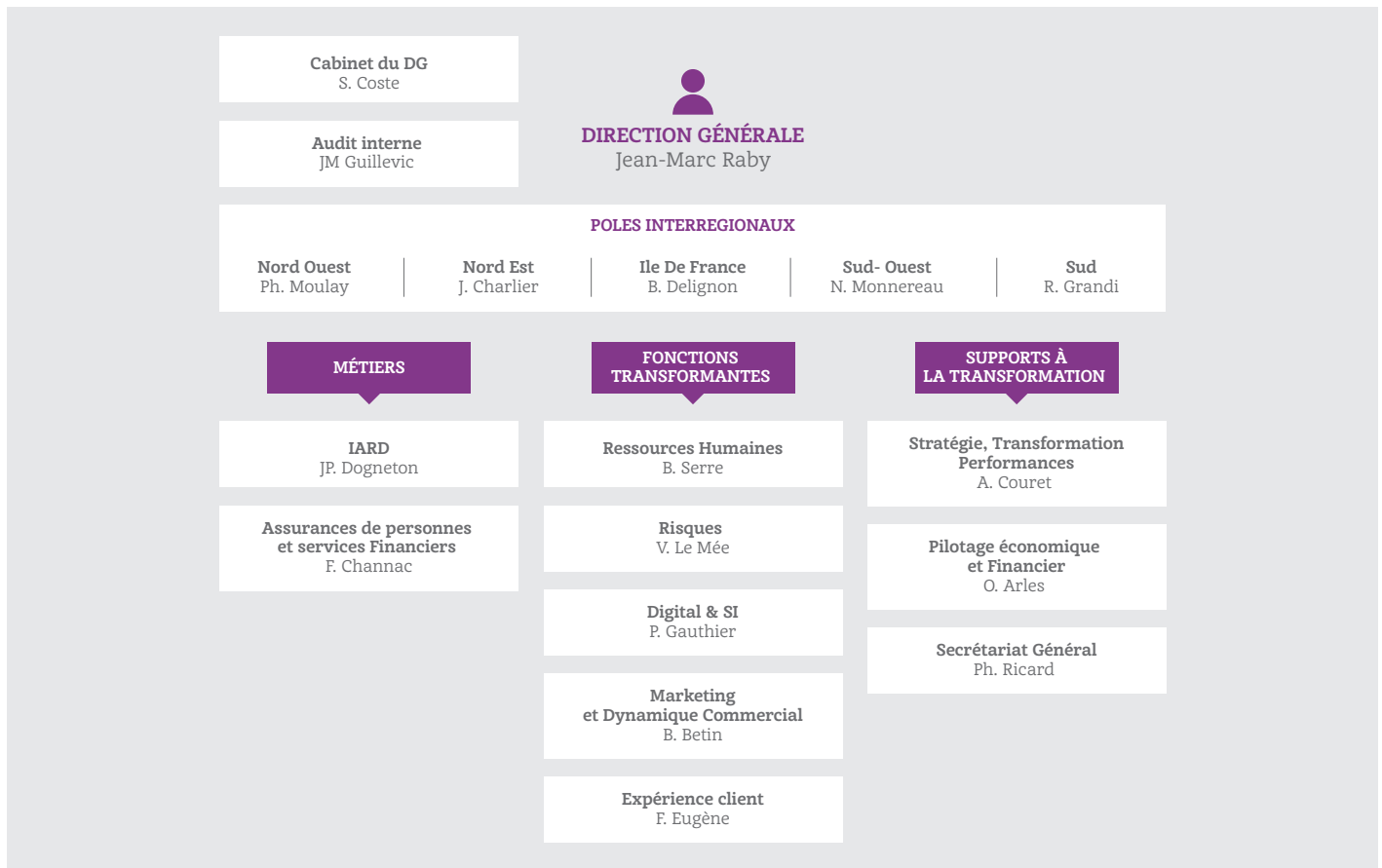
Le directeur général rend compte des activités de la société au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

#### ***Des directeurs généraux délégués***

Au 31 décembre 2017, Macif SAM est dotée de quatre directeurs généraux délégués, nommés par le conseil d'administration et ayant le statut de dirigeant effectif, à savoir :

- Frédéric Channac, directeur général délégué en charge des assurances de personnes ;
- Jean-Philippe Dogneton, directeur général délégué en charge du pôle IARD ;
- Olivier Arlès directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier ;
- Adrien Couret, directeur général délégué en charge de la stratégie, performances et risques.

L'organigramme de la direction générale au 31 décembre 2017 est le suivant :



- Les «fonctions transformantes» ont pour vocation la mise en œuvre des transformations de l'entreprise.
  - Les fonctions «supports à la transformation» viennent soutenir les «fonctions transformantes» dans leurs missions.
- Cet organigramme évoluera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la structuration juridique du groupe Macif.

### DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus disposent de fiches de postes ou de missions réalisées par la direction des Ressources Humaines Groupe qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

Des évolutions d'organisation ayant été opérées ou étant en cours, des ajustements seront nécessaires dans les fiches de postes ou de missions ci-dessus évoquées.

## II.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.C PROFIL DE RISQUE

### II.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Macif SAM, le risque de souscription est principalement composé du risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime, de réserve et catastrophe.

Par ailleurs, Macif SAM est exposée au risque Santé, en lien avec le contrat RPFA, ainsi qu'au risque vie via les provisions mathématiques de rentes issues des contrats Auto et RPFA (risques de longévité, révision et frais).

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### II.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques financiers principaux auxquels est exposée Macif SAM sont les risques de taux et actions.

Un assureur non-vie est plus naturellement exposé à la baisse des taux (situation dans laquelle l'évolution des provisions à la hausse se fait de façon plus marquée que celle des plus-values obligataires), ce qui est le cas de Macif SAM.

Le risque action de Macif SAM a deux composantes : l'une liée aux détentions stratégiques qu'elle détient, l'autre à ses actions de placement.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### II.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macif SAM, principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### II.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### II.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### II.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## II.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif SAM est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

### II.D.1 PLACEMENTS

#### II.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### II.D.1.2 Valorisation des placements

##### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	473 404	225 150	248 254
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	9 281 210	7 432 708	1 848 502
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	<b>461 537</b>	<b>231 713</b>	<b>229 824</b>
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	<b>1 405 508</b>	<b>461 272</b>	<b>944 236</b>
<b>Actions</b>	<b>287 569</b>	<b>200 729</b>	<b>86 840</b>
Actions cotées	259 173	185 537	73 636
Actions non cotées	28 396	15 192	13 204
<b>Obligations</b>	<b>5 271 647</b>	<b>4 878 998</b>	<b>392 649</b>
Obligations d'État	1 828 073	1 630 799	197 275
Obligations d'entreprises	3 422 169	3 227 142	195 027
Titres structurés	12 414	12 051	363
Titres garantis	8 991	9 006	-15
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 854 949</b>	<b>1 659 995</b>	<b>194 954</b>
<b>Produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres investissements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>66 483</b>	<b>66 483</b>	<b>-</b>
<b>Avances sur polices</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>-</b>
<b>Autres prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>66 398</b>	<b>66 398</b>	<b>-</b>
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	<b>24 177</b>	<b>24 177</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 845 274</b>	<b>7 748 517</b>	<b>2 096 757</b>

Les principaux placements concernent :

- ◆ **les détentions dans des entreprises liées, y compris participations** : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 1 406 millions d'euros. La valorisation du titre Mutavie s'établit à 865 millions d'euros (dont une plus-value de 749 millions d'euros), soit près de 62 % du total des participations.
- ◆ **les obligations** : les obligations représentent 5 272 millions d'euros, soit 54 % du total des placements.
- ◆ **les organismes de placement collectif** : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 1 855 millions d'euros soit 19 % du total des placements.

### II.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins values latentes et à la réévaluation des participations soumises aux normes Solvabilité II.

### II.D.2 AUTRES ACTIFS

#### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Frais d'acquisition différés	-	46 690	-46 690
Immobilisations incorporelles	-	93 630	-93 630
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	27 705	673 388	-645 683
Créances nées d'opérations de réassurance	44 289	64 319	-20 030
Autres créances (hors assurance)	314 313	221 964	92 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256 249	256 249	-0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	17 667	19 398	-1 731

#### II.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### II.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ◆ **les frais d'acquisition différés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 140 millions d'euros.
- ◆ **les créances d'assurance et de réassurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 666 millions d'euros.
- ◆ **les autres créances (hors assurance)** : En normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés (IFC, FET, Article 39) valorisés à 92 millions d'euros.

## II.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### II.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.

##### *Provisions pour primes*

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques. Depuis le 31 décembre 2016, les créances des assurés attachées aux sociétaires mensualisés sont déduites.

##### *Provisions pour sinistres*

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement. La cadence de paiement de ces prestations est évaluée afin de permettre d'actualiser les flux de trésorerie.

##### *Règlements de sinistres à verser*

La méthode d'évaluation des règlements de sinistres est adaptée en fonction de la typologie du sinistre. Les trois catégories ci-dessous sont distinguées.

- Les règlements futurs des sinistres «graves» (excédant un seuil prédéfini) sont évalués à l'aide d'un modèle distinguant les sinistres graves connus des sinistres qui le deviendront :
  - l'estimation des premiers est réalisée à partir des évolutions de charges constatées historiquement,
  - l'estimation des seconds est réalisée via une méthode fréquence/coût moyen.
- La charge des sinistres «catastrophes», liés à des événements climatiques ou des catastrophes naturelles importants, est estimée à partir des événements historiques de même nature.
- L'estimation des flux futurs des autres sinistres (ou sinistres «attritionnels») est réalisée par groupe homogène de risques à partir des données de sinistralité historiques.

##### *Recours à percevoir et frais de gestion sinistres*

Les recours à encaisser dans le futur, tout comme les frais de gestion des sinistres et des recours (en vision ultime), sont estimés en reproduisant les évolutions observées dans le passé.

##### *Cadence de paiement*

La cadence des règlements futurs nets de recours est déterminée à partir de l'historique pour chacune des trois catégories de sinistres (graves, catastrophes et attritionnels).

La cadence de paiement des frais de gestion est considérée identique à celle des règlements.

##### *Provisions pour rentes*

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux à verser (arrérages), y compris frais de gestion, pour les rentes en cours en début d'année.

Des tables de mortalité sont utilisées pour estimer les taux de survie des rentiers :

- pour les rentes invalidité, deux tables d'expérience ont été construites en 2016 en fonction du taux d'invalidité de la victime (inférieur ou supérieur à 80 %) ;
- pour les rentes éducation, une loi de sortie a été créée pour estimer les taux de sortie de fin d'études ;
- sur les autres périmètres (rentes versées à un conjoint), la table réglementaire normes françaises (TGH/TGF05) est utilisée, faute de données suffisantes pour construire une table d'expérience.

Les rentes contractuelles et les rentes responsabilité civile versées au titre des accidents survenus à partir du 1er janvier 2013 (date de modification de la réglementation) sont revalorisées annuellement sur la base d'un vecteur d'inflation qui suit les hypothèses financières du groupe Macif.



**Provisions cédées en réassurance**

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance correspond à la provision comptable. Les garanties responsabilité civile (à déroulement long) sont néanmoins majorées du résultat d'une simulation sur les sinistres individuels graves. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

**Actualisation**

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions pour primes, pour sinistres et pour rentes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

**MARGE DE RISQUE**

La méthode retenue par Macif SAM pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

**CORRECTION POUR VOLATILITÉ**

Macif SAM utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité. L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse des provisions techniques de +16,5 millions d'euros.

**II.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées****Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)**

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	197 739	27 061	224 800	-290	224 510
Non-vie	3 674 438	257 036	3 931 474	-484 050	3 447 424
Santé similaire à la vie	608 967	35 755	644 722	-16 316	628 406
Vie	639 697	40 261	679 958	-	679 958
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>5 120 841</b>	<b>360 114</b>	<b>5 480 955</b>	<b>-500 656</b>	<b>4 980 299</b>

La meilleure estimation des provisions brutes 2017 s'élève à 5 120 millions d'euros et est composée de 76 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 24 % de provisions vie (provisions de rentes).

La marge de risque s'élève à 360 millions d'euros, soit 7,0 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes

Les cessions en réassurance représentent 9,8 % des provisions brutes, soit 501 millions d'euros.

Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 4 980 millions d'euros.

**II.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques Solvabilité II et normes françaises**

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2017 sont inférieures de -1 036 millions d'euros (-17 %) aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires pour les versements sous forme de rentes) ;
- les flux futurs de paiements de sinistres ou de rentes sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II. Notamment, sous Solvabilité II, des tables d'expérience basées sur la mortalité réelle du portefeuille Macif SAM sont utilisées pour estimer les provisions de rentes en invalidité alors que les tables réglementaires du Code des assurances (construites sur la population masculine française) sont prises en compte en normes françaises.

### II.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes, jugées incertaines :

- le nombre de sinistres graves tardifs de la garantie Responsabilité civile de l'Automobile, utilisé dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de sinistres ;
- les tables de mortalité utilisées dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- le ratio combiné, servant à calculer la meilleure estimation des provisions de primes.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion des tests réalisés, le niveau des provisions techniques Solvabilité II de Macif SAM s'avère sensible à l'incertitude pesant sur le nombre de sinistres graves ultime, mais moins à celle liée à l'espérance de vie des rentiers. À l'inverse, les provisions techniques sont peu sensibles au niveau du ratio combiné.

Les paramètres exogènes, que sont la courbe des taux et l'inflation anticipée, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions Solvabilité II.

### II.D.4 AUTRES PASSIFS

#### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	19 053	-	19 053
Provisions autres que les provisions techniques	12 727	65 787	-53 060
Provisions pour retraite	139 846	-	139 846
Dettes des réassureurs	57 753	57 753	-
Passifs d'impôts différés	556 160	-	556 160
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	23 255	23 255	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 925	3 925	-
Autres dettes (hors assurance)	197 286	219 020	-21 734
Passifs subordonnés	645 214	619 285	25 929
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	3 465	3 485	-20

#### II.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Le détail des passifs subordonnés de Macif SAM est présenté dans le chapitre Groupe Macif (paragraphe D.4.1).

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

## II.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Provisions autres que les provisions techniques** : les principaux retraitements en normes Solvabilité II sont l'annulation des amortissements dérogatoires pour 49 millions d'euros en 2017 et de la provision pour perte de change pour 2 millions d'euros.
- **Provisions pour retraite** : cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 140 millions d'euros.
- **Passifs d'impôts différés** : les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Au 31 décembre 2017, les impôts différés passifs représentent 556 millions d'euros. Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II. Seules les plus-values latentes des participations stratégiques sont taxées au taux de 3,47 %.
- **Autres dettes (hors assurance)** : Cette ligne comprend les autres dettes du bilan en normes françaises, à l'exception des provisions sociales sur CET, FET et congés anniversaire, reclassées en provisions pour retraite et autres avantages.
- **Passifs subordonnés** : La différence de 26 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

## II.E GESTION DE CAPITAL

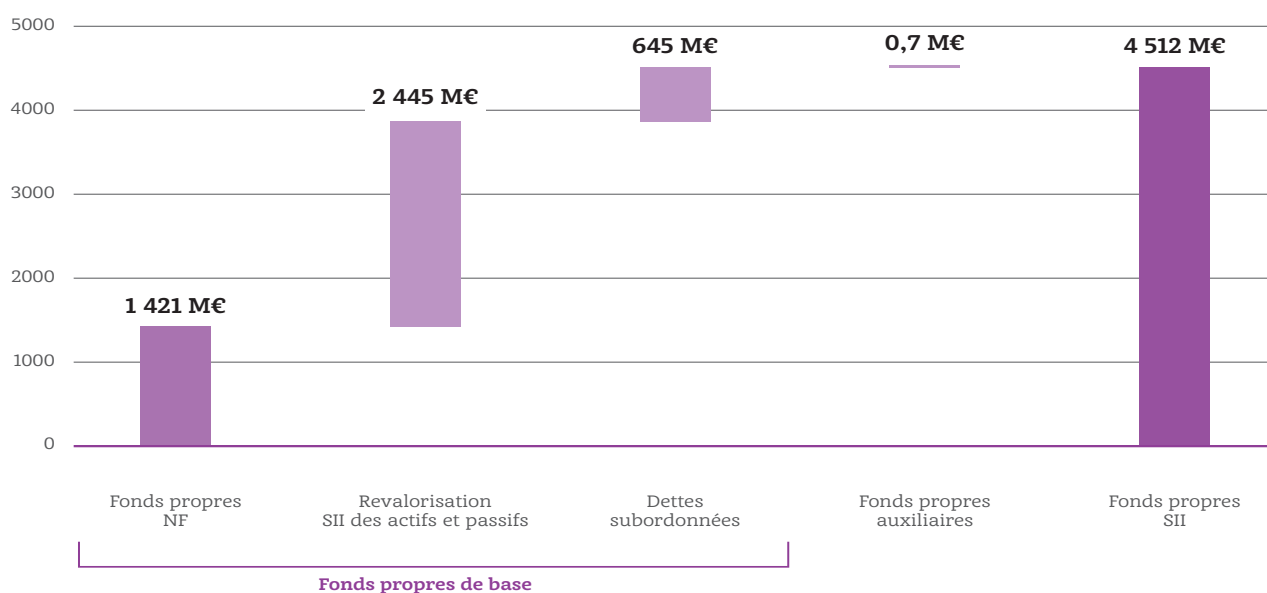
### II.E.1 FONDS PROPRES

#### II.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### II.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

##### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



#### LES FONDS PROPRES DE BASE

Les postes alimentant les fonds propres de base Solvabilité II Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

#### LES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Macif en tant que société d'assurance mutuelle, et comme indiqué dans ses statuts, a la possibilité d'exercer un rappel de cotisations envers ses sociétaires « s'il s'avérait ultérieurement que la cotisation normale n'était pas suffisante pour assurer l'équilibre des opérations ».

Le 31 décembre 2015, l'ACPR a autorisé Macif SAM à inclure dans ses fonds propres auxiliaires les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses membres par voie de rappels de cotisations. Ce montant de fonds propres tient compte d'un taux de rappel des cotisations, d'un taux de recouvrement et de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, cette autorisation ne porte à ce stade que sur une part très minoritaire des contrats de la Macif. Elle n'a donc pas d'impact significatif sur sa solvabilité réglementaire.

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

La réserve de réconciliation s'élève en 2017 à 3 617 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 1 172 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 249 millions d'euros) ;
- 2 445 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

**II.E.1.3 Qualité des fonds propres****Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)**

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>4 061 981</b>	<b>3 441 956</b>	<b>620 025</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	3 866 514	3 245 025	621 489
Fonds propres de niveau 1 restreint	195 467	196 931	-1 464
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>450 439</b>	<b>458 683</b>	<b>-8 244</b>
Fonds propres de base niveau 2	449 747	457 992	-8 245
Fonds propres auxiliaires niveau 2	693	691	2
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>4 512 420</b>	<b>3 900 639</b>	<b>611 781</b>

**Fonds propres de base**

Les principes de classification des fonds propres de base Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les passifs subordonnés décrits en partie D.4 sont positionnés par niveau dans les fonds propres de base selon les règles des dispositions transitoires prévues à l'article R.351-27 du Code des assurances :

- la Macif détient des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2005 et 2014, soumis à la limite des 50 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont donc classés en niveau 1 restreint par application de la mesure transitoire,
- la Macif détient également des titres subordonnés remboursables émis en 2013, soumis à la limite des 25 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont classés en fonds propres de niveau 2 par application de la mesure transitoire.

Les fonds propres de base augmentent entre 2016 et 2017 de +612 millions d'euros. Cette variation est liée d'une part, à la hausse des plus-values latentes sur les placements, d'autre part, aux investissements des flux de l'exercice (primes, prestations payées, produits financiers...)

**Fonds propres auxiliaires**

Un rappel de cotisations, après avoir été appelé, présente les caractéristiques d'un élément de fonds propres de base de niveau 1. Conformément à l'article 75 du règlement délégué 2015/35, les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont donc classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.

## II.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 4 512 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR Macif SAM.

### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres admis en couverture du MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2, sous certaines limites. Ces limites conduisent à retenir 117 millions d'euros des fonds propres de niveau 2. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 4 179 millions d'euros.

## II.E.1.5 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse des provisions techniques SII de +17 millions d'euros (cf. partie D.3) combinée à une baisse des impôts différés de -1 million d'euros. L'impact sur les fonds propres de base est ainsi de -16 millions d'euros.

## II.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macif SAM est calculé à l'aide de la formule standard. Macif SAM utilise néanmoins ses propres paramètres de calcul au sein du module de SCR souscription non-vie, sur cinq lignes d'activités.

Les modules de SCR sur lesquels Macif SAM utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### II.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	1 366 736	1 254 231	112 505
SCR contrepartie	55 629	54 428	1 201
SCR souscription vie	49 236	49 867	-631
SCR souscription santé	191 770	195 938	-4 168
SCR souscription non-vie	924 643	937 574	-12 931
Diversification entre modules	-674 204	-665 885	-8 319
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
<b>SCR de base</b>	<b>1 913 810</b>	<b>1 826 153</b>	<b>87 657</b>
SCR opérationnel	121 784	121 949	-165
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-525 794	-498 829	-26 965
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>1 509 800</b>	<b>1 449 273</b>	<b>60 528</b>
<b>MCR</b>	<b>583 740</b>	<b>578 304</b>	<b>5 435</b>

Au 31 décembre 2017, le SCR s'élève à 1 510 millions d'euros.

Il est en hausse de +4 % par rapport au 31 décembre 2016. Ceci s'explique par une hausse du SCR marché (+113 millions d'euros), atténuée par une baisse des SCR souscription non-vie (-13 millions d'euros) et santé (-4 millions d'euros).

Le MCR Macif SAM se situe à l'intérieur de la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par la directive 2009/138/CE.

### II.E.2.2 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les SCR et MCR

L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse du SCR net total de +1,6 millions d'euros et une hausse du MCR de +1,1 millions d'euros.

### II.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 269 % au 31 décembre 2016 à 299 % à fin 2017, du fait de la hausse importante des éléments éligibles, combinée à la hausse modérée du SCR.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 716 %, en hausse de +101 points. Cette évolution est à mettre en lien avec la croissance importante des éléments éligibles, associée à un MCR stable.

# ANNEXES MACIF SAM

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités détenues directement ou indirectement par Macif SAM à plus de 20 %, ou sur lesquelles Macif SAM exerce a minima une influence notable.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Apivia Mutuelle	Mutuelle	France	100,00%
Apivia Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Apivia Prévoyance	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Apivia Santé	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Concept Holding	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Gironde et Gascogne	Société à responsabilité limitée	France	100,00%
HDP Macif 4	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP Macif 5	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP Macif 6	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Lesseps Gestion	Société en nom collectif	France	100,00%
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00%
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Conseil	Société à responsabilité limitée	Algérie	100,00%
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Serwis	Société à responsabilité limitée	Pologne	100,00%
Macif Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100,00%
Macifimo	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macifin'	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif-Mutualité	Mutuelle	France	100,00%
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Mutuelle du personnel IBM (MPIBM)	Mutuelle	France	100,00%



Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	Mutuelle	France	100,00%
SCI Forêts Cantines	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Le Logis des Francs	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Les Marais	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Oloron	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Saint Jacques	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Sismip	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI 62 bd Edgard Quinet	Société civile immobilière	France	100,00%
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00%
SIIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macifilia	Société anonyme	France	99,99%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
Propriété viticole Ramage La Batisse	Société civile immobilière	France	99,93%
Propriété viticole Belcier	Société civile agricole	France	99,93%
Groupe forestier des Balguerries	Société civile - Groupement forestier	France	99,69%
GIE MMAV (Macif Mutavie Assurance Vie)	Groupement d'intérêt économique	France	99,31%
Macif Zycie	Mutuelle	Pologne	99,29%
GIE MMG (Macif Mutualité Gestion)	Groupement d'intérêt économique	France	99,00%
SCI du Rond Point	Société civile immobilière	France	99,00%
GIE CM (Couleurs Mutuelles)	Groupement d'intérêt économique	France	99,00%
Mutavie	Société européenne	France	98,47%
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	98,47%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	98,47%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	98,37%
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	Groupement d'intérêt économique	France	98,31%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	98,28%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	98,28%
SCI Aix Tech'indus	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Bordeaux Lac	Société civile immobilière	France	98,08%

SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Dijon 95	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Nantes La Perouse	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Paris Vivienne 2013	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Poitiers Carnot	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Toulouse 2012	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Tremblay Farman	Société civile immobilière	France	98,08%
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	Société civile immobilière	France	98,08%
GIE Apivia Courtage	Groupement d'intérêt économique	France	98,00%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,69%
SCI Velizy Park 2010	Société civile immobilière	France	97,69%
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	97,67%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	97,39%
SCI Ivry 90	Société civile immobilière	France	97,39%
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	Société civile immobilière	France	97,39%
SAS La Roseraie du Sud	Société par actions simplifiée	France	94,00%
Groupe Forestier de Commenailles	Groupement forestier	France	71,43%
SCI Immo Bretagne Atelier	Société civile immobilière	France	66,70%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	66,63%

OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	60,93%
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93%
OFI Advisers (ex new Alpha ADV)	Société anonyme	France	60,93%
OFI Digital	Société par actions simplifiée	France	60,93%
OFI Investment Solutions (OIS)	Société par actions simplifiée	France	60,93%
OFI Lux	Société anonyme	Luxembourg	60,93%
OFI Patrimonial (ex OFI Premium)	Société par actions simplifiée	France	60,93%
OFI Pierre	Société anonyme	France	60,93%
OFI Services	Société en nom collectif	France	60,93%
Coopartdom	Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable	France	60,42%
Sferen Réparation	Société par actions simplifiée	France	60,00%
SCI Apivia SPM	Société civile immobilière	France	55,00%
Vernier Participations	Société par actions simplifiée	France	54,54%
France Forêts 1	Société civile - Groupement forestier	France	50,50%
France Forêts 2	Société civile - Groupement forestier	France	50,50%
Apivia IARD	Société par actions simplifiée	France	50,00%
GSTP (gestion services & tiers payant)	Société par actions simplifiée	France	49,99%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	49,24%
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	49,24%
SCI Omega 16	Société civile immobilière	France	49,14%
SCI Galvani	Société civile immobilière	France	48,85%
SPPICAV OFI Immobilier	Société de placement à prépondérance immobilière	France	44,65%
SCI de la Sénetière	Société civile immobilière	France	44,00%
Sipemi	Société par actions simplifiée	France	43,83%
SCI du Cap Chabian	Société civile immobilière	France	42,85%
Drust	Société par actions simplifiée	France	42,73%
SAPS	Société par actions	Algérie	41,00%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00%

SCI du Couloud	Société civile immobilière	France	37,03%
Swen Capital Partners	Société anonyme	France	36,56%
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72%
Tuw	Société d'assurance mutuelle	Pologne	32,66%
Zencap AM	Société par actions simplifiée	France	32,10%
Mobileco	Société coopérative d'intérêt collectif	France	31,70%
Groupe Forestier La Bécassière	Société civile - Groupement forestier	France	31,70%
Ofimalliance	Société par actions simplifiée	France	30,47%
Studeal	Société par actions simplifiée	France	29,04%
Groupe IMA	Société anonyme	France	28,27%
Darva SA	Société anonyme	France	25,61%
Compagnie Financière de Saint Simon	Société en commandite par actions	France	24,05%
Esfm	Société anonyme	France	23,61%
Autopartage (Tours)	Société coopérative d'intérêt collectif	France	22,99%
Infravia Capital Partners	Société par actions simplifiée	France	21,33%
Colombus Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	20,72%
Groupe Crystal	Société anonyme	France	20,71%

# III

## MACIFILIA

<b>Synthèse Macifilia</b>	<b>86</b>
<b>III.A Activités et résultats</b>	<b>88</b>
III.A.1 Activités	88
III.A.2 Résultats de souscription	89
III.A.3 Résultats des investissements	89
<b>III.B Système de gouvernance</b>	<b>90</b>
III.B.1 Exigences générales de gouvernance	90
III.B.2 Compétences et honorabilité	91
III.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	91
III.B.4 Système de contrôle interne	91
III.B.5 Fonction audit interne	91
III.B.6 Fonction actuarielle	91
III.B.7 Sous-traitance	91
III.B.8 Autres informations	91
<b>III.C Profil de risque</b>	<b>92</b>
III.C.1 Risque de souscription	92
III.C.2 Risque de marché	92
III.C.3 Risque de crédit	92
III.C.4 Risque de liquidité	92
III.C.5 Risque opérationnel	92
III.C.6 Autres risques importants	92
III.C.7 Autres éléments importants pour le suivi des risques	92
<b>III.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>93</b>
III.D.1 Placements	93
III.D.2 Autres actifs	94
III.D.3 Provisions techniques	95
III.D.4 Autres passifs	97
<b>III.E Gestion de capital</b>	<b>98</b>
III.E.1 Fonds propres	98
III.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	100

# SYNTHÈSE MACIFILIA

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Diminution du chiffre d'affaires en lien avec la réduction de la gamme de produit.
- Résultat technique en léger retrait.
- Solvabilité confortable.



Chiffre d'affaires

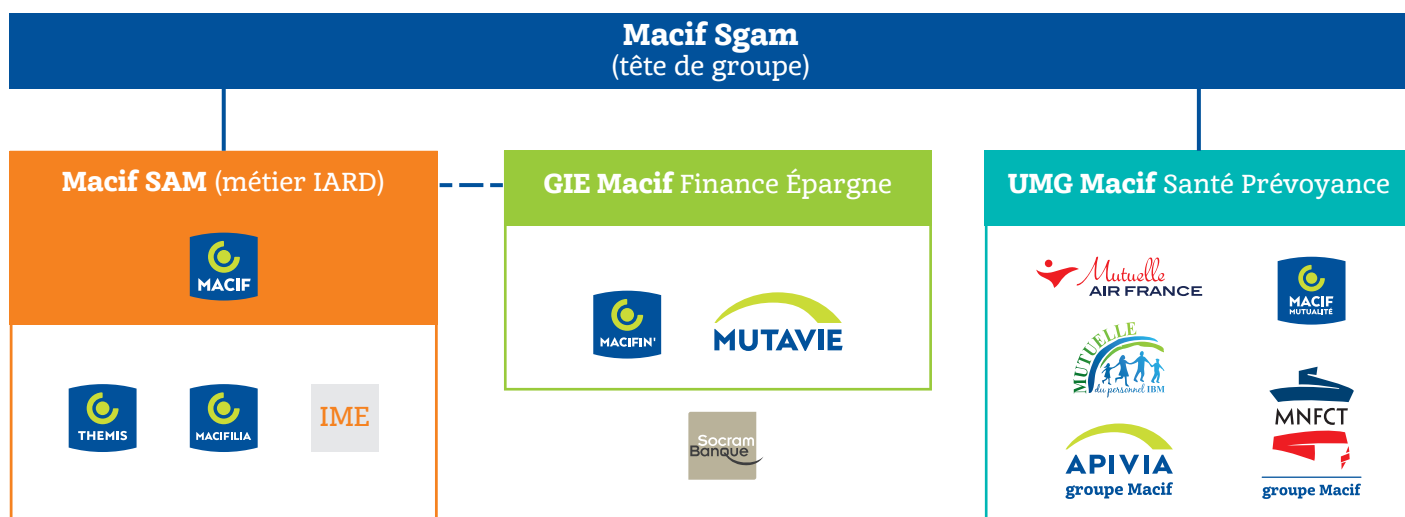
**0,43 M€**

Résultat technique

**-0,085 M€**

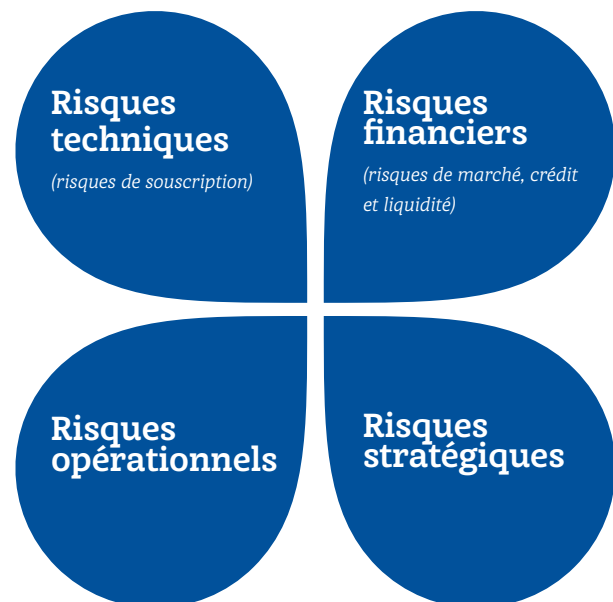
## GOVERNANCE

L'entité Macifilia s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier IARD..



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

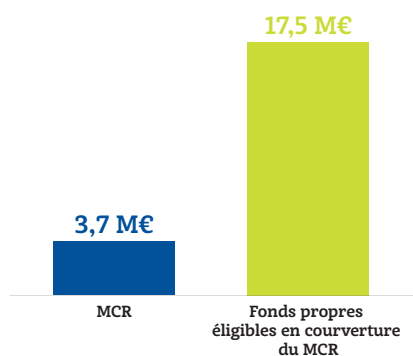


- Risques identifiés par la cartographie des risques menée en 2017.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées par l'évaluation des SCR et MCR.

## SOLVABILITÉ

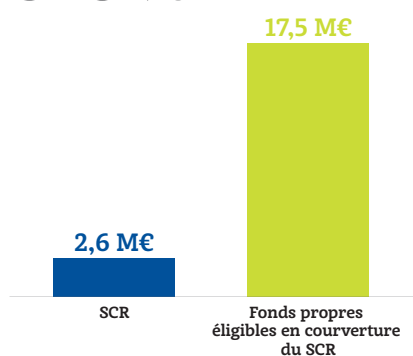
### Couverture du MCR

**472 %**



### Couverture du SCR

**670 %**



- Des exigences de capital (MCR et SCR) très largement couvertes par les fonds propres éligibles, malgré une diminution du taux de couverture du SCR de -46 points entre 2016 et 2017.
- Principale composante du SCR : SCR de marché, car les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs.
- Un MCR égal au plancher absolu requis par la réglementation.

## III.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### III.A.1 ACTIVITÉS

#### III.A.1.1 Présentation générale de Macifilia

##### **MACIFILIA, ENTITÉ DU GROUPE MACIF**

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 399 795 822 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort.

Les comptes de Macifilia sont consolidés en normes IFRS avec ceux de la Macif.

##### **POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE**

Macifilia est une filiale détenue à 99,99 % par la Macif, société d'assurance mutuelle qui est l'entreprise mère du groupe Macif et l'entité qui porte l'activité IARD.

#### III.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

Macifilia ne détient aucune participation.

#### III.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

##### **ACTIVITÉS DE MACIFILIA**

Macifilia propose une offre IARD couvrant exclusivement les risques automobiles des particuliers.

Macifilia est agréée pour exercer sur les branches 1 - accidents, 3 - corps de véhicules terrestres, 10 - responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs et 18 - assistance. Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés.

Les risques souscrits sont situés en France métropolitaine.

Fin 2017, Macifilia comptabilise 506 contrats.



### III.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

#### Résultat technique par grande ligne d'activité (en k€)

	2017					TOTAL 2016
	Vie	Santé similaire à la vie	Non-vie	Santé similaire à la non-vie	Total	
Primes acquises brutes	-	-	426	-0	426	2 102
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	3	-	-3 732	6	-3 723	-5 974
Autres charges	-	-	-165	-0	-165	-432
Solde de réassurance	-3	-	3 387	-6	3 378	4 261
<b>Solde technique net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-85</b>	<b>-0</b>	<b>-85</b>	<b>-44</b>
Produits des placements nets					-	-
<b>Résultat technique</b>					<b>-85</b>	<b>-44</b>

Macifilia présente un chiffre d'affaires de 0,4 million d'euros en 2017, en baisse de -80 % par rapport à 2016. Son portefeuille s'est fortement réduit suite à la décision du groupe Macif en 2015 de mettre fin à l'activité automobile du courtier Idmacif. La charge des sinistres diminue moins rapidement que le niveau des primes (-38 %) en raison de l'aggravation de deux sinistres corporels lourds.

Le montant des frais généraux s'élève à 0,2 million d'euros en 2017, en baisse de -62 % par rapport à 2016.

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. Le solde technique net provient de l'écart entre les commissions de réassurance reçues et les frais constatés. Il s'élève à -0,08 million d'euros en 2017, contre -0,04 million d'euros en 2016. Il est intégralement porté par l'activité non-vie.

### III.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

#### Évolution des produits financiers en normes françaises (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	5	0	5	5	0	5
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	711	0	711	699	0	699
Placements monétaires	2	-9	-7	1	5	5
Intérêts courus	-7	0	-7	-27	0	-27
<b>Total des placements</b>	<b>711</b>	<b>-9</b>	<b>702</b>	<b>678</b>	<b>5</b>	<b>683</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>2,0 %</b>		<b>2,5 %</b>	<b>1,9 %</b>		<b>1,9 %</b>

Les produits financiers nets de charges augmentent à 0,70 million d'euros en 2017 contre 0,68 million d'euros en 2016. Cette augmentation s'explique par la baisse des charges financières.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements à fin 2017, le taux de rendement comptable s'érode et s'établit ainsi à 1,9 % contre 2,0 % en 2016.

## III.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macifilia.

### III.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Macifilia est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration se compose de cinq membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macifilia est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macifilia. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il dispose ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

### III.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## III.C PROFIL DE RISQUE

### III.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

En tant qu'assureur automobile, Macifilia est principalement exposée aux risques techniques de primes, réserve et longévité. Ces risques sont toutefois couverts par le levier de protection de réassurance et la cession à 100 % de ses engagements.

### III.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Macifilia sont les risques de taux et de spread.

Macifilia est exposée à la hausse des taux (situation dans laquelle l'évolution à la baisse des provisions se fait de façon moins marquée que celle des plus-values obligataires).

Le risque de spread, comme le risque de taux, se caractérisent par l'impact des variations de la valeur des primes de risques sur les titres obligataires, et de leur volatilité, sur le stock de plus-values latentes issu des actifs détenus en contrepartie des engagements envers les assurés.

### III.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macifilia, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les sommes à recouvrer auprès des assureurs adverses.

### III.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### III.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## III.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macifilia est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

### III.D.1 PLACEMENTS

#### III.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### III.D.1.2 Valorisation des placements

##### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	86	14	72
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	41 708	38 793	2 915
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	-	-	-
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actions</b>	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
<b>Obligations</b>	<b>36 412</b>	<b>33 495</b>	<b>2 917</b>
Obligations d'État	22 764	21 261	1 503
Obligations d'entreprises	13 648	12 234	1 415
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>5 295</b>	<b>5 298</b>	<b>-2</b>
<b>Produits dérivés</b>	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Autres investissements</b>	-	-	-
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés</b>	-	-	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	-	-	-
<b>Avances sur polices</b>	-	-	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</b>	-	-	-
<b>Autres prêts et prêts hypothécaires</b>	-	-	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>41 793</b>	<b>38 806</b>	<b>2 987</b>

### III.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins values latentes.

### III.D.2 AUTRES ACTIFS

#### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	1	-1
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	198	198	-
Créances nées d'opération de réassurance	2 927	2 927	-
Autres créances (hors assurance)	786	786	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	860	860	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-

#### III.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### III.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation significative entre les deux normes.

## III.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### III.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.

##### *Provisions pour primes*

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

##### *Provisions pour sinistres*

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement. La cadence de paiement de ces prestations est évaluée afin de permettre d'actualiser les flux de trésorerie.

- Les règlements de sinistres futurs sont estimés par groupe homogène de risque à partir des données de sinistralité historiques (charges, règlements, nombres de sinistres et coûts moyens). Sur les sinistres graves, la provision évaluée par les gestionnaires, majorée, est retenue.
- Les recours à encaisser dans le futur, tout comme les frais de gestion des sinistres et des recours (en vision ultime), sont estimés en reproduisant les évolutions observées dans le passé.

##### *Cadence de paiement*

La cadence des règlements futurs nets de recours est déterminée à partir de l'historique. Cette cadence est reprise pour la liquidation des frais de gestion des sinistres.

##### *Provisions pour rentes*

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux (arrérages) et frais de gestion des rentes responsabilité civile en cours en début d'année. Les taux de survie des rentiers sont estimés à partir de tables d'expérience issues de l'analyse du risque de longévité réalisée sur le portefeuille de rentes de la Macif.

##### *Provisions cédées en réassurance*

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. La meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs est proche de la meilleure estimation des provisions de sinistres bruts. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

##### *Actualisation*

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques brutes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

#### MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macifilia pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

#### CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macifilia n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

### III.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

#### Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	4	0	4	-4	0
Non-vie	22 590	223	22 813	-21 929	884
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	1 825	12	1 837	- 1 752	85
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>24 420</b>	<b>235</b>	<b>24 655</b>	<b>-23 686</b>	<b>969</b>

La meilleure estimation des provisions brutes 2017 s'élève à 24,4 millions d'euros. Elle est composée de 92,5 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 7,5 % de provisions vie (provisions de rentes).

En ajoutant la marge de risque de 0,2 millions d'euros, les provisions techniques brutes à fin 2017 s'élèvent à 24,7 millions d'euros.

Après déduction des provisions cédées aux réassureurs, les provisions techniques nettes à fin 2017 s'élèvent à 1 million d'euros.

### III.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises

Les provisions techniques brutes Solvabilité II 2017 sont inférieures de -5,7 millions d'euros (-19 %) aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires pour les versements sous forme de rentes).

### III.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

L'ensemble des engagements de Macifilia étant réassuré, les provisions Macifilia n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2017.



### III.D.4 AUTRES PASSIFS

#### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	27 020	27 020	-
Passifs d'impôts différés	521	-	521
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	128	128	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1	1	-
Autres dettes (hors assurance)	478	478	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

#### III.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### III.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

## III.E GESTION DE CAPITAL

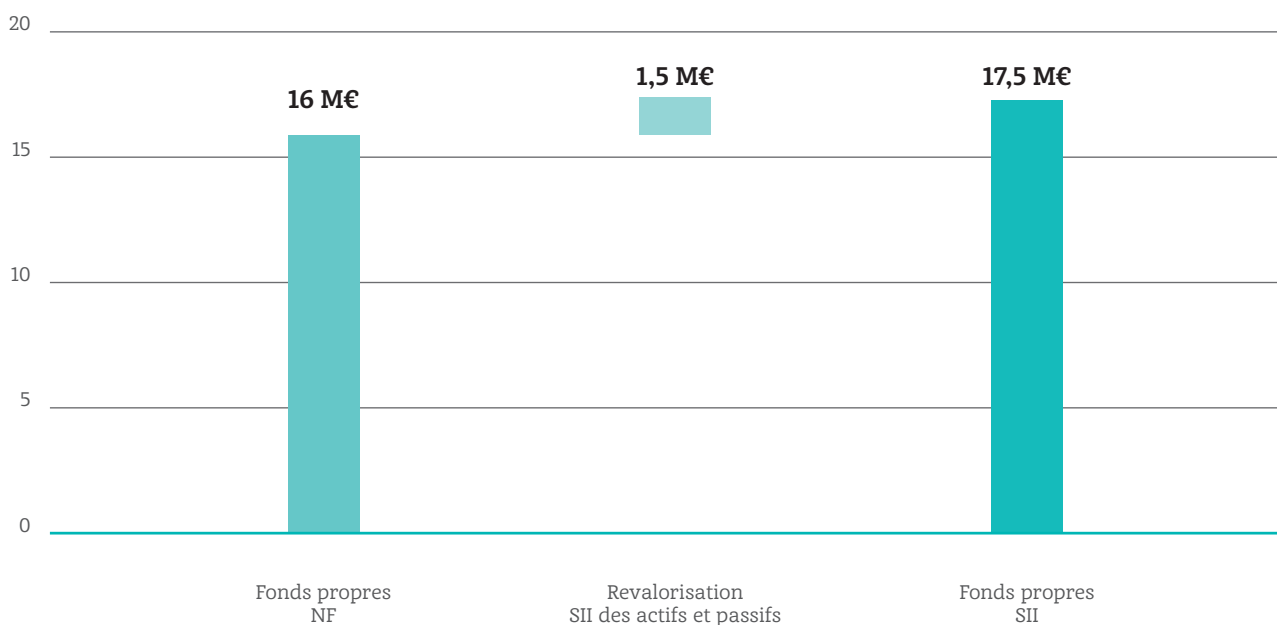
### III.E.1 FONDS PROPRES

#### III.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### III.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

##### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Macifilia sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

La réserve de réconciliation s'élève en 2017 à 8,6 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 7,1 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires de 8,9 millions d'euros) ;
- 1,5 million d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

### III.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>17 450</b>	<b>17 564</b>	<b>-114</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	17 450	17 564	-114
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>17 450</b>	<b>17 564</b>	<b>-114</b>

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2017 s'élèvent à 17,5 millions d'euros, très stables par rapport à 2016. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

### III.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2017, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 17,5 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Macifilia.

## III.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macifilia est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macifilia utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport

### III.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	2 320	2 314	6
SCR contrepartie	217	474	-257
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	0	0	-0
SCR souscription non-vie	176	176	-0
Diversification entre modules	-273	-426	153
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
<b>SCR de base</b>	<b>2 440</b>	<b>2 539</b>	<b>-99</b>
SCR opérationnel	686	740	-54
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-521	-825	305
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>2 606</b>	<b>2 453</b>	<b>152</b>
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>	<b>-</b>

Le SCR net 2017 de Macifilia s'élève à 2,6 millions d'euros, en hausse de 6 % par rapport au 31 décembre 2016. Le SCR souscription est très faible car les activités Macifilia sont entièrement réassurées. Le SCR marché est ainsi le principal risque.

Le MCR de Macifilia est égal au plancher absolu pour les entités non vie pratiquant de la responsabilité civile, soit 3,7 millions d'euros.

### III.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR diminue de -46 points pour atteindre 670 % au 31 décembre 2017, restant ainsi à un niveau très confortable.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 472 %, très stable par rapport à 2016.

# IV

# THÉMIS

<b>Synthèse Thémis</b>	<b>102</b>
<b>IV.A Activités et résultats</b>	<b>104</b>
IV.A.1 Activités	104
IV.A.2 Résultats de souscription	105
IV.A.3 Résultats des investissements	105
<b>IV.B Système de gouvernance</b>	<b>106</b>
IV.B.1 Exigences générales de gouvernance	106
IV.B.2 Compétences et honorabilité	106
IV.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	107
IV.B.4 Système de contrôle interne	107
IV.B.5 Fonction audit interne	107
IV.B.6 Fonction actuarielle	107
IV.B.7 Sous-traitance	107
IV.B.8 Autres informations	107
<b>IV.C Profil de risque</b>	<b>108</b>
IV.C.1 Risque de souscription	108
IV.C.2 Risque de marché	108
IV.C.3 Risque de crédit	108
IV.C.4 Risque de liquidité	108
IV.C.5 Risque opérationnel	108
IV.C.6 Autres risques importants	108
IV.C.7 Autres éléments importants pour le suivi des risques	108
<b>IV.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>109</b>
IV.D.1 Placements	109
IV.D.2 Autres actifs	110
IV.D.3 Provisions techniques	110
IV.D.4 Autres passifs	111
<b>IV.E Gestion de capital</b>	<b>113</b>
IV.E.1 Fonds propres	113
IV.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	115

# SYNTHÈSE THEMIS

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Un chiffre d'affaires et une solvabilité stables.



Chiffre d'affaires

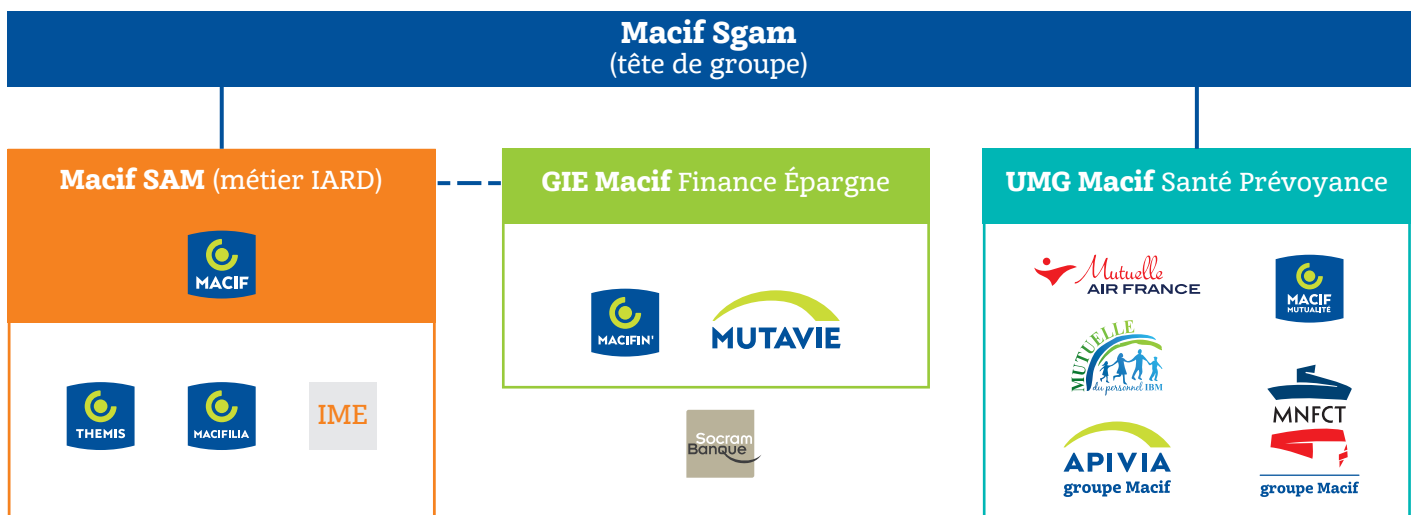
**1,0 M€**

Résultat technique

**+0,2 M€**

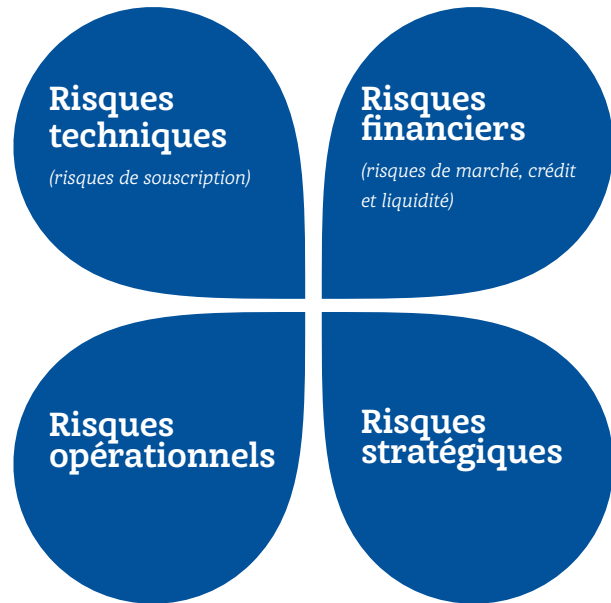
## GOUVERNANCE

L'entité Thémis s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier IARD..



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

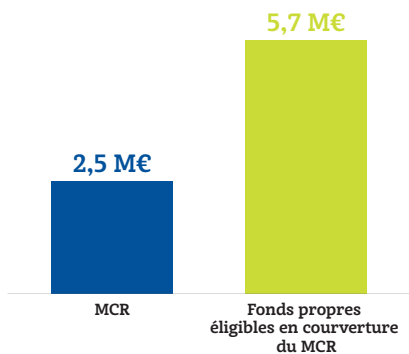


- Risques identifiés par la cartographie des risques menée en 2017.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées par l'évaluation des SCR et MCR.

## SOLVABILITÉ

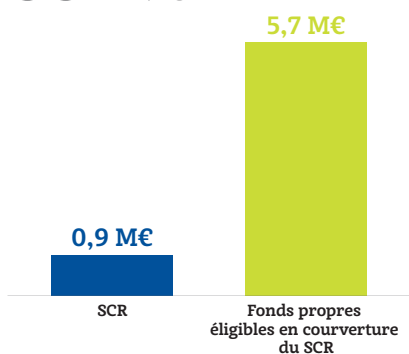
### Couverture du MCR

226 %



### Couverture du SCR

664 %



- Des exigences de capital (MCR et SCR) très largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Augmentation du taux de couverture du SCR de +73 points entre 2016 et 2017, du fait de la hausse des fonds propres et la baisse du SCR.
- Principale composante du SCR : SCR de souscription.
- Un MCR égal au plancher absolu requis par la réglementation.

## IV.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### IV.A.1 ACTIVITÉS

#### IV.A.1.1 Présentation générale de Thémis

##### THÉMIS, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 582 067 922 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort. Les comptes de Thémis sont consolidés en normes IFRS avec ceux de la Macif.

##### POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Thémis est une filiale détenue à 99,95% par la Macif, société d'assurance mutuelle qui est l'entreprise mère du groupe Macif et l'entité qui porte l'activité IARD.

#### IV.A.1.2 Entreprises liées

Thémis ne détient aucune participation.

#### IV.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

##### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Du fait de résultats déficitaires, la résiliation totale à échéance du portefeuille des contrats de protection juridique des particuliers a débuté le 1er juillet 2017. Elle va se poursuivre jusqu'au 30 juin 2018. Ces contrats étaient distribués jusqu'en 2016.

##### ACTIVITÉS DE THÉMIS

Les risques souscrits, situés en France métropolitaine, relèvent exclusivement de la branche d'assurance non-vie 17 de l'article R. 321-1 du Code des assurances, i.e. la branche protection juridique.

Le contrat de protection juridique « PJ sur mesure » distribué par le courtage ou le réseau Macif a deux volets :

- une formule « vie privée » (jusqu'en 2016) dite « PJ des particuliers » avec une option possible pour le contentieux locatif;
- un volet « vie professionnelle » dit « PJ sur mesure » « ou « PJ par bordereaux » selon la construction contractuelle, avec deux formules possibles :
  - une formule « entreprise » et des options « recouvrement de créance » et/ou « risque fiscal »,
  - une formule « dirigeant » à destination des dirigeants de société, présidents d'association, de syndicats ou de tout autre groupement.
  - les formules « copropriété » à destination des syndicats de copropriété et « gestion locative » à destination des administrateurs de biens sont fermées à la souscription.

Ce contrat peut être souscrit sous la forme d'une police individuelle, d'un contrat groupe décliné par adhésion, d'un contrat groupe par bordereaux ou d'une assurance pour compte.

Le contrat de protection juridique « PJ des professionnels » ou « PJ standard », distribué exclusivement par les espaces entreprises de la Macif, est souscrit sous la forme d'une police individuelle.



## IV.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

## Résultat technique par grande ligne d'activité (en k€)

	2017				TOTAL	TOTAL 2016
	Vie	Santé similaire à la vie	Non-vie	Santé similaire à la non-vie		
Primes acquises brutes	-	-	1 037	-	1 037	999
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-	-	-5	-	-5	-380
Autres charges	-	-	-877	-	-877	-749
Solde de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Solde technique net</b>			154	-	154	-85
Produits des placements nets					37	45
<b>Résultat technique</b>					191	-85

L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée.

Le chiffre d'affaires 2017 se stabilise à 1 million d'euros, du fait de la compensation entre la campagne de résiliation des contrats des particuliers et le développement des contrats à destination des professionnels.

La société dégage un résultat technique de 0,2 million d'euros en 2017.

## IV.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

## Évolution des produits financiers (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	151	0	151	150	1	151
Placements monétaires	0	-1	-1	0	0	0
Intérêts courus	-4	0	-4	-3	0	-3
<b>Total des placements</b>	147	-1	146	147	1	148
<b>Taux de rendement</b>	1,9 %		1,9 %	1,9 %		1,9 %

Les produits financiers nets de charges diminuent légèrement. Le portefeuille investi uniquement en obligations et en monétaire subit de façon directe les impacts de la baisse des taux d'intérêt.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements à fin 2017, le taux de rendement comptable est stable à 1,9 %.

À noter également, une diminution de la valeur nette comptable du portefeuille à 7,2 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros fin 2016.

## IV.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Thémis.

### IV.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Thémis est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration se compose de quatre membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément à la réglementation, le directeur général de Thémis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Thémis. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il dispose ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

## IV.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.C PROFIL DE RISQUE

### IV.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Thémis, le risque de souscription est un risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime et de réserve.

### IV.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Thémis sont les risques de taux et de spread.

Thémis est exposée à la hausse des taux (situation dans laquelle l'évolution à la baisse des provisions se fait de façon moins marquée que celle des plus-values obligataires).

Le risque de spread, comme le risque de taux, se caractérisent par l'impact des variations de la valeur des primes de risques sur les titres obligataires, et de leur volatilité, sur le stock de plus-values latentes issu des actifs détenus en contrepartie des engagements envers les assurés.

### IV. C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Thémis, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les créances auprès des courtiers.

### IV. C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### IV. C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### IV.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IV.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Thémis est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

### IV.D.1 PLACEMENTS

#### IV.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par la groupe Macif.

#### IV.D.1.2 Valorisation des placements

##### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	-	-	-
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	7 609	6 999	610
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	-	-	-
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	-	-	-
<b>Actions</b>	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
<b>Obligations</b>	6 929	6 319	610
Obligations souveraines	4 186	3 856	330
Obligations d'entreprises	2 743	2 462	280
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	680	680	-0
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 609</b>	<b>6 999</b>	<b>610</b>

#### IV.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

## IV.D.2 AUTRES ACTIFS

### Valorisation des autres actifs (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	76	-76
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	184	184	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	15	15	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330	330	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	29	29	-

### IV.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### IV.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et normes françaises

La seule différence de valorisation observée pour Thémis est l'annulation des frais d'acquisition différés en normes Solvabilité II.

## IV.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### IV.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques sont différentes selon le type de provision.

#### *Provisions pour primes*

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille.

#### *Provisions pour sinistres*

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement. La cadence de paiement de ces prestations est également évaluée afin de permettre d'actualiser les flux de trésorerie.

**Règlements de sinistres à verser**

Les règlements de sinistres futurs sont estimés à partir des données de sinistralité historiques (charges et règlements) et des provisions évaluées par les gestionnaires.

**Recours à percevoir et frais de gestion sinistres**

Les recours à encaisser dans le futur, tout comme les frais de gestion des sinistres et des recours (en vision ultime), sont estimés en reproduisant les évolutions observées dans le passé.

**Cadence de paiement**

La cadence des règlements futurs nets de recours est déterminée à partir de l'historique. Cette cadence est reprise pour la liquidation des frais de gestion des sinistres.

**Actualisation**

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

**MARGE DE RISQUE**

La méthode retenue par Thémis pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

**CORRECTION POUR VOLATILITÉ**

Thémis n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

**IV.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées****Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)**

	2017
Meilleure estimation des provisions techniques brutes	1 860
Marge de risque	136
<b>PROVISIONS TECHNIQUES SII BRUTES</b>	<b>1 997</b>
Meilleure estimation des provisions techniques cédées	-
<b>PROVISIONS TECHNIQUES SII NETTES</b>	<b>1 997</b>

Thémis assure et couvre le seul risque Protection juridique (provisions non-vie).

La meilleure estimation des provisions brutes 2017 s'élève à 2 millions d'euros. Elle est composée de 89 % de provisions de sinistres et 11 % de provisions de primes.

La marge de risque de 136 milliers d'euros représente 7 % du montant total des provisions techniques.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées est nulle car l'activité de Thémis n'est pas réassurée.

**IV.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises**

Les provisions techniques brutes Solvabilité II 2017 sont supérieures de 0,2 million d'euros (13 %) aux provisions techniques normes françaises. Le principal élément expliquant cette différence est le complément de provision (marge de risque) intégré dans les provisions techniques Solvabilité II.

### IV.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Les provisions Thémis n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2017.

### IV.D.4 AUTRES PASSIFS

#### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	117	-	117
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	226	226	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	168	168	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

#### IV.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### IV.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.



## IV.E GESTION DE CAPITAL

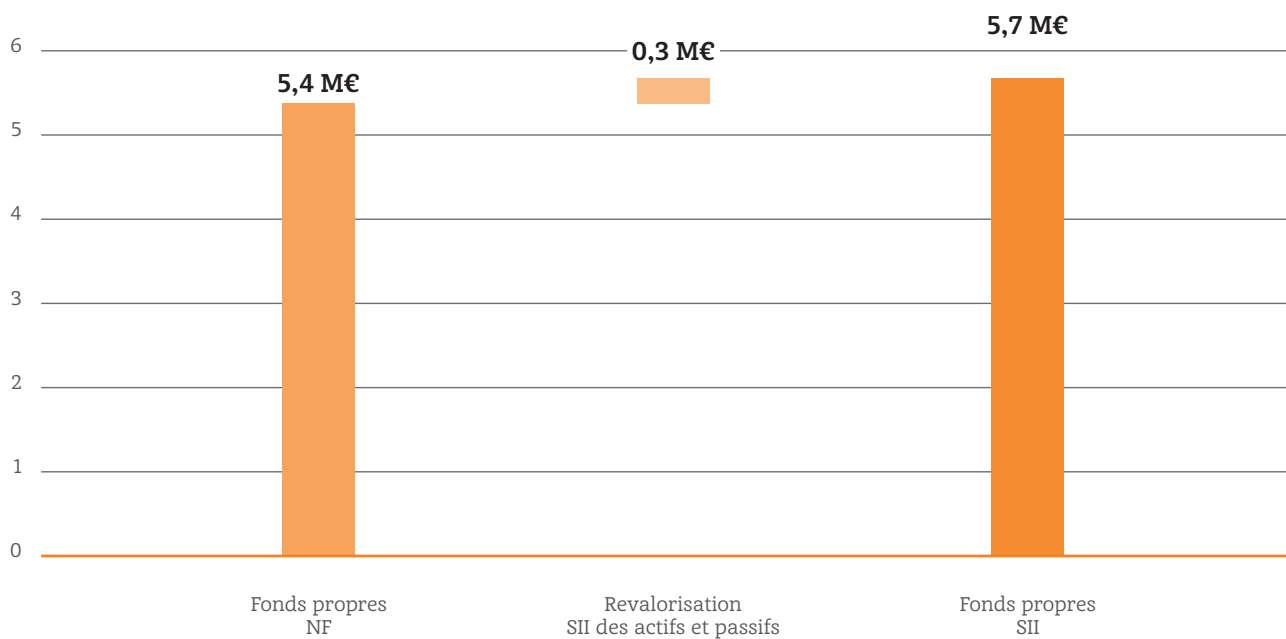
### IV.E.1 FONDS PROPRES

#### IV.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### IV.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. La réserve de réconciliation s'élève en 2017 à 3,2 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 2,9 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, exceptées les actions ordinaires de 2,5 millions d'euros) ;
- 0,3 million d'euros est issu de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

### IV.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>5 659</b>	<b>5 579</b>	<b>80</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	5 659	5 579	80
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	-
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>5 659</b>	<b>5 579</b>	<b>80</b>

Les principes de classification des fonds propres de Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2017 s'élèvent à 5,7 millions d'euros, très stables par rapport à 2016. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

### IV.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2017, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5,7 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Thémis.

## IV.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Thémis est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Thémis utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### IV.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	295	348	-53
SCR contrepartie	54	5	49
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	763	920	-157
Diversification entre modules	-199	-209	10
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
<b>SCR de base</b>	<b>913</b>	<b>1 065</b>	<b>-152</b>
SCR opérationnel	56	61	-5
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-117	-182	65
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>852</b>	<b>943</b>	<b>-91</b>
<b>MCR</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>-</b>

Le SCR net 2017 de Thémis s'élève à 0,9 million d'euros, en baisse de -10 % par rapport au 31 décembre 2016. Le SCR de souscription non-vie est le principal risque de Thémis.

Le MCR de Thémis est égal au plancher absolu pour les entités non vie ne pratiquant pas de la responsabilité civile, soit 2,5 millions d'euros.

### IV.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR de Thémis à fin 2017 atteint à 664 %, en hausse de +73 points par rapport à fin 2016.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 226 %, très stable par rapport à 2016.



# MUTAVIE

<b>Synthèse Mutavie</b>	<b>117</b>
<b>V.A Activités et résultats</b>	<b>119</b>
V.A.1 Activités	119
V.A.2 Résultats de souscription	120
V.A.3 Résultats des investissements	121
V.A.4 Résultats des autres activités	121
<b>V.B Système de gouvernance</b>	<b>122</b>
V.B.1 Exigences générales de gouvernance	122
V.B.2 Compétences et honorabilité	126
V.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	127
V.B.4 Système de contrôle interne	127
V.B.5 Fonction audit interne	127
V.B.6 Fonction actuarielle	127
V.B.7 Sous-traitance	127
V.B.8 Autres informations	127
<b>V.C Profil de risque</b>	<b>128</b>
V.C.1 Risque de souscription	128
V.C.2 Risque de marché	130
V.C.3 Risque de crédit	130
V.C.4 Risque de liquidité	131
V.C.5 Risque opérationnel	131
V.C.6 Autres risques importants	131
V.C.7 Autres éléments importants pour le suivi des risques	131
<b>V.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>132</b>
V.D.1 Placements	132
V.D.2 Autres actifs	133
V.D.3 Provisions techniques	134
V.D.4 Autres passifs	137
<b>V.E Gestion de capital</b>	<b>139</b>
V.E.1 Fonds propres	139
V.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	141
<b>Annexes Mutavie</b>	<b>142</b>



# SYNTHÈSE MUTAVIE

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Poursuite de la stratégie de diversification vers les multisupports énoncée dans le plan stratégique du groupe Macif #macifutur.
- Accompagnement des souscripteurs dans la transformation Fourgous des contrats monosupports : 265 M€ d'épargne.



### Chiffre d'affaires

**2 MDE**

### Collecte nette

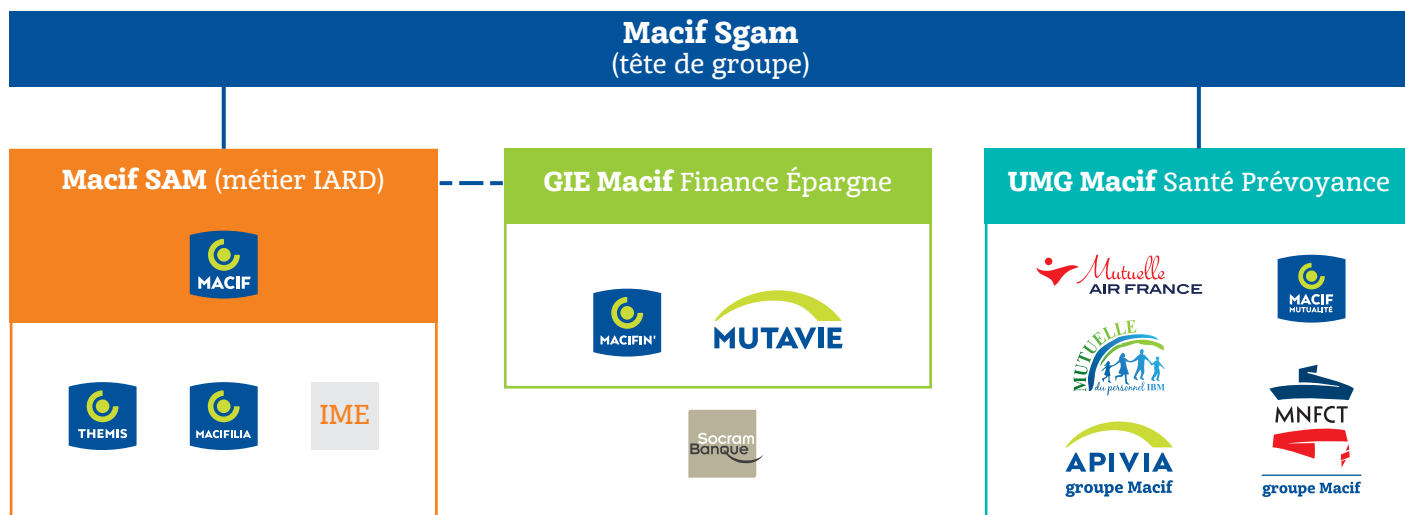
**20 M€**

### Résultat technique

**41 M€**

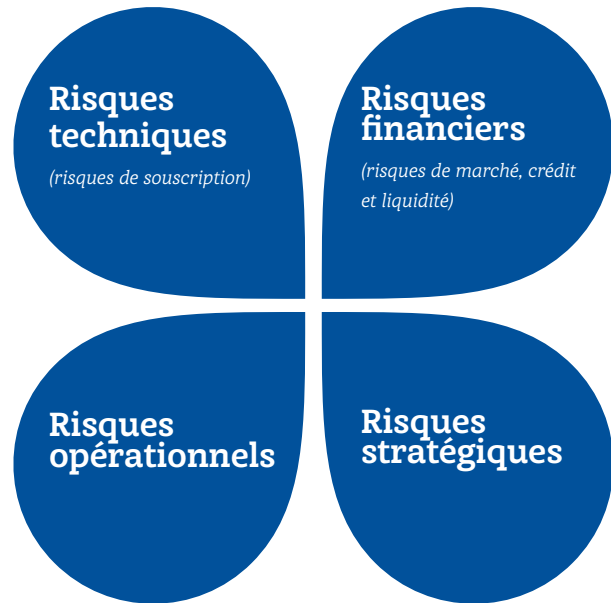
## GOVERNANCE

L'entité Mutavie s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Finance/Épargne.



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

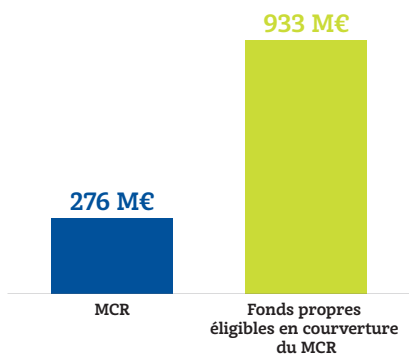


- Stabilité du profil de risque sur 2017.
- Suivi spécifique pour chaque risque.
- Indicateurs de suivi plus larges que le besoin en capital induit par la norme Solvabilité II.

## SOLVABILITÉ

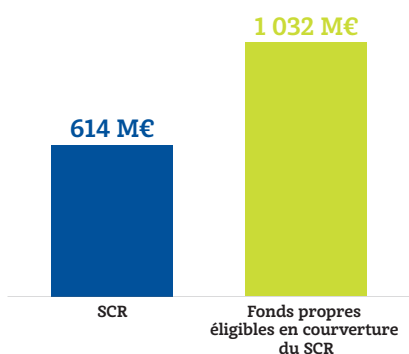
### Couverture du MCR

**338 %**



### Couverture du SCR

**168 %**



- Couverture confortable du besoin réglementaire.
- Ratio de couverture 2017 en croissance de +23 points grâce à la hausse des fonds propres conjuguée à une baisse du besoin en capital réglementaire (SCR).
- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.



# V.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

## V.A.1 ACTIVITÉS

### V.A.1.1 Présentation générale de Mutavie

#### DESCRIPTION

Mutavie – Société européenne à directoire et conseil de surveillance, est une entreprise régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Bessines (79000) au 9 rue des Iris.

Mutavie publie ses comptes en normes françaises.

#### POSITION OCCUPÉE PAR MUTAVIE DANS LE GROUPE

Mutavie est filiale de Macif SAM qui détient, au 31 décembre 2017, 590 832 parts du capital de Mutavie sur un total de 600 000 titres, soit une participation de 98,47 %.

Mutavie est l'entité qui porte l'activité épargne retraite assurance-vie du pôle Finance/Épargne du groupe Macif.

### V.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des participations significatives détenues par Mutavie au 31 décembre 2017 et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figure en annexe 1. Pour l'ensemble de ces participations, les droits de vote détenus par Mutavie sont identiques au pourcentage de détention.

### V.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

#### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2017 a été marquée par un phénomène d'attentisme classique en période pré-électorale, accentué par les menaces de sortie de la zone euro, les incertitudes entourant les projets de réforme fiscale et l'entrée en vigueur de la loi Sapin 2 (mesures visant à protéger les épargnants en cas de crise financière grave ou de remontée brutale des taux d'intérêts). Au final, l'assurance-vie conserve ses atouts différenciants majeurs et reste un instrument financier de grande qualité qui permet d'accompagner les épargnants tout au long de leur vie.

Dans ce contexte, l'année 2017 s'inscrit dans la poursuite du plan stratégique du groupe Macif #macifutur 2016-2020 qui réaffirme la position du client au cœur de la stratégie globale du Groupe.

La transformation initiée en 2016 avec le lancement de Multi Vie s'est poursuivie avec l'extension, à l'ensemble de la gamme multisupports, des options de gestion et des supports unités de compte diversifiés proposés pour Multi Vie. Les contrats monosupports Livret Vie et Actiplus ont été fermés à la souscription recentrant la gamme sur une offre épargne multisupport. Cette orientation vers les unités de compte est favorisée par un contexte économique sur les marchés actions porteur. En soutien de cette nouvelle offre, Mutavie a lancé une campagne de transformation Fourgous qui a permis d'orienter 265 millions d'euros investis dans des contrats monosupports vers des contrats multisupports.

#### *La gestion paritaire*

Dans un souci de transparence, Mutavie a mis en place un comité de gestion paritaire, auquel participent des représentants de l'assureur et des représentants des assurés des contrats collectifs. Ce comité se réunit au moins une fois par an pour, notamment, émettre un avis sur les projets de création, modification ou suppression de garantie et exercer son contrôle sur la gestion financière des contrats. En mai 2017, le comité de gestion paritaire a émis un avis favorable sur les modifications contractuelles proposées par Mutavie qui entrent en vigueur au 1er janvier 2018.



## ACTIVITÉS DE MUTAVIE

### Offre Mutavie et réseau de distribution

Mutavie propose aux clients une offre simple, complète, qui se compose de produits monosupports (Livret vie, Actiplus et Actiplus Retraite) et des produits multisupports qui portent la nouvelle offre de Mutavie : Multi Vie, Multiperp, Actiplus Option, Actifonds retraite.

Cette offre d'épargne/retraite est également complétée par des contrats de prévoyance, pour l'essentiel dans le cadre de couverture de prêts.

Les contrats commercialisés par Mutavie sont distribués par les agences du réseau Macif, Matmut, AMF, APPN, Crédit Coopératif, MAPA, MFA... Les conseillers ne sont pas commissionnés, ce qui garantit une approche exclusivement fondée sur les besoins des adhérents.

### Activité

En 2017, 50 158 affaires nouvelles ont été souscrites, principalement dans le réseau Macif, soit une stabilisation par rapport à 2016. Le réseau Matmut, offrant également le produit Multi Vie à ses sociétaires, a apporté 5 097 affaires nouvelles (10,2 % de la production globale).

Mutavie compte, à fin décembre 2017, 1 121 190 adhérents (dont 1 116 899 adhérents sur l'activité d'épargne retraite individuelle), en léger recul par rapport à 2016.

Le chiffre d'affaires 2017 de Mutavie s'élève à 2 milliards d'euros, en diminution de -10 % par rapport à 2016. A noter, la forte augmentation des investissements en unités de compte qui représentent près de 4 % de la collecte globale contre 1 % en 2016. L'encaissement net ressort à 20 millions d'euros contre 430 millions d'euros en 2016. Le résultat net s'établit à +35,9 millions d'euros.

Mutavie atteint 21,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion fin 2017, soit 1,4 % de plus qu'en 2016.

### Rendements de contrats d'épargne

Dans un contexte de taux durablement bas, les rendements des fonds en euros ont été maintenus en 2017. La progression des marchés actions a permis aux gestionnaires des supports en unités de compte d'offrir des rendements performants et souvent supérieurs à leurs indices de référence.

Adoptant un principe de prudence afin de préserver les rendements futurs, Mutavie a renforcé la provision pour participation aux bénéfices de 190 millions d'euros. Celle-ci représente 4,32 % de l'épargne gérée à fin 2017.

## V.A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

### Résultat technique par grande ligne d'activité (en k€)

	2017				TOTAL 2016
	Vie	Santé similaire à la vie	Unités de compte	Total	
Primes acquises brutes	1 884 208	16 598	76 390	1 977 196	2 205 012
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-2 252 042	-3 511	-217 893	-2 473 446	-2 711 076
Autres charges	-97 910	-4 842	-1 929	-104 680	-96 442
Produits des placements nets				642 234	627 296
Solde de réassurance	-305	122	0	-186	-365
<b>Résultat technique</b>				<b>41 118</b>	<b>24 425</b>

En 2017, le résultat technique avant réassurance ressort à 41,1 millions d'euros, en progression de +16,7 millions d'euros par rapport à 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- des prélèvements sur épargne gérée en hausse ;
- une augmentation importante du poste « autres éléments » portée par le contrat «assurance emprunteur Macif» accepté en réassurance (+5 millions d'euros) et le contrat de prévoyance Socram (+2 millions d'euros) ;





- une reprise à la réserve de capitalisation ;
- une augmentation des frais généraux ;
- des éléments exceptionnels défavorables sur le résultat 2017.

Le montant des frais généraux ressort à 110 millions d'euros pour 2017 (dont 56 millions d'euros de commissions versées aux distributeurs de l'offre) en progression de +8 % par rapport à la situation 2016.

Le taux de charges globales (charges de gestion et commissions rapportées à l'épargne gérée) est de 0,50 % en légère augmentation par rapport à 2016 (0,47 %).

## V.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### Évolution des produits financiers normes françaises (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	41 053	-3 050	38 003	48 483	12 105	60 588
Placements en actions	24 689	86 109	110 798	20 225	35 826	56 051
Placements obligataires, prêts	471 981	-1 032	470 949	502 117	11 092	513 209
Placements monétaires	20 441	-5 368	15 073	14 957	1 287	16 244
Intérêts courus	-13 118	0	-13 118	-15 569	0	-15 569
<b>Total des placements</b>	<b>545 046</b>	<b>76 659</b>	<b>621 705</b>	<b>570 214</b>	<b>60 311</b>	<b>630 524</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>2,4 %</b>		<b>2,8 %</b>	<b>2,6 %</b>		<b>2,9 %</b>

En 2017, les revenus courants (essentiellement coupons, dividendes et loyers perçus) nets de charges s'établissent à 545 millions d'euros (-4,4 % par rapport à 2016). Ils sont essentiellement constitués de revenus obligataires, fortement influencés par la persistance des taux bas, de revenus sur l'immobilier de placements et sur les actions.

Les éléments financiers exceptionnels présentent un solde global positif de 77 millions d'euros.

En 2017, les cessions d'obligations à taux fixe, réalisées principalement dans le cadre de la gestion du risque crédit, ont généré 5,9 millions d'euros de moins-values, induisant une reprise du même montant à la réserve de capitalisation.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable confirme une tendance à la baisse en s'établissant à 2,8 % (contre 2,9 % en 2016), avec une baisse plus marquée sur les seuls revenus courants (2,4 % contre 2,6 % en 2016).

## V.A.4 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

Hors résultat sur les placements des fonds propres (+13,5 millions d'euros), le compte technique non-vie constate l'impôt théorique sur la réserve de capitalisation (-2 millions d'euros), l'intéressement de l'effectif affectable à Mutavie (-2,6 millions d'euros), l'impôt sur les sociétés (-14,3 millions d'euros), et les profits et pertes exceptionnels. Ces derniers sont sur cet exercice respectivement de +0,011 million d'euros et -0,026 million d'euros.



# V.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Mutavie.

## V.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

### V.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Mutavie

#### **UNE GOUVERNANCE DUALISTE**

Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

#### ***Le directoire***

Le directoire est composé de six membres. Aucun membre du directoire ne peut faire partie du conseil de surveillance. Le directoire constitue l'instance collégiale décisionnaire de gestion de la société et ses membres sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

#### ***Le conseil de surveillance***

Le conseil de surveillance se compose de treize membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société assuré par le directoire.

#### ***L'assemblée générale***

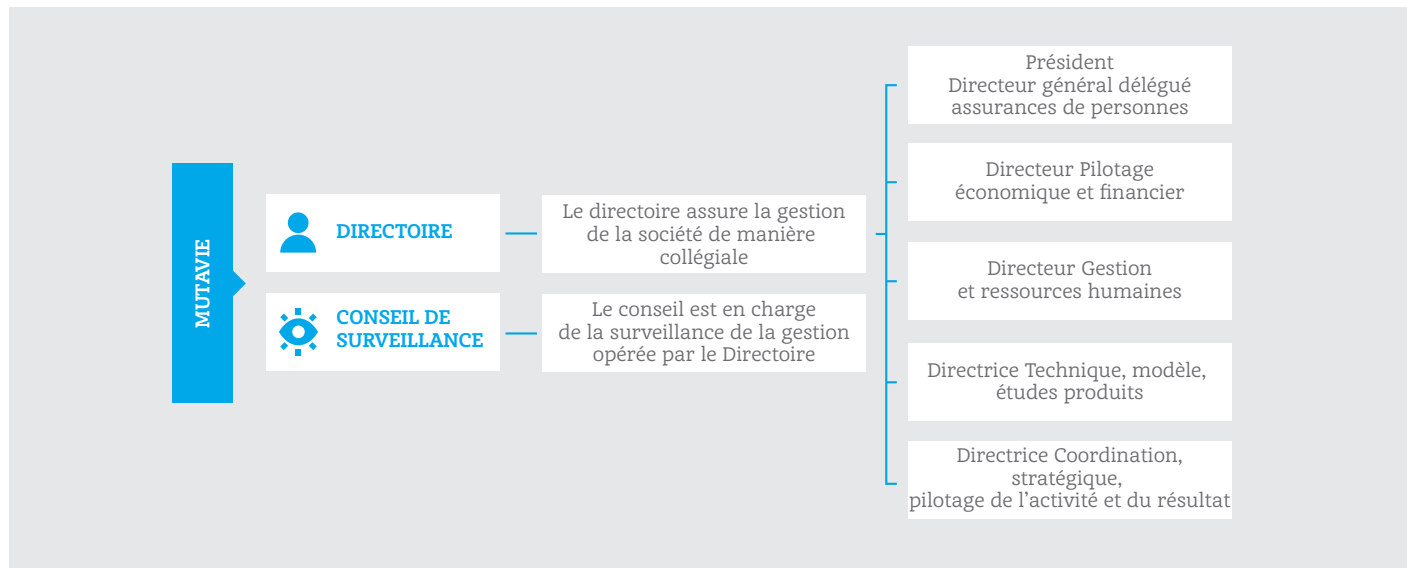
L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil de surveillance et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

#### ***Les comités spécialisés***

Le conseil de surveillance de Mutavie s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décision sur les domaines relevant exclusivement de sa compétence.

## V.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise au 31/12/2017

### COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MUTAVIE



Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

#### FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire est nommé par le conseil de surveillance pour quatre ans. Ses membres peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, celle-ci ne conférant pas un pouvoir de direction plus étendu mais la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut également conférer à un ou plusieurs membres du Directoire la qualité de directeur général qui aura aussi la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président.

Ces réunions sont présidées par le président ou, à défaut, par un membre choisi par le directoire au début de la séance. Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre du directoire disposant d'une voix. Le vote par procuration est interdit. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par tous les membres participants à chaque séance du directoire. Les décisions et délibérations du directoire sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, tenu au siège social, avec l'indication des membres présents et absents, de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du Directoire présents.

#### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections et des rémunérations Groupe, étant précisé que les mandataires sociaux et les dirigeants de la Macif sont impliqués dans la gouvernance de Mutavie : l'exercice de ces mandats contribue à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle globale.

La nomination de ses membres respecte les principes de pluralité et de représentativité des actionnaires de l'entreprise. Ainsi, le conseil de surveillance est composé de membres représentant l'ensemble des actionnaires, et principaux partenaires de Mutavie.

Deux membres du comité d'entreprise désignés par ce dernier et appartenant, l'un au collège cadres, l'autre à celui des employés, sont convoqués et assistent avec voix consultative, sans droit de vote, à toutes les séances du conseil de surveillance.



Le président du conseil de surveillance, ou le vice-président, dirige les séances et assure le lien avec le directoire.

Le président du conseil de surveillance rend compte à l'assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance ainsi que des procédures de maîtrise des risques, de contrôle interne et de conformité mises en place par la société.

#### **La formation des membres du conseil de surveillance**

Dans le cadre du dispositif de formation élaboré par le groupe Macif, lors de leur première année d'exercice, les membres du conseil de surveillance détenant simultanément un mandat au sein de Macif SAM participent à un programme de formation à leurs fonctions et responsabilités. Ce dispositif de formation est maintenu tout au long de leur mandat.

#### **RÔLE ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES DES FONCTIONS CLÉS QU'ASSURENT CES ORGANES**

L'environnement de contrôle au plus haut niveau des instances de gouvernance de Mutavie SE est favorisé par :

- la séparation des fonctions de direction, exercées par le directoire, organe collégial, et celles de surveillance et de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- la présence au sein du conseil de surveillance de représentants de l'ensemble des actionnaires.

#### **Les attributions et pouvoirs du directoire**

Le directoire est chargé de la direction et de la gestion de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires et des limitations éventuellement énoncées dans le règlement intérieur.

Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction de la société. Cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est interdit aux membres du directoire (ainsi qu'à leur conjoint, ascendants et descendants ou toute personne interposée) de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Les membres du directoire sont responsables, civilement et pénalement, des actes de leur gestion, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

#### **Les attributions et pouvoirs du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société par le directoire. Il statue sur les opérations qui doivent être soumises à son autorisation en vertu des statuts de Mutavie, des lois et règlements.

À toute époque de l'année, le conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le directoire.

Chaque trimestre, la présentation de la situation provisoire des comptes permet d'effectuer le contrôle budgétaire trimestriel présenté dans le rapport du directoire.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur :

- les comptes de l'exercice ;
- le rapport du Directoire ;
- les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

Sont également présentés au conseil de surveillance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur les rapports suivants :

- le rapport ORSA ;
- le rapport régulier au contrôleur RSR ;
- le rapport sur la solvabilité et la situation financière SFCR ;
- le rapport du comité d'audit et des risques ;
- le rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme;



- le rapport annuel relatif aux contrats d'assurance vie en déshérence ;
- le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable ;
- le rapport relatif aux résultats de la gestion financière et à la mise en œuvre des orientations de placement de la comptabilité auxiliaire d'affectation ;
- le rapport annuel sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan (PERP) ;
- le rapport actuariel ;
- le rapport de situation comparée.

Conformément aux dispositions des articles L.225-86 et suivants du code de commerce, doit notamment être soumise à l'autorisation du conseil de surveillance de Mutavie, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et le président du Directoire, un des membres du Directoire.

Les membres du conseil de surveillance sont tenus de révéler à l'assemblée générale, les délits commis par les membres du directoire dont ils ont eu connaissance, sous peine d'en être civilement responsables (article L. 226-13 du Code de commerce).

Les membres du conseil de surveillance sont responsables civilement des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat, mais ils n'encourent aucune responsabilité du fait des actes de la gestion par le directoire et de leurs résultats.

La responsabilité pénale des membres du conseil de surveillance est déterminée conformément aux dispositions législatives en vigueur.

### V.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

#### DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Conformément à la réglementation, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire agissent collégalement mais peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction et déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Le directoire rend compte des activités déléguées au conseil de surveillance.

La délégation de responsabilité n'est autorisée que dans le cadre mis en place par le directoire, après autorisation du conseil de surveillance.

Le directeur général délègue ensuite aux directeurs de l'entreprise, en fonction de leur mission, une partie de ces pouvoirs dans le cadre des périmètres de responsabilités définis au sein du comité de direction.

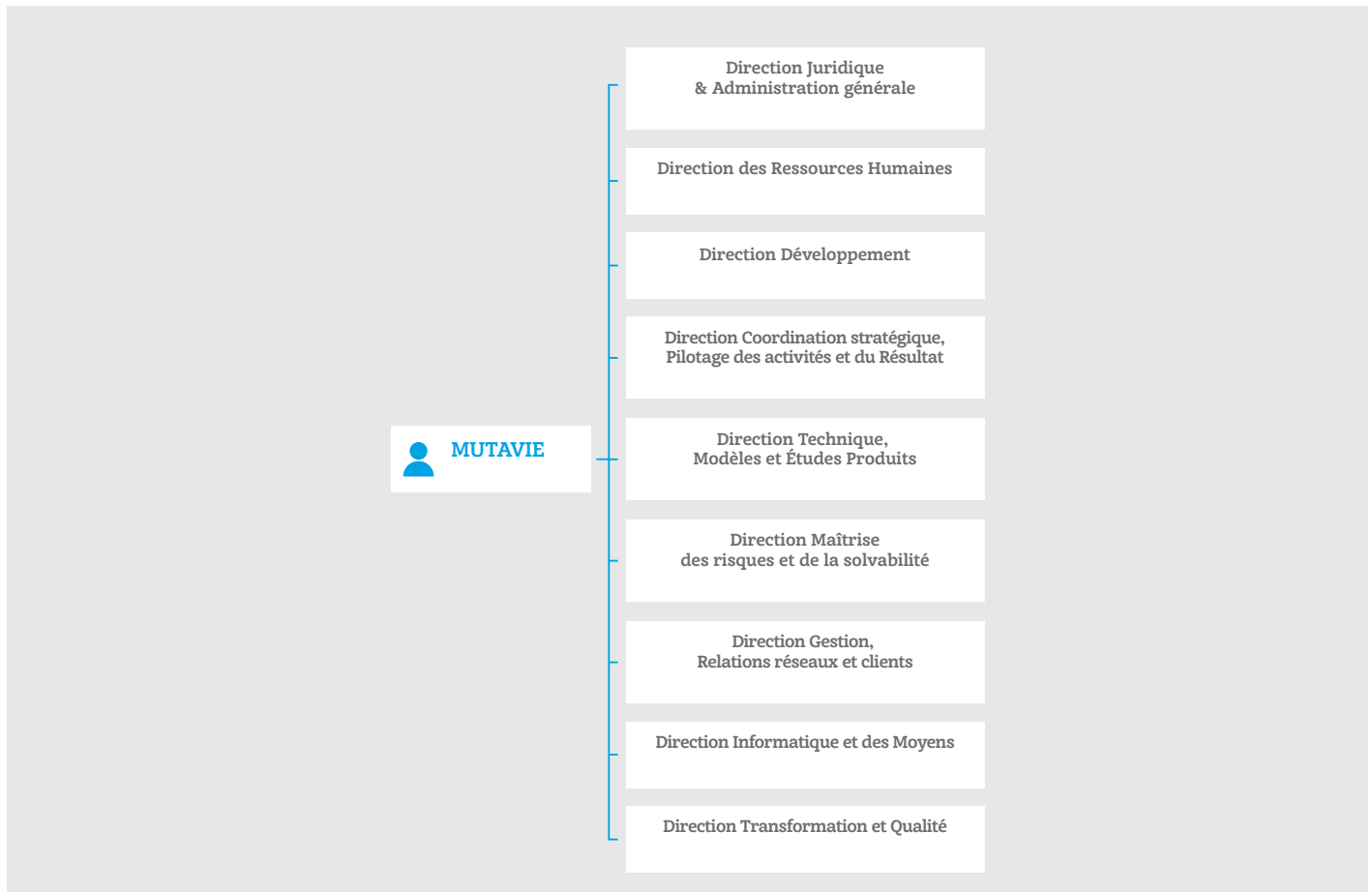
L'ensemble des délégations et sub-délégations de pouvoirs est formalisé, et le directoire et le conseil de surveillance sont informés de la mise en place des sub-délégations.

Les procédures de la société définissent également les niveaux d'engagement ou de responsabilité autorisés selon la fonction des personnes de l'entreprise qui reçoivent les délégations ainsi que les modalités de sub-délégation.

L'ensemble des personnes en charge des directions figurant sur l'organigramme ci-dessous dispose de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.



## Organigramme de la direction au 31/12/2017



## V.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

### FONCTIONS CLÉS

Afin d'assurer une application homogène du système de gestion des risques au sein du Groupe, le responsable de chacune des fonctions clés est désigné en qualité de responsable de fonction clé pour chacune des entités assurantielles du Groupe.

Ces responsables organisent et mettent en œuvre leur fonction au sein du Groupe et s'appuient sur le correspondant désigné dans chacune des entités du Groupe pour chacune des fonctions.

Les correspondants désignés pour Mutavie sont les personnes suivantes :

- Correspondant de la fonction Audit interne : Frédéric Channac, directeur général délégué assurances de personnes ;
- Correspondant de la fonction Actuarielle : Alicia Pinsard, membre du directoire et directrice Technique, modèles et études produits ;
- Correspondant de la fonction Vérification de la conformité : Cécile Boriaud, directrice Administration générale, juridique et conformité ;
- Correspondant de la fonction Gestion des risques : François-Xavier Hay, directeur Maîtrise des risques et de la solvabilité.



### V.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### V.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### V.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### V.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### V.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### V.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



# V.C PROFIL DE RISQUE

## V.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

### RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat résulte d'une modification du comportement des adhérents en matière de rachat de leurs contrats. Ce risque peut se matérialiser par :

- un changement permanent des taux de rachats constatés (à la baisse ou à la hausse) ;
- un rachat massif et ponctuel.

Les raisons de cette modification peuvent être liées à la conjoncture économique, à des évolutions réglementaires, etc. Dans son activité d'épargne, l'impact du risque de rachat est très corrélé avec les risques de marché et notamment le risque de taux.

À fin 2017, le montant total des rachats s'est élevé à 1,58 milliard d'euros (soit 82% des prestations totales), en augmentation de +10 % par rapport à 2016. Ce montant représente 7,6% de l'épargne gérée de début d'année, soit une progression de +0,5 point.

La progression du montant des rachats s'explique structurellement, par la part croissante des contrats arrivés à maturité fiscale (+2 points) et par l'augmentation du volume d'épargne gérée (+3 %). Néanmoins, ces deux facteurs sont atténués par le contexte économique et social qui incite à l'épargne de précaution et par la faiblesse du taux du livret A.

### ÉLÉMENTS DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE RACHAT

Plusieurs éléments concourent à la protection de l'assureur contre le risque de rachat massif : la fidélité des adhérents, que Mutavie mesure par différents indicateurs, la proportion de personnes épargnant dans un but de transmission de patrimoine, et la satisfaction des adhérents, mesurée chaque année au travers d'enquêtes qualitatives.

#### *Fidélité des épargnants*

Cette fidélité s'apprécie au regard de plusieurs facteurs.

Le premier gage de fidélité est la fréquence des retraits : les adhérents utilisent leur épargne au gré de leurs besoins, puis la reconstituent selon leurs possibilités.

Ce phénomène s'observe essentiellement sur le produit Livret Vie qui bénéficie d'une absence de frais sur versements et de pénalité en cas de rachats. Ces caractéristiques facilitent ces mouvements d'allers/retours.

Une autre preuve de fidélité des adhérents se perçoit dans la multi-détention de contrats. Plus de la moitié (52 %) est soit multi-détentrice de contrats à Mutavie, soit membre d'un foyer multi-équipé.

#### *Épargne dans un objectif de transmission*

Un autre facteur de protection contre le risque de rachat est la part des adhérents désireux de transmettre leur patrimoine. Dans cette optique, l'assurance-vie demeure en effet un outil très avantageux. Ainsi, la part de l'épargne constituée par les adhérents, en vue de cet objectif de transmission de patrimoine, est estimée à 46 % des engagements gérés par Mutavie.

#### *La satisfaction des clients*

Enfin, la satisfaction des clients reste le dernier gage vis-à-vis d'un risque de rachat conjoncturel ou concurrentiel. Chaque année, cinq enquêtes de satisfaction sont réalisées dans le cadre de la certification de service AFAQ AFNOR.

Les résultats de ces différentes enquêtes (taux moyen de satisfaction de près de 90%) et le faible nombre de réclamations (698 en 2017, soit 0,06% des adhérents) témoignent de la satisfaction de nos adhérents.

### RISQUE MORTALITÉ

Le risque de mortalité résulte d'une sous-estimation de la mortalité au regard de celle réellement observée. Cela peut entraîner un sous provisionnement ou une insuffisance de tarif. Pour Mutavie ce risque est porté principalement par les garanties décès complémentaires en épargne et celles des contrats de prévoyance.

Le portefeuille d'épargne individuelle compte 1 113 111 adhérents à fin 2017, avec un équilibre quasi parfait selon le sexe: 50% de femmes détiennent 48% de l'épargne.





Sur ce portefeuille, Mutavie anticipe ses charges de sinistre grâce à une table d'expérience qui capte les risques inhérents au portefeuille de Mutavie. Ainsi, cette table procure de la visibilité sur les effets futurs du vieillissement du portefeuille, dans un contexte où 20% des adhérents des contrats Actiplus et Livret Vie (près de 90% des adhérents de Mutavie) ont plus de 70 ans et détiennent environ 40% de l'épargne.

Face à ce risque, l'image de confiance dont bénéficient le groupe Macif et Mutavie reste un facteur important de protection puisque une part non négligeable des capitaux versés en cas de décès est réinvestie par les bénéficiaires sur un contrat Mutavie (34 % en 2017).

En prévoyance individuelle, activité peu développée au niveau de Mutavie, le risque de concentration est extrêmement faible et la modélisation de la sinistralité permet une bonne anticipation.

### **RISQUE LONGÉVITÉ**

Le risque de longévité résulte d'une surestimation de la mortalité au regard de celle réellement observée.

Pour Mutavie ce risque est principalement porté par les contrats de rente qui à fin 2017 sont peu significatifs dans les engagements de Mutavie (0,2% des engagements).

### **RISQUE CATASTROPHE**

Le périmètre exposé au risque catastrophe est constitué uniquement des contrats de prévoyance. Ce périmètre fait l'objet d'une couverture par un traité de réassurance catastrophe décrit dans la partie réassurance du rapport.

### **RISQUE DE FRAIS**

Le risque de hausse des frais de gestion correspond à une dérive des coûts de gestion. Les causes de ce risque peuvent être multiples ; certaines sont endogènes à Mutavie, comme une mauvaise maîtrise des ressources du personnel, des projets qui dérivent en matière de coût et d'autres sont exogènes comme l'inflation des prix, des cotisations sociales supplémentaires...

Ce risque est suivi par le biais des deux ratios suivants :

- les charges de gestion rapportées aux encaissements, ratio influencé par les variations de la collecte ;
- les charges de gestion rapportées à l'épargne gérée, ratio plus représentatif de l'activité, notamment de gestion, une fois constitué un portefeuille d'une certaine taille.

### **RISQUE DE RÉVISION**

A Mutavie, le risque de révision ne concerne que les prestations d'incapacité et invalidité des contrats de prévoyance individuelle et collective. Il se manifeste par un changement législatif (par exemple l'âge légal de départ à la retraite, les plafonds de remboursement de la sécurité sociale) ou par une aggravation de l'état de santé (par exemple lorsqu'un adhérent change de catégorie d'invalidité) qui vont venir accroître la charge de prestations de Mutavie.

Le besoin en capital réglementaire lié à ce risque est marginal au regard des autres risques gérés par Mutavie. En effet, par rapport au besoin en capital global il constitue moins de 0,01%.

Ce résultat est cohérent avec les caractéristiques des garanties des contrats de rentes de Mutavie et la faible part que représente ce type de contrat dans l'offre Mutavie.

### **RISQUE D'INCAPACITÉ/INVALIDITÉ**

Le risque d'incapacité/invalidité concerne la qualité des anticipations de Mutavie sur le nombre d'adhérents pouvant :

- entrer en incapacité ou invalidité ;
- passer d'incapacité à invalidité ;
- voir leur situation en incapacité ou invalidité se dégrader.

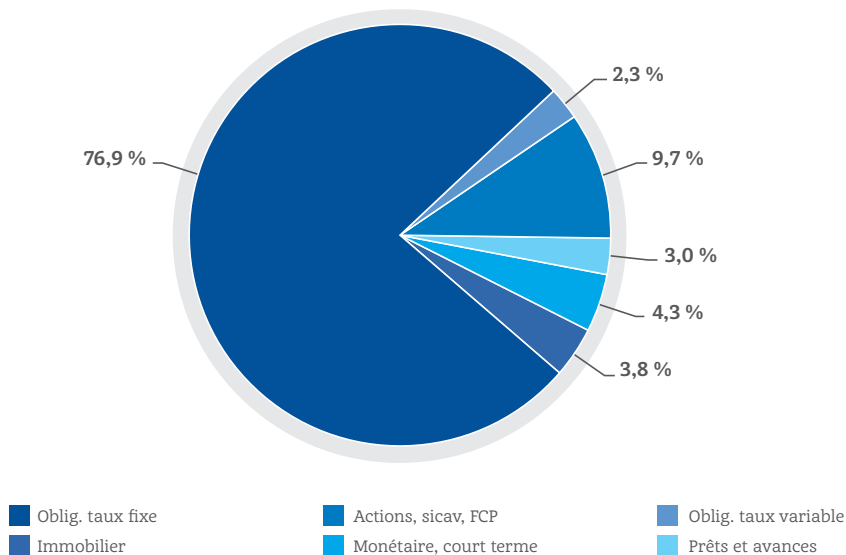
La conséquence d'un mauvais suivi de ce risque serait de sous-estimer les provisions et/ou sous-estimer le tarif.

L'offre de Mutavie étant majoritairement orientée sur l'épargne et la retraite, le besoin en capital sur des risques en lien avec l'activité de prévoyance est très faible. Ainsi, le risque d'incapacité invalidité génère un besoin en capital inférieur à 1% du besoin en capital global de Mutavie.



## V.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

### RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS



Dans le cadre de sa politique financière, Mutavie privilégie les placements sûrs et solides offrant un rendement fiable et dont le risque est maîtrisé. Le portefeuille d'actifs de Mutavie est principalement composé de titres obligataires (79,2 %), la part diversifiée en actions et immobilier représente 13,5%.

### RISQUES DE MARCHÉ (SPREAD, TAUX, ACTION, IMMOBILIER, CHANGE)

Les risques de marché rattachés aux activités de Mutavie (y compris les risques de crédit et de liquidité) sont les mêmes que ceux décrit pour le groupe Macif. Seules les conséquences sont spécifiques à l'assurance vie et concernent essentiellement la position concurrentielle de Mutavie en matière de taux servis vis-à-vis de ses concurrents et des impacts sur le risque de rachat.

## V.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit, lié au risque de défaut d'une contrepartie et au risque de concentration est identifié et géré à Mutavie comme dans le reste du groupe Macif. Comme pour les risques de marché la spécificité de Mutavie se situe dans les conséquences de ce risque. En cas de réalisation de ce risque, Mutavie devra assurer la garantie en capital donnée aux assurés ainsi que le respect du taux minimum annuel. Dans cette situation, Mutavie pourrait être amené à faire appel à ses fonds propres pour honorer ses engagements.



## V.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour un assureur vie, le risque de liquidité est un des principaux risques qui doit être en permanence sous surveillance. Les règles définies au sein du Groupe et qui s'appliquent également à Mutavie permettent d'avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque auquel Mutavie n'a jamais été confronté.

## V.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le suivi et le pilotage de ce risque est coordonné par le Groupe avec l'appui du service contrôle interne de Mutavie.

## V.C.6 AUTRES RISQUE IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

Comme l'ensemble des entités du groupe Macif, Mutavie est soumis aux mêmes types de risques stratégiques. Leur suivi et contrôle sont menés en interne sous la coordination du groupe Macif.



# V.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Mutavie est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

## V.D.1 PLACEMENTS

### V.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### V.D.1.2 Valorisation des placements

#### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	3 163	3 022	141
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	24 074 125	21 851 120	2 223 005
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	693 315	503 800	189 515
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	4 924	292	4 633
<b>Actions</b>	42 873	37 929	4 943
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	42 873	37 929	4 943
<b>Obligations</b>	18 562 357	17 028 053	1 534 304
Obligations d'État	6 999 798	6 153 297	846 501
Obligations d'entreprises	11 438 394	10 759 291	679 103
Titres structurés	108 181	99 454	8 727
Titres garantis	15 984	16 011	-27
<b>Organismes de placement collectif</b>	4 770 657	4 281 046	489 611
<b>Produits dérivés</b>	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés</b>	409 819	409 819	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	44 633	44 633	-
Avances sur polices	44 383	44 383	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	250	250	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	13 917	13 917	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 545 658</b>	<b>22 322 512</b>	<b>2 223 146</b>



Les principaux placements concernent :

- **les biens immobiliers** : ils s'élèvent à 693 millions d'euros. La valorisation des titres et comptes-courants de deux sociétés appartenant à Mutavie (SCS M1 et SCS M2) représentent 584 millions d'euros soit 84 % du total.
- **les obligations** : le montant des obligations ressort à 18 562 millions d'euros, soit près de 76 % du total des placements.
- **les organismes de placement collectif** : ils s'établissent à 4 771 millions d'euros, soit plus de 19 % du total des placements.

### V.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

## V.D.2 AUTRES ACTIFS

### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	678	-678
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	1 921	1 921	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	20 994	15 029	5 966
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	823 275	823 275	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	18	18	-

### V.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### V.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II.
- **Autres créances (hors assurance)** : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance est entièrement reconduit en normes Solvabilité II car ces créances sont inférieures à un an. Cette ligne comprend également les actifs de couverture relatifs aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme, souscrits auprès d'un assureur externe.



## V.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### V.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ÉPARGNE

En épargne, la meilleure estimation des provisions techniques est valorisée selon une approche «cohérente avec les données des marchés financiers» (ou market-consistent).

Les options et garanties incluses implicitement dans les contrats d'épargne, listées ci-dessous, dépendent des conditions de marché et du comportement des assurés :

- capital garanti sur les fonds euros ;
- clause de participation aux bénéfices ;
- taux minimal garanti ;
- taux technique des rentes viagères ;
- faculté de rachat ou de transfert des assurés ;
- faculté d'arbitrage des assurés ;
- garantie plancher (limitée à la gamme Actifonds) ;
- garantie décès (annuelle).

Ces options sont valorisées selon la méthode de simulations Monte-Carlo en probabilité risque neutre : un modèle projette sur 30 ans les évolutions de l'actif, du passif et de leurs interactions. Ce modèle est alimenté par 2 000 scénarios financiers aléatoires de l'actif (générateur de scénarios économiques) générant par réaction autant de comportements de passif en termes d'options. La moyenne des flux actualisés de passif générés constitue l'évaluation *market-consistent* des engagements d'assurance.

Le modèle de projection est basé sur les hypothèses décrites ci-dessous.

#### **Frontière des contrats**

Les hypothèses utilisées dans la modélisation se placent dans une dynamique de continuité d'activité. Néanmoins, en application de la notion de frontière des contrats, les projections du passif sont réalisées en run-off (hors affaires nouvelles) et les versements futurs sur le stock de contrats (libres ou programmés) ne sont pas pris en compte.

#### **Regroupement des polices**

La projection des flux de passif est réalisée en fonction du produit commercial et de l'ancienneté de contrat. Au cours de la projection, ces flux sont agrégés au niveau produit puis au niveau canton afin d'appliquer les règles contractuelles de revalorisation.

#### **Projection des décès, des rachats, des frais et des commissions**

Les hypothèses de décès sur les principaux portefeuilles d'épargne sont issues des lois d'expérience sexuées estimées sur les portefeuilles majeurs et la table réglementaire (TF 00/02) pour les portefeuilles moins significatifs.

Les rachats sont projetés selon deux composantes :

- les rachats structurels, correspondant aux rachats liés au cycle de vie du contrat, sont projetés selon une loi de rachat historique par produit et par ancienneté ;
- les rachats conjoncturels, correspondant à la réaction des assurés à un «décrochage de taux de rémunération», sont projetés à l'aide de taux de rachats dépendants du niveau d'épargne et de l'âge des épargnants.

La simulation des frais généraux s'effectue en tenant compte de l'historique des frais de Mutavie ventilés par produit et par destination.

Les commissions sont projetées conformément aux conventions de gestion et offres commerciales en cours au moment de l'évaluation.

#### **Stratégie de participation aux bénéfices**

Chaque année, Mutavie fixe une cible de taux à servir (dépendant du contexte économique) sur les contrats et support en euros. Cette cible peut être financée, soit par les produits financiers issus de la gestion annuelle de l'épargne de ces contrats (redistribution contractuelle d'au moins 95 % des produits financiers - participation aux bénéfices contractuelle), soit par la provision pour participation aux bénéfices (constituée par les produits financiers des années précédentes non encore distribués).

Si le stock de provision pour participation aux bénéfices et la participation aux bénéfices contractuelle ne sont pas suffisants pour servir la cible, des plus-values exceptionnelles peuvent être réalisées. À défaut, en cas de non atteinte de l'objectif de taux, des rachats conjoncturels sont déclenchés.



La stratégie de participation aux bénéfices respecte le montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer au titre d'un exercice conformément à l'article A132-11 du Code des assurances.

### **Stratégie de gestion d'actif**

Au cours de la projection, la stratégie de gestion d'actif est modélisée au travers d'une matrice d'allocation spécifique à chaque canton. Ces programmes d'investissement sont paramétrés en cohérence avec les contraintes d'allocation stratégique inscrites dans les mandats de gestion.

### **Liquidation finale**

Au terme de chaque scénario, une liquidation fictive de la société (partage des actifs du canton entre les assurés et les fonds propres) est simulée. Lors de la liquidation :

- la valeur de rachat ou les provisions mathématiques résiduelles sont restituées aux assurés ;
- les plus-values latentes sont partagées selon la règle contractuelle des contrats ;
- la provision pour participation aux bénéfices éventuellement présente est restituée à 100 % aux assurés.

## **MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRÉVOYANCE, RENTES VIAGÈRES ET GARANTIES ANNEXES**

### **Contrats de prévoyance**

Le périmètre prévoyance au sein de Mutavie est relativement restreint. Ce périmètre se compose des portefeuilles principaux suivants :

- couverture de prêt Socram ;
- garantie emprunteur Macif (GEM) ;
- prévoyance individuelle ;
- prévoyance collective (contrat réassuré à 100 % auprès de Macif-Mutualité).

Une évaluation de la meilleure estimation des provisions est effectuée pour chaque garantie : décès et incapacité/invalidité.

### **Rentes viagères**

Les rentes existantes à la date d'inventaire et issues d'anciens contrats d'épargne sont évaluées tête par tête.

Les rentes futures issues des contrats actuellement en phase d'épargne sont évaluées en utilisant un profil moyen défini par l'âge à la date de transformation.

### **Garanties annexes**

La garantie plancher de certains contrats multisupports assure le remboursement des versements nets de frais et des éventuels rachats, en cas de moins-values au moment du décès de l'assuré, avant son soixante-seizième anniversaire. Le calcul de la meilleure estimation des provisions est réalisé selon la même approche d'évaluation que lors de l'arrêté en normes françaises (méthode des options de vente).

La garantie décès (majoration de l'épargne acquise par l'assuré lors de son décès) est une garantie complémentaire incluse dans les contrats d'épargne commercialisés par Mutavie. La meilleure estimation des provisions est évaluée sur une seule année, tête par tête et par sexe sur la base des capitaux sous risque au 1<sup>er</sup> janvier et selon les probabilités de décès des tables d'expérience.

## **MARGE DE RISQUE**

La méthode retenue par Mutavie pour la modélisation de la marge de risque est une approche simplifiée, supposant la proportionnalité entre le besoin en capital et la meilleure estimation des provisions.

## **CORRECTION POUR VOLATILITÉ**

Mutavie utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité. L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse des provisions techniques de +9,1 millions d'euros.



## V.D.3.2 Provisions techniques brutes et cédées

### Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	32 284	8 985	41 269	-1 540	39 728
Vie	23 636 526	156 035	23 792 561	-	23 792 550
Unités de compte	391 338	2 491	393 829	-10	393 829
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>24 060 148</b>	<b>167 511</b>	<b>24 227 659</b>	<b>1 551</b>	<b>24 226 108</b>

L'activité de Mutavie est essentiellement portée par l'activité d'épargne (activités vie et unités de compte) qui représente 99,9% des engagements Solvabilité II. Les engagements en assurance santé sont liés aux garanties incapacité et invalidité des contrats de prévoyance.

La marge de risque représente 0,7% des provisions techniques et est essentiellement portée par l'activité d'épargne.

La réassurance a un faible impact dans l'évaluation des engagements. Cette technique d'atténuation du risque n'est utilisée que pour les contrats de prévoyance individuelle et collective pour lesquels les engagements de Mutavie sont relativement faibles (0,006% des engagements Solvabilité II).

## V.D.3.3 Différence entre l'évaluation des provisions techniques Solvabilité II et normes françaises

Sous les normes Solvabilité II, la meilleure estimation des provisions techniques en épargne correspond à la valeur actualisée des flux de prestations futurs, tandis que les provisions mathématiques, normes françaises, représentent la valeur des engagements acquise depuis l'origine du contrat.

L'évaluation des provisions techniques Solvabilité II conduit donc à tenir compte des richesses latentes portées par l'actif en représentation des engagements d'assurance. Pour des situations où l'actif présente des plus-values latentes, les provisions techniques en normes Solvabilité II demeurent en général supérieures aux provisions normes françaises.

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2017 de Mutavie sont supérieures de 2 086 millions d'euros (9 %) aux provisions techniques normes françaises. Cet écart s'explique principalement par un fort taux de plus-values latentes sur les actifs au 31 décembre 2017.

## V.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, Mutavie réalise des tests de sensibilités sur les principales hypothèses de modélisation suivantes :

- hypothèses de calibrage du générateur de scénarios économiques (volatilité, indices de références) ;
- hypothèses relatives aux lois de passif (décès, rachats, arbitrages) ;
- hypothèses de frais généraux ;
- hypothèses relatives à la modélisation de la stratégie de participation aux bénéficiaires et de la stratégie financière.

Ces tests de sensibilité permettent de mettre en exergue les hypothèses dont la mauvaise estimation pourrait générer une incertitude sur le montant des provisions techniques.





## V.D.4 AUTRES PASSIFS

### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	1 474	-	1 474
Provisions autres que les provisions techniques	210	210	-
Provisions pour retraite	9 410	-	9 410
Dépôts des réassureurs	545	545	-
Passifs d'impôts différés	32 326	-	32 326
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	2 857	2 857	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	53 750	53 750	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 673	2 673	-
Autres dettes (hors assurance)	30 260	30 260	-
Passifs subordonnés	154 183	150 113	4 070
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	154 183	150 113	4 070
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	12	12	-

### V.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

◆ **Dettes nées d'opération d'assurance** : cette ligne comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires (Macif SAM pour 43 millions d'euros) et les engagements vis-à-vis des co-assureurs.

◆ **Passifs subordonnés** :

La ligne des autres passifs la plus significative correspond aux passifs subordonnés.

Les dettes subordonnées de Mutavie concernent des TSR prorogés en décembre 2014 et souscrits en totalité par Macif SAM. Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation Solvabilité II.

#### Caractéristiques et valorisation des dettes subordonnées Mutavie

Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	24/12/2009
Durée	5 ans, prorogé 5 ans
Devise	Euro
Montant	150 000
Nombre de titres	150 000
Nominal	1
Taux nominal	3,92%
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission	Néant
Amortissement	Remboursement au pair le 24 décembre 2019
Valorisation Solvabilité II	154 183



## V.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

● **Provisions pour retraite :**

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 9 millions d'euros.

● **Passifs d'impôts différés :**

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Au 31 décembre 2017, les impôts différés passifs représentent 32 millions d'euros.



# V.E GESTION DE CAPITAL

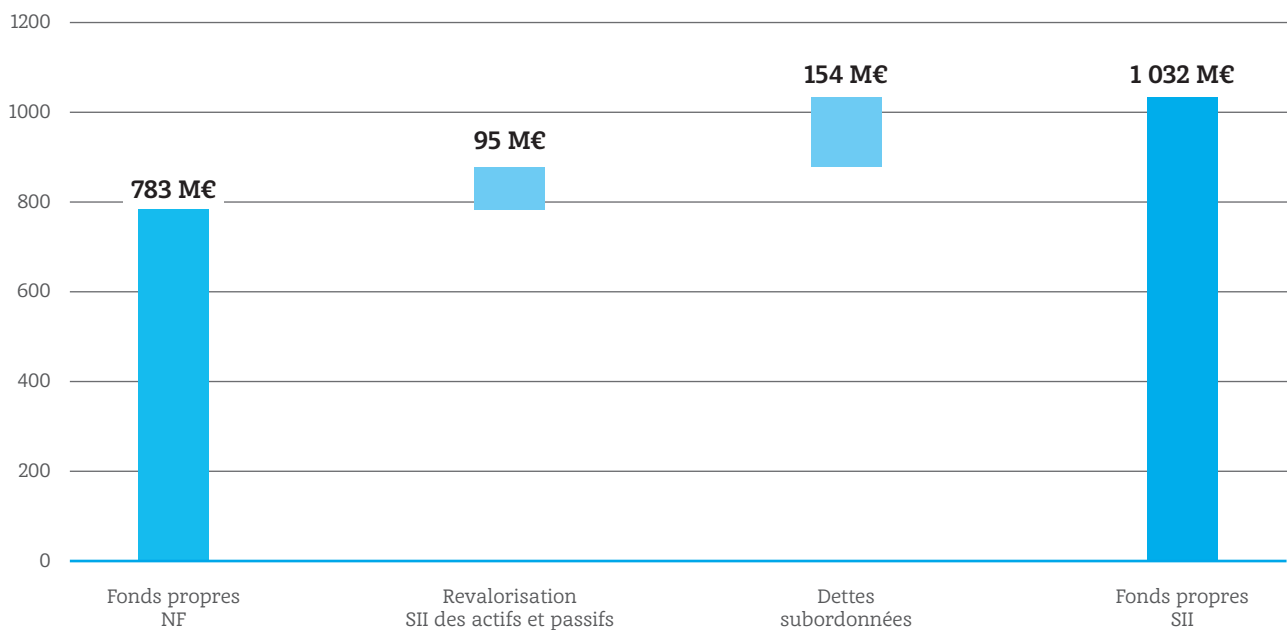
## V.E.1 FONDS PROPRES

### V.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

### V.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

#### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Mutavie sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

#### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

La réserve de réconciliation s'élève en 2017 à 832 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 737 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (principalement la réserve de capitalisation) ;
- 95 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.



### V.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>878 058</b>	<b>758 604</b>	<b>119 454</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	878 058	758 604	119 454
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>154 183</b>	<b>154 873</b>	<b>- 690</b>
Fonds propres de base niveau 2	154 183	154 873	- 690
Fonds propres auxiliaires niveau 2	-	-	-
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>1 032 241</b>	<b>913 478</b>	<b>118 763</b>

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le recours à la mesure transitoire sur les fonds propres permet de classer le titre subordonné remboursable de Mutavie, admissible à 25% du besoin de marge en normes Solvabilité I, comme élément de niveau 2. La totalité du titre est admissible car il respecte les bornes fixées par la réglementation.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II augmentent entre 2016 et 2017 de +119 millions d'euros du fait principalement de :

- la hausse des capitaux propres en normes françaises de +32 millions d'euros, essentiellement liée au résultat de l'exercice ;
- la hausse de +87 millions d'euros de la réserve de réconciliation Solvabilité II.

### V.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2017, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 1 032 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR de Mutavie.

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR de Mutavie sont limités à 55 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 933 millions d'euros.

### V.E.1.5 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

L'annulation de la correction pour volatilité diminue les fonds propres de 6,8 millions d'euros.



## V.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Mutavie est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Mutavie utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### V.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	456 165	451 256	4 908
SCR contrepartie	44 256	33 967	10 289
SCR souscription vie	154 474	144 555	9 919
SCR souscription santé	18 080	18 656	-577
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-135 481	-124 374	-11 107
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
<b>SCR DE BASE</b>	<b>537 493</b>	<b>524 061</b>	<b>13 433</b>
SCR opérationnel	108 988	107 367	1 620
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-32 326	-3 304	-29 022
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>614 155</b>	<b>628 124</b>	<b>-13 970</b>
<b>MCR</b>	<b>276 370</b>	<b>282 656</b>	<b>-6 286</b>

Le SCR net global de Mutavie diminue de -2 % par rapport à l'an dernier. Avant ajustement par l'impôt, le SCR de base croît de +2,5 % notamment du fait de la hausse du risque de contrepartie et de souscription.

L'implémentation du nouveau générateur de scénario économique et la situation plus stable des marchés financiers (notamment en matière de volatilité) ont conduit fin 2017 à avoir un ajustement passif plus favorable pour Mutavie. Cela a fortement contribué à accroître le montant d'impôt différé passif qui sert également dans le calcul du SCR net de Mutavie par le biais de l'ajustement par l'impôt. Ceci explique la diminution finale de -2 % du SCR net de Mutavie. Le MCR Mutavie est limité à la borne maximale, égale à 45 % du SCR.

### V.E.2.2 Annulation de la correction pour volatilité

La non prise en compte de la correction pour volatilité n'a quasiment pas d'impact fin 2017 sur le besoin en capital de Mutavie. Ceci s'explique par le niveau très faible de cette correction.

### V.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 145 % au 31 décembre 2016 à 168 % à fin 2017, du fait de l'effet conjugué de la baisse du SCR et de l'augmentation des fonds propres.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 338 %, en progression de +49 points, en lien également avec la hausse des fonds propres éligibles et la diminution du SCR.



# ANNEXES MUTAVIE

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	100,00%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	99,90%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	99,80%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	99,80%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Aix Tech'indus	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Bordeaux Lac	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Dijon 95	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Nantes La Perouse	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Paris Vivienne 2013	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Poitiers Carnot	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Toulouse 2012	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Tremblay Farman	Société civile immobilière	France	99,60%



SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	Société civile immobilière	France	99,60%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	98,90%
SCI Ivry 90	Société civile immobilière	France	98,90%
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	Société civile immobilière	France	98,90%
Axe France	Société par actions simplifiée	France	50,00%
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	50,00%
Macif Zycie	Société d'assurance mutuelle	Pologne	46,62%
GIE MMAV (Macif Mutavie Assurance Vie)	Groupement d'intérêt économique	France	45,00%
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	Groupement d'intérêt économique	France	45,00%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	24,50%
Colombus Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	21,04%

# VI

# MACIF-MUTUALITÉ

<b>Synthèse Macif-Mutualité</b>	<b>145</b>
<b>VI.A Activités et résultats</b>	<b>147</b>
VI.A.1 Activités	147
VI.A.2 Résultats de souscription	150
VI.A.3 Résultats des investissements	150
VI.A.4 Résultats des autres activités	151
<b>VI.B Système de gouvernance</b>	<b>152</b>
VI.B.1 Exigences générales de gouvernance	152
VI.B.2 Compétences et honorabilité	156
VI.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	156
VI.B.4 Système de contrôle interne	156
VI.B.5 Fonction audit interne	156
VI.B.6 Fonction actuarielle	156
VI.B.7 Sous-traitance	156
VI.B.8 Autres informations	156
<b>VI.C Profil de risque</b>	<b>157</b>
VI.C.1 Risque de souscription	157
VI.C.2 Risque de marché	157
VI.C.3 Risque de crédit	157
VI.C.4 Risque de liquidité	157
VI.C.5 Risque opérationnel	158
VI.C.6 Autres risques importants	158
<b>VI.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>159</b>
VI.D.1 Placements	159
VI.D.2 Autres actifs	160
VI.D.3 Provisions techniques	161
VI.D.4 Autres passifs	163
<b>VI.E Gestion de capital</b>	<b>164</b>
VI.E.1 Fonds propres	164
VI.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	166
<b>Annexes Macif-Mutualité</b>	<b>167</b>



# SYNTHÈSE MACIF-MUTUALITÉ

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Évolution de l'organisation de la gestion des opérations sur les différents domaines d'activité de la mutuelle pour accroître la compétitivité et servir au mieux les adhérents.
- Chiffre d'affaires 2017 en augmentation de +3,6 % par rapport à 2016.
- Amélioration du résultat technique.



Chiffre d'affaires

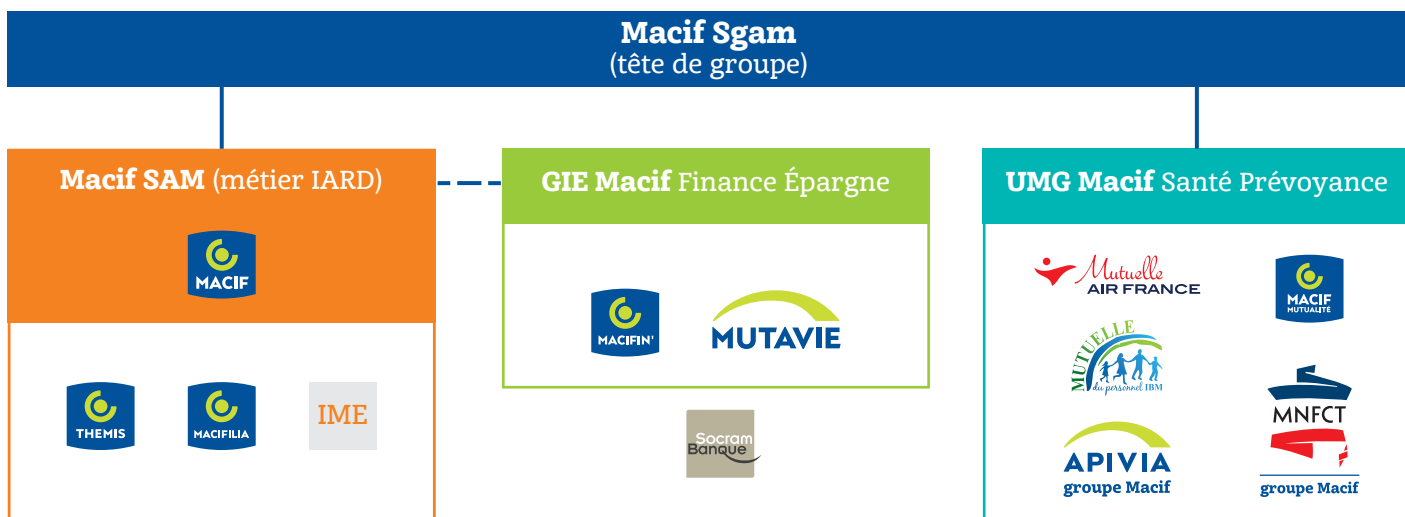
**582 M€**

Résultat technique

**40 M€**

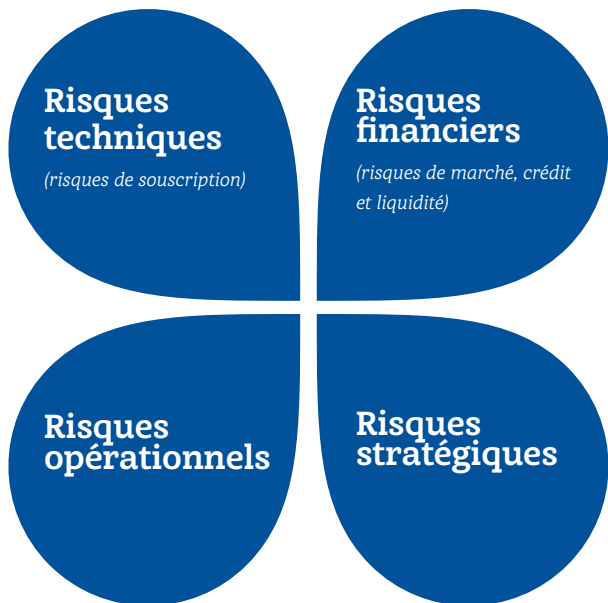
## GOUVERNANCE

L'entité Macif-Mutualité s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Santé/Prévoyance.



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

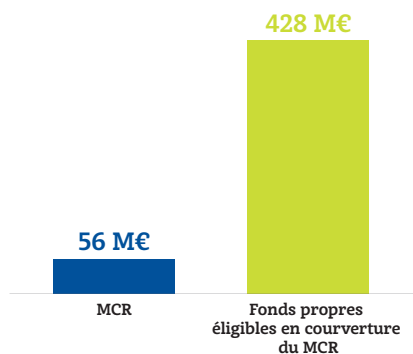


- Stabilité des risques identifiés par la cartographie des risques menée en 2017.
- Évaluation des risques au travers de leurs effets sur les fonds propres, simulation de scénarios de stress (ORSA).

## SOLVABILITÉ

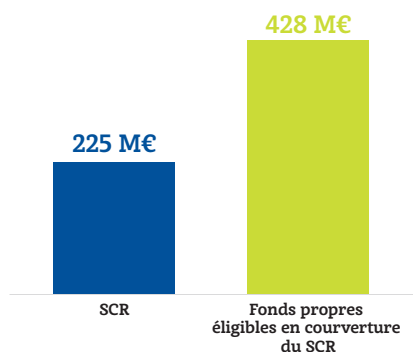
### Couverture du MCR

**759 %**



### Couverture du SCR

**190 %**



- Exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres.
- Taux de couverture du SCR en hausse de +16 points entre 2016 et 2017.
- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.

# VI.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

## VI.A.1 ACTIVITÉS

### VI.A.1.1 Présentation générale de Macif-Mutualité

#### DESCRIPTION

Macif-Mutualité, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 779558501 et son siège social est situé : 22-28 rue Joubert – 75009 Paris.

Les comptes de Macif-Mutualité sont consolidés en normes IFRS avec ceux de la Macif.

#### POSITION DE MACIF-MUTUALITÉ DANS LE GROUPE

Macif-Mutualité est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

### VI.A.1.2 Liste des entreprises liées

Macif-Mutualité a investi au fil des années dans des participations liées à son activité (encours respectifs de 5 543 milliers d'euros sur Securimut et 21 milliers d'euros sur GSTP (Gestion services et tiers-payant) au 31 décembre 2017) mais a également pris des parts dans les GIE MMAV, MMF, MMG et CM pour un encours total de 12 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Ce type d'investissement représente moins de 1 % du total des actifs du portefeuille de Macif-Mutualité au 31 décembre 2017.

Le GIE CM (Couleurs Mutuelles) intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion) intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins. Securimut est le courtier et gestionnaire de la Garantie Emprunteur Macif.

GSTP gérait la plateforme de tiers-payant Terciane. Cette entité est en cours de dissolution, contrat assuré par Macif-Mutualité au 31 décembre 2017 suite au changement d'opérateur de tiers-payant intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La liste des participations significatives détenues par Macif-Mutualité au 31 décembre 2017 figure en annexe 1.

### VI.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

#### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Poursuivant les quatre axes de son plan stratégique 2016-2020, Macif-Mutualité a pu en mesurer pleinement les effets au cours de l'exercice 2017, avec des réalisations concrètes mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### *Des offres accessibles, compétitives et reconnues*

Dans le prolongement de 2016, les évolutions apportées sur l'offre en 2017 ont répondu à trois objectifs principaux :

- soutenir le développement de la santé des particuliers dans le contexte de la généralisation de la complémentaire santé ;
- exploiter les dynamiques de croissance en prévoyance des particuliers et les potentiels d'équipement du sociétariat Macif ;
- adapter la réponse en termes d'offres collectives à destination des très petites entreprises au contexte de marché caractérisé par la présence de nombreux accords de branches depuis 2 ans.

#### *Complémentaire santé des particuliers*

L'évolution majeure a porté sur l'accès au réseau de soins Santéclair au 1er janvier 2017.

En outre, et dans le prolongement des dernières années, un effort tarifaire significatif a été réalisé au 1er janvier 2018 avec un gel des tarifs hors effet d'âge. Ainsi, l'évolution moyenne aura été de 0% au cours des trois dernières années, améliorant de façon significative le positionnement concurrentiel en soutien du développement.

#### *Complémentaire santé des entreprises*

Le développement du portefeuille sur les nouvelles offres standards destinées aux TPE et commercialisées par les réseaux Macif et Banques Populaires Caisses d'Épargne (BPCE) s'est poursuivi en 2017.

Dans le prolongement de l'année 2016, trois nouvelles offres ont en outre été commercialisées, ciblant chacune un secteur d'activité et compatible avec l'accord de branche en place (Hôtel Café Restaurants, Coiffure, Immobilier).

#### *Prévoyance des particuliers*

Dans le cadre du programme de refonte de la gamme prévoyance engagée depuis 2 ans, une nouvelle offre Garantie Décès destinée aux particuliers a été mise en marché en septembre 2017. Cette offre est plus accessible (avec une formule entrée de gamme et un mode de vente simplifié), mais permet aussi la souscription de garanties plus complètes et enrichies par rapport à l'ancienne offre. Son déploiement a été bien accueilli avec des premiers résultats encourageants.

#### *Une évolution de l'organisation pour accroître la compétitivité et servir au mieux les adhérents*

L'organisation de la gestion des opérations a évolué sur les différents domaines d'activité de la Mutuelle :

**En santé des particuliers**, avec l'installation de deux nouveaux « pôles » en avril 2017 permettant de renforcer l'orientation client (pôle relation clients) et la contribution au développement commercial (pôle développement).

**En prévoyance des particuliers**, avec une nouvelle organisation des centres de gestion en prévoyance, effective en février 2017.

**En entreprises**, avec une adaptation de l'organisation aux attentes du marché des entreprises grâce à la création d'un Pôle Relation Entreprises (PRE) en octobre 2017. Son rôle est d'accompagner les réseaux commerciaux du groupe Macif sur les produits santé, prévoyance, épargne et retraite Entreprise. Il conseille notre client entreprise et gère ses contrats en santé et prévoyance.

#### *Macif-Mutualité affiliée de l'UMG Macif Santé Prévoyance dans le cadre d'une gouvernance renouvelée*

##### *L'évolution de la gouvernance suite aux élections des délégués représentants les adhérents*

Les élections intervenues entre le 13 novembre et le 10 décembre 2017 ont eu pour effet de renouveler près des deux tiers de l'assemblée générale de la Mutuelle. Les adhérents ont été amenés à voter pour leurs représentants et à se prononcer sur un programme d'actions mutualistes, faisant le choix de la prévention.

L'assemblée générale du 10 janvier 2018, tenue à l'issue de ces élections, a élu un nouveau conseil d'administration de 18 administrateurs.

##### *Création de l'UMG Macif Santé Prévoyance*

L'année 2017 a vu l'aboutissement du projet de structuration juridique du groupe Macif, avec la création d'un groupe prudentiel dont Macif Sgam est la structure faîtière.



L'UMG Macif Santé Prévoyance est affiliée à Macif Sgam et rassemble Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales, la Mutuelle du personnel IBM et la Mutuelle nationale du personnel Air France sur les métiers de la santé et de la prévoyance.

L'assemblée générale constitutive de l'UMG s'est tenue en juin 2017 et la structuration globale n'a pas fait l'objet d'opposition de la part de l'ACPR de sorte que les conventions d'affiliation à l'UMG ont pu être signées le 30 décembre 2017.

En s'affiliant à l'UMG, les mutuelles décident d'intégrer le groupe Macif et d'être liées entre elles par des liens forts et durables de solidarité financière.

La gouvernance de l'UMG a été définitivement mise en place le 10 janvier 2018. L'organisation opérationnelle intervient progressivement.

Ces structuration et organisation ont notamment pour objectif de rendre le métier santé prévoyance au sein du groupe Macif à la fois plus visible et plus lisible et devraient permettre d'attirer de futurs partenaires partageant une vision commune des enjeux du métier.

À ce titre, le groupe Macif a été retenu par le groupe Aesio, également structuré en UMG, dans le cadre d'une réponse à un dialogue compétitif, pour constituer une co-entreprise assureur en prévoyance individuelle et collective à horizon 2019 (sous réserve des décisions des autorités compétentes). Ce projet s'inscrit dans un cadre plus global pour lequel les deux groupes Macif et Aesio ont décidé d'instruire un projet de rapprochement entre eux à horizon 2020.

### ACTIVITÉS DE MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

#### Zone géographique

Macif-Mutualité exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine. Par ailleurs depuis 2014, Macif-Mutualité réassure le contrat proposé aux entreprises de Nouvelle Calédonie par la Mutuelle du commerce et divers (MCD).

#### Présentation de l'activité

Macif-Mutualité améliore et sécurise le parcours de vie en développant une gamme de produits d'assurance et de services adaptée aux préoccupations quotidiennes.

La gamme santé des particuliers offre des garanties de remboursement de frais de soins. La gamme prévoyance des particuliers comprend des garanties en cas de décès, temporaires ou viagères, en prestations ou en capital, des rentes en cas d'invalidité ou de dépendance ou encore des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail.

La gamme de produits à destination des entreprises offre des garanties de remboursement de frais de soins, le paiement d'un capital ou de rentes de conjoint et d'éducation en cas de décès et le versement d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 80 % des cotisations en 2017.

### Évolution des cotisations acquises (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
Santé des particuliers	326 868	318 260	2,70%
Prévoyance des particuliers	135 887	128 540	5,72%
Santé des entreprises	78 890	76 534	3,08%
Prévoyance des entreprises	40 205	38 575	4,23%
<b>TOTAL</b>	<b>581 850</b>	<b>561 909</b>	<b>3,55%</b>

Macif-Mutualité s'appuie sur le réseau Macif pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme Santé et Prévoyance des particuliers. La gestion de ces deux portefeuilles est assurée par Macif-Mutualité, à l'exception du produit de la gamme Emprunteur, pour lequel Macif-Mutualité délègue une partie de la distribution et de la gestion auprès de la structure Sécurimut.

Pour la gamme des produits à destination des entreprises, Macif-Mutualité s'appuie sur un partenariat avec le groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) pour la commercialisation d'une nouvelle offre santé dédiée aux TPE. Une partie de la gestion est déléguée au GIE Couleurs Mutuelles et au GIE AG2R Reunica.

## VI.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### Résultat technique par ligne d'activité (en k€)

	2017			TOTAL	TOTAL 2016
	Vie	Santé similaire à la vie	Santé similaire à la non-vie		
Primes acquises brutes	121 037	53 686	407 127	581 850	561 909
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-73 243	-48 194	-281 408	-402 845	-387 773
Autres charges	-44 674	-12 949	-88 821	-146 445	-145 373
Solde de réassurance	-5 088	392	-355	-5 051	-1 986
<b>Solde technique net</b>	<b>-1 968</b>	<b>-7 065</b>	<b>36 543</b>	<b>27 509</b>	<b>26 777</b>
Produits des placements nets				12 537	12 017
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 968</b>	<b>-7 065</b>	<b>36 543</b>	<b>40 047</b>	<b>38 794</b>

La décomposition du résultat technique permet d'analyser la contribution de chaque grande ligne d'activité à la rentabilité globale de Macif-Mutualité.

Les engagements d'assurance et de réassurance non-vie, avec un solde technique de +36 543 milliers d'euros contribuent fortement au solde technique global qui s'élèvent à +27 509 milliers d'euros. Les engagements d'assurance et de réassurance vie ont une contribution négative de -9 033 milliers d'euros. Avant l'application des frais généraux, les engagements non vie présentent un ratio charge de sinistres sur cotisations de 69% et les engagements vie un ratio de 70%.

## VI.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### Évolution des produits financiers normes françaises (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 194	0	1 194	1 277	0	1 277
Placements en actions	1 058	1 740	2 798	637	960	1 597
Placements obligataires, prêts	14 324	-11	14 313	15 021	-55	14 966
Placements monétaires	110	-59	51	122	18	140
Intérêts courus	-238	0	-238	-20	0	-20
<b>Total des placements</b>	<b>16 448</b>	<b>1 670</b>	<b>18 118</b>	<b>17 037</b>	<b>923</b>	<b>17 960</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>1,7%</b>		<b>1,9%</b>	<b>1,9%</b>		<b>2,0%</b>

Au 31 décembre 2017, les produits financiers nets de charges sont stables à 18,1 millions d'euros. La baisse des revenus courants a été compensée par la hausse des plus-values de cessions.

Les plus-values nettes réalisées sont en hausse par rapport à 2016. L'évolution favorable des marchés actions a permis d'externaliser 1,7 million d'euros de plus-values sur les OPC actions.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements, le taux de rendement comptable s'établit ainsi à 1,9% en légère baisse par rapport à 2016 (2,0%). Les revenus courants s'érodent à 1,7% en 2017 contre 1,9% en 2016.

Pour rappel, le faible niveau du taux de rendement courant est la conséquence de la réalisation massive de plus-values obligataires en 2012, qui avait conduit dès 2013 à une baisse du rendement comptable des obligations en portefeuille.



## VI.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les frais généraux alloués au résultat non techniques diminuent entre 2016 et 2017 conduisant à une réduction de -1110milliers d'euros des autres charges non techniques.

Le résultat exceptionnel décroît de -3 061 milliers d'euros alors que Macif-Mutualité supporte le coût de la cessation de la plateforme de tiers payant Terciane portée par GSTP, soit le reliquat des coûts d'investissement relatifs à la constitution de la plateforme, les coûts du projet de cessation de cette plateforme ainsi qu'une provision pour les charges d'apurement des créances et des dettes au bilan de GSTP.

## VI.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macif-Mutualité.

### VI.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

#### VI.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Macif-Mutualité

##### **GOUVERNANCE MUTUALISTE**

Macif-Mutualité est régie par le Code de la Mutualité et a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de Macif-Mutualité s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de Macif-Mutualité, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité ;
- les statuts de la mutuelle ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- la charte de gouvernement du groupe Macif.

##### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

###### **Composition**

Le conseil d'administration est composé de vingt-cinq administrateurs représentant les adhérents, auxquels s'ajoutent deux représentants des salariés.

Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale. Pour être éligible, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à 70 ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des missions permanentes.

L'assemblée générale du 22 avril 2017 a modifié l'article 18 des statuts de la Mutuelle sur la composition du conseil d'administration. Il est désormais composé de 10 à 25 administrateurs.

###### **Rôle**

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration prévues à l'article 21 des statuts, sont de :

- déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- nommer un ou plusieurs directeurs généraux et déterminer expressément les attributions qui leur sont déléguées ;
- à la clôture de chaque exercice, arrêter les comptes annuels et établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale ;



- établir l'état annuel annexé aux comptes et relatif aux plus values latentes, visé à l'article L. 212-6 du Code de la mutualité.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

### Rôle du président

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration et à l'article 24 des statuts en vigueur, le rôle du président est de :

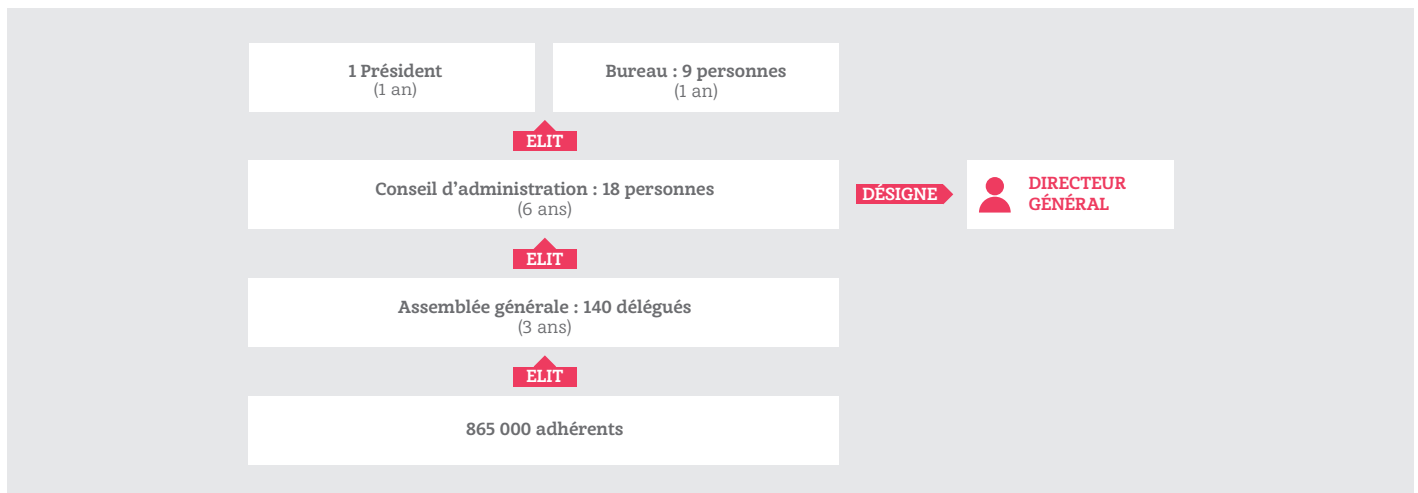
- organiser et diriger les travaux du conseil d'administration ;
- veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- informer le conseil d'administration des procédures engagées en application de l'article L. 510-1 du Code de la mutualité.

### LE BUREAU

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

### GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

#### Schéma processus électif applicable aux élections de 2017



### COMPOSITION ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts de la mutuelle ayant été modifiés, elle est composée depuis les résultats des dernières élections de 140 délégués, représentants des adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

## VI.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

#### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur. Il reconnaît les comités groupes suivants : audit, risques, sélection et rémunération). Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

#### *Commissions du conseil d'administration*

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de huit commissions, qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Chaque commission est présidée par un membre du bureau de la mutuelle.

Les commissions de Macif-Mutualité sont les suivantes :

**Commission communication** : elle a pour mission de se prononcer sur les orientations stratégiques et politiques de l'activité de communication (interne et externe) et d'identifier les grands projets ou temps forts de communication en lien avec la stratégie de communication Groupe. Elle s'est réunie deux fois en 2017.

**Commission du fonds d'action sociale (FAS)** : la commission nationale du fonds d'action sociale se réunit une fois par an. Elle suit l'activité du fonds d'action sociale qui est régionalisée. Les commissions FAS ont pour objet de permettre l'attribution de secours au bénéfice des adhérents de la mutuelle ou de leur famille, dans le cadre du budget voté par l'assemblée générale. Chaque commission régionale se réunit au moins trois fois par an.

**Commission formation** : en lien avec l'exercice du mandat, elle a pour objet d'apporter des réponses aux besoins et attentes des élus et de la mutuelle. Elle définit les priorités et les choix de formation pour l'année. Elle s'est réunie à quatre reprises en 2017.

**Commission prévention et enjeux sociétaux** : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de Macif-Mutualité les axes stratégiques en matière de politique d'innovation sociale et d'accompagner les régions Macif dans la mise en œuvre de ces axes. Elle s'est réunie à 3 reprises en 2017.

**Commission protection sociale** : elle a pour mission de proposer au conseil d'administration des prises de position sur les questions liées aux évolutions de la protection sociale ainsi que ses impacts sur l'activité, le rôle et la place de la mutuelle. Elle s'est réunie à quatre reprises en 2017 et a notamment été sollicitée pour rendre un avis sur le PLFSS 2018.

**Commission produits et services** : elle a pour mission de participer à la définition et à l'évolution des produits et services proposés par Macif-Mutualité. Elle participe également à l'évolution des tarifs et assure un rôle de veille sur le suivi des gammes et l'évolution des dépenses. Elle suit également la satisfaction et la qualité des services proposés aux adhérents. Elle travaille en lien avec la commission protection sociale et s'est réunie à quatre reprises en 2017.

**Commission de la vie mutualiste** : elle a pour mission de réfléchir à l'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat, d'assurer le suivi des mandats de représentation des élus de la mutuelle. Elle s'est réunie à quatre reprises en 2017.

**Commission de recours interne** : elle a pour mission de traiter les dossiers médiation pour lesquels les processus amiables et/ou commerciaux sont éteints et avant saisine, le cas échéant d'un médiateur extérieur. Elle s'est réunie sept fois en 2017.

Le conseil d'administration de Macif-Mutualité est également doté d'un **conseil scientifique**. Il a pour mission générale d'éclairer les dimensions sociales et éthiques qui lui sont portées par Macif-Mutualité et de rendre des avis d'experts. Il s'est réuni quatre fois en 2017.

#### *La formation des administrateurs*

La formation des élus de Macif-Mutualité est préparée par la commission formation et validée en conseil d'administration. Ce dernier s'appuie sur un plan de formation triennal, revu annuellement.

En 2017, huit formations ont eu lieu, réunissant plus de 130 personnes au total. Chaque administrateur reçoit en fin d'exercice un récapitulatif de sa participation de l'année.

### VI.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions, Charte de gouvernement du groupe Macif.).

Dans le cadre du projet de structuration du Groupe, ces documents sociaux feront l'objet de précisions et d'évolutions afin d'y mentionner le fonctionnement et l'articulation de ces instances avec celles des entités « tête de pôle » et « tête de Groupe ».

#### DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif-Mutualité exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordé le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

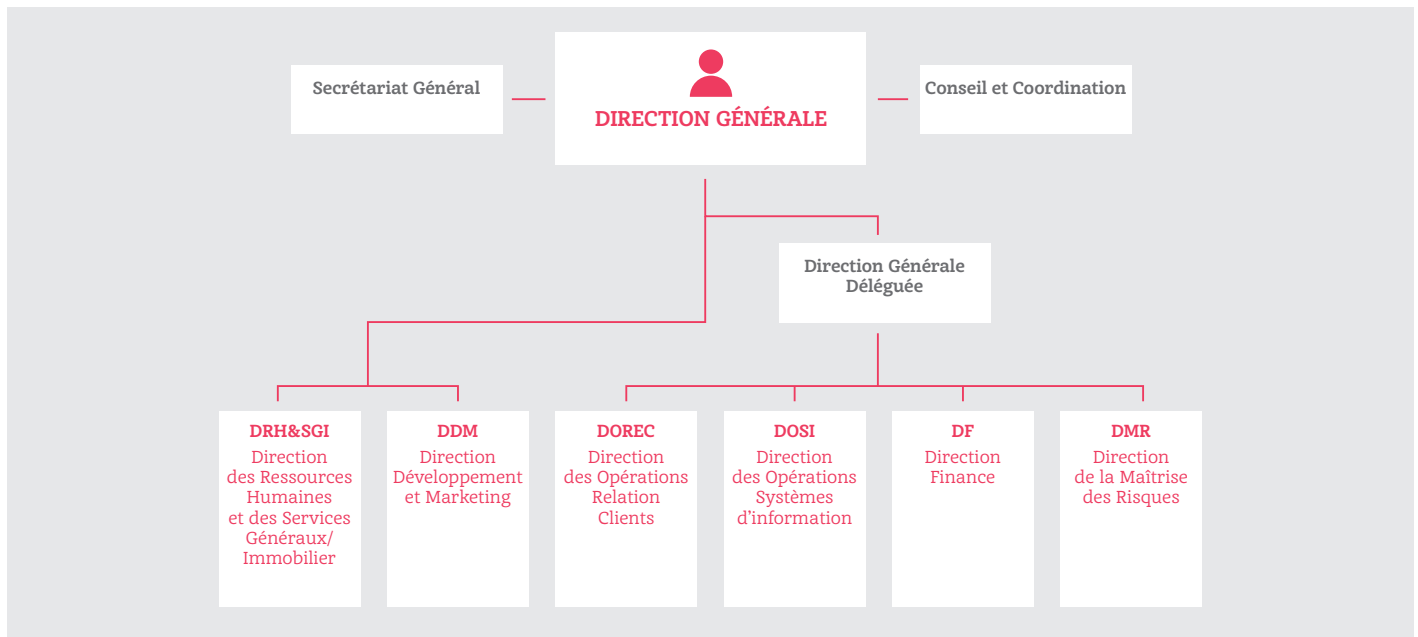
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

#### Organigramme de la direction au 31/12/2017 :



#### DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

## VI.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

### PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

#### *Procédure d'évaluation en cours de mandat ou de fonction*

##### *Pour les administrateurs*

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend :

##### *En amont de la prise de mandat*

- 4 journées de formation sur la mutualité et le groupe Macif, le rôle et la responsabilité de l'élu, Solvabilité II et la comptabilité des mutuelles ;
- parce que l'assiduité à la vie des instances est la meilleure formation, il est proposé aux futurs administrateurs de participer à certaines instances.

##### *Au cours de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de compétences*

Les administrateurs bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, préparé par la commission formation, validé par le conseil d'administration et déployé par le secrétariat général.

## VI.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VI.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VI.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VI.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VI.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VI.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

# VI.C PROFIL DE RISQUE

## VI.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé des :

- risques vie, arrêt de travail et dépendance: ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- risques santé.

Plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres, les risques retenus en 2017 pour Macif-Mutualité portent sur la tarification et le provisionnement dans les domaines suivants :

- santé ;
- arrêt de travail ;
- dépendance.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

## VI.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Macif-Mutualité a retenu plus particulièrement les risques suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- la baisse des taux ou maintien de taux bas ;
- la volatilité des spreads de crédit ;
- la baisse des actions.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

## VI.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VI.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

La mise en œuvre des décisions d'investissement ou de désinvestissement prises en conséquence de ces travaux et analyses est pilotée par la direction des Investissements Groupe et la direction Finance de Macif-Mutualité, en lien avec la société de gestion d'actifs (OFI).



## VI.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

# VI.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif-Mutualité est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

## VI.D.1 PLACEMENTS

### VI.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### VI.D.1.2 Valorisation des placements

#### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	3 735	3 735	-
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	1 029 927	955 754	74 173
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	-	-	-
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	5 577	374	5 202
<b>Actions</b>	7 257	4 320	2 937
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	7 257	4 320	2 937
<b>Obligations</b>	868 756	820 297	48 459
Obligations d'État	212 727	195 655	17 073
Obligations d'entreprises	653 447	622 142	31 305
Titres structurés	2 582	2 500	82
Titres garantis	-	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	148 336	130 763	17 574
<b>Produits dérivés</b>	-	-	-
<b>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</b>	-	-	-
<b>Autres investissements</b>	-	-	-
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés</b>	-	-	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	1 847	1 847	-
<b>Avances sur polices</b>	-	-	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</b>	52	52	-
<b>Autres prêts et prêts hypothécaires</b>	1 796	1 796	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	19 313	19 313	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 054 821</b>	<b>980 649</b>	<b>74 173</b>

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 869 millions d'euros, soit 82 % du total des placements.

### VI.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

### VI.D.2 AUTRES ACTIFS

#### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	548	-548
Immobilisations incorporelles	-	2 896	-2 896
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	28 615	39 985	-11 370
Créances nées d'opération de réassurance	13 307	13 307	-
Autres créances (hors assurance)	27 187	21 876	5 311
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 361	19 361	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	82	82	-

#### VI.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### VI.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Frais d'acquisition différés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 3 millions d'euros.
- **Créances nées d'opérations d'assurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 11 millions d'euros.
- **Autres créances (hors assurance)** : en normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés (indemnités fin de carrière et formule épargne temps) valorisés à 5 millions d'euros.



## VI.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### VI.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Macif-Mutualité ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Macif-Mutualité.

##### ● Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de Macif-Mutualité.

Les cotisations futures des produits pluriannuels ou viagers (garanties Obsèques, Autonomie et Emprunteur) sont modélisées en s'appuyant sur le stock de contrats agrégés par type de risque, des lois statistiques adaptées au portefeuille considéré et les barèmes tarifaires du portefeuille.

##### ● Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (mortalité, incapacité, invalidité...) utilisées pour projeter les sinistres sont différentes selon le type de portefeuille. Selon la garantie, l'estimation des sinistres futurs est effectuée, soit en agrégeant les contrats par type de risque, soit en les considérant individuellement.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

##### ● Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

##### ● Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

##### ● Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

#### MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif-Mutualité pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

#### CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif-Mutualité utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité. L'annulation de la correction pour volatilité génère une hausse des provisions techniques de +2,8 millions d'euros.

### VI.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	26 629	34 734	61 363	3 740	57 623
Santé similaire à la vie	280 928	21 056	301 984	60 659	241 324
Vie	181 797	34 082	215 879	- 21 180	237 058
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>489 354</b>	<b>89 871</b>	<b>579 225</b>	<b>43 219</b>	<b>536 006</b>

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 489 millions d'euros et est composée de 63 % d'activités santé (vie et non-vie) et 37 % d'activité vie (hors santé).

Les cessions en réassurance sont de 43 millions d'euros, soit 8,8 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 16,8 % du montant total des provisions techniques, soit 90 millions d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en vie et santé similaire à la non-vie (respectivement 38 % et 39 %) qu'en santé similaire à la vie (23 %).

### VI.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises

En net de réassurance au 31 décembre 2017, les provisions techniques nettes sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de -2 millions d'euros, soit -0,4 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- Les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- Sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires pour les versements sous forme de rentes).
- Les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garanties Dépendance et Obsèques) et les tables de mortalité (garanties Obsèques et Emprunteur) sont différentes entre les deux normes.

De plus, des montants de provisions négatifs (garantie Emprunteur) ainsi que des taux de résiliations/rachats (garanties Dépendance, Emprunteur et Obsèques) sont pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques Solvabilité II.

### VI.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes :

- le niveau des frais de la garantie Obsèques ;
- le risque d'entrée en dépendance de la garantie Autonomie ;
- le risque d'entrée en incapacité de la garantie Emprunteur ;
- le ratio de sinistralité en santé des particuliers.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques est particulièrement sensible au niveau des frais sur la garantie Obsèques, et de manière un peu moins importante à la probabilité d'entrée en dépendance sur la garantie Autonomie, ainsi qu'au risque d'entrée en incapacité sur la garantie Emprunteur.

Les paramètres exogènes, que sont l'inflation anticipée et la courbe des taux, font varier de façon significative le niveau des provisions prudentielles.

## VI.D.4 AUTRES PASSIFS

### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	9	131	-122
Provisions pour retraite	8 963	-	8 963
Dépôts des réassureurs	65 827	65 827	-
Passifs d'impôts différés	3 920	-	3 920
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	2 707	2 707	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	25 482	9 737	15 745
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 892	11 892	-
Autres dettes (hors assurance)	51 716	53 847	-2 131
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	9 095	9 095	-

### VI.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### VI.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

#### ◆ Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (congrès anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 9 millions d'euros.

#### ◆ Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Au 31 décembre 2017, les impôts différés passifs représentent 4 millions d'euros.

#### ◆ Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable pour les dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, s'ajoute à ces dettes, la part de primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1), pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif au bilan social et pour lesquelles les créances sont déjà encaissées.

#### ◆ Autres dettes (hors assurance)

Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les engagements CET, FET et congés anniversaires sont reclassés sur la ligne provisions pour retraite.

## VI.E GESTION DE CAPITAL

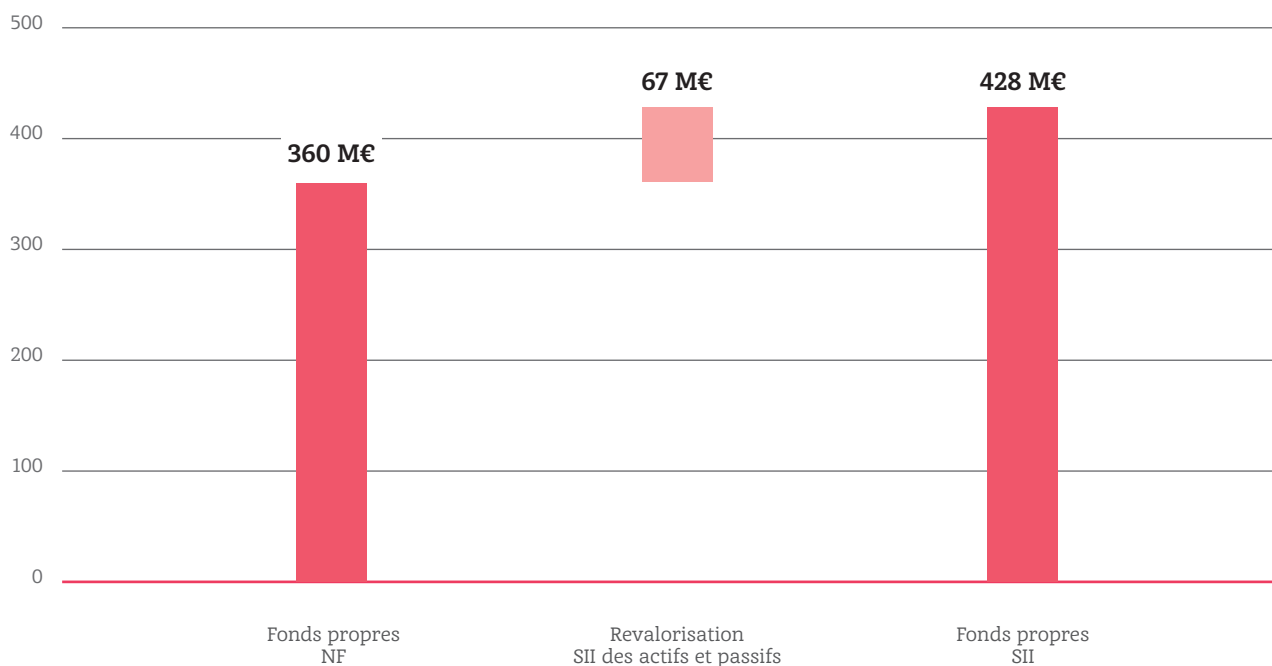
### VI.E.1 FONDS PROPRES

#### VI.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### VI.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

##### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Macif-Mutualité sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

##### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2017 à 421 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +353 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fond d'établissement de 7 millions d'euros) ;
- +67 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

### VI.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>427 756</b>	<b>336 552</b>	<b>91 204</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	427 756	336 552	91 204
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>0</b>	<b>14 538</b>	<b>-14 538</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>427 756</b>	<b>351 090</b>	<b>76 666</b>

Les principes de classification des fonds propres de Macif-Mutualité sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Le montant des fonds propres a augmenté de +77 millions d'euros par rapport à 2016, soit +27,1 %. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration du résultat 2017 (+27 millions d'euros) et par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (+50 millions d'euros).

En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont diminué de -14,5 millions d'euros, soit 100 %. Ils correspondent au passage d'une situation nette d'impôts différés actifs en situation nette d'impôts différés passifs

### VI.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 428 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2017, contre 351 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 428 millions d'euros contre 337 millions d'euros au 31 décembre 2016.

### VI.E.1.5 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

L'annulation de la correction pour volatilité sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2017 diminue les fonds propres de -2 millions d'euros.

## VI.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macif-Mutualité est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macif-Mutualité utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### VI.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	118 367	109 183	9 184
SCR contrepartie	11 730	12 268	-538
SCR souscription vie	69 553	37 863	31 690
SCR souscription santé	100 060	97 647	2 413
SCR souscription non-vie			0
Diversification entre modules	-89 460	-73 148	-16 312
Risque lié aux actifs incorporels			0
<b>SCR de base</b>	<b>210 250</b>	<b>183 813</b>	<b>26 437</b>
SCR opérationnel	19 165	18 478	687
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-3 920	0	-3 920
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>225 495</b>	<b>202 291</b>	<b>23 230</b>
<b>MCR</b>	<b>56 374</b>	<b>59 652</b>	<b>-3 278</b>

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2017 à 225 millions d'euros, en progression de +11,5 % par rapport à 2016, liée principalement à la hausse du SCR vie.

Le MCR atteint la borne minimale réglementaire, égale à 25 % du SCR.

### VI.E.2.2 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les SCR et MCR

L'utilisation de la correction pour volatilité sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2017 a un léger impact de -0,4 % sur le SCR net total et -0,4 % sur le MCR.

### VI.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de Macif-Mutualité à fin 2017 s'établit à 190 %, en hausse de +16 points par rapport à fin 2016.

Cette évolution s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+21,8 %) plus importante que celle du SCR (+11,5 %).

Le taux de couverture du MCR est de 759 %, en hausse de +196 points par rapport à 2016.

Cette variation s'explique par la baisse du montant du MCR (-5,5 %) et une hausse des fonds propres en couverture (+27,1 %).

# ANNEXES MACIF-MUTUALITÉ

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Parts détenues en %
GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion)	GIE	France	76,80 %
GIE Couleurs mutuelles	GIE	France	34,00 %
Securimut	SAS	France	29,50 %
GSTP (Gestion Service & Tiers Payant)	SAS	France	49,99 %
SCI Le Logis des Francs	SCI	France	50,00 %

# VII

## APIVIA MUTUELLE

<b>Synthèse Apivia Mutuelle</b>	<b>169</b>
<b>VII.A Activités et résultats</b>	<b>171</b>
VII.A.1 Activités	171
VII.A.2 Résultats de souscription	173
VII.A.3 Résultats des investissements	174
VII.A.4 Résultats des autres activités	174
<b>VII.B Système de gouvernance</b>	<b>175</b>
VII.B.1 Exigences générales de gouvernance	179
VII.B.2 Compétences et honorabilité	179
VII.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	179
VII.B.4 Système de contrôle interne	179
VII.B.5 Fonction audit interne	179
VII.B.6 Fonction actuarielle	179
VII.B.7 Sous-traitance	179
VII.B.8 Autres informations	179
<b>VII.C Profil de risque</b>	<b>180</b>
VII.C.1 Risque de souscription	180
VII.C.2 Risque de marché	180
VII.C.3 Risque de crédit	180
VII.C.4 Risque de liquidité	180
VII.C.5 Risque opérationnel	181
VII.C.6 Autres risques importants	181
<b>VII.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>182</b>
VII.D.1 Placements	182
VII.D.2 Autres actifs	183
VII.D.3 Provisions techniques	183
VII.D.4 Autres passifs	185
<b>VII.E Gestion de capital</b>	<b>186</b>
VII.E.1 Fonds propres	186
VII.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	188
<b>Annexes Apivia Mutuelle</b>	<b>189</b>



# SYNTHÈSE APIVIA MUTUELLE

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Stabilité des effectifs assurés.
- Chiffre d'affaires 2017 en augmentation de +2,3 % par rapport à 2016.
- Résultat technique en baisse.



Chiffre d'affaires

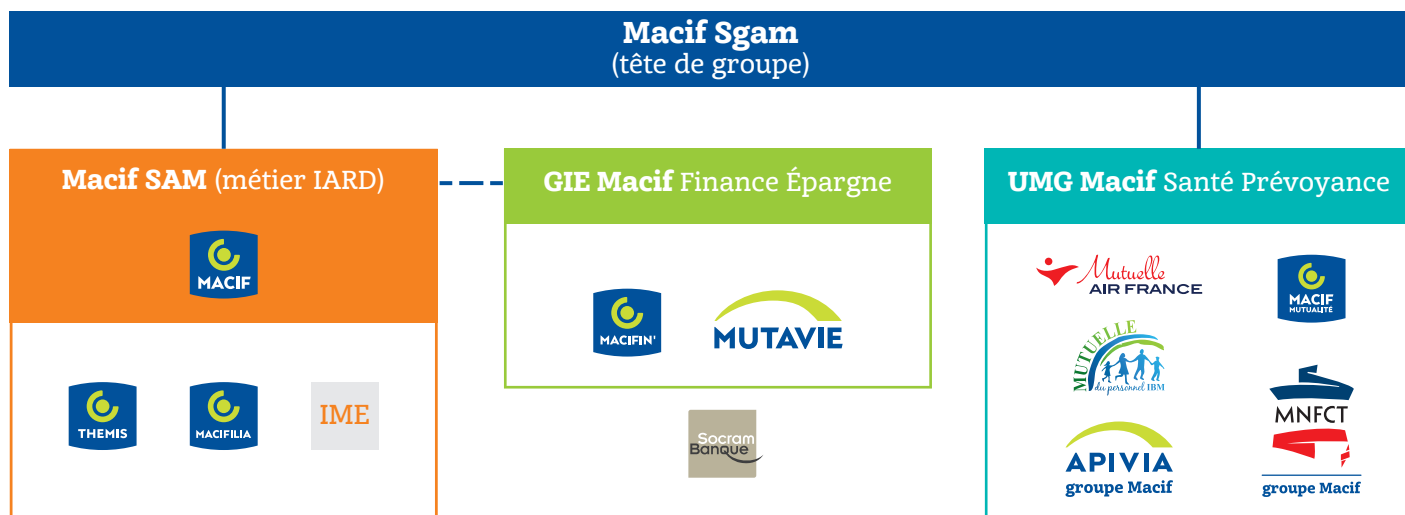
**282 M€**

Résultat technique

**7,1 M€**

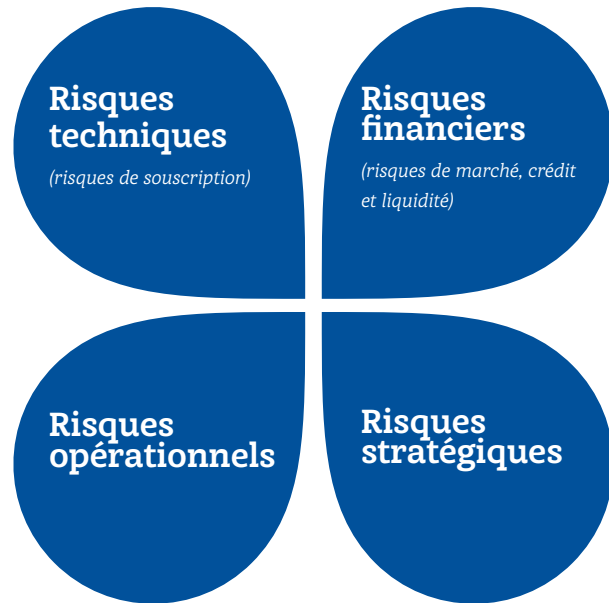
## GOUVERNANCE

L'entité Apivia Mutuelle s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Santé/Prévoyance.



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

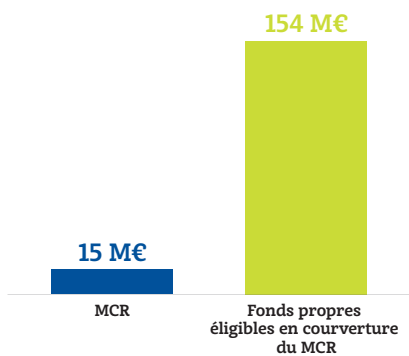


- Stabilité du profil de risques en 2017.
- Évaluation des risques au travers de leurs effets sur les fonds propres, simulation de scénarios de stress (ORSA).

## SOLVABILITÉ

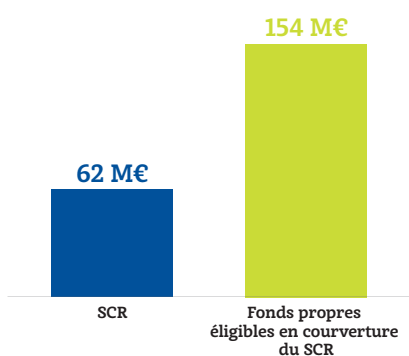
### Couverture du MCR

996 %



### Couverture du SCR

249 %



- Exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres.
- Taux de couverture du SCR en baisse de -6 points entre 2016 et 2017.
- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.

## VII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### VII.A.1 ACTIVITÉS

#### VII.A.1.1 Présentation générale de Apivia Mutuelle

##### DESCRIPTION

Apivia Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité ; elle est identifiée sous le numéro unique 775 709 710 et son siège social est situé : 45-49 avenue Jean Moulin -17034 La Rochelle cedex 1.

Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises.

##### POSITION DE APIVIA MUTUELLE DANS LE GROUPE

Ses comptes sont consolidés en normes IFRS avec ceux de la Macif.

Apivia Mutuelle est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

Apivia Mutuelle fait partie des entités du groupe Macif auxquelles la charte de gouvernement du Groupe est applicable.

#### VII.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des principales entreprises liées à Apivia Mutuelle et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figurent en annexe 1.

#### VII.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

##### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

###### *Une année importante sur le plan des nouveaux services aux adhérents*

Le nouveau tiers payant Almérys offrant un accès à la dispense d'avance de frais auprès de plus de 200 000 professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, associé au réseau de soins Santéclair a été déployé en 2017 pour une partie du portefeuille et au 1er janvier 2018 pour la totalité.

L'élargissement de ces services à tous les assurés a été permis par la finalisation de la fusion des systèmes d'information issus des mutuelles Smam Mutuelle et Smip.

Dotée d'un système d'information unique, Apivia Mutuelle a pu déployer tout au long de l'année de nouveaux services Internet, avec également la mise en place d'une application pour smartphones, permettant un accès immédiat à de nombreuses informations pour nos adhérents, la mise en place d'alertes de remboursement et plus globalement la dématérialisation des courriers et demandes de remboursement. Les adhérents disposent désormais de leur carte de tiers payant dématérialisée, service que peu de mutuelles offrent aujourd'hui.

Sur le plan des services aux adhérents, l'année 2017 a vu la montée en puissance des actions de prévention et de promotion de la santé déployées par l'entité dédiée à cette activité, l'association Maison des adhérents de Apivia. De nombreuses actions, conférences de sensibilisation, films, formations, lettres d'informations, e-mailing... ont ainsi été réalisés et relayés sur le site Internet [www.apivia-prevention.fr](http://www.apivia-prevention.fr).

###### *Une stabilité des effectifs assurés*

L'année 2017 marque une certaine stabilité en nombre de contrats (+0,1%) et une légère érosion en personnes protégées (-0,7 %).

Cette évolution n'est pas uniforme en fonction des réseaux et en ce qui concerne les agences directes, la baisse du

portefeuille CMU contribue pour la moitié de la diminution des contrats.

La part du collectif dans l'activité de Apivia Mutuelle évolue progressivement au détriment des contrats individuels qui diminuent légèrement.

Une deuxième déformation du portefeuille, plus marquée, s'est opérée depuis 2 ans en ce qui concerne le poids des contrats relevant du dispositif d'Aide à la Complémentaire Santé (ACS). Ce portefeuille représente 15 % des contrats de Apivia Mutuelle contre moins de 8 % avant la réforme de 2015 ayant conduit à l'appel d'offre du gouvernement gagné par l'offre ACS Couleurs Mutuelles du groupe Macif, soit un quasi doublement en 30 mois.

La part de ce contrat dans le portefeuille donne encore plus d'importance à la maîtrise des frais de gestion de cette offre (10,3 % en 2017), compte tenu d'un rapport prestations sur cotisations proche de 80 %.

### ***Une nouvelle année de croissance pour la branche courtage***

Que ce soit sur le plan du nombre de contrats, du chiffre d'affaires et du résultat net, les sociétés de courtage Apivia Santé, Apivia Prévoyance et Apivia IARD connaissent en 2017 une évolution positive.

Cette évolution est particulièrement marquée sur l'activité de distribution IARD, avec plus de 31 000 contrats vendus et une croissance du portefeuille de 17 % à 81 000 contrats en fin d'année.

Le développement est plus difficile en santé et en prévoyance, avec une très légère progression du nombre de contrats. En ce qui concerne la prévoyance, la part des produits assurés par Macif-Mutualité prend de l'importance et représente en 2017 25% de la production d'affaires nouvelles. Cette proportion est encore plus importante début 2018 en particulier sur la garantie emprunteur.

### ***Une actualité réglementaire à nouveau très riche***

La mutuelle et les filiales de courtage ont déployé en 2017 d'importants travaux de préparation à l'entrée en application de la directive européenne sur la distribution d'assurance (DDA). Ces travaux sont menés en lien avec le groupe Macif. Pour accompagner cette mise en place auprès de nos intermédiaires et salariés, notamment sur les besoins en formation, la branche courtage de Apivia a mis en place un centre de formation dénommé Apivia CAMPUS.

Une nouvelle stratégie commerciale a été initiée en parallèle en 2017 pour accentuer la présence commerciale d'Apivia Mutuelle auprès des courtiers, revoir l'animation et développer les relations avec un plus grand nombre d'intermédiaires de proximité.

Ces actions devront être soutenues en 2018 par un effort conséquent sur le développement de la marque « Apivia groupe Macif » auprès des intermédiaires.

### ***La fin annoncée du RSI***

Conformément aux promesses de campagne de l'élection présidentielle, le gouvernement a décidé de mettre fin au Régime Social des Indépendants (RSI) et de transférer sa gestion aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). Cela mettra un terme en 2020 à la gestion déléguée aux organismes complémentaires, dont Apivia Mutuelle au sein de l'Union technique UMCAPAPI créée avec la mutuelle Just de Valenciennes.

### ***La création de l'UMG Macif Santé Prévoyance et l'endossement de la marque Macif par Apivia Mutuelle***

Dans le cadre de la structuration juridique du groupe Macif permettant la construction d'un groupe prudentiel conforme à la directive Solvabilité 2, les 5 mutuelles du pôle santé prévoyance ont décidé la création d'une Union Mutualiste de Groupe affiliée à Macif Sgam, tête de groupe prudentiel.

Parallèlement, Apivia Mutuelle a décidé d'endosser la marque Macif en communiquant désormais sous la marque « Apivia groupe Macif ». Cette stratégie de marque doit permettre de tirer parti de l'appartenance de Apivia Mutuelle au groupe Macif, notamment sur le plan du développement.

### ***Apivia Participations, rachat des parts des minoritaires***

Apivia Mutuelle a racheté, sur l'exercice 2017, les parts détenues par un autre associé. La mutuelle a racheté 50 262 actions pour un montant de 1 991 420,65 € soit 5 % du capital portant la participation de Apivia Mutuelle de 95 % à 100 %.

## **ACTIVITÉS DE APIVIA MUTUELLE**

Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises

### ***Zone géographique***

Apivia Mutuelle exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine, en DROM COM et à l'étranger pour les

adhérents relevant de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

### Présentation de l'activité

Sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises. Avec 402 000 chefs de famille en santé et 645 000 en prévoyance, Apivia Mutuelle intervient en santé à la fois sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises.

La santé des particuliers représente 94% des cotisations en 2017.

### Évolution des cotisations acquises (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
Santé des particuliers	264 923	260 961	+1,5%
Santé des entreprises	16 712	14 078	18,7%
<b>TOTAL</b>	<b>281 635</b>	<b>275 040</b>	<b>+2,3%</b>

Apivia Mutuelle s'appuie sur le réseau de courtage et le réseau d'agences Apivia Mutuelle pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme de Santé des particuliers. La gestion du portefeuille santé est assurée par Apivia Mutuelle.

Apivia Mutuelle substitue la mutuelle Math (Mutuelle des accidentés du travail et des handicapés) qui diffuse des produits spécifiques et compte près de 13 600 personnes protégées au 31 décembre 2017.

Concernant la gamme des produits à destination des entreprises, Apivia Mutuelle s'appuie sur son réseau de courtage et d'agences.

Par délégation de la Sécurité sociale des indépendants (SSI), Apivia Mutuelle et Just, regroupées au sein d'une union technique (UMCAPI), gèrent les prestations maladies et les indemnités journalières de 73 890 ressortissants de la SSI.

## VII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### Solde technique au 31/12/2017 (en k€)

	2017		TOTAL 2016
	Santé similaire à la non-vie	TOTAL	
Cotisations acquises (yc acceptations)	281 635	281 635	275 040
Charge sinistres (yc acceptations)	-210 807	-210 807	-202 798
Autres charges	-61 174	-61 174	-60 896
Solde de réassurance	-2 952	-2 952	-2 982
<b>Solde technique net</b>	<b>6 702</b>	<b>6 702</b>	<b>8 364</b>
Produits des placements nets	422	422	683
<b>Résultat technique</b>	<b>7 124</b>	<b>7 124</b>	<b>9 048</b>

### VII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

#### Évolution des produits financiers normes françaises (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	261	0	261	210	0	210
Placements en actions	1 951	0	1 882	1 937	0	1 937
Placements obligataires, prêts	1 192	382	1 574	1 221	138	1 359
Placements monétaires	252	0	252	263	10	273
Intérêts courus	0	0	0			0
<b>Total des placements</b>	<b>3 656</b>	<b>382</b>	<b>3 969</b>	<b>3 631</b>	<b>148</b>	<b>3 779</b>

Les produits financiers nets de charges passent de 3,8 millions d'euros à près de 4 millions d'euros. Le différentiel s'explique principalement par la hausse des revenus obligataires.

### VII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

L'activité de gestion pour compte n'est pas une activité pour laquelle la mutuelle supporte le risque d'assurance. Concernant le régime obligatoire, la mutuelle refacture l'intégralité des coûts supportés à l'UMCAPI. Le calcul est effectué au niveau du GIE Couleurs Mutuelles avec le même modèle de coûts que pour les autres activités.

## VII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Apivia Mutuelle.

### VII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

#### VII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Apivia Mutuelle

##### **GOVERNANCE MUTUALISTE**

Apivia Mutuelle est régie par le code de la Mutualité et a un système de gouvernance (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration. Ce système de gouvernance vise à garantir une gestion saine et efficace de l'activité à travers le principe des 4 yeux.

Il permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale.

La gouvernance de Apivia Mutuelle s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de véhiculer la stratégie du Groupe et de la Mutuelle selon les règles de la Directive Solvabilité II.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de Apivia Mutuelle, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité ;
- les statuts de la Mutuelle ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- les chartes du groupe Macif.

##### ***Le conseil d'administration***

###### ***Composition***

Le conseil d'administration est composé de 29 administrateurs : 24 délégués de Apivia Mutuelle et 5 représentants du groupe Macif. Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en Assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil des missions permanentes.

###### ***Rôle***

Garant des orientations stratégiques qu'il détermine pour Apivia Mutuelle, le conseil d'administration veille à l'application des décisions dans le respect des conditions d'exécution opérationnelles de la mutuelle. Il prépare l'ensemble des travaux de l'assemblée générale et lui propose au vote les modifications statutaires. Il s'engage également sur les comptes consolidés ainsi que sur le rapport de solvabilité.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins au moins par trimestre. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises.

###### ***Président du conseil***

Conformément à l'article 46 des Statuts en vigueur, le président, élu pour une durée de 3 ans renouvelable :

- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la Mutuelle et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;

- rend compte à l'assemblée générale annuelle, appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- informe le conseil d'administration des procédures engagées en application de l'article L. 510-1 du Code de la mutualité.

#### **Composition et rôle du comité exécutif**

La direction générale est décrite en partie B. 1. 3 ci-après.

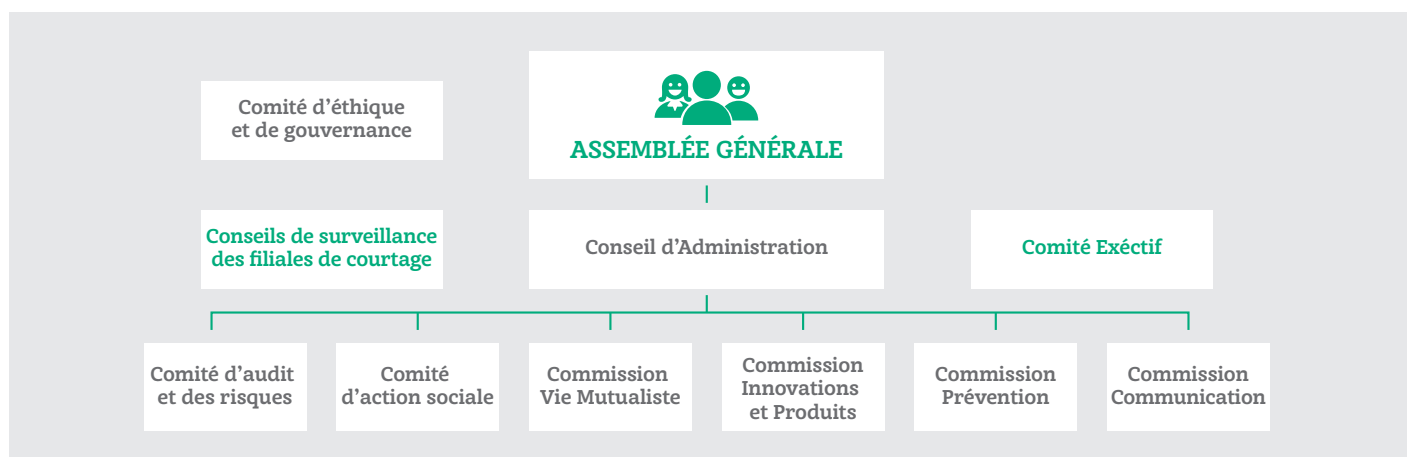
#### **Composition et rôle de l'assemblée générale**

L'Assemblée générale est composée de 165 délégués élus pour six ans. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

## **VII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle Apivia**



### **COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE**

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut désigner, pour assister aux séances, soit avec voix consultative, soit en qualité d'observateur, un ou plusieurs membres du comité de direction, compte tenu des points techniques à l'ordre du jour.

#### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de :

- 5 conseils de surveillance des filiales ;
- 4 comités permanents ;
- 4 commissions ;

qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil.

#### **Les conseils de surveillance des filiales**

Instance de suivi et de contrôle de la gestion financière des SAS Apivia Participations, Apivia Santé, Apivia Prévoyance, Apivia IARD et de Concept Holding, chacun des cinq conseils de surveillance des filiales de Apivia Mutuelle en approuve annuellement les comptes avant leur présentation à leur assemblée générale respective.

Il examine également le budget de fonctionnement de la filiale et peut être amené à l'amender ou à demander son évolution.



Avant chaque session, le directoire de la filiale soumet son rapport au conseil de surveillance qui donne son approbation ou, le cas échéant, questionne les dirigeants. Le vice-président Apivia Mutuelle préside les cinq conseils de surveillance et sept administrateurs y participent. Les conseils se réunissent chaque trimestre.

**Les comités permanents sont les suivants :**

**Comité exécutif :**

Instance de gouvernance à la fois politique et technique, le comité exécutif réunit sept élus au bureau du conseil d'administration et sept membres du comité de direction salariés de Apivia Mutuelle et de ses filiales.

Appelé communément «Comex», il met en œuvre les engagements stratégiques et opérationnels décidés par le conseil d'administration et actionne tous les moyens dont il dispose pour assurer la bonne marche opérationnelle de la mutuelle. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le comité exécutif prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Le Comex s'est réuni à sept reprises en 2017.

**Comité d'éthique et de gouvernance :**

Composé de neuf délégués, anciens membres du conseil d'administration, le comité d'éthique et de gouvernance veille au respect des valeurs mutualistes.

Gardien des règles de gouvernance de la mutuelle, ce comité est attentif à leur bonne application et se positionne sur tous les projets stratégiques pouvant impacter la souveraineté de Apivia Mutuelle. Il se prononce sur toute question relative à d'éventuels conflits d'intérêts lors de l'élection des délégués et examine chaque candidature au conseil d'administration au regard des compétences et de la moralité requise. Le comité d'éthique et de gouvernance s'est réuni à deux reprises en 2017.

**Comité d'audit et des risques :**

S'assurant de la fiabilité dans l'élaboration et le suivi des comptes, le comité d'audit et des risques analyse, débat et émet des recommandations sur tout sujet relatif à la santé financière de Apivia Mutuelle. Sur le plan réglementaire, il s'assure de la conformité de toutes les décisions engageant la mutuelle et émet des recommandations sur la façon d'appréhender les grandes évolutions de la réglementation nationale et européenne. Ce comité est composé de treize délégués et administrateurs et s'est réuni sept fois en 2017.

**Comité d'action sociale :**

Fidèle à ses valeurs d'accompagnement, Apivia Mutuelle mène à travers le comité d'action sociale une véritable politique solidaire en faveur des adhérents confrontés à une difficulté financière ou à un problème de santé. Elle peut notamment verser une aide au financement des dépenses de santé restant à charge et prendre en charge temporairement le paiement de la cotisation due au titre de la complémentaire santé. Une des conditions pour bénéficier du soutien du comité est d'être adhérent de la mutuelle depuis au moins deux ans. Ce comité est composé de 17 membres délégués et administrateurs et s'est réuni à sept reprises en 2017. Il a aidé 195 adhérents pour un montant de 80 973 euros.

**Les Commissions thématiques sont les suivantes :**

**Commission prévention :**

La commission prévention a pour périmètre l'information et la promotion de la santé dans le cadre de la prévention auprès de ses adhérents voire du grand public. Elle est composée de 17 délégués et administrateurs et s'est réunie quatre fois en 2017.

**Commission innovation et produits :**

La commission innovation et produits est l'interlocuteur privilégié du conseil d'administration pour toutes les questions relatives au lancement de nouveaux produits et d'innovation ; elle prend également part aux décisions stratégiques de la mutuelle sur les questions de mise en marché de nouvelles garanties santé. Elle est composée de 17 délégués et administrateurs et s'est réunie à trois reprises en 2017.

**Commission communication :**

La commission communication a pour objectif principal de préparer les travaux du conseil d'administration dans le cadre des orientations de l'activité communication de Apivia Mutuelle et ses propositions d'évolution. Elle est composée de 16 délégués et administrateurs et s'est réunie trois fois en 2017.

**Commission de la vie mutualiste :**

La commission de la vie mutualiste vient en appui des décisions du conseil d'administration pour l'instruction de

l'ensemble des questions liées aux élus de la mutuelle, administrateurs et délégués concernant l'animation du réseau des élus, l'exercice de leurs mandats, internes ou externes à la mutuelle, leur parcours d'intégration, leur formation initiale et continue. La commission est composée de 17 délégués et administrateurs et s'est réunie à trois reprises en 2017.

### VII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (Rapport de gouvernance, chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions).

#### DIRECTION GÉNÉRALE

##### *Le directeur général*

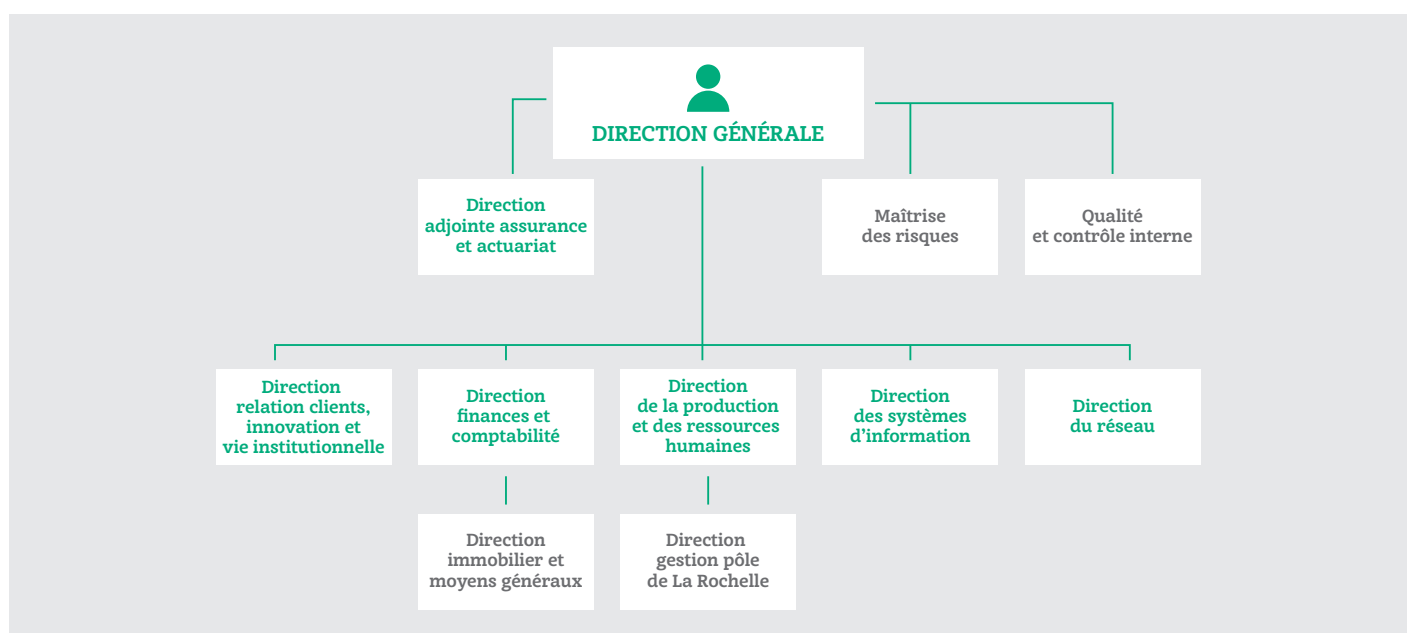
Conformément à la réglementation, le directeur général Apivia Mutuelle est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

#### Organigramme de la direction Apivia Mutuelle au 31/12/2017



#### DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégué, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

## VII.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.C PROFIL DE RISQUE

### VII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Ce risque est inhérent à l'activité métier de la mutuelle. Apivia Mutuelle commercialise en effet une large gamme de produits en santé. Le risque de non maîtrise technique de ces produits se traduit par la proposition d'une offre inadaptée (sous-tarifée). La réalisation de ce risque pourrait engendrer une dégradation du résultat technique Apivia Mutuelle et/ ou une forte souscription augmentant le besoin global de solvabilité de la mutuelle.

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque retenu en 2017 pour Apivia Mutuelle porte sur la tarification et le provisionnement sur le domaine de la santé.

Le risque de souscription est suivi périodiquement au travers des dispositifs suivants :

- statistiques sur le suivi des portefeuilles ;
- pilotage technique récurrent et analyses menées dans le cadre du renouvellement tarifaire ;
- veille réglementaire et économique (principaux indicateurs, notamment inflation) ;
- tableau de bord sur la sinistralité avec le profil des assurés ;
- benchmark tarifaire.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers des scénarios de stress et par l'évaluation du des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### VII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Apivia Mutuelle est principalement exposée aux risques participations stratégiques, immobilier et spread.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### VII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de défaut de contrepartie est, pour Apivia Mutuelle, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives du risque de contrepartie sont réalisées au travers de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR cf. partie E.2)

### VII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par l'entité en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

La mise en œuvre des décisions d'investissement ou de désinvestissement prises en conséquence de ces travaux et analyses est pilotée par la direction des Investissements Groupe et la direction Finance de Apivia Mutuelle, en lien avec la société de gestion d'actifs (OFI).

Les comités d'audit et des risques organisés périodiquement avec le(s) gestionnaire(s) d'actifs et la direction Finance Apivia Mutuelle, permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

Le comité d'audit et des risques et le conseil d'administration Apivia Mutuelle sont informés des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

### VII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Apivia Mutuelle est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

### VII.D.1 PLACEMENTS

#### VII.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### VII.D.1.2 Valorisation des placements

##### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	5 159	3 274	1 886
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	136 766	100 427	36 339
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	51 713	22 129	29 584
<b>Actions</b>	14 564	12 660	1 904
Actions non cotées	14 564	12 660	1 904
<b>Obligations</b>	47 575	44 657	2 917
Obligations d'Etat	-	-	-
Obligations d'entreprises	47 575	44 657	2 917
Obligations structurées	-	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	22 915	20 980	1 935
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	731	731	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	731	731	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>142 656</b>	<b>104 431</b>	<b>38 225</b>

Les principaux placements concernent :

- **Détentions dans des entreprises liées, y compris participations** : le montant des détections dans des entreprises liées atteint 52 millions d'euros en norme Solvabilité II. Il incorpore une plus value latente de 30 millions sur les titres Apivia participations et Concept Holding.
- **Obligations** : les obligations représentent près de 48 millions d'euros, soit plus de 33 % du total des placements.
- **Organismes de placement collectif** : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 23 millions d'euros soit 16 % du total des placements.

### VII.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins values latentes.

## VII.D.2 AUTRES ACTIFS

### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	79	-79
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	14 411	14 411	-
Créances nées d'opération de réassurance	28	28	-
Autres créances (hors assurance)	10 764	10 764	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 792	44 792	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	635	635	-

### VII.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### VII.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence pour Apivia Mutuelle est l'élimination en normes Solvabilité II des immobilisations incorporelles.

## VII.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### VII.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Apivia Mutuelle ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Apivia Mutuelle.

#### Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de Apivia Mutuelle.

#### Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

#### *Modélisation des frais*

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

#### *Modélisation des commissions*

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

#### *Provisions cédées en réassurance*

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

#### **MARGE DE RISQUE**

La méthode retenue par Apivia Mutuelle pour la modélisation de la marge pour risque est basée sur la projection des besoins en capitaux futurs.

#### **CORRECTION POUR VOLATILITÉ**

Apivia Mutuelle n'utilise pas la correction pour volatilité.

### VII.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

#### **Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)**

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Marge de risque	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	17 774	- 432	3 942	22 149
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>17 774</b>	<b>- 432</b>	<b>3 942</b>	<b>22 149</b>

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 18 millions d'euros et est composée intégralement d'activités santé similaire à la non-vie.

Les cessions en réassurance sont de 432 milliers d'euros, soit 2 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 18 % du montant total des provisions techniques, soit 4 millions d'euros.

### VII.D.3.3 Différence entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2017 sont inférieures de 2,5 millions d'euros (11 %) aux provisions techniques normes françaises.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés selon une vision économique sous Solvabilité II et de manière prudente sous les normes françaises : ainsi, la meilleure estimation des provisions de primes de Apivia Mutuelle est négative sous Solvabilité II (comptabilisation des bénéfices techniques futurs attendus) et nulle en normes françaises.



### VII.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

L'hypothèse de calcul des provisions techniques de Apivia Mutuelle présentant un risque d'incertitude important est le ratio combiné projeté (servant au calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

Des tests de sensibilité à cette hypothèse ont été menés sur les provisions techniques d'Apivia Mutuelle. Ils traduisent l'importance de l'hypothèse de ratio combiné dans l'évaluation des provisions techniques.

### VII.D.4 AUTRES PASSIFS

#### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	747	747	-
Passifs d'impôts différés	10 106	-	10 106
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	973	973	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	2 188	2 188	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 749	3 749	-
Autres dettes (hors assurance)	19 458	19 458	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

#### VII.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### VII.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

## VII.E GESTION DE CAPITAL

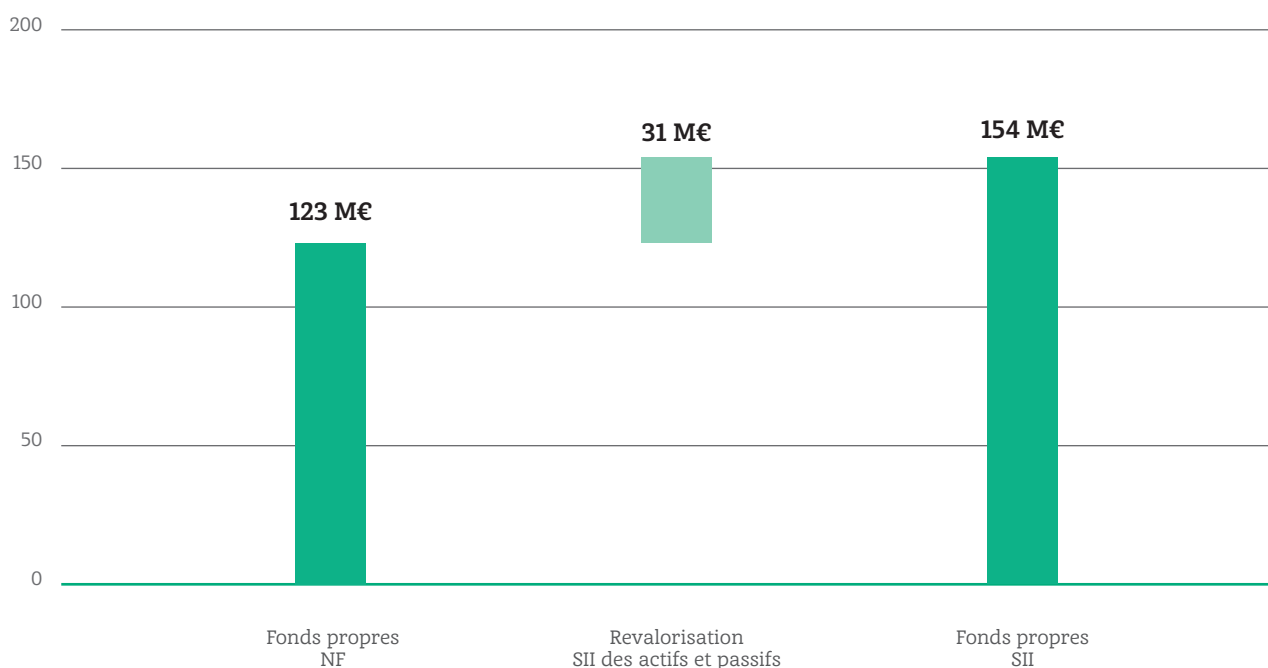
### VII.E.1 FONDS PROPRES

#### VII.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### VII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

##### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Apivia Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

#### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2017 à 154 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +123 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 0,4 millions d'euros) ;
- +31 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

### VII.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>153 916</b>	<b>142 171</b>	<b>11 746</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	153 916	142 171	11 746
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>153 916</b>	<b>142 171</b>	<b>11 746</b>

Les principes de classification des fonds propres de Apivia Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 12 millions d'euros par rapport à 2016, soit +8 %. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration du résultat 2017 (+6 millions d'euros) et par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (+6 millions d'euros).

### VII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2017 comme en 2016, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 154 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR de Apivia Mutuelle.

## VII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Apivia Mutuelle est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Apivia Mutuelle utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### VII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	21 929	18 964	2 965
SCR contrepartie	9 669	6 827	2 842
SCR souscription vie	0	0	0
SCR souscription santé	50 487	46 874	3 613
SCR souscription non-vie	0	0	0
Diversification entre modules	-18 627	-15 458	-3 168
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
<b>SCR de base</b>	<b>63 458</b>	<b>57 207</b>	<b>6 251</b>
SCR opérationnel	8 465	8 234	231
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-10 106	-9 746	-359
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>61 818</b>	<b>55 694</b>	<b>6 124</b>
<b>MCR</b>	<b>15 454</b>	<b>13 924</b>	<b>1 531</b>

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2017 à 62 millions d'euros, en progression de +11 % par rapport à 2016, liée à la hausse de toutes ses composantes de SCR.

Le MCR atteint la borne minimum réglementaire, égale à 25 % du SCR.

### VII.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de Apivia Mutuelle à fin 2017 s'établit à 249 %, en retrait de -6 points par rapport à fin 2016.

Cette baisse s'explique par la hausse du SCR (+11 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+8 %).

Le taux de couverture du MCR est de 996 %, en baisse de -25 points par rapport à 2016.

Cette diminution s'explique par la hausse du montant du MCR (+11 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+8 %).

## ANNEXES APIVIA MUTUELLE

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Nom et adresse	Forme juridique	Parts détenues en %
<b>a) Filiales :</b> <i>(50% au moins du capital détenu par la mutuelle)</i>		
SCI SISMIIP 20 rue de la Broche 79000 Niort	SCI	99,99%
SCI Logis des Francs 17 Rue des Francs, 79410 Cherveux	SCI	50,00%
SCI Les Marais 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SCI	100,00%
SCI OLORON 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SCI	99,99%
SAS Concept Holding 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	95,03%
SAS Apivia Participations 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	100,00%
SAS Apivia Santé 7 rue Saint Jacques 86100 Châtelleraut	SAS	100,00%
SAS Apivia Prévoyance 29 rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin	SAS	99,75%
GIE Couleurs Mutuelles 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	55,91%
GIE Apivia Courtage 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	GIE	58,00%
<b>b) Participations :</b> <i>(10 à 50% du capital détenu par la mutuelle)</i>		
SAS Apivia IARD 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	50%
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	9,60%

# VIII

## MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

<b>Synthèse MNPAF</b>	<b>191</b>
<b>VIII.A Activités et résultats</b>	<b>193</b>
VIII.A.1 Activités	193
VIII.A.2 Résultats de souscription	194
VIII.A.3 Résultats des investissements	195
VIII.A.4 Résultats des autres activités	195
<b>VIII.B Système de gouvernance</b>	<b>196</b>
VIII.B.1 Exigences générales de gouvernance	196
VIII.B.2 Compétences et honorabilité	199
VIII.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	200
VIII.B.4 Système de contrôle interne	200
VIII.B.5 Fonction audit interne	200
VIII.B.6 Fonction actuarielle	200
VIII.B.7 Sous-traitance	200
VIII.B.8 Autres informations	200
<b>VIII.C Profil de risque</b>	<b>201</b>
VIII.C.1 Risque de souscription	201
VIII.C.2 Risque de marché	201
VIII.C.3 Risque de crédit	201
VIII.C.4 Risque de liquidité	201
VIII.C.5 Risque opérationnel	201
VIII.C.6 Autres risques importants	201
<b>VIII.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>202</b>
VIII.D.1 Placements	202
VIII.D.2 Autres actifs	203
VIII.D.3 Provisions techniques	203
VIII.D.4 Autres passifs	205
<b>VIII.E Gestion de capital</b>	<b>206</b>
VIII.E.1 Fonds propres	206
VIII.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	208

# SYNTHÈSE MNP AF

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Souscription et intégration de nouveaux contrats collectifs et obligatoires.
- Conception de nouveaux contrats sur-complémentaires individuels.
- Chiffre d'affaires 2017 en évolution de +2,5% par rapport à 2016.
- Résultat technique en nette progression.



Chiffre d'affaires

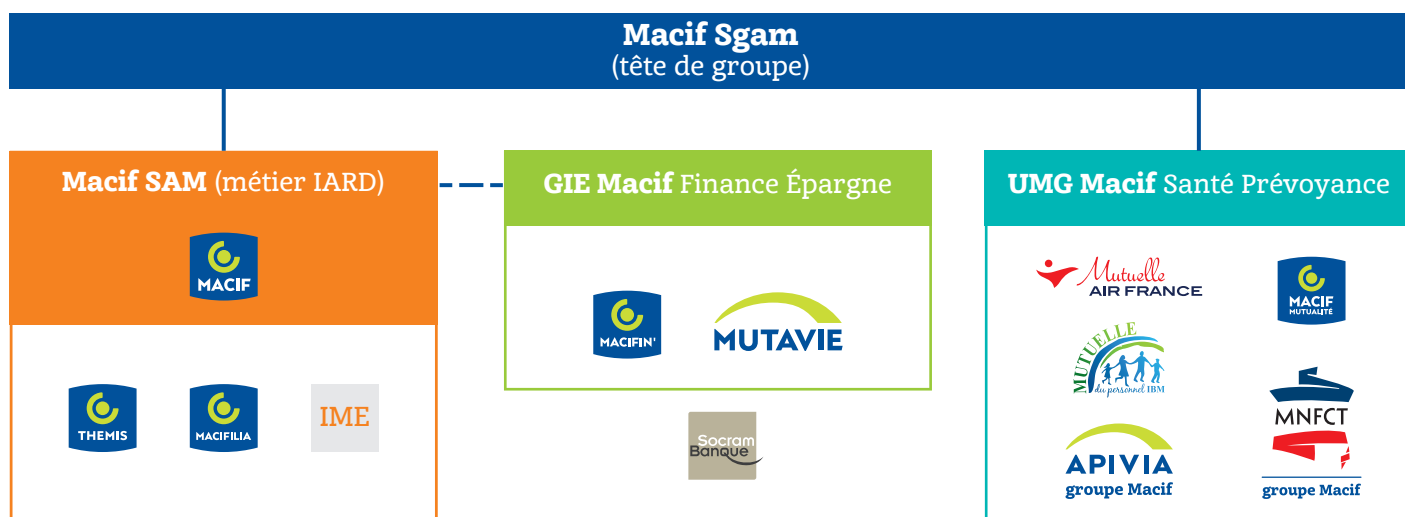
**103 M€**

Résultat technique

**2,4 M€**

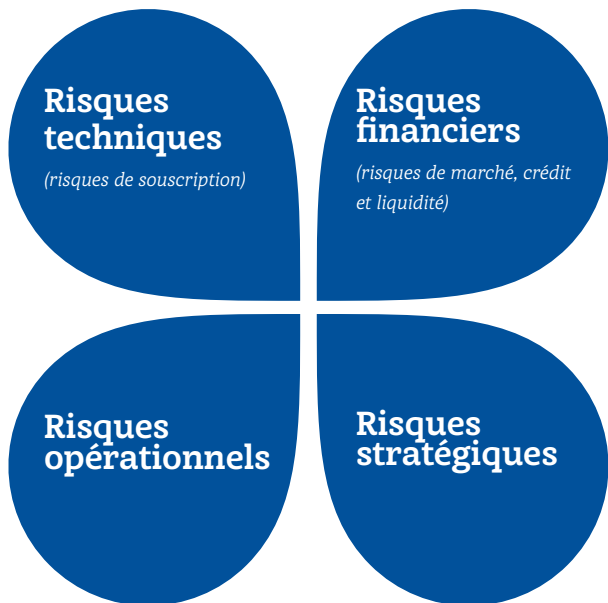
## GOVERNANCE

L'entité MNP AF s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Santé/Prévoyance.



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

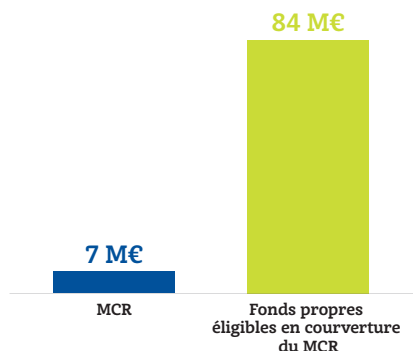


- Stabilité du profil de risques en 2017.
- Évaluation des risques au travers de leurs effets sur les fonds propres, simulation de scénarios de stress (ORSA).

## SOLVABILITÉ

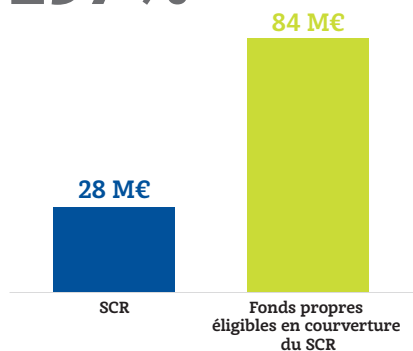
### Couverture du MCR

**1 188 %**



### Couverture du SCR

**297 %**



- Exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres.
- Taux de couverture du SCR en baisse de -24 points entre 2016 et 2017.
- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.



## VIII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### VIII.A.1 ACTIVITÉS

#### VIII.A.1.1 Présentation générale de MNPAF

##### DESCRIPTION

La MNPAF, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 379718653 et son siège social est situé : 3 place de Londres – 95725 Roissy CDG Cedex.

Les comptes de la MNPAF sont consolidés en normes IFRS avec ceux de la Macif.

##### POSITION DE MNPAF DANS LE GROUPE

La MNPAF est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

#### VIII.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

MNPAF ne détient aucune participation.

#### VIII.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

##### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2017 a été marquée par l'actualité réglementaire concernant :

- la généralisation du tiers payant pour l'optique, le dentaire et l'audio prothèse ;
- le suivi des contrats collectifs facilité grâce à la Déclaration sociale nominative (DSN) ;
- la signature de la convention nationale des médecins généralistes, générant notamment l'augmentation du tarif des médecins de secteurs 1 et 2.

Au-delà de l'actualité réglementaire, les faits marquants sont :

- la structuration du pôle Santé/Prévoyance : création d'une Union mutualiste de Groupe (UMG) qui réunit toutes les mutuelles du pôle Santé/Prévoyance ;
- la mise en conformité des produits suite au décret du 21 mars 2017 précisant l'encadrement de la cotisation des contrats Loi Evin ;
- la mise en place d'un service de Télémédecine ;
- le changement de président à compter du 23 mars 2017 ;
- la souscription et l'intégration de nouveaux contrats collectifs et obligatoires ;
- la conception de nouveaux contrats surcomplémentaires individuels.

##### ACTIVITÉS DE MNPAF

La MNPAF est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises.

##### Zone géographique

La MNPAF exerce ses opérations d'assurance en France.

**Présentation de l'activité**

L'activité de la MNPAF est exclusivement consacrée à l'assurance santé, pour des contrats collectifs d'entreprises et pour les particuliers, ex salariés des contrats collectifs ou parrainés et extérieurs.

Elle couvre 82 872 chefs de famille et 162 085 bénéficiaires au 31 décembre 2017.

La santé des particuliers représente 57 % des cotisations en 2017 et 43 % pour la santé des entreprises.

**Évolution des cotisations acquises (en k€)**

	2017	2016	Var. 2017/2016
Santé des particuliers	58 682	58 325	+0,6%
Santé des entreprises	44 334	42 168	+5,1%
<b>TOTAL</b>	<b>103 016</b>	<b>100 493</b>	<b>+2,5%</b>

La MNPAF distribue l'intégralité de ses contrats. La gestion de son portefeuille est assurée par un délégataire de gestion. Les cotisations évoluent au global de +2,5 % de 2016 à 2017, avec +2,7 % au titre de l'évolution des effectifs et -0,2 % de baisse de la cotisation unitaire.

Les cotisations des particuliers évoluent modérément de +0,6 % ; seul le barème Pluriel Altitude 400 fortement déséquilibré a été revalorisé, avec proposition faite aux adhérents de baisser leur garantie s'ils le souhaitent et donc leur cotisation.

Les cotisations des contrats collectifs évoluent de 5,1% :

- 3,7 % au titre des effectifs ;
- 1,4 % au titre de la cotisation unitaire.

**VIII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION****Résultat technique (en k€)**

	2017	2016	Var 2017/2016
Primes/Cotisations acquises	103 016	100 493	+2,5%
Charge de sinistres (hors gestion)	-92 907	-93 528	-0,7%
Produits des placements du cpte technique	187	181	+3,3%
Autres produits techniques	224	216	+3,7%
Frais généraux	-8 107	-7 856	+3,2%
<b>Résultat technique</b>	<b>2 413</b>	<b>-494</b>	<b>+588 ,5%</b>

Le résultat technique évolue fortement, passant de -494 milliers d'euros en 2016 à 2 413 milliers d'euros en 2017 suite à l'évolution des cotisations de +2 523 milliers d'euros.

## VIII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

## Évolution des produits financiers normes françaises (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers			0			0
Placements en actions	18	366	384	12	71	83
Placements obligataires, prêts	815	346	1 161	901	381	1 282
Placements monétaires	5	-3	2	26	2	28
<b>Total des placements</b>	<b>838</b>	<b>709</b>	<b>1 547</b>	<b>939</b>	<b>454</b>	<b>1 393</b>
<b>Taux de rendement</b>			<b>2,0%</b>			<b>1,8%</b>

Les produits financiers nets de charges passent de 1 393 milliers d'euros en 2016 à 1 547 milliers d'euros en 2017.

Les produits financiers sont principalement constitués des revenus liés aux placements de taux qui sont en légère baisse passant de 901 milliers d'euros à 815 milliers d'euros suite à la baisse du taux de rendement moyen.

Les plus-values nettes réalisées sont en évolution par rapport à 2016, passant de 454 milliers d'euros à 709 milliers d'euros, principalement suite aux cessions d'OPCVM actions plus importantes en 2017 qu'en 2016.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements, le taux de rendement comptable s'établit ainsi à 2,0 % en légère hausse par rapport à 2016 (1,8 %).

## VIII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

L'activité technique de la MNP AF est l'assurance santé, les autres charges non techniques correspondent en 2017 aux dépenses du fonds social pour 66 milliers d'euros et aux dépenses de mécénat pour 100 milliers d'euros.

L'impôt sur les sociétés progresse de 233 milliers d'euros en 2016 à 1 888 milliers d'euros en 2017 principalement suite aux retraitements fiscaux sur le latent des OPCVM.

Avec un résultat technique de 2 413 milliers d'euros, des produits financiers en non technique de 1 360 milliers d'euros, des autres charges non techniques de 166 milliers d'euros et l'impôt sur les sociétés de 1 888 milliers d'euros, le résultat de l'exercice 2017 est de 1 717 milliers d'euros contre 477 milliers d'euros en 2016, en nette progression de +1 240 milliers d'euros.

## VIII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNPFAF.

### VIII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

#### VIII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNPFAF

##### **GOUVERNANCE MUTUALISTE**

La MNPFAF est régie par le Code de la mutualité et a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration. La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de véhiculer la stratégie de la mutuelle et du groupe Macif (dont la mutuelle fait partie) et d'en contrôler la bonne application.

Les statuts de la MNPFAF définissent les rôles et responsabilités de chacune des instances de la mutuelle et les modalités d'élection ou de désignation de ces instances, en cohérence avec les dispositions du Code de la mutualité.

En plus des instances obligatoires imposées par le Code de la mutualité, les statuts prévoient des commissions et fonctions statutaires.

En outre, des chartes et règles de fonctionnement écrites précisent les statuts et définissent les modalités de fonctionnement et de reporting des organes concernés.

##### **Le conseil d'administration**

###### **Composition**

Le conseil d'administration est composé de 24 membres représentant les adhérents. Les administrateurs sont élus à bulletin secret par l'assemblée générale au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Chaque membre participant de la mutuelle peut, sous réserve de respecter les conditions régulières d'éligibilité, faire acte de candidature.

L'assemblée générale de novembre 2017 a modifié la durée du mandat des membres du conseil d'administration pour la passer de 5 à 6 ans, ces mandats étant renouvelables par tiers tous les deux ans.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

En cas de vacance en cours de mandat, l'assemblée générale peut lancer un nouvel appel à candidature pour procéder à l'élection d'un nouvel administrateur.

Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont rééligibles et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

###### **Rôle du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation, nomme et révoque le Directeur général.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

###### **Rôle du président**

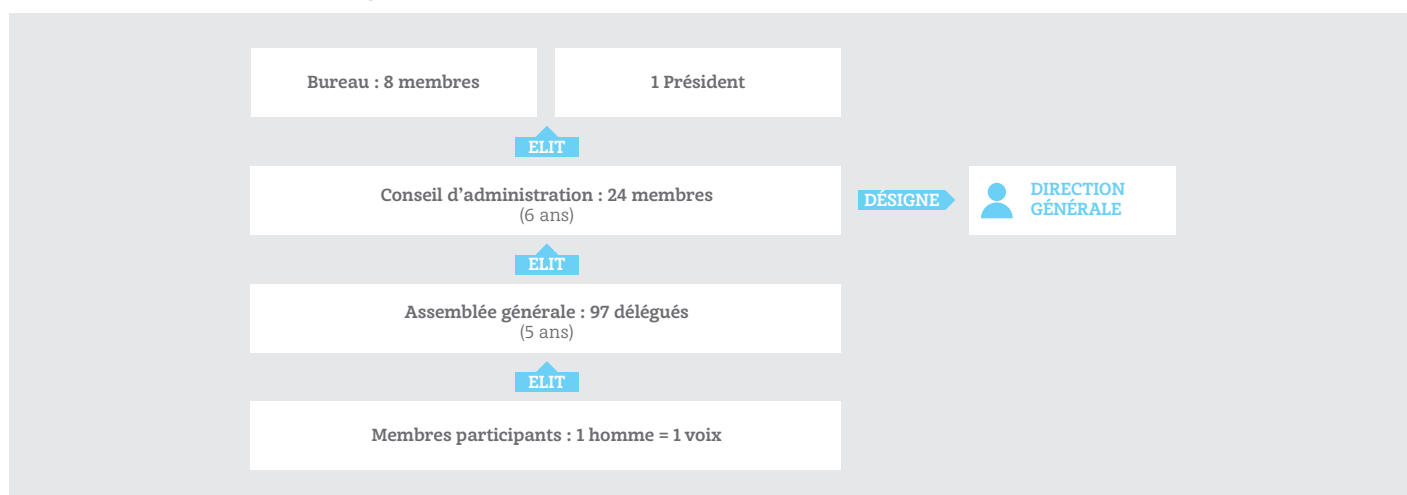
Conformément aux dispositions de l'article 45 des statuts en vigueur, le rôle du président est de :

- organiser et diriger les travaux du conseil d'administration ;
- veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- rendre compte à l'assemblée générale annuelle, appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- informer le conseil d'administration des procédures engagées en application de l'article L. 510-1 du Code de la mutualité.

### Rôle du bureau

Le bureau prépare en amont les réunions du conseil d'administration et suit les affaires courantes.

### GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF



### Composition et rôle de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la MNPAF est composée de délégués élus par et parmi les membres participants de la mutuelle selon un mode de scrutin de liste à un seul tour. L'assemblée générale au 31 décembre 2017 comporte 97 délégués (dont 36 femmes). En 2017, elle s'est réunie deux fois.

Chaque année au cours de l'assemblée générale annuelle obligatoire, le conseil d'administration présente aux délégués les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice écoulé. Le commissaire aux comptes présente ensuite ses rapports sur les comptes et les conventions réglementées.

Les compétences de l'assemblée générale s'envisagent conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion

## VIII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rôles et responsabilités du conseil d'administration sont précisés à la Section III du chapitre 2 des Statuts, articles 37 et 38, en conformité avec les dispositions du Code de la mutualité.

En 2017, le conseil d'administration s'est réuni neuf fois.

Le conseil d'administration reconnaît les quatre comités groupes intégrant les éventuelles spécificités de la MNPAF (audit, risques, sélection, rémunération).

Un règlement intérieur a été créé en 2016 et complété en 2017 pour préciser les règles de fonctionnement du conseil.

### APPUIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de plusieurs comités et de commissions spécialisés permanents et de groupes de travail temporaires composés d'élus qui constituent un véritable outil politique au service

des travaux du conseil.

Les comités et commissions permanents de la MNPAF sont les suivants :

**Bureau** : assure la veille de l'activité de la mutuelle. Il suit les relations avec les prestataires et le groupe ainsi que l'avancée des travaux menés par le siège et les groupes de travail. Il prépare la tenue des conseils d'administration.

**Conseil financier** : veille à la bonne gestion des fonds placés dans le cadre fixé par le conseil d'administration. Il est l'interlocuteur des délégataires de gestion des fonds de la mutuelle. Il peut être conduit à proposer au conseil d'administration des actions correctives dans le but d'améliorer la gestion des fonds placés.

**Comité d'audit et de surveillance** : son objet est avant tout de veiller à la bonne application des décisions prises par le conseil d'administration et d'alerter ce dernier en cas de risque non maîtrisé.

**Commission fonds social** : la commission se réunit quatre fois par an. Elle peut attribuer une aide financière ou accorder une exonération temporaire de cotisations au bénéfice des adhérents faisant face à une difficulté financière liée à un problème de santé ou de handicap. La commission fonctionne dans le cadre du budget alloué chaque année par l'assemblée générale.

**Commission prévention** : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de la mutuelle les axes stratégiques en matière de politique de prévention et d'accompagner la mise en œuvre de ces axes. Elle s'est réunie à quatre reprises en 2017.

En 2017, un groupe de travail produits a par ailleurs été mis en place par le conseil d'administration. Il s'est réuni trois fois.

#### ***La formation des administrateurs***

La MNPAF met à disposition de ses administrateurs un plan de formation annuel. Ce plan est présenté pour validation au conseil d'administration avant mise en application.

Un socle commun minimum est proposé au cours de la première année de mandat. Les administrateurs peuvent par la suite approfondir et actualiser leurs compétences en cours de mandat.

En 2017, l'effort de formation a représenté plus de 138 jours cumulés pour les 24 administrateurs de la MNPAF.

### **VIII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités**

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions).

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

##### ***Le directeur général***

Conformément à la réglementation, le directeur général de la MNPAF exerce les pouvoirs nécessaires à la Direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordé le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs. Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

Les délégations de pouvoirs consenties par le conseil d'administration ont été actualisées en 2017.

##### ***Délégations de pouvoir***

L'ensemble des opérationnels disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

### **VIII.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ**

#### **PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT**

## D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

### **Avant la nomination**

Cas des dirigeants et dirigeants effectifs : concerne les administrateurs et toute personne désignée comme dirigeant effectif par le conseil d'administration.

#### **Pour les administrateurs de la MNPFAF :**

Un dispositif d'évaluation des compétences est en place pour sécuriser le processus de désignation. Il a été appliqué lors du renouvellement du conseil d'administration en 2016.

Un appel à candidature a été lancé auprès de l'ensemble des adhérents de la mutuelle. Un contrôle de la recevabilité des candidatures a ensuite été réalisé :

- contrôle de l'éligibilité des candidats (art 29 des statuts) ;
- exhaustivité des documents composant le dossier de candidature : lettre de motivation, curriculum vitae, fiche d'informations.

Les compétences et l'honorabilité des administrateurs sont ainsi évaluées avant leur entrée en fonction.

L'ensemble des candidatures est ensuite communiqué à l'assemblée générale pour décision.

Le comité d'évaluation des compétences, créé en 2016 par le conseil d'administration a pour fonction d'émettre un avis sur chaque candidature afin d'éclairer le choix de l'assemblée générale.

#### **Concernant les dirigeants effectifs de la MNPFAF :**

- le président de la mutuelle est désigné par le conseil d'administration ;
  - le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur avis du président et du 1er vice-président de la mutuelle.
- Ces nominations sont réalisées en regard des compétences et expériences du candidat. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au Directeur des ressources humaines du Groupe.

### **Procédure d'évaluation en cours de mandat ou de fonction**

#### **Pour les administrateurs :**

À la suite de l'appréciation portée lors de la sélection des candidats « administrateurs » un plan annuel de formation est proposé à l'administrateur s'articulant autour de 3 modules :

- un socle de base : constitué de 9 jours de formation ;
- un socle de formation continue permettant d'approfondir certains sujets du socle de base au cours du mandat ;
- un socle individualisé en lien avec certains mandats spécifiques (Président, Trésorier,...) ou postes occupés au sein de comités spécialisés (Bureau, conseil financier, comité d'audit...).

D'un point de vue collectif, une démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs est mise en place. Elle comprend :

#### **En amont de la prise de mandat (notamment pour les nouveaux candidats)**

- 1 journée de formation est proposée. Elle porte sur la mutualité, l'histoire, les chiffres clefs et l'environnement dans lequel la MNPFAF évolue. Elle vise à sensibiliser les candidats à la fonction d'administrateur.

#### **Lors de la prise de mandat, 3 journées de formation permettant :**

- d'avoir un accès à une base de ressources comportant des documents de référence et des outils sécurisés leur permettant d'exercer leur mandat ;
- de développer la connaissance de la mutuelle et de son environnement (Groupe et marché) ;
- de mieux cerner les rôles et les responsabilités individuelles et collectives exercées au sein du conseil d'administration.

#### **Au cours de leur mandat, pour approfondir et élargir leur champ de compétences**

Les administrateurs bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, validé par le conseil d'administration et déployé par la responsable formation.

Les formations sont suivies au travers de fiches individuelles reprenant l'ensemble des compétences et connaissances acquises. Ce suivi permet également de suivre l'évolution de la compétence collective du conseil d'administration.

### VIII.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



## VIII.C PROFIL DE RISQUE

### VIII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque santé en 2017 porte sur la tarification et le provisionnement.

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût, moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation du cadencement.

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités ;
- d'études ponctuelles pour analyser le comportement des adhérents et l'évolution des effectifs de la mutuelle.
- d'études actuarielles sur la tarification dans le cas de lancement d'une nouvelle offre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### VIII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La MNPAF a retenu plus particulièrement les risques suivants (trois plus importants par ordre décroissant), en lien avec ses activités et son exposition :

- volatilité des spread ;
- concentration ;
- risque actions.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### VIII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque pour la MNPAF est principalement lié aux créances générées par les cotisations restant à émettre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### VIII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

### VIII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## VIII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de MNPAF est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

### VIII.D.1 PLACEMENTS

#### VIII.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### VIII.D.1.2 Valorisation des placements

##### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	38	38	-
<b>Investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte ou indexés)</b>	82 177	77 136	5 041
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	0	0	-
<b>Actions</b>	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
<b>Obligations</b>	67 106	64 334	2 771
Obligations d'Etat	-	-	-
Obligations d'entreprises	67 106	64 334	2 771
Titres structurés	-	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	15 071	12 801	2 270
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	10 189	10 189	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	10 189	10 189	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>92 404</b>	<b>87 363</b>	<b>5 041</b>

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 67 millions d'euros, soit 73 % du total des placements.

#### VIII.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

## VIII.D.2 AUTRES ACTIFS

## Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	6 418	6 418	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	217	217	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 204	13 204	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14	14	-

## VIII.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

## VIII.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

## VIII.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

## VIII.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

## MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par MNPFAF ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par MNPFAF.

## ● Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de MNPFAF.

## ● Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

## ● Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

**MARGE DE RISQUE**

La méthode retenue par MNPFAF pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

**CORRECTION POUR VOLATILITÉ**

MNPFAF n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

**VIII.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées****Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)**

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Marge de risque	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	12 083	-	1 545	13 628
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>12 083</b>	<b>-</b>	<b>1 545</b>	<b>13 628</b>

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 12 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Il n'y a pas de cession en réassurance.

La marge de risque représente 11,3 % du montant total des provisions techniques, soit 1,5 millions d'euros.

**VIII.D.3.3 Différence entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises**

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2017 sont supérieures de 2,3 millions d'euros (20 %) aux provisions techniques normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes positive et d'un complément de provision (marge de risque).

**VIII.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques**

L'hypothèse de calcul des provisions techniques de la MNPFAF présentant un risque d'incertitude important est le ratio combiné projeté (servant au calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

Des tests de sensibilité à cette hypothèse ont été menés sur les provisions techniques de la MNPFAF. Ils traduisent l'importance de l'hypothèse de ratio combiné dans l'évaluation des provisions techniques

## VIII.D.4 AUTRES PASSIFS

**Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)**

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	580	-	580
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	32	32	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	13 612	13 612	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

## VIII.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

## VIII.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

## VIII.E GESTION DE CAPITAL

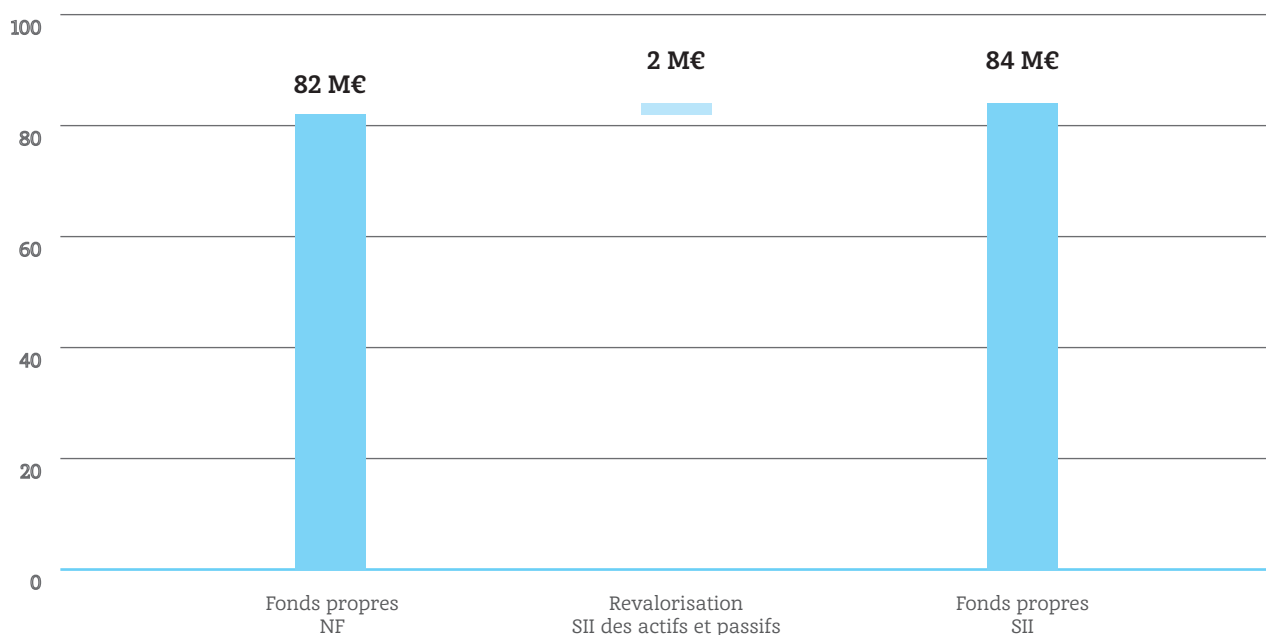
### VIII.E.1 FONDS PROPRES

#### VIII.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### VIII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

##### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II MNPAP sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

##### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2017 à 82,6 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +80,4 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes française (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 1,8 millions d'euros) ;
- +2,2 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

### VIII.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>84 403</b>	<b>84 152</b>	<b>251</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	84 403	84 152	251
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>84 403</b>	<b>84 152</b>	<b>251</b>

Les principes de classification des fonds propres de MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 0,3 million d'euros par rapport à 2016, soit +0,3 %. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration du résultat 2017 (+1,7 millions d'euros) et la diminution des impôts différés passifs (-0,8 million d'euros). Elle est compensée en grande partie par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (2,2 millions d'euros).

### VIII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2017 comme en 2016, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 84 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR de la MNPAF.

## VIII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de MNPAF est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels MNPAF utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### VIII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	11 840	10 430	1 409
SCR contrepartie	1 690	1 393	297
SCR souscription vie	0	0	0
SCR souscription santé	19 621	19 282	339
SCR souscription non-vie	0	0	0
Diversification entre modules	-7 252	-6 533	-718
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
<b>SCR de base</b>	<b>25 889</b>	<b>24 571</b>	<b>1 327</b>
SCR opérationnel	3 090	3 015	76
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-580	-1 366	786
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>28 409</b>	<b>26 220</b>	<b>2 189</b>
<b>MCR</b>	<b>7 102</b>	<b>6 555</b>	<b>547</b>

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2017 à 28 millions d'euros, en progression de +8,3 % par rapport à 2016, liée à la hausse de toutes ses composantes de SCR. Le risque de marché est le plus impacté du fait notamment de l'exposition au risque actions qui croit dans un contexte favorable au marché actions.

Le ratio MCR sur SCR est de 25 % ; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

### VIII.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de MNPAF à fin 2017 s'établit à 297 %, en retrait de -24 points par rapport à fin 2016.

Cette baisse s'explique par la hausse du SCR (+8,3 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+0,3 %).

Le taux de couverture du MCR est de 1 188 %, en baisse de -95 points par rapport à 2016.

Cette diminution s'explique par la hausse du montant du MCR (+8,3 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+0,3 %).



# IX

## MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)

<b>Synthèse MPIBM</b>	<b>210</b>
<b>IX.A Activités et résultats</b>	<b>212</b>
IX.A.1 Activités	212
IX.A.2 Résultats de souscription	214
IX.A.3 Résultats des investissements	214
IX.A.4 Résultats des autres activités	214
<b>IX.B Système de gouvernance</b>	<b>215</b>
IX.B.1 Exigences générales de gouvernance	215
IX.B.2 Compétences et honorabilité	220
IX.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	220
IX.B.4 Système de contrôle interne	220
IX.B.5 Fonction audit interne	220
IX.B.6 Fonction actuarielle	220
IX.B.7 Sous-traitance	220
IX.B.8 Autres informations	220
<b>IX.C Profil de risque</b>	<b>221</b>
IX.C.1 Risque de souscription	221
IX.C.2 Risque de marché	221
IX.C.3 Risque de crédit	221
IX.C.4 Risque de liquidité	222
IX.C.5 Risque opérationnel	222
IX.C.6 Autres risques importants	222
<b>IX.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>223</b>
IX.D.1 Placements	223
IX.D.2 Autres actifs	224
IX.D.3 Provisions techniques	224
IX.D.4 Autres passifs	226
<b>IX.E Gestion de capital</b>	<b>227</b>
IX.E.1 Fonds propres	227
IX.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	229
<b>Annexes MPIBM</b>	<b>230</b>

# SYNTHÈSE MPIBM

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Renouvellement du contrat collectif avec IBM/IFF couvrant la garantie complémentaire santé.
- Adaptation de l'organisation pour réduire les frais de gestion et regrouper les équipes sur le même site.
- Chiffre d'affaires 2017 stable par rapport à 2016.
- Résultat technique en baisse.



### Chiffre d'affaires

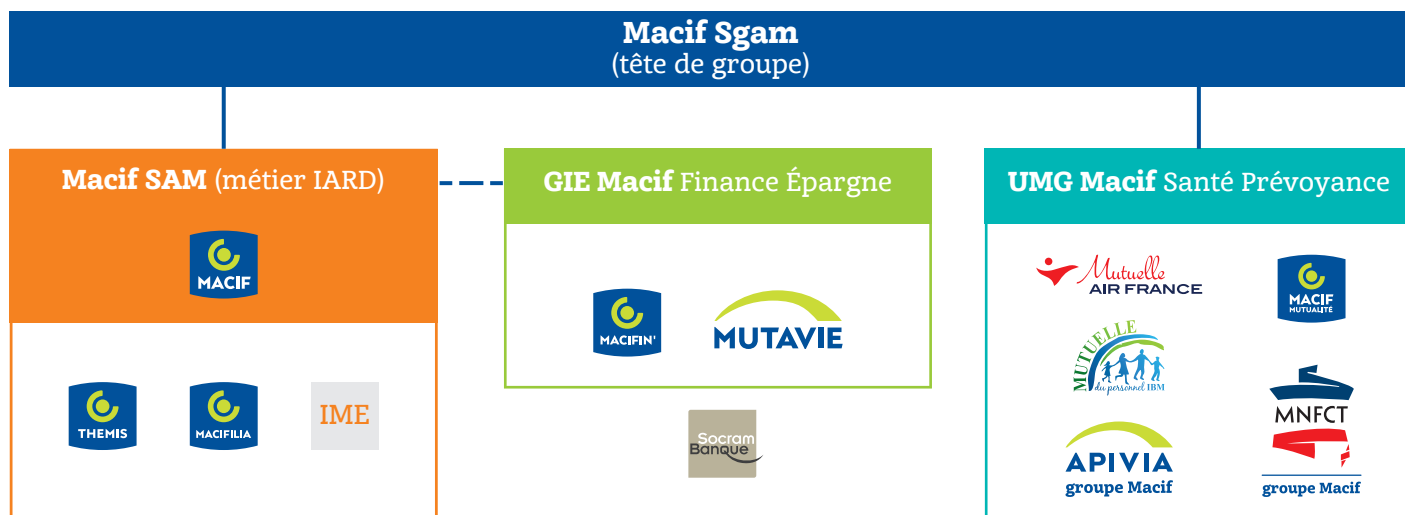
**40,5 M€**

### Résultat technique

**-1,4 M€**

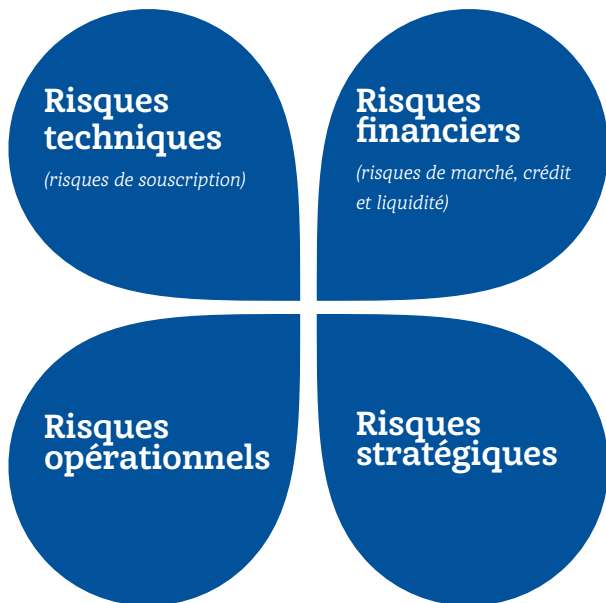
## GOUVERNANCE

L'entité MPIBM s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Santé/Prévoyance.



## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

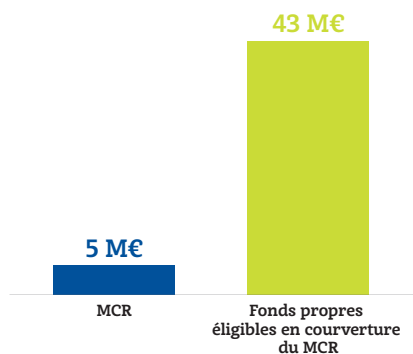


- Stabilité du profil de risques en 2017.
- Évaluation des risques au travers de leurs effets sur les fonds propres, simulation de scénarios de stress (ORSA).

## SOLVABILITÉ

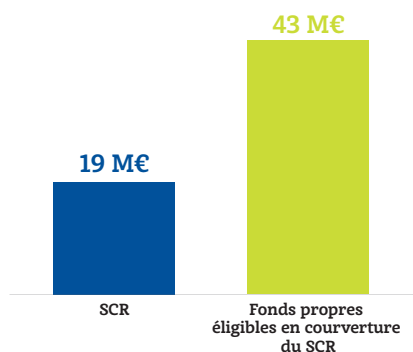
### Couverture du MCR

890 %



### Couverture du SCR

223 %



- Exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres.
- Taux de couverture du SCR en baisse de -38 points entre 2016 et 2017.
- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.



## IX.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### IX.A.1 ACTIVITÉS

#### IX.A.1.1 Présentation générale de Mutuelle du personnel IBM

##### DESCRIPTION

La Mutuelle du personnel IBM est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le SIREN 391346236 et son siège social est situé : 110 Boulevard de la Salle, Boigny sur Bionne, 45432 Chécy cedex.

##### POSITION DE MPIBM DANS LE GROUPE

Ses comptes sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

La Mutuelle du personnel IBM est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

#### IX.A.1.2 Liste des entreprises liées

La Mutuelle du personnel a pris des parts dans les GIE MMG et CM et l'UMG Macif Santé Prévoyance pour un encours total de 21 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Ce type d'investissement représente moins de 0,1 % du total actifs du portefeuille de la Mutuelle du personnel IBM au 31 décembre 2017.

Le GIE CM (Couleurs Mutuelles) intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion) intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins. La structuration du Pôle Santé Prévoyance Macif au travers de la création d'une Union Mutualiste de Groupe (UMG) dans le cadre d'une structuration globale du groupe Macif instaurant Macif Sgam tête de groupe au 1er janvier 2018.

La liste des participations significatives détenues par MPIBM au 31 décembre 2017 figure en annexe 1.

#### IX.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

##### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2017 a été marquée par une actualité réglementaire riche :

- la généralisation de la complémentaire santé pour les salariés du secteur privé ;
- la généralisation du tiers payant ;
- le suivi des contrats collectifs facilité grâce à la mise en place de la Déclaration sociale nominative (DSN) ;
- la signature de la convention nationale des médecins généraliste, générant notamment l'augmentation du tarif des médecins de secteurs 1 et 2.

Au-delà de l'actualité réglementaire, les faits marquants sont :

- les changements de tiers payant (Alméry) et de réseau de soins (Santéclair) ;
- la structuration du pôle Santé/Prévoyance : création d'une Union mutualiste de Groupe (UMG) qui réunit toutes les mutuelles du pôle Santé/Prévoyance à l'horizon 2018 ;
- le renouvellement du contrat collectif avec IBM/IFF couvrant la garantie complémentaire santé ;
- la continuité du pilotage annuel des offres individuelles en termes de tarification et de services ;
- l'adaptation de l'organisation pour réduire les frais de gestion et regrouper les équipes sur le même site ;
- la mise au point d'un plan de développement ambitieux et adapté à nos moyens.

**ACTIVITÉS DE LA MUTUELLE DU PERSONNEL IBM**

La Mutuelle du personnel IBM a été agréée le 24 mars 2003, conformément au nouveau Code de la Mutualité, pour pratiquer les opérations « non vie » relevant des branches 1 « accidents du travail et maladies professionnelles » et 2 « maladie ». Elle propose à titre obligatoire ou optionnel :

- des prestations médicales et sociales décrites dans le règlement mutualiste ;
- une prestation « complément salaire » en cas d'arrêt de travail consécutif à un arrêt de travail de longue durée ;
- une rente « invalidité » en cas de survenance de ce risque.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 68,8 % des cotisations en 2017.

**Évolution des cotisations acquises (en k€)**

	2017	2016	Var. 2017/2016
Santé des particuliers	26 936	26 460	1,8%
Prévoyance des particuliers	921	1 000	-7,9%
Santé des entreprises	10 950	11 640	-5,9%
Prévoyance des entreprises	1 709	1 660	3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>40 516</b>	<b>40 760</b>	<b>- 0,6%</b>

## IX.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

## Résultat technique par ligne d'activité (en k€)

	2017			TOTAL 2016
	Santé	Prévoyance	TOTAL *	
Cotisations acquises (yc acceptations)	37 886	2 630	40 516	40 760
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors acceptations)	-36 855	-3 023	-39 878	-39 933
Autres charges	-3 135	-160	-3 308	-3 907
Solde de réassurance	0	179	179	1 302
<b>Solde technique net</b>	<b>-2 104</b>	<b>-374</b>	<b>-2 491</b>	<b>-1 777</b>
Produits des placements nets	317	740	1 056	649
<b>Résultat technique</b>			<b>-1 435</b>	<b>-1 129</b>

\* y compris montant d'autres charges non ventilées par produit.

La décomposition du résultat technique permet d'analyser la contribution de chaque grande ligne d'activité à la rentabilité globale de La Mutuelle du personnel IBM.

Le résultat technique demeure structurellement déficitaire malgré une baisse sensible ces dernières années.

## IX.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

## Produits financiers normes françaises au 31/12/2017 (en k€)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Prix de revient	Plus ou moins value latente	Valeur boursière	Prix de revient	Plus ou moins value latente	Valeur boursière
Obligations	30 619	-47	30 572	35 760	57	35 817
OPCVM monétaires	7 404	-6	7 399	9 487	-4	9 483
OPCVM actions	25 632	2 875	28 507	18 021	2 188	20 210
SCPI	1 300	0.	1 300	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>64 955</b>	<b>2 822</b>	<b>67 778</b>	<b>63 269</b>	<b>2 241</b>	<b>65 510</b>

Les produits de placements constitués d'obligations, d'OPCVM et comptes à terme ont dégagé une plus-value avec un résultat financier de 3 130 milliers d'euros soit un rendement comptable de 4,8 % (2,9 % en 2016, 5,3 % en 2015).

## IX.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le compte de résultat non technique comprend les frais non techniques ainsi que les variations de provision de stabilité et d'égalisation :

- frais non techniques : 141 milliers d'euros ;
- variation de provision de stabilité : 577 milliers d'euros ;
- variation de provision d'égalisation : 169 milliers d'euros.

L'impôt sur les sociétés est supérieur à 2016 à 295 milliers d'euros.



## IX.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de MPIBM.

### IX.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

La gestion de la mutuelle est assurée par des représentants élus des adhérents et des entreprises adhérentes qui définissent les axes stratégiques et prennent les décisions rendues nécessaires par les évolutions législative, réglementaire et conjoncturelle. Ils contrôlent également la gestion de la mutuelle et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le code de la mutualité et par les statuts de la mutuelle.

Les organes concernés sont les suivants :

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration
3. Le bureau
4. Les commissions et groupes de travail

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

##### ***Règles de constitution***

Les règles qui définissent la composition de l'assemblée générale, les modalités d'élection ou de nomination des délégués sont clairement énoncées dans les articles 17 et 18 des statuts de la mutuelle ainsi que dans les articles 1 et 2 du règlement intérieur.

##### ***Ses attributions***

Celles-ci sont précisées dans les statuts (art 23). Il y est notamment spécifié que l'assemblée générale doit se prononcer sur :

- les modifications apportées aux statuts ou aux règlements mutualistes ;
- les montants ou les taux de cotisations ainsi que sur les prestations offertes ;
- la modification des activités exercées par la mutuelle ou les conditions dans lesquelles elle pourrait être conduite à les exercer (ex : adhésion ou retrait d'une union ou d'une fédération, conclusion d'une convention de substitution, fusion avec une autre mutuelle, scission ou dissolution de la Mutuelle ainsi que la création d'une autre mutuelle ou d'une union de tout type prévu par le code de la mutualité) ;
- le rapport de gestion et les comptes annuels présentés par le conseil d'administration ainsi que les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, mentionnées à l'article L 114-34 du code de la mutualité ;
- toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### ***Règles de constitution***

Les règles relatives à la composition de cette instance, à ses attributions, à son fonctionnement et à l'élection de ses membres sont énoncées au chapitre 4 des statuts de la mutuelle et au chapitre 2 du règlement intérieur.

##### ***Ses attributions***

##### ***Orientations stratégiques :***

Selon les statuts (art 36) et en application de l'article L.114-17 du code de la mutualité, le conseil d'administration «détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application en vertu des dispositions du code de la mutualité».



À ce titre, au cours de l'année 2017, le conseil d'administration a, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la mutuelle, examiné et débattu de sujets majeurs ou orientations stratégiques suivants :

- évolution du contrat collectif ;
- évolution de l'offre individuelle ;
- poursuite de la réflexion visant à définir un plan de développement moyen terme « CAP 2017 » déclinée selon 3 axes :
  - organisation de la mutuelle (moyens, implantation) ;
  - offre et canaux de distribution ;
  - valeurs, services et prévention ;
- représentation de la mutuelle au sein des instances de la FNMF et du pôle Santé/Prévoyance de Macif-Mutualité (participation aux commissions, au CA) et avec Macif Sgam ;
- étude des modalités de développement de l'offre collective dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la généralisation de la complémentaire santé ;
- étude d'impact et décisions dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions réglementaires relative au contrat solidaire et responsable ;
- évolution de la gouvernance pour intégrer les impératifs de la nouvelle norme Solvabilité II.

#### ***Examen des états financiers***

Le conseil d'administration examine chaque année en mars les comptes annuels, accompagnés des documents permettant d'effectuer l'arrêté des comptes de l'exercice. Ces comptes sont contrôlés et certifiés par KPMG SA, commissaire aux comptes, puis soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Dans le cadre de son activité habituelle dans le courant de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement que ses actifs couvrent ses engagements à l'examen des documents suivants :

- suivi du portefeuille (résultat comptable, comparaison de la performance réelle comparée à celle du benchmark de référence ;
- synthèse des prestations réglées ;
- synthèse des cotisations encaissées ;
- synthèse des frais de gestion engagés.

#### ***Approbation du budget***

Chaque année, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice suivant. Celui-ci est constitué en prenant en compte, d'une part, la réalité de l'exercice en cours et, d'autre part, différentes hypothèses liées à l'activité prévue de la mutuelle (évolution des dépenses de santé, évolution du barème de cotisations, évolution du barème de prestations, évolution de la population couverte, évolution des frais de fonctionnement) afin de déterminer un budget qui sera soumis au vote du conseil d'administration.

#### ***Suivi de l'activité opérationnelle***

Dans le cadre de son activité habituelle dans le courant de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement la qualité de service offerte aux adhérents via le suivi mensuel d'indicateurs de gestion tels que taux d'appels décrochés, délai d'enregistrement des courriers reçus...

#### ***Impact mise en place de Solvabilité II***

Dans le cadre de son activité habituelle depuis septembre 2014, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement le niveau d'avancement et l'impact de la mise en œuvre de la norme Solvabilité II.

### **LE BUREAU**

#### ***Règles de constitution***

- Les règles relatives à la composition de cette instance, à ses attributions, à son fonctionnement et à l'élection de ses membres sont déterminées au chapitre 5 des statuts de la mutuelle et au chapitre 3 de son règlement intérieur. Ses membres sont élus pour une durée de 2 ans.
- Selon le détail indiqué à l'article 42 des statuts, il est constitué de 4 à 8 membres élus à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Il est composé de la manière suivante :
  - le président du conseil d'administration ;
  - un ou plusieurs vice-présidents dont un premier vice président ;





- un secrétaire ;
- un trésorier ;
- un ou plusieurs chargés de mission.

### **Ses attributions**

Les attributions du bureau et de ses membres sont spécifiées dans les statuts de la mutuelle (chapitre 5). Il y est notamment indiqué :

- le rôle du président (représente la mutuelle en justice et pour différents actes de la vie civile, veille à la régularité du fonctionnement de l'institution, convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour, constate les recettes et engage les dépenses, informe le conseil d'administration des procédures engagées par la mutuelle ou à son encontre, donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées) ;
- le rôle du secrétaire (convocations, rédaction des procès-verbaux, conservation des archives, tenue du fichier des membres de la mutuelle et de leurs ayants droit) ;
- le rôle du trésorier (responsable des opérations financières et de la comptabilité, responsable des dépenses et des encaissements, responsable de faire procéder selon les directives du conseil d'administration à toutes les opérations sur les titres et valeurs, responsable du rapport de gestion à l'égard de l'assemblée générale) ;
- les conditions de remplacement du président.

### **LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

Au cours de l'année 2017, les commissions existant depuis 2011 ont continué à assumer leur mission habituelle en termes de contrôle, réflexion et proposition.

Les commissions (qui ont un caractère permanent) et groupes de travail (dont l'existence ponctuelle est décidée par le conseil d'administration) sont constitués par des administrateurs, des salariés de la mutuelle et des spécialistes (délégués ou non) dont la participation a été approuvée par le conseil d'administration en début de mandature.

Les commissions ont été les suivantes :

- commission des recours amiables et des prestations ;
- commission communication ;
- commission des placements ;
- commission financière.

### **Rôles des commissions et groupes de travail**

Pour permettre au conseil d'administration de remplir ses missions, plusieurs commissions et groupes de travail se réunissent, avec des objectifs qui leur sont définis soit par les textes votés par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. Leur finalité est, soit de faire des propositions au conseil d'administration sur la base d'analyses ou d'études qui auront été réalisées par leurs membres, soit de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques en fonction de délégations qui leur auront été formellement données par le conseil d'administration.

### **Commissions**

#### **Commission des recours amiables et des prestations**

Cette commission examine en premier lieu les recours des adhérents sur tout dossier individuel (art 11 du règlement intérieur). Elle bénéficie pour remplir cette mission d'un budget délégué qui est voté tous les ans par le conseil d'administration.

Depuis le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010 il a été décidé de regrouper cette commission avec le groupe en charge des prestations, afin de procéder à différentes propositions d'évolution ensuite soumises au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

#### **Commission communication**

Cette commission est chargée d'organiser les opérations de communication, d'information et de relation avec les adhérents par tout moyen ou support (art. 12 du règlement intérieur). Elle assure cette mission notamment par l'intermédiaire d'un bulletin d'information (L'Esprit de corps) publié 3 fois par an et du site internet de la mutuelle qui permet de fournir aux adhérents des informations générales ou personnelles.

#### **Commission des placements**

Cette commission est chargée de définir et proposer la politique de placements de la mutuelle (art. 13 du règlement intérieur). Elle est placée sous l'autorité du trésorier et depuis début 2010 s'est adjoint le support d'une société de conseil en placement (Morningstar) qui l'assiste dans le suivi de la gestion du portefeuille de la mutuelle. Elle se réunit au moins



quatre fois par an, en présence de Morningstar, avec les établissements financiers auxquels la Mutuelle a donné mandat de gérer les placements en question, afin d'en surveiller l'évolution.

#### **Commission financière**

Cette commission est chargée du suivi des aspects financiers des opérations ; à ce titre elle assure d'une part la revue des budgets (dont elle valide les hypothèses avant soumission au conseil d'administration) et des études ou plans financiers de la mutuelle et d'autre part l'analyse des résultats réels avec ses différentes composantes. Elle est également responsable d'étudier l'évolution du barème de cotisations (art. 14 du règlement intérieur).

Elle s'est réunie quatre fois par an afin de traiter les sujets évoqués ci-dessus ainsi que les points suivants :

- revue des résultats avant présentation au conseil d'administration ;
- revue de la cartographie des risques opérationnels et stratégiques ;
- revue du rapport ORSA ;
- revue du budget prévisionnel avant présentation au conseil d'administration.

#### **Groupes de travail**

Comme indiqué au paragraphe 2.1.4, la création de ces groupes est décidée par le conseil d'administration qui leur confie une mission spécifique.

#### **Plan de développement « CAP 2022 »**

Rappel : En se basant sur les résultats de l'étude engagée en 2008, le conseil d'administration de la mutuelle a engagé au 3ème trimestre 2012 une nouvelle étape de sa réflexion politique et stratégique visant à poursuivre le développement de la Mutuelle avec une première échéance en 2017.

Cette démarche a été appelé « Cap 2017 ».

Les différents objectifs de « Cap 2017 » ont été atteints avec notamment :

- la mise en place de l'Union Mutualiste de Groupe santé prévoyance Macif ;
- la mise en place du Tiers Payant Almeyers et l'adhésion au réseau de soins Santéclair ;
- le pilotage annuel des offres individuelles aussi bien en terme de tarification que de services ;
- le renouvellement du contrat collectif IBM/IFF ;
- la mise en place d'une démarche RSE ;
- la réorganisation des équipes opérationnelles de la mutuelle avec un regroupement sur un site et un recrutement adapté faisant suite au départ des détachés IBM.

Sur décision du conseil d'administration, un nouveau stratégique à horizon 2022 a été mis en place fin 2017.

En conséquence, la mutuelle s'est dotée d'un projet de développement commercial développé ci-après.

Les thèmes retenus : la cible/la méthode/l'offre/le calendrier

Les objectifs et les résultats attendus sont les suivants :

- le développement est le projet prioritaire de la mutuelle à horizon 2022 ;
- le budget ne doit pas être un frein au développement. Les coûts n'impacteront pas les cotisations. Le budget qui lui est dédié sera ajusté par le conseil d'administration au fur et à mesure du déroulement de la démarche ;
- la cible prioritaire est celle des entreprises affinitaires (>500 salariés) ;
- les plateformes d'indépendants seront étudiées en parallèle pour apprécier l'intérêt pour la mutuelle de les inclure dans notre stratégie et notre capacité à le faire ;
- la méthode retenue dans un premier temps consiste à qualifier des opportunités au sein de la sélection des entreprises (moyens internes, sous-traitance) ;
- la mutuelle fera évoluer son offre et ses services de manière à faciliter l'atteinte de ses objectifs ;
- le plan d'action qui a débuté intègre un suivi régulier en conseil d'administration de la progression de la démarche engagée, un premier bilan fin 2018 et une décision sur la poursuite projet fin 2019.

#### **LE COMITÉ D'AUDIT**

Les statuts approuvés lors de l'assemblée générale du 16 février 2012 établissent (art 51) l'existence, la composition et le rôle du comité d'audit au sein de la mutuelle. Celui-ci devant être composé de cinq membres (quatre administrateurs et un membre participant) a été constitué lors du conseil d'administration du 21 mars 2012. Les documents qui régissent le fonctionnement du comité d'audit (règlement intérieur, engagement de confidentialité, engagement d'indépendance,

engagement de formation et charte du comité audit) ont été présentés au conseil d'administration du 19 février 2013. Les membres du comité d'audit signent un engagement de confidentialité et un engagement de formation.

### **Le rôle du comité d'audit**

L'objectif du comité d'audit est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration.

Il doit s'assurer :

- de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance du commissaire aux comptes.

Il s'appuie notamment sur les travaux du commissaire aux comptes envers lequel il peut éventuellement être donneur d'ordre (missions).

### **POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LES INSTANCES**

#### **Règles relatives aux délégations au sein de la mutuelle**

Les statuts, en conformité avec le Code de la mutualité, précisent les délégations autorisées au sein de la mutuelle :

- **Art 26** : « L'article L114-9 du Code de la mutualité précise que l'assemblée générale statue notamment sur les montants ou taux de cotisations et sur les prestations offertes.

L'article L114-11 du Code de la mutualité autorise l'assemblée Générale à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de détermination des montants ou taux de cotisations ou de prestations au conseil d'administration. La délégation est strictement annuelle ».

- **Art 37** : « Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs, soit au bureau soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs, soit aux organes de gestion de la mutuelle .

Le conseil d'administration consent au directeur de la mutuelle les délégations de pouvoir nécessaires en vue d'assurer, dans le cadre des textes législatifs et réglementaires et sous son contrôle, le fonctionnement de la mutuelle »

- **Art 48** : « Le président, le secrétaire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, peuvent sous leur responsabilité et contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration confier au directeur de la mutuelle ou à des salariés l'exécution de certaines tâches qui leur incombent et leur déléguer leur signature pour des activités déterminées »

La matrice d'engagement de dépenses et de paiement (approuvé en conseil d'administration) a été appliquée en 2016 de la façon suivante :

- délégation du président au directeur pour engager les dépenses préalablement approuvées dans le cadre du budget ;
- délégation du trésorier au directeur financier pour le paiement des dépenses et des prestations ;
- délégation du trésorier au directeur financier pour toute décision de gestion de la trésorerie ou de l'excédent de trésorerie rendue nécessaire pour la préservation des intérêts de la mutuelle ;
- délégation du trésorier au directeur financier et au contrôleur de gestion pour signer toute autorisation de paiement ;
- délégation du trésorier au directeur financier pour assurer la tenue de la comptabilité ;
- délégation du secrétaire au directeur pour les opérations administratives diverses (rédaction des procès-verbaux, conservation des archives, tenue du fichier des membres de la mutuelle).

Il est à noter que suite aux élections de juin 2016 (administrateurs), la matrice des délégations a fait l'objet d'une mise à jour des responsabilités nominatives sans remise en cause des principes énoncés ci-dessus.



## **IX.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **IX.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **IX.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **IX.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **IX.B.6 FONCTION ACTUARIELLE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **IX.B.7 SOUS-TRAITANCE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **IX.B.8 AUTRES INFORMATIONS**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



## IX.C PROFIL DE RISQUE

### IX.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé du :

- risques vie, arrêt de travail : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- risque santé.

Plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres, les risques retenus en 2017 pour MPBIM portent sur la tarification et le provisionnement dans les domaines suivants :

- santé ;
- arrêt de travail.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### IX.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La Mutuelle du personnel IBM a retenu plus particulièrement les risques suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- la baisse des actions ;
- le risque de concentration ;
- la volatilité des spreads de crédit.

Les évaluations quantitatives de ce risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

### IX.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour La Mutuelle du personnel IBM, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives du risque de contrepartie sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).



## IX.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

## IX.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IX.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## IX.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la Mutuelle du personnel IBM est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

### IX.D.1 PLACEMENTS

#### IX.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

#### IX.D.1.2 Valorisation des placements

##### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	25	25	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	68 313	65 154	3 159
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	21	21	-
<b>Obligations</b>	30 218	29 928	290
Obligations d'Etat	21 514	21 509	5
Obligations d'entreprises	8 705	8 419	286
Obligations structurées	-	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	38 074	35 205	2 869
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>68 339</b>	<b>65 179</b>	<b>3 159</b>

#### IX.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

## IX.D.2 AUTRES ACTIFS

### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Frais d'acquisition différés		-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	96	-	96
Créances nées d'opération d'assurance	381	381	-
Créances nées d'opération de réassurance	228	228	-
Autres créances (hors assurance)	178	178	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 692	2 692	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	13	13	-

### IX.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### IX.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des actifs d'impôts différés en normes Solvabilité II.

## IX.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### IX.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par MPIBM ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par MPIBM.

#### Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de MPIBM.

#### Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

#### Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rattaché aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

#### Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.



**Provisions cédées en réassurance**

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs

**MARGE DE RISQUE**

La méthode retenue par la Mutuelle du personnel IBM pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

**CORRECTION POUR VOLATILITÉ**

La mutuelle du personnel IBM n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2017.

**IX.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées****Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)**

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Marge de risque	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	10 545	-	819	11 364
Santé similaire à la vie	13 877	48	68	13 897
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>24 422</b>	<b>48</b>	<b>887</b>	<b>25 261</b>

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 24 millions d'euros et est composée de 57 % d'activités santé similaire à la vie et 43 % d'activités santé similaire à la non-vie

Les cessions en réassurance sont de 0,048 million d'euros, soit 0,20 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

La marge de risque représente 4 % du montant total des provisions techniques, soit 0,89 million d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en santé similaire à la non-vie (92 %) qu'en santé similaire à la vie.

**IX.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises**

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2017 sont supérieures de 3,1 millions d'euros (14 %) aux provisions techniques normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes positive et d'un complément de provision (marge de risque).

**IX.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques**

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de MPIBM présentant un risque d'incertitude important sont :

- le ratio combiné projeté servant au calcul de la meilleure estimation des provisions de primes ;
- l'inflation projetée, utilisée notamment pour les revalorisations des rentes et des frais de gestion des sinistres.

Les engagements de la mutuelle sont peu sensibles à l'inflation car la revalorisation des garanties en prévoyance est attribuée dans la limite des fonds de revalorisation et de stabilité.

La réalisation de tests de sensibilité montre que les provisions techniques de MPIBM sont moyennement sensibles à l'hypothèse de ratio combiné

## IX.D.4 AUTRES PASSIFS

### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels		-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite et autres avantages	94	94	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	10	10	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	3 085	3 085	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

### IX.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### IX.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

## IX.E GESTION DE CAPITAL

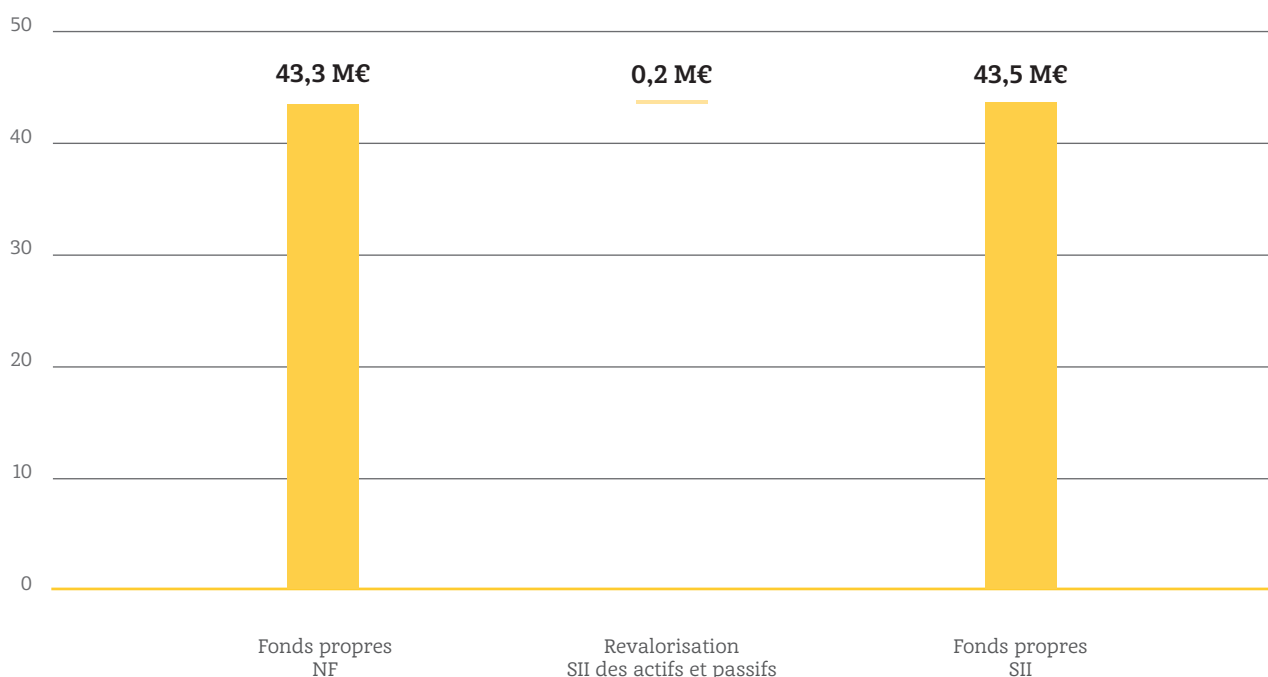
### IX.E.1 FONDS PROPRES

#### IX.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

#### IX.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

##### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II MPIBM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

##### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2017 à 40,3 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +40,3 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 3 millions d'euros) ;
- +0,2 million d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs ;
- -0,1 million d'euros d'impôts différés actifs nets sont retirés.

### IX.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>43 382</b>	<b>43 311</b>	<b>70</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	43 382	43 311	70
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>96</b>	<b>11</b>	<b>85</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>43 478</b>	<b>43 322</b>	<b>156</b>

Les principes de classification des fonds propres de la mutuelle du personnel IBM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de +0,2 million d'euros par rapport à 2016, soit +0,4 %. Les fonds propres disponibles sont stables entre 2016 et 2017.

Les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs.

### IX.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 43,5 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2017.

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 43,4 millions d'euros.



## IX.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de MPIBM est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels MPIBM utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### IX.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	14 019	10 466	3 553
SCR contrepartie	250	340	-90
SCR souscription vie	0	0	0
SCR souscription santé	8 584	8 754	-170
SCR souscription non-vie	0	0	0
Diversification entre modules	-4 597	-4 219	-378
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
<b>SCR de base</b>	<b>18 256</b>	<b>15 342</b>	<b>2 914</b>
SCR opérationnel	1 234	1 238	-3
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0	0	0
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>19 490</b>	<b>16 579</b>	<b>2 910</b>
<b>MCR</b>	<b>4 872</b>	<b>4 145</b>	<b>728</b>

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2017 à 19 millions d'euros, en progression de +17,6 % par rapport à 2016, liée à la hausse du SCR de marché qui représente 72 % du SCR net total.

Le ratio MCR sur SCR est de 25 % ; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

### IX.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de la mutuelle du personnel IBM à fin 2017 s'établit à 223 %, en retrait de -38 points par rapport à fin 2016.

Cette baisse s'explique par la hausse du SCR (+17,6 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+0,16 %). Le taux de couverture du MCR est de 890 %, en baisse de -155 points par rapport à 2016.

Cette diminution s'explique par la hausse du montant du MCR (+17,6 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+0,16 %).



# ANNEXES MPIBM

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Libellé	Débit (en €)
Macif Sgam	15 119
GIE MMG	100
GIE CM	500
UMG	5 288
<b>TOTAL</b>	<b>21 007</b>



# MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)

<b>Synthèse MNFCT</b>	<b>232</b>
<b>X.A Activités et résultats</b>	<b>234</b>
X.A.1 Activités	234
X.A.2 Résultats de souscription	236
X.A.3 Résultats des investissements	237
X.A.4 Résultats des autres activités	237
<b>X.B Système de gouvernance</b>	<b>238</b>
X.B.1 Exigences générales de gouvernance	238
X.B.2 Compétences et honorabilité	244
X.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	244
X.B.4 Système de contrôle interne	244
X.B.5 Fonction audit interne	244
X.B.6 Fonction actuarielle	244
X.B.7 Sous-traitance	244
X.B.8 Autres informations	244
<b>X.C Profil de risque</b>	<b>245</b>
X.C.1 Risque de souscription	245
X.C.2 Risque de marché	245
X.C.3 Risque de crédit	245
X.C.4 Risque de liquidité	245
X.C.5 Risque opérationnel	246
X.C.6 Autres risques importants	246
<b>X.D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>247</b>
X.D.1 Placements	247
X.D.2 Autres actifs	248
X.D.3 Provisions techniques	248
X.D.4 Autres passifs	250
<b>X.E Gestion de capital</b>	<b>251</b>
X.E.1 Fonds propres	251
X.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	253
<b>Annexes MNFCT</b>	<b>254</b>

# SYNTHÈSE MNFT

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Migration sur un nouveau système de gestion en santé, sur un nouveau service de tiers payant et de réseau de soins.
- Chiffre d'affaires 2017 en augmentation de +6,8 % par rapport à 2016.
- Résultat technique en forte amélioration.



Chiffre d'affaires

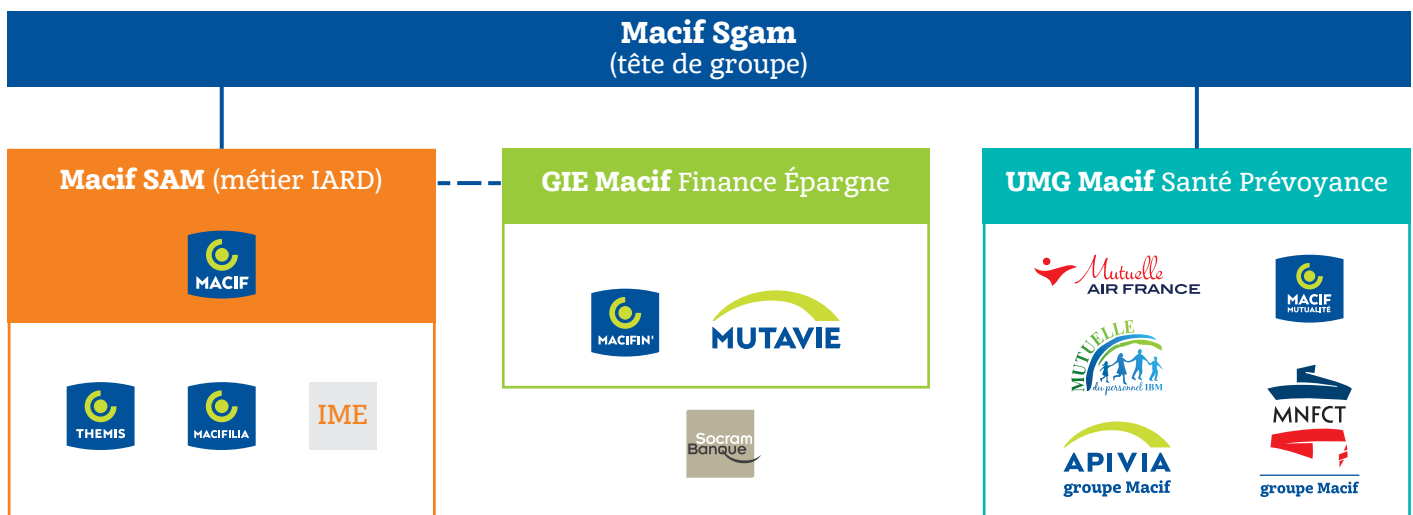
**34,4 M€**

Résultat technique

**+0,03 M€**

## GOVERNANCE

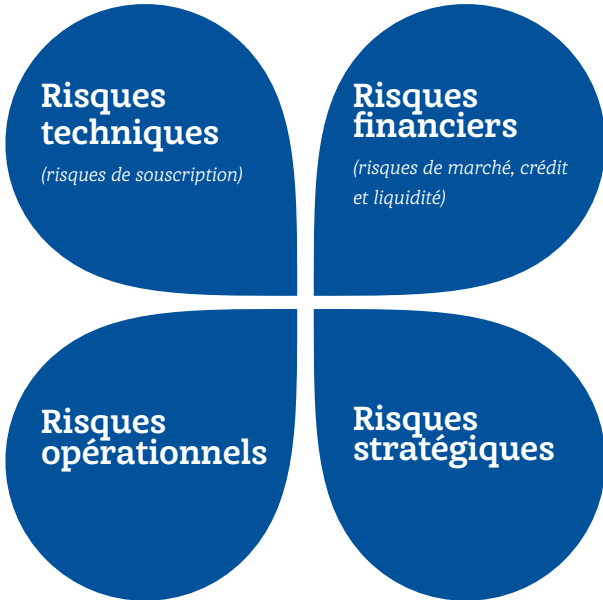
L'entité MNFT s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Santé/Prévoyance.





## PROFIL DE RISQUES

Quatre grandes familles de risques :

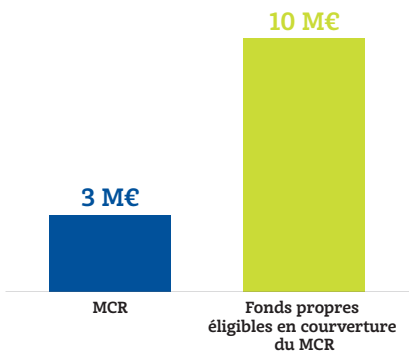


- Stabilité du profil de risques en 2017.
- Évaluation des risques au travers de leurs effets sur les fonds propres, simulation de scénarios de stress (ORSA).

## SOLVABILITÉ

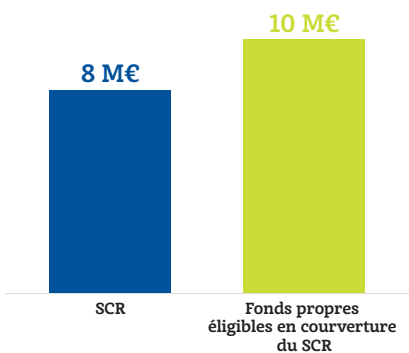
### Couverture du MCR

**387 %**



### Couverture du SCR

**124 %**



- Exigences de capital (MCR et SCR) couvertes par les fonds propres.
- Taux de couverture du SCR en hausse de +7 points entre 2016 et 2017.
- Principales composantes du SCR : SCR de marché et de souscription.

# X.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

## X.A.1 ACTIVITÉS

### X.A.1.1 Présentation générale de MNFCT

#### DESCRIPTION

La MNFCT, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 784 442 89922 et son siège social est situé au 3 Rue Franklin, 93100 Montreuil.

Les comptes de la MNFCT sont consolidés en normes IFRS avec ceux de la Macif.

#### POSITION DE MNFCT DANS LE GROUPE

MNFCT est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

### X.A.1.2 Liste des entreprises liées

La notion d'entités liées est définie par l'article L.212-7 du Code de la mutualité et les règlements 99-02 et 00-05 du comité de la réglementation comptable. Il s'agit des mutuelles ou unions qui forment entre elles ou avec des institutions de prévoyance régies par le livre IX du Code de la sécurité sociale ou l'article L.727-2 du Code rural ou avec des entreprises d'assurance relevant du Code des assurances un ensemble correspondant à l'un des cas suivants :

- ces organismes ont soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer une politique commerciale, technique ou financière commune ;
- ces organismes ont entre eux des liens de réassurance importants et durables ;
- ces organismes détiennent directement ou indirectement une fraction du capital d'une ou plusieurs entreprises régies par le code des assurances leur permettant de participer à leur contrôle.

MNFCT et MNFCT Prévention forment des entités liées dans la mesure où ces organismes disposent de directions et de services communs.

La MNFCT est affiliée à Macif Sgam et est membre fondateur de l'UGM Couleurs Mutuelles. La MNFCT est aussi adhérente au GIE (Groupement d'Intérêt Economique) Macif-Mutualité Gestion et au GIE Couleurs Mutuelles.

La mutuelle ne détient pas directement ou indirectement de participations représentant au moins 10 % du capital ou n'a pas acquis d'autres entités par offre publique d'achat ou d'échanges d'autres entités.

La liste des entreprises liées à MNFCT figure en annexe 1.

### X.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

#### FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

La migration sur un nouveau système d'information de gestion en santé et sur un nouveau service de tiers payant et de réseau de soins sont les principaux faits marquants de la période.

- Pour rappel, la direction de la MNFCT a demandé au GIE Couleurs Mutuelles une solution dans un environnement technique déjà existant et non cloisonné afin de faciliter l'arrimage au modèle industriel et au tiers payant cibles du Pôle. La bascule sur le système d'information du GIE Couleurs Mutuelles s'est déroulée le 12 décembre 2016.
- Le changement tiers payant est intervenu le 1er janvier 2017. La mise en place du réseau de soins Santéclair a eu lieu concomitamment avec de nouveaux services comme le nouvel portail web adhérents.
- Ces évolutions permettent de rendre un meilleur service mais aussi de limiter le reste à charge des assurés grâce à notre adhésion au réseau de soins notamment en optique, audioprothèse et dentaire.
- **Forum national**

Le 3 octobre 2017, la MNFCF a organisé un forum national ayant pour thème « Numérique et santé au travail ». Une quinzaine d'intervenants d'horizon divers (médecin, syndicalistes, psychologue, élus...) se sont retrouvés pour débattre de cette problématique. La MNFCF avait par ailleurs convié « un grand témoin », le chercheur et écrivain américain Evgeny Morozov.

### ACTIVITÉS DE MNFCF

Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre d'une part les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie (branches 1 et 2) et d'autre part, elle est agréée au titre des branches 20 vie-décès et 21 nuptialité-natalité. Par ailleurs, la MNFCF organise des actions de prévention. Ces actions sont conduites par sa mutuelle dédiée MNFCF Prévention, qui relève du Livre III du Code de la mutualité.

### Zone géographique

MNFCF exerce ses opérations d'assurance en France.

### Présentation de l'activité

Au 31 décembre 2017, la MNFCF dénombre 40 907 adhérents Santé (contre 39 257 en 2016), pour un total de 60 857 bénéficiaires (contre 56 733 en 2016).

En Santé, l'augmentation des cotisations brutes émises de +7 % s'explique par :

- sur le segment conventions de participation, l'entrée en vigueur de quatre nouveaux contrats collectifs au 1er janvier 2017. Les effectifs moyens ont ainsi cru de +3,7 % ;
- sur le segment particuliers, les cotisations sont restées stables. Les augmentations tarifaires appliquées au 1er janvier 2017 ont atténué l'effet de la diminution des effectifs adhérents (-510 adhérents en 2017) sur l'évolution des cotisations.

### Évolution des cotisations émises santé (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
Particuliers	26 528	26 536	+0%
Conventions de participation	7 653	5 439	+41%
<b>TOTAL</b>	<b>34 182</b>	<b>31 975</b>	<b>+7%</b>

## X.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Résultat technique par ligne d'activité (en k€)

	2017			TOTAL 2016
	Santé	Frais d'obsèques	TOTAL	
Cotisations acquises (yc acceptations)	34 182	239	34 420	32 234
Charge sinistres (yc acceptations)	-26 998	-249	-27 247	-25 284
Autres charges	-7 135	-28	-7 163	-8 119
Solde de réassurance	-23	-	-23	-73
<b>Solde technique net</b>	<b>25</b>	<b>-38</b>	<b>-13</b>	<b>-1 243</b>
Produits des placements nets	45	1	46	47
<b>Résultat technique</b>	<b>70</b>	<b>-37</b>	<b>33</b>	<b>-1 195</b>

Pour MNFCT, la décomposition par grande ligne d'activité est la suivante :

- non-vie (contrats frais de santé);
- vie (en inclusion des contrats frais de santé).

Le solde technique des opérations non-vie s'élève à 70,3 milliers d'euros contre -37,2 milliers d'euros pour les opérations vie

### X.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

#### Produits et charges des placements (en k€)

	2017	2016
Revenus de placements	292,1	278,5
Intérêts acquis et dividendes	204,1	257,2
Plus-values de cession	88,0	21,3
Autres produits de placements	0,4	13,3
Produits des différences sur prix de remboursement	4,7	3,2
<b>Produits de placements</b>	<b>297,2</b>	<b>295,0</b>
Charges de gestion des placements	-9,1	1,3
Autres charges de placements	-4,6	8,9
Charges des différences sur prix de remboursement	-25,4	-27,4
<b>Charges de placements</b>	<b>-39,1</b>	<b>-17,2</b>
Produits de placements transférés au compte technique Non Vie	-45,2	-46,0
<b>Total</b>	<b>212,9</b>	<b>231,7</b>

La baisse du résultat financier de -19 milliers d'euros par rapport à 2016 s'explique par l'augmentation des charges de gestion ainsi que des autres charges de placements.

### X.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le résultat non technique s'établit à -171 milliers d'euros en 2017 contre -28 milliers d'euros en 2016.

Cette détérioration (-143 milliers d'euros) s'explique par :

- le reclassement du fonds de secours depuis le poste « prestations » pour 49 milliers d'euros ;
- la baisse du résultat exceptionnel de 74 milliers d'euros (reprise de la provision pour déménagement pour 64 milliers d'euros en 2016, contre une charge de 10 milliers d'euros liée à la régularisation du versement au fonds d'établissement de l'UGM Couleurs Mutuelles) ;
- un résultat financier en diminution de -20 milliers d'euros (détaillé ci-dessus).

# X.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNFCT.

## X.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

### X.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNFCT

#### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### *Composition et élection de l'assemblée générale*

##### *Composition de l'assemblée générale*

Tous les membres participants et honoraires sont répartis en 5 sections de vote, dont l'étendue et la composition des sections sont fixées par le conseil d'administration. La section de vote peut recouvrir plusieurs sections départementales ou interdépartementales telles que celles-ci sont décrites aux articles 77 et 78 des statuts de la Mnfct.

L'assemblée générale est composée des délégués des sections de vote.

##### *Élection des délégués :*

Les membres participants et honoraires de chaque section de vote élisent les délégués à l'assemblée générale de la mutuelle. Les délégués sont élus pour 4 ans. Leur mandat est renouvelable.

La perte de la qualité de membre participant ou honoraire entraîne la perte de la qualité de délégué.

##### *Fonctionnement de l'assemblée générale*

L'Assemblée générale procède à l'élection des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, à leur révocation.

L'assemblée générale statue sur :

- le rapport moral ;
- les modifications des statuts ;
- les activités exercées ;
- le montant du fonds d'établissement ;
- les montants ou les taux de cotisations, les prestations offertes ainsi que le contenu du règlement mutualiste défini par l'article L.114-1, 5<sup>e</sup> alinéa du code de la mutualité ;
- l'adhésion à une union, à une union de groupe mutualiste, à une société de groupe d'assurance mutuelle ou à une fédération, la conclusion d'une convention de substitution, le retrait d'une union, d'une union de groupe mutualiste, d'une société de groupe d'assurance mutuelle ou d'une fédération, la fusion avec une autre mutuelle ou une union, la scission ou la dissolution de la mutuelle, ainsi que la création d'une autre mutuelle ou d'une autre union ;
- les règles générales auxquelles doivent obéir les opérations de cession en réassurance ;
- l'émission des titres participatifs, de titres subordonnés et d'obligations dans les conditions fixées aux articles L.114-44 et L.114-45 du code de la mutualité ;
- le transfert de tout ou partie du portefeuille de garanties, que la mutuelle soit cédante ou cessionnaire ;
- le rapport de gestion et les comptes annuels présentés par le conseil d'administration et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- le cas échéant les comptes combinés ou consolidés de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe ;
- le cas échéant sur le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, mentionnées à l'article L.114-34 du code de la mutualité ;
- le cas échéant sur le rapport du conseil d'administration relatif aux transferts financiers opérés entre les mutuelles ou unions régies par les livres II et III du code de la mutualité auquel est joint le rapport du commissaire aux comptes prévu à l'article L.114-39 du même code ;

- toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale décide :

- la nomination des commissaires aux comptes ;
- la dévolution de l'excédent de l'actif net sur le passif en cas de dissolution de la mutuelle prononcée conformément aux dispositions statutaires ;
- les délégations de pouvoir prévues à l'article 38 des présents statuts ;
- les apports faits aux mutuelles et aux unions créées en vertu L.111-3 et L.111-4 du Code de la mutualité.

## X.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

### ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les articles 41 à 47 et l'article 53 des statuts de la MNFCT définissent la composition et les modalités d'élection du conseil d'administration.

#### *Composition du conseil d'administration*

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de 20 à 30 administrateurs.

Le conseil d'administration est composé pour les deux tiers au moins de membres participants.

Il ne peut être composé pour plus de la moitié de ses membres d'administrateurs exerçant des fonctions d'administrateurs, de dirigeants ou d'associés dans une personne morale de droit privé à but lucratif appartenant au même groupe au sens de l'article L.212-7 du code de la mutualité.

Le comité de direction est invité à assister aux travaux du conseil d'administration.

En outre, comme le stipule l'article 51 des statuts (représentation des salariés au conseil d'administration), deux représentants des salariés de la mutuelle assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Ils sont élus par l'ensemble des salariés, conformément à l'accord d'entreprise.

D'autres cadres de la mutuelle peuvent être invités à assister aux travaux du conseil d'administration et intervenir en fonction des dossiers examinés.

#### *Candidatures et élections*

Pour être éligible au conseil d'administration, les membres doivent :

- être âgés de 18 ans révolus ;
- ne pas avoir exercé de fonctions de salariés au sein de la mutuelle au cours des trois dernières années précédant l'élection ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du Code de la mutualité.

Le nombre de membres du conseil d'administration ayant dépassé la limite d'âge fixée à 65 ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration. Le dépassement de la part maximale que peuvent représenter les administrateurs ayant dépassé la limite d'âge entraîne la démission d'office de l'administrateur le plus âgé. Lorsqu'il trouve son origine dans l'élection d'un nouvel administrateur, ce dépassement entraîne la démission d'office de l'administrateur nouvellement élu.

Les membres du conseil d'administration sont élus à bulletin secret par l'ensemble des délégués de l'assemblée générale au scrutin uninominal à un tour.

#### *Durée du mandat*

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du conseil d'administration cessent leurs fonctions :

- lorsqu'ils perdent la qualité de membre participant ou de membre honoraire de la mutuelle ;
- lorsqu'ils sont atteints par la limite d'âge, dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- lorsqu'ils ne respectent pas les dispositions de l'article L.114-23 du Code de la mutualité relatif au cumul, ils présentent leur démission ou sont démis de leurs fonctions dans les conditions prévues page suivante (radiation), trois mois après qu'une décision de justice définitive les a condamnés pour l'un des faits visés à l'article L.114-21 du Code de la mutualité.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

### **Renouvellement du conseil d'administration**

Le renouvellement du conseil d'administration a lieu par moitié tous les 2 ans.

Lors de la constitution initiale du conseil d'administration et en cas de renouvellement complet, le conseil procède par voie de tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel ses membres seront soumis à réélection.

### **Statuts des administrateurs**

Conformément aux articles 58 à 65 des statuts de la MNFCT, différentes dispositions sont établies concernant les points suivants :

- les indemnités versées aux administrateurs et les remboursements de frais ;
- les fonctions d'administrateur sont gratuites ;
- la mutuelle peut cependant verser des indemnités à ses administrateurs dans les conditions mentionnées aux articles L114-26 à L.114-28 du Code de la mutualité ;
- la mutuelle rembourse aux administrateurs les frais de déplacement et de séjour et de garde d'enfants dans les conditions déterminées par le code de la mutualité.

## **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Rôle du conseil d'administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère aux vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Plus généralement, il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles.

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée générale et dans lequel il rend compte :

- des prises de participation dans des sociétés soumises aux dispositions du livre II du Code de commerce ;
- de la liste des organismes avec lesquels la mutuelle ou l'union constitue un groupe au sens de l'article L. 212-7 ;
- de l'ensemble des sommes versées en application de l'article L. 114-26 ; un rapport distinct, certifié par le commissaire aux comptes et également présenté à l'assemblée générale, détaille les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur ;
- de l'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants salariés ;
- de la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de la mutuelle, union ou fédération ;
- des transferts financiers entre mutuelles et unions ;
- pour les mutuelles ou leurs unions relevant du livre II, le montant et les modalités de répartition pour l'année écoulée de la participation aux excédents.

Le conseil d'administration établit, à la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés ou combinés, lorsque la mutuelle, l'union ou la fédération fait partie d'un groupe au sens de l'article L. 212-7, ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe qu'il communique à l'assemblée générale.

Il établit également, lorsque la mutuelle ou l'union relève du livre II, le rapport de solvabilité visé à l'article L. 212-3 et un état annuel annexé aux comptes et relatif aux plus-values latentes, visé à l'article L. 212-6.

### **Délégations d'attributions par le conseil d'administration**

Le conseil peut confier l'exécution de certaines missions sous sa responsabilité et son contrôle, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions, et plus généralement toutes attributions qui ne sont pas spécialement réservées au conseil d'administration par la loi.

Il peut à tout moment retirer une ou plusieurs de ces attributions.

### **Réunions et délibération du conseil d'administration**

Les modalités de réunions et conditions de délibérations du conseil d'administration sont définies aux articles 50 à 52 des statuts

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président et au moins 3 fois par an.

Le président peut inviter des personnes extérieures à assister aux réunions du conseil d'administration qui délibère alors sur cette présence.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En 2017, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux d'assiduité s'est élevé en moyenne à 81 %.



## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Élection du président*

L'élection et les missions du président sont fixées par les articles 68 à 70 des statuts.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président pour deux ans.

### *Missions du président*

- Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale ;
- il informe, le cas échéant, le conseil d'administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité ;
- il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;
- le président convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour ;
- Il nomme et révoque le directeur général ;
- Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées ;
- Il engage des dépenses ;
- le président représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre, la mutuelle dans les actions intentées contre elle ;
- le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents, à des membres du conseil d'administration, à un ou plusieurs présidents de sections, à un ou plusieurs dirigeants salariés, ainsi qu'au directeur général ;
- il procède à la désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les textes régissant ces organismes ;
- le président doit informer le conseil d'administration des délégations effectuées en application du présent article.

## LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Élection du bureau*

Il est constitué au sein du conseil d'administration un bureau de sept ou neuf membres.

Les membres du bureau sont élus pour deux ans par le conseil d'administration en son sein au cours de la première réunion qui suit l'assemblée générale.

### *Composition du bureau*

Outre le président, le bureau est composé de :

- deux vice-présidents ;
- un secrétaire général ;
- un trésorier ;
- deux ou quatre autres membres du bureau.

Le poste de secrétaire général peut être occupé par un dirigeant salarié.

Le directeur général assiste aux réunions de bureau.

## COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Constitution de commissions nationales*

L'article 7 du règlement intérieur de la MNFCT précise l'existence de commissions nationales.

Le conseil d'administration institue des commissions nationales.

Ces commissions sont présidées de droit par le président de la mutuelle qui peut déléguer cette fonction à un membre du conseil d'administration.

Deux commissions au moins sont instituées. Il s'agit de :

- la commission « fonds de secours », dont le fonctionnement est régi par l'article 9 du présent règlement intérieur ;
- la commission des placements.

D'autres commissions en rapport avec l'objet de la mutuelle peuvent être instituées en fonction des besoins par le conseil d'administration de la mutuelle.

Outre le président de la mutuelle ou son représentant, chaque commission est constituée de trois à cinq membres désignés au sein du conseil d'administration à chaque renouvellement du conseil d'administration.

Les services de la mutuelle, sous la responsabilité de la direction générale, apportent leur appui au fonctionnement des commissions.

Ces commissions peuvent, le cas échéant, s'entourer ponctuellement d'intervenants externes ou de techniciens spécialisés dans les domaines concernés par la commission.

Ces commissions élaborent des propositions soumises au conseil d'administration et assurent le suivi des décisions prises par ce dernier et entrant dans leur champ de compétence. Chaque commission rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux au conseil d'administration.

Chaque commission se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du président de la mutuelle ou du président de la commission.

Chaque commission rédige son règlement intérieur qui sera soumis pour approbation au conseil d'administration. Ce règlement prévoit notamment l'objet de la commission et ses règles de fonctionnement.

#### ***La commission « fonds de secours »***

La commission « fonds de secours » déroge également au dispositif de fonctionnement général des commissions nationales. Pour l'attribution de prestations de solidarité, le conseil d'administration élit en son sein une commission spécifique composée de cinq membres. Cette commission est élue dans sa totalité tous les deux ans. Les membres sortants peuvent se représenter. Le président de cette commission est élu par les membres de la dite commission.

Le président est en charge des convocations de la commission et du suivi des dossiers. Il peut, sous sa responsabilité et son contrôle, confier à un salarié l'exécution de certaines tâches qui lui incombent, lui déléguer sa signature pour des objets nettement délimités.

Cette commission peut statuer dès lors que le quorum est atteint, à savoir la moitié des membres de la commission doivent être présents.

Cette commission intervient dans le cadre de dépenses engagées, ou à engager, suite à une maladie ou à un besoin d'appareillage par un membre participant qui a cotisé un an à la mutuelle, cette ou ces dépenses n'étant pas prise(s) en charge dans leur totalité par la sécurité sociale et la mutuelle.

La commission de fonds de secours n'intervient pas lors d'une perte de rémunération ou le non-paiement de cotisations.

La demande du membre participant se fait par écrit. Il doit compléter l'imprimé mis en place par la commission.

La commission attribue une aide au regard notamment des factures, du reste à charge de l'adhérent, et des revenus et charges du foyer du mutualiste.

La commission fonctionne dans le cadre d'un budget qui lui est alloué chaque année au moment de l'élaboration du budget prévisionnel. Un compte rendu annuel est effectué au conseil d'administration par le ou la président(e) de la commission.

#### ***La commission des placements***

La commission des placements est composée de trois membres du conseil d'administration. Celle-ci examine les dispositions mises en œuvre dans la politique des placements et les fait valider par le conseil d'administration.

#### ***La commission « Achats »***

La commission « Achats » est composée trois membres du conseil d'administration. Elle a pour missions principales de suivre les principaux achats de la mutuelle, de suivre le plan d'optimisation des achats, de donner un avis sur les appels d'offres.

#### ***La commission « Produits »***

La commission « Produits » est composée de cinq membres du conseil d'administration. Elle a pour objet d'examiner et faire évoluer les prestations en complémentaire santé proposées aux adhérents de la mutuelle.

### LE COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé, sous la responsabilité du conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière.

Conformément à l'article L.114-17-1 du code de la mutualité, ce comité est composé de membres du conseil d'administration auxquels peuvent être adjoint, en raison de leur compétence, au plus deux membres extérieurs aux organes d'administration et de direction.

Les missions confiées au comité sont définies par le conseil d'administration, dans le respect des dispositions du code de la mutualité et des recommandations de l'ACPR.

Il émet des avis ou des recommandations au conseil d'administration sur :

- le contrôle des comptes (régularité des états financiers, efficacité des dispositifs de contrôles internes et de contrôle externe, y compris du commissaire aux comptes) ;
- les procédures de mise en œuvre de l'audit interne et de la maîtrise des risques ;
- le respect des lois et de la réglementation ;
- la validation de la cartographie des risques.

### FORMATIONS DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'année 2017, 18 formations ont eu lieu, réunissant 47 participants.

## X.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

### LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale :

- assume, sous le contrôle du conseil d'administration, la direction générale de la mutuelle ;
- exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la mutuelle et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration ;
- peut être révoquée à tout moment par le président.

### LES DIFFÉRENTES FONCTIONS AU SEIN DU COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est composé du président de la mutuelle, du directeur général, du directeur général adjoint et de deux directeurs.

L'ensemble des directeurs figurant disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.



## **X.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **X.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **X.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **X.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **X.B.6 FONCTION ACTUARIELLE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **X.B.7 SOUS-TRAITANCE**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## **X.B.8 AUTRES INFORMATIONS**

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

# X.C PROFIL DE RISQUE

## X.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations dérivent du niveau attendu en raison d'une évaluation des risques incorrecte, de changements dans l'environnement de risque ou d'écart réel-attendu.

### INDICATEURS / SUIVI

De nombreux dispositifs de suivi sont mis en œuvre concernant ces aspects :

- veille concurrentielle ;
- comparateur tarifaire ;
- enquête de satisfaction ;
- statistiques sur le suivi des portefeuilles ;
- pilotage technique récurrent et analyses menées dans le cadre du renouvellement tarifaire.

### LEVIERS DE PROTECTION

- en complément de l'expertise technique en interne, possibilité de recours à des expertises externes ;
- la gouvernance mise en place dans les prises de décisions tarifaires permet des contrôles transverses.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

## X.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La MNFCT a retenu plus particulièrement les risques suivants (trois plus importants par ordre décroissant), en lien avec ses activités et son exposition :

- concentration ;
- volatilité des spread ;
- baisse des marchés actions.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

## X.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## X.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le suivi du risque de liquidité passe par la détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements.



## X.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

## X.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

# X.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de MNFCT est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

## X.D.1 PLACEMENTS

### X.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### X.D.1.2 Valorisation des placements

#### Placements au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	642	642	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	13 117	12 507	610
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	<b>708</b>	<b>706</b>	<b>1</b>
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	3	3	-
<b>Actions</b>	<b>1 022</b>	<b>697</b>	<b>325</b>
Actions non cotées	1 022	697	325
<b>Obligations</b>	<b>7 954</b>	<b>7 683</b>	<b>271</b>
Obligations d'État	235	203	32
Obligations d'entreprises	7 212	6 979	232
Titres structurés	507	500	7
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 431</b>	<b>3 418</b>	<b>13</b>
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>-</b>
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	94	94	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 854</b>	<b>13 244</b>	<b>610</b>

### X.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.



## X.D.2 AUTRES ACTIFS

### Valorisation des autres actifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	3 025	-3 025
Actifs d'impôts différés	586	-	586
Créances nées d'opération d'assurance	755	755	-
Créances nées d'opération de réassurance	50	50	-
Autres créances (hors assurance)	1 098	1 098	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 132	3 132	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	250	250	-

### X.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### X.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les différences entre les deux normes concernent le retraitement des immobilisations incorporelles et la constatation des actifs d'impôts différés.

## X.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

### X.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

#### MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par MNFC ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par MNFC.

##### ● Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de MNFC.

##### ● Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

##### ● Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

##### ● Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.



#### ◆ Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

#### MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par MNFCT pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

#### CORRECTION POUR VOLATILITÉ

MNFCT n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2017.

### X.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

#### Provisions techniques au 31/12/2017 par ligne d'activité importante (en k€)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Marge de risque	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	3 038	21	506	3 523
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>3 038</b>	<b>21</b>	<b>506</b>	<b>3 523</b>

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 3 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Les cessions en réassurance sont de 0,02 millions d'euros, soit 0,7 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

La marge de risque représente 14,4 % du montant total des provisions techniques, soit 0,5 millions d'euros.

### X.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2017 sont supérieures de +0,6 million d'euros (20 %) aux provisions techniques normes françaises, principalement en raison de la comptabilisation d'un complément de provision (marge de risque) sous Solvabilité II.

### X.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

L'hypothèse de calcul des provisions techniques de la MNFCT présentant un risque d'incertitude important est le ratio combiné projeté (servant au calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

Des tests de sensibilité à cette hypothèse ont été menés sur les provisions techniques de la MNFCT. Ils traduisent l'importance de l'hypothèse de ratio combiné dans l'évaluation des provisions techniques

## X.D.4 AUTRES PASSIFS

### Valorisation des autres passifs au 31/12/2017 (en k€)

	Normes Solvabilité II	Normes Françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	1 030	1 030	-
Dépôts des réassureurs	43	43	-
Dettes envers des établissements de crédit	2	2	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	368	368	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	208	208	-
Autres dettes (hors assurance)	4 280	4 280	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

### X.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

### X.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

# X.E GESTION DE CAPITAL

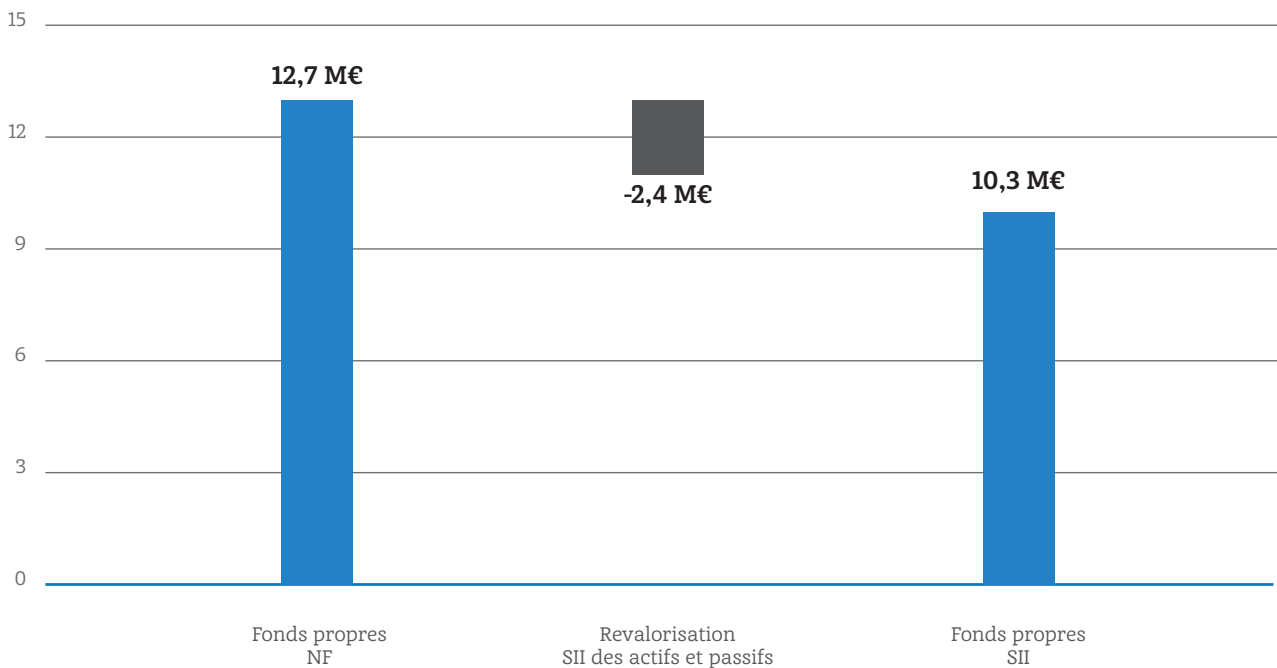
## X.E.1 FONDS PROPRES

### X.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

### X.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

#### Différences entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II au 31/12/2017



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II MNFCT sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

#### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION**

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2017 à 9,5 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +12,5 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 0,2 million d'euros) ;
- -2,4 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs ;
- -0,6 millions d'euros d'impôts différés actifs nets sont retirés.



### X.E.1.3 Qualité des fonds propres

#### Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en k€)

	2017	2016	Var. 2017/2016
<b>Fonds propres de base de niveau 1</b>	<b>9 684</b>	<b>8 878</b>	<b>806</b>
Fonds propres de niveau 1 non restreint	9 684	8 878	806
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
<b>Fonds propres de niveau 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres de niveau 3</b>	<b>586</b>	<b>292</b>	<b>294</b>
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>10 270</b>	<b>9 170</b>	<b>1 100</b>

Les principes de classification des fonds propres de MNFCT sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 0,8 million d'euros par rapport à 2016, soit +9,1 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (+0,9 million d'euros). Elle est compensée en partie par l'intégration du résultat 2017 (-0,1 million d'euros). En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont augmenté de 0,3 million d'euros. Ils correspondent aux impôts différés nets à l'actif.

### X.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et le MCR

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 10,3 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

#### FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 9,7 millions d'euros.

## X.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de MNFCF est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels MNFCF utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

### X.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

#### Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2017	2016	Var. 2017/2016
SCR marché	2 167	2 327	-160
SCR contrepartie	447	487	-41
SCR souscription vie	0	0	0
SCR souscription santé	6 234	5 734	500
SCR souscription non-vie	0	0	0
Diversification entre modules	-1 610	-1 680	71
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
<b>SCR de base</b>	<b>7 238</b>	<b>6 867</b>	<b>371</b>
SCR opérationnel	1 035	930	105
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0	0	0
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>8 273</b>	<b>7 798</b>	<b>476</b>
<b>MCR</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2017 à 8 millions d'euros, en progression de +6,1 % par rapport à 2016, liée à la hausse du SCR de souscription santé.

Le ratio MCR sur SCR est de 30 % ; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

### X.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de MNFCF à fin 2017 s'établit à 124 %, en hausse de +7 points par rapport à fin 2016.

Cette hausse s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+12 %) plus importante que celle du SCR (+6 %). Le taux de couverture du MCR est de 387 %, en hausse de +32 points par rapport à 2016.

Cette augmentation s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+12 %).



# ANNEXES MNFCT

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Nom et adresse	Forme juridique	Parts détenues en %
GIE Macif-Mutualité Gestion - 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort	GIE	1,00%
GIE Couleurs Mutuelles - 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	4,35%

# GLOSSAIRE

<b>ACPR</b>	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
<b>AEAPP</b>	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, Eiopa)
<b>AIFM</b>	Alternative Investment Fund Managers (en français, gestionnaires de fonds alternatifs)
<b>AMF</b>	Autorité des marchés financiers
<b>BGS</b>	Besoin global de solvabilité
<b>CET</b>	Compte épargne temps
<b>CFE</b>	Caisse des Français de l'étranger
<b>CGPEG</b>	Comité de gestion et de pilotage des effectifs Groupe
<b>CIC</b>	Complementary Identification Code (en français, code complémentaire d'identification)
<b>COSO</b>	Référentiel de contrôle interne définie par le Committee of sponsoring organisation of the treadway commission
<b>DDA</b>	Directive sur la distribution de l'assurance
<b>Eiopa</b>	European insurance and occupational pensions authority (en français, AEAPP)
<b>EIRS</b>	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, ORSA)
<b>FCP</b>	Fonds commun de placement
<b>FCPR</b>	Fonds communs de placement à risques
<b>FET</b>	Fonds épargne temps
<b>FNMF</b>	Fédération nationale de la mutualité française
<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique
<b>IRD</b>	Incendie risques divers
<b>IARD</b>	Incendie accident risques divers
<b>LCB-FT</b>	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
<b>IFA</b>	Institut français des administrateurs
<b>Ifaci</b>	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
<b>IFRS</b>	International financial reporting standards (en français, normes internationales financières)
<b>MCR</b>	Minimum capital requirement (en français, capital de solvabilité minimum)
<b>MMF</b>	Macif Mutavie Finances
<b>OPC</b>	Organisme de placement collectif
<b>Orias</b>	Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance
<b>ORSA</b>	Own risk solvency assessment (en français, EIRS)
<b>PB</b>	Participation aux bénéfices
<b>PCA</b>	Plan de continuité de l'activité
<b>PLFSS</b>	Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
<b>PSSI</b>	Politique de sécurité des systèmes d'information
<b>RGPD</b>	Règlement général sur la protection des données
<b>RPFA</b>	Régime de prévoyance familiale accident
<b>SCI</b>	Société civile immobilière
<b>SCPI</b>	Société civile de placements immobiliers
<b>SCR</b>	Solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis)
<b>SGAM</b>	Société de groupe d'assurance mutuelle
<b>SICAV</b>	Société d'investissement à capital variable

<b>SID</b>	Systeme d'information décisionnel
<b>TSDI</b>	Titre subordonné à durée indéterminée
<b>TSR</b>	Titre subordonné remboursable
<b>USP</b>	Undertaking specific parameters (en français, paramètres propres de l'entreprise)
<b>UCITS</b>	Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities (en français, OPCVM)
<b>UMG</b>	Union mutualiste de groupe
<b>VNC</b>	Valeur nette comptable





# **Annexes du SFCR unique Groupe**

## **États réglementaires (QRT)**

Groupe Macif

*Exercice 2017*



Essentiel pour moi

# Sommaire

<b>I GROUPE MACIF</b>	<b>262</b>
I.A. Bilan	263
I.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	265
I.C. Primes, sinistres et depenses par pays	267
I.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	268
I.E. Fonds propres	269
I.F. Capital de solvabilite requis pour les groupes utilisant la formule standard	271
<b>II MACIFSAM</b>	<b>276</b>
II.A. Bilan	277
II.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	279
II.C. Primes, sinistres et depenses par pays	281
II.D. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	282
II.E. Provisions techniques non-vie	283
II.F. Sinistres en non-vie	285
II.G. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	286
II.H. Fonds propres	287
II.I. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	289
II.J. Minimum de capital requis (MCR)	290
<b>III MACIFLIA</b>	<b>291</b>
III.A. Bilan	292
III.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	294
III.C. Primes, sinistres et depenses par pays	296
III.D. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	297
III.E. Provisions techniques non-vie	298
III.F. Sinistres en non-vie	300
III.G. Fonds propres	301
III.H. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	303
III.I. Minimum de capital requis (MCR)	304

<b>IV THÉMIS</b>	<b>305</b>
IV.A. Bilan	306
IV.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	308
IV.C. Primes, sinistres et depenses par pays	310
IV.D. Provisions techniques non-vie	311
IV.E. Sinistres en non-vie	313
IV.F. Fonds propres	314
IV.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	316
IV.H. Minimum de capital requis (MCR)	317
<b>V MUTAVIE</b>	<b>318</b>
V.A. Bilan	319
V.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	321
V.C. Primes, sinistres et depenses par pays	322
V.D. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	323
V.E. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	324
V.F. Fonds propres	325
V.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	327
V.H. Minimum de capital requis (MCR)	328
<b>VI MACIF-MUTUALITÉ</b>	<b>329</b>
VI.A. Bilan	330
VI.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	332
VI.C. Primes, sinistres et depenses par pays	334
VI.D. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	335
VI.E. Provisions techniques non-vie	336
VI.F. Sinistres en non-vie	337
VI.G. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	338
VI.H. Fonds propres	339
VI.I. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	341
VI.J. Minimum de capital requis (MCR)	342
<b>VII APIVIA MUTUELLE</b>	<b>343</b>
VII.A. Bilan	344
VII.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	346
VII.C. Primes, sinistres et depenses par pays	348
VII.D. Provisions techniques non-vie	349
VII.E. Sinistres en non-vie	350
VII.F. Fonds propres	351
VII.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	352
VII.H. Minimum de capital requis (MCR)	353

<b>VIII MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE (MNP AF)</b>	<b>354</b>
VIII.A. Bilan	355
VIII.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	357
VIII.C. Primes, sinistres et depenses par pays	359
VIII.D. Provisions techniques non-vie	360
VIII.E. Sinistres en non-vie	361
VIII.F. Fonds propres	362
VIII.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	364
VIII.H. Minimum de capital requis (MCR)	365
<b>IX MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)</b>	<b>366</b>
IX.A. Bilan	367
IX.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	369
IX.C. Primes, sinistres et depenses par pays	370
IX.D. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	371
IX.E. Provisions techniques non-vie	372
IX.F. Sinistres en non-vie	373
IX.G. Fonds propres	374
IX.H. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	375
IX.I. Minimum de capital requis (MCR)	376
<b>X MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES (MNFCT)</b>	<b>377</b>
X.A. Bilan	378
X.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	380
X.C. Primes, sinistres et depenses par pays	381
X.D. Provisions techniques non-vie	382
X.E. Sinistres en non-vie	383
X.F. Fonds propres	384
X.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	386
X.H. Minimum de capital requis (MCR)	387



# I

## GROUPE MACIF

<b>I.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>263</b>
<b>I.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>265</b>
<b>I.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>267</b>
<b>I.D.</b>	<b>Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires</b>	<b>268</b>
<b>I.E.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>269</b>
<b>I.F.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les groupes utilisant la formule standard</b>	<b>271</b>



## I.A. Bilan

### S.02.01.02.01 Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	562 785
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	33 639 552
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 105 554
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	528 332
Actions	R0100	342 911
Actions – cotées	R0110	259 173
Actions – non cotées	R0120	83 738
Obligations	R0130	24 727 793
Obligations d'État	R0140	9 094 297
Obligations d'entreprise	R0150	15 484 115
Titres structurés	R0160	124 406
Titres garantis	R0170	24 975
Organismes de placement collectif	R0180	6 921 179
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	13 783
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	409 819
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	125 869
Avances sur police	R0240	44 383
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	137
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	81 349
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	531 407
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	491 141
Non-vie hors santé	R0290	486 716
Santé similaire à la non-vie	R0300	4 425
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	40 266
Santé similaire à la vie	R0320	43 949
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-3 683
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	224
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	72 786
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	56 756
Autres créances (hors assurance)	R0380	276 758
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 215 567
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	25 978
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>36 917 501</b>



<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	R0510	4 273 650
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	3 936 850
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	3 679 435
Marge de risque	R0550	257 415
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	336 800
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	268 183
Marge de risque	R0590	68 617
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	25 569 074
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	967 150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	901 280
Marge de risque	R0640	65 870
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	24 601 924
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	24 371 503
Marge de risque	R0680	230 421
Provisions techniques UC et indexés	R0690	393 829
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	391 338
Marge de risque	R0720	2 491
Passifs éventuels	R0740	20 527
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	15 796
Provisions pour retraite	R0760	160 298
Dépôts des réassureurs	R0770	94 044
Passifs d'impôts différés	R0780	546 017
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	165 117
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	8 781
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	64 547
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 475
Autres dettes (hors assurance)	R0840	404 460
Passifs subordonnés	R0850	645 214
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	645 214
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	12 982
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>32 390 811</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>4 526 690</b>



# I.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

## S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	819 295	292 728	0	731 440	1 217 241	143	797 507	109 573	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	24 871	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	49 670	1 142	0	22 103	16 680	0	89 092	1 678	0
Net	R0200	794 496	291 586	0	709 337	1 200 561	143	708 415	107 895	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	821 299	290 825	0	725 171	1 219 604	162	798 185	109 095	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	24 871	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	49 670	1 142	0	22 103	16 680	0	89 092	1 678	0
Net	R0300	796 500	289 683	0	703 068	1 202 925	162	709 093	107 417	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	602 416	118 418	0	788 700	777 534	-195	514 802	45 929	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	19 956	0	0	-589	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	41 389	38	0	11 449	-2 927	0	53 868	1 927	0
Net	R0400	580 983	118 380	0	776 662	780 461	-195	460 934	44 002	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	1 397	0	0	-6 267	-1 472	0	20 518	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	892	0	0	-147	0	0	0	0	0
Net	R0500	505	0	0	-6 120	-1 472	0	20 518	0	0
Dépenses engagées	R0550	157 420	69 644	0	193 128	251 369	32	260 388	38 180	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									



## GRUPE MACIF

I.B - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

					Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	35 644	0	2 084					4 005 654
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	349	0					25 221
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	469	0	1 981	2 450
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	180 365
Net	R0200	35 644	349	2 084	0	469	0	1 981	3 852 900
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	34 768	0	2 151					4 001 259
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	349	0					25 221
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	469	0	1 981	2 450
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	180 365
Net	R0300	34 768	349	2 151	0	469	0	1 981	3 848 565
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	25 648	0	3 214					2 876 466
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	615	-24					19 958
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	236	0	1 981	2 218
Part des réassureurs	R0340	0	0	-4	0	0	0	0	105 739
Net	R0400	25 648	615	3 194	0	236	0	1 981	2 792 902
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	-667	0	0					13 509
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	745
Net	R0500	-667	0	0	0	0	0	0	12 764
Dépenses engagées	R0550	11 241	70	1 301	0	1	0	1	982 776
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								982 776

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	55 258	1 957 482	76 390	36 157	0	0	2 122	1 859	2 129 268
Part des réassureurs	R1420	12 580	2 403	0	5 079	0	0	151	134	20 347
Net	R1500	42 678	1 955 079	76 390	31 078	0	0	1 971	1 725	2 108 921
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	55 396	1 956 637	76 390	36 157	0	0	2 122	1 859	2 128 561
Part des réassureurs	R1520	12 580	2 403	0	5 079	0	0	151	134	20 347
Net	R1600	42 816	1 954 234	76 390	31 078	0	0	1 971	1 725	2 108 214
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	49 060	1 992 118	16 038	26 626	-12 734	-19 512	48	1 263	2 052 906
Part des réassureurs	R1620	6 073	304	0	2 093	0	0	0	0	8 470
Net	R1700	42 987	1 991 814	16 038	24 533	-12 734	-19 512	48	1 263	2 044 436
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	-928	285 468	201 721	-1 059	27 739	-717	-421	-2	511 802
Part des réassureurs	R1720	6 040	0	0	50	0	0	0	0	6 089
Net	R1800	-6 967	285 468	201 721	-1 108	27 739	-717	-421	-2	505 713
Dépenses engagées	R1900	13 809	140 711	2 115	15 795	806	1 082	319	-72	174 567
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									174 567



## I.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

### S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	4 005 654	0					4 005 654
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	25 221	0					25 221
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	2 450	0					2 450
Part des réassureurs	R0140	180 365	0					180 365
Net	R0200	3 852 960	0					3 852 960
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	4 001 259	0					4 001 259
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	25 221	0					25 221
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	2 450	0					2 450
Part des réassureurs	R0240	180 365	0					180 365
Net	R0300	3 848 565	0					3 848 565
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	2 876 466	0					2 876 466
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	19 958	0					19 958
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	2 218	0					2 218
Part des réassureurs	R0340	105 739	0					105 739
Net	R0400	2 792 902	0					2 792 902
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410	13 509	0					13 509
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0					0
Part des réassureurs	R0440	745	0					745
Net	R0500	12 764	0					12 764
Dépenses engagées	R0550	982 776	0					982 776
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							982 776

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R1400							
		C0220	C0230					C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	2 129 268	0					2 129 268
Part des réassureurs	R1420	20 347	0					20 347
Net	R1500	2 108 921	0					2 108 921
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	2 128 561	0					2 128 561
Part des réassureurs	R1520	20 347	0					20 347
Net	R1600	2 108 214	0					2 108 214
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	2 052 906	0					2 052 906
Part des réassureurs	R1620	8 470	0					8 470
Net	R1700	2 044 436	0					2 044 436
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	511 802	0					511 802
Part des réassureurs	R1720	6 089	0					6 089
Net	R1800	505 713	0					505 713
Dépenses engagées	R1900	174 567	0					174 567
Autres dépenses	R2500							0
Total des dépenses	R2600							174 567



## I.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

### S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	30 236 553	0	0	30 630	0
Fonds propres de base	R0020	5 105 651	0	0	-128 627	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 105 651	0	0	-20 396	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 401 529	0	0	3 174	0



## I.E. Fonds propres

### S.23.01.22 Fonds propres Groupe

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	263 056	263 056		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 221 908	4 221 908			
Passifs subordonnés	R0140	645 214		195 467	449 747	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 398				1 398
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	380				380
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	37 070	37 070	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	63 308	63 308	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	108 235				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240	0	0	0	0	
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	63 688	63 308	0	0	380
Total déductions	R0280	63 688	63 308	0	0	380
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>4 996 723</b>	<b>4 350 491</b>	<b>195 467</b>	<b>449 747</b>	<b>1 018</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	693			693	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	<b>693</b>			<b>693</b>	<b>0</b>



		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	108 235	108 235	0	0	
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	108 235	108 235	0	0	
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	4 997 416	4 350 491	195 467	450 439	1 018
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	4 995 705	4 350 491	195 467	449 747	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	4 997 416	4 350 491	195 467	450 439	1 018
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	4 750 988	4 350 491	195 467	205 029	
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	<b>1 025 147</b>				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	463%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	5 105 651	4 458 726	195 467	450 439	1 018
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	2 401 529				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	213%				
		<b>C0060</b>				
<b>Réserve de réconciliation</b>		<b>C0060</b>				
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 526 690				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	301 525				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0				
Autres fonds propres non disponibles	R0750	3 258				
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>4 221 908</b>				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0				



# I.F. Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule standard

## S.25.01.22 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 063 016		
Risque de contrepartie	R0020	106 825		
Risque de souscription vie	R0030	538 498		
Risque de souscription santé	R0040	323 832		
Risque de souscription non-vie	R0050	1 192 200		
Diversification entre modules	R0060	-1 429 883		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>4 794 488</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	234 043		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 229 223		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-496 983		
Exigences de capital en regard de l'art. 4 de la Directive 2003/41/EC (transitoire)	R0160	0		
<b>SCR total hors exigences de capital supplémentaires</b>	<b>R0200</b>	<b>2 302 326</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>2 401 529</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



# I.G. Entreprises dans le périmètre du Groupe

## S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle / non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
C0040	C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
Macif	FR	LEI/969500QISBF81NW4SX83		2	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	1
Macif Sgam	FR	LEI/969500WASMUHWS8TA47		5	SGAM	2	ACPR	1
Macifilia	FR	LEI/969500H046HK8C398562		2	Société anonyme	2	ACPR	1
Thémis	FR	LEI/213800PH148IQQAQ8291		2	Société anonyme	2	ACPR	1
Compagnie Foncière Macif	FR	SC/353233877		10	Société par actions simplifiée	2		1
Foncière de Lutèce	FR	SC/329370159		10	Société anonyme	2		1
Lesseps Promotion	FR	SC/329266191		99	Société par actions simplifiée	2		1
M. A&S	FR	SC/509462636		99	Société par actions simplifiée	2		1
Marseille Grand Littoral	FR	SC/408343689		99	Société par actions simplifiée	2		1
Siem	FR	SC/440339851		10	Société par actions simplifiée	2		1
SNC Paranjou	FR	SC/752693077		99	Société en nom collectif	2		1
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26		2	Société anonyme	2	ACPR	0
SCI Galvani	FR	SC/752926162		10	Société civile immobilière	2		0
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	FR	LEI/969500W0AJLW5FGSIB15		2	Société anonyme	2	ACPR	0
Mutavie	FR	LEI/9695005A62KWQZDNQM27		4	Société anonyme	2	ACPR	1
Socram Banque	FR	LEI/969500WV8R6THTZ85		8	Société anonyme	2	ACPR	0
Macifin'	FR	SC/501689988		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
AXE France	FR	SC/421796335		10	Société par actions simplifiée	2		0
SCI Aix Tech'Indus	FR	SC/393307129		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	FR	SC/380168682		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Bordeaux Lac	FR	SC/394961700		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Bordolill	FR	SC/712008572		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Bron Chene	FR	SC/391725744		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Cergy Mercury	FR	SC/393077953		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Dijon 95	FR	SC/401963731		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Paris Vivienne 2013	FR	SC/398926634		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Toulouse 2012	FR	SC/389746348		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Herblay Gros Murger	FR	SC/399129378		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Ivry 90	FR	SC/379411929		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Gerland 2015	FR	SC/421044264		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Marseille les Docks	FR	SC/397706946		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Maubourg 2005	FR	SC/389140393		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Montpellier Centuries	FR	SC/393210224		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Axeo 2010	FR	SC/379412026		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Nantes La Pérouse	FR	SC/380574806		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Nantes Moulin Neuf	FR	SC/378912513		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Niort Tardy	FR	SC/403005143		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Poitiers Carnot	FR	SC/380340869		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Poitiers Chasseneuil	FR	SC/381778331		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Rueil Monier 2012	FR	SC/389746157		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Rouen Rouvray	FR	SC/401963459		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Saint Germain	FR	SC/351261490		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Senart Combs	FR	SC/393085741		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Desir Saint Martin 2010	FR	SC/387888407		99	Société civile immobilière	2		1
SCI C2 Bernard 2010	FR	SC/385038914		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Tremblay Farman	FR	SC/394961577		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	FR	SC/392830857		99	Société civile immobilière	2		1
SCS M1	FR	SC/350572814		10	Société en commandite simple	2		1
SCS M2	FR	SC/379474042		10	Société en commandite simple	2		1
Macif-Mutualité	FR	LEI/969500INLLRFLPSO56		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
MNFCT	FR	LEI/969500NVGY1C4HDAQL44		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
Mutuelle du Personnel IBM (MP IBM)	FR	LEI/969500BITYF38D6NN003		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
APIVIA Mutuelle	FR	LEI/969500ZZ6OUPVMI3X43		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
APIVIA Participations	FR	SC/490625662		99	Société par actions simplifiée	2		1
APIVIA Santé	FR	SC/391897261		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
Concept Holding	FR	SC/482723426		99	Société par actions simplifiée	2		1
APIVIA Prévoyance	FR	SC/388901910		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1



Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
						Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
C0040								
Macif	100%	100%		100%	100%	1		100%
Macif Sgam	100%	100%		1	100%	1		100%
Macifilia	100%	100%		100%	100%	1		100%
Thémis	100%	100%		100%	100%	1		100%
Compagnie Foncière Macif	100%	100%		100%	100%	1		100%
Foncière de Lutèce	98%	97%		100%	97%	1		100%
Lesseps Promotion	100%	100%		100%	100%	1		100%
M. A&S	100%	100%		100%	100%	1		100%
Marseille Grand Littoral	100%	100%		100%	100%	1		100%
Siem	100%	100%		100%	100%	1		100%
SNC Paranjou	98%	100%		100%	97%	1		100%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	28%	28%		200%	28%	1		300%
SCI Galvani	49%	50%		200%	49%	1		300%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	40%	40%		200%	40%	1		300%
Mutavie	98%	98%		100%	98%	1		100%
Socram Banque	34%	34%		200%	34%	1		300%
Macifin'	100%	100%		100%	100%	1		100%
AXE France	49%	50%		200%	49%	1		300%
SCI Aix Tech'indus	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	97%	99%		100%	97%	1		100%
SCI Bordeaux Lac	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Bordolill	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Bron Chene	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Cergy Mercury	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Dijon 95	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Paris Vivienne 2013	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Toulouse 2012	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Herblay Gros Murger	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Ivry 90	97%	99%		100%	97%	1		100%
SCI Gerland 2015	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Marseille les Docks	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Maubourg 2005	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Montpellier Centuries	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Axeo 2010	97%	99%		100%	97%	1		100%
SCI Nantes La Pérouse	98%	100%		1	98%	1		100%
SCI Nantes Moulin Neuf	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Niort Tardy	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Poitiers Carnot	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Poitiers Chasseneuil	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Rueil Monier 2012	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Rouen Rouvray	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Saint Germain	97%	99%		100%	97%	1		100%
SCI Senart Combs	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Desir Saint Martin 2010	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI C2 Bernard 2010	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Tremblay Farman	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCS M1	98%	100%		100%	98%	1		100%
SCS M2	98%	100%		100%	98%	1		100%
Macif-Mutualité	100%	100%		100%	100%	1		100%
MNFCT	100%	100%		100%	100%	1		100%
Mutuelle du Personnel IBM (MP IBM)	100%	100%		100%	100%	1		100%
APIVIA Mutelle	100%	100%		100%	100%	1		100%
APIVIA Participations	100%	100%		1	95%	1		100%
APIVIA Santé	100%	100%		1	95%	1		100%
Concept Holding	100%	100%		1	100%	1		100%
APIVIA Prévoyance	100%	100%		1	100%	1		100%



**GROUPE MACIF**  
I.G – Entreprises dans le périmètre du Groupe

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
C0040	C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
SCI Oloron	FR	SC/329303341		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Les Marais	FR	SC/488875113		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Saint Jacques	FR	SC/385390240		99	Société civile immobilière	2		1
SCI Sismip	FR	SC/438908733		10	Société civile immobilière	2		1
SCI Le Logis des Francs	FR	SC/341076917		10	Société civile immobilière	2		1
Securimut	FR	SC/487899148		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
Mutuelle Nationale Personnel Air France (MNPAP)	FR	LEI/9695003U92D3NUFOJ014		1	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
Macif Participations	FR	SC/343421202		99	Société anonyme	2		1
Ofi Holding	FR	SC/412563058		99	Société anonyme	2		1
OFI Asset Management (OFI AM)	FR	SC/384940342		99	Société anonyme	2		1
Actimacif1	FR	LEI/969500EEDGF385JPAV82		99	Organisme de placement collectif	2		1
Actimacif5	FR	LEI/9695007L1315KK8XH38		99	Organisme de placement collectif	2		1
Actimacif6	FR	LEI/9695004AAQZDUDUMOSR08		99	Organisme de placement collectif	2		1
Denim diff zone euro	FR	SC/FR0010475848		99	Organisme de placement collectif	2		1
Ecofi Zone Euro	FR	LEI/9695003GTEK2LWMZ2213		99	Organisme de placement collectif	2		1
EDRAM Macif Signatures	FR	LEI/969500NCRITGGGA28IA71		99	Organisme de placement collectif	2		1
Equi-Convictions	FR	LEI/969500UWD1L004A3RT22		99	Organisme de placement collectif	2		1
Macif Croissance durable et solidaire	FR	LEI/969500PKLEUH3SJVMP78		99	Organisme de placement collectif	2		1
Macif Global Convertibles	FR	LEI/9695007ABL8ZKATB7B24		99	Organisme de placement collectif	2		1
MACIF HIGH YIELD 2018	FR	LEI/969500348596ZJZ3P739		99	Organisme de placement collectif	2		1
Macif Investment Grade Emerging bonds	FR	LEI/969500NBYD4NFXSTNB41		99	Organisme de placement collectif	2		1
EAC Ecofimonde FCP	FR	SC/FR0010245944		99	Organisme de placement collectif	2		1
MF Santé SPPICAV	FR	LEI/969500VY010H063UQJ13		99	Organisme de placement collectif	2		1
MG Croissance Durable Europe	FR	LEI/9695008G987V8MYOK111		99	Organisme de placement collectif	2		1
Equi-conviction Euro (ex Equi-Sélection)	FR	LEI/969500OSNFBVLV3QTDU12		99	Organisme de placement collectif	2		1
Equi-investissements Suisse euro	FR	LEI/969500CTCZ5A7HTWUE88		99	Organisme de placement collectif	2		1
MG Expansion France	FR	LEI/969500LQRT7BZFPFG32		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI ACTIONS MONDE	FR	LEI/969500J2MVYXQFUYVCS7		99	Organisme de placement collectif	2		0
FCT Zencap Infra Debt 2	FR	LEI/969500K69TTM6L294P47		99	Organisme de placement collectif	2		1
SWEN PE SELECT EUROPA 2	FR	LEI/969500MSC612KCSA9Y95		99	Organisme de placement collectif	2		1
SWEN PE SELECT EUROPA 3	FR	LEI/969500FHFPZL7MU5IQ79		99	Organisme de placement collectif	2		1
MCD5 MG Responsable et solidaire	FR	SC/FR0010903674		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI Infra Multi Select FCPR	FR	LEI/9695009PMU2HCUMPHV86		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI Macif Global Convertibles	FR	LEI/96950025CFEZWWS63983		99	Organisme de placement collectif	2		1
Ofi obligations ISR part 1	FR	LEI/96950033V56VVI7LWH10		99	Organisme de placement collectif	2		0
MG Croissance Durable France	FR	LEI/969500RKOZY4VW8GD157		99	Organisme de placement collectif	2		1
Ofi seed	FR	LEI/969500ASFIZGF0KWB86		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI Actions Europe	FR	LEI/213800F1KNTXF3XTW05		99	Organisme de placement collectif	2		1
UBI MACIF EM IG CORP. BONDS	FR	LEI/969500EAY7OXOLJWQK11		99	Organisme de placement collectif	2		1
OMP1	FR	LEI/969500OZGFGOFNYMYX04		99	Organisme de placement collectif	2		1
FCT Zencap Infra Debt 1	FR	SC/2014048ZENC		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI EURO High Yield	FR	LEI/9695008818H289526E71		99	Organisme de placement collectif	2		0
OFI Euro Investissement Grade 2019 XL	FR	LEI/969500MS221EXDORR31		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI Funds European Small Cap F_EUR	LU	LEI/213800B2U6RPP6682LM77		99	Organisme de placement collectif	2		0
OFI Dynamique	FR	LEI/96950023J04O8UKTU059		99	Organisme de placement collectif	2		0
SSP OFI Large Cap Euro	FR	LEI/213800FFG3VHEN1Q1X37		99	Organisme de placement collectif	2		0
OFI Dynamique profil dynamique	FR	SC/FR0012979250		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI Equilibre profil équilibré	FR	SC/FR0012979268		99	Organisme de placement collectif	2		1
OFI Prudent profil prudent	FR	SC/FR0012979276		99	Organisme de placement collectif	2		1

Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
						Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SCI Oloron	100%	100%		1	100%	1		100%
SCI Les Marais	100%	100%		1	100%	1		100%
SCI Saint Jacques	100%	100%		1	100%	1		100%
SCI Sismip	100%	100%		100%	100%	1		100%
SCI Le Logis des Francs	100%	100%		100%	100%	1		100%
Securimut	67%	67%		100%	54%	1		100%
Mutuelle Nationale Personnel Air France (MNPAF)	100%	100%		100%	100%	1		100%
Macif Participations	100%	100%		100%	100%	1		100%
Ofi Holding	61%	61%		100%	61%	1		100%
OFI Asset Management (OFI AM)	61%	100%		100%	61%	1		100%
Actimacif 1	99%	100%		100%	99%	1		100%
Actimacif 5	99%	100%		100%	99%	1		100%
Actimacif 6	99%	100%		100%	99%	1		100%
Denim diff zone euro	98%	100%		100%	98%	1		100%
Ecofi Zone Euro	98%	100%		100%	98%	1		100%
EDRAM Macif Signatures	99%	100%		100%	99%	1		100%
Equi-Convictions	65%	65%		100%	66%	1		100%
Macif Croissance durable et solidaire	61%	61%		100%	71%	1		100%
Macif Global Convertibles	99%	100%		100%	99%	1		100%
MACIF HIGH YIELD 2018	99%	100%		100%	99%	1		100%
Macif Investment Grade Emerging bonds	99%	100%		100%	99%	1		100%
EAC Ecofimonde FCP	98%	100%		100%	98%	1		100%
MF Santé SPPICAV	100%	100%		100%	100%	1		100%
MG Croissance Durable Europe	98%	97%		100%	98%	1		100%
Equi-conviction Euro (ex Equi-Sélection)	56%	56%		100%	57%	1		100%
Equi-investissements Suisse euro	99%	100%		100%		1		100%
MG Expansion France	91%	92%		100%	98%	1		100%
OFI ACTIONS MONDE	40%	41%		100%	75%	1		100%
FCT Zencap Infra Debt 2	56%	56%		100%	56%	1		100%
SWEN PE SELECT EUROPA 2	91%	92%		100%	89%	1		100%
SWEN PE SELECT EUROPA 3	77%	78%		100%	77%	1		100%
MCDS MG Responsable et solidaire	98%	100%		100%	98%	1		100%
OFI Infra Multi Select FCPR	99%	100%		100%	99%	1		100%
OFI Macif Global Convertibles	99%	100%		100%	99%	1		100%
Ofi obligations ISR part 1	43%	44%		100%		1		100%
MG Croissance Durable France	98%	100%		100%	98%	1		100%
Ofi seed	58%	58%		100%	58%	1		100%
OFI Actions Europe	98%	100%		100%	98%	1		100%
UBI MACIF EM IG CORP. BONDS	99%	100%		100%	99%	1		100%
OMP1	60%	60%		100%	60%	1		100%
FCT Zencap Infra Debt 1	99%	100%		100%	99%	1		100%
OFI EURO High Yield	43%	44%		100%	43%	1		100%
OFI Euro Investissement Grade 2019 XL	97%	98%		100%		1		100%
OFI Funds European Small Cap F_EUR	42%	43%		100%		1		100%
OFI Dynamique	48%	49%		100%	80%	1		100%
SSP OFI Large Cap Euro	44%	45%		100%	43%	1		100%
OFI Dynamique profil dynamique	98%	100%		100%	98%	1		100%
OFI Equilibre profil équilibré	98%	100%		100%	98%	1		100%
OFI Prudent profil prudent	98%	100%		100%	98%	1		100%

# II

## MACIF SAM

<b>II.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>277</b>
<b>II.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>279</b>
<b>II.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>281</b>
<b>II.D.</b>	<b>Provisions techniques vie et sante similaire a la vie</b>	<b>282</b>
<b>II.E.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>283</b>
<b>II.F.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>285</b>
<b>II.G.</b>	<b>Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires</b>	<b>286</b>
<b>II.H.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>287</b>
<b>II.I.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>289</b>
<b>II.J.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>290</b>

## II.A. Bilan

## S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	473 404
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	9 281 210
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	461 537
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 405 508
Actions	R0100	287 569
Actions – cotées	R0110	259 173
Actions – non cotées	R0120	28 396
Obligations	R0130	5 271 647
Obligations d'État	R0140	1 828 073
Obligations d'entreprise	R0150	3 422 169
Titres structurés	R0160	12 414
Titres garantis	R0170	8 991
Organismes de placement collectif	R0180	1 854 949
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	66 483
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	85
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	66 398
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	500 656
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	484 340
Non-vie hors santé	R0290	484 050
Santé similaire à la non-vie	R0300	290
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16 316
Santé similaire à la vie	R0320	16 316
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	24 177
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	27 705
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	44 289
Autres créances (hors assurance)	R0380	314 313
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	256 249
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17 667
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>11 006 152</b>

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 156 275
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	3 931 474
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	3 674 438
Marge de risque	R0550	257 036
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	224 800
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	197 739
Marge de risque	R0590	27 061
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 324 680
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	644 722
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	608 967
Marge de risque	R0640	35 755
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	679 958
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	639 697
Marge de risque	R0680	40 261
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	19 053
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	12 727
Provisions pour retraite	R0760	139 846
Dépôts des réassureurs	R0770	57 753
Passifs d'impôts différés	R0780	556 160
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	23 255
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 925
Autres dettes (hors assurance)	R0840	197 286
Passifs subordonnés	R0850	645 214
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	645 214
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 465
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>7 139 639</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>3 866 514</b>

## II.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

### S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	0	292 451	0	731 188	1 217 079	143	797 507	109 573	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	2	0	176	140	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	2 233	0	22 098	16 680	0	89 092	1 678	0
Net	R0200	0	290 220	0	709 266	1 200 539	143	708 415	107 895	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	0	290 547	0	724 912	1 219 438	162	798 185	109 095	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	2	0	171	141	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	2 233	0	22 098	16 680	0	89 092	1 678	0
Net	R0300	0	288 316	0	702 984	1 202 899	162	709 093	107 417	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	0	118 178	0	784 178	778 181	-195	514 802	45 929	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	2	0	-657	-671	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	702	0	10 559	-2 927	0	53 868	1 927	0
Net	R0400	0	117 479	0	772 963	780 437	-195	460 934	44 002	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	-6 124	-1 472	0	20 518	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	-6 124	-1 472	0	20 518	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	69 214	0	193 053	251 341	32	260 388	38 180	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	34 646	0	2 084					3 184 669
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	349	0					668
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	469	0	1 981	2 450
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	131 781
Net	R0200	34 646	349	2 084	0	469	0	1 981	3 056 006
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	33 771	0	2 151					3 178 260
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	349	0					663
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	469	0	1 981	2 450
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	131 781
Net	R0300	33 771	349	2 151	0	469	0	1 981	3 049 592
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	25 561	0	3 214					2 269 848
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	615	-24					-734
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	236	0	1 981	2 218
Part des réassureurs	R0340	0	0	-4	0	0	0	0	64 124
Net	R0400	25 561	615	3 194	0	236	0	1 981	2 207 207
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	-667	0	0					12 255
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	-667	0	0	0	0	0	0	12 255
Dépenses engagées	R0550	11 241	70	1 301	0	1	0	1	824 823
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								824 823

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	17 716	0	0	0	0	0	0	0	17 716
Part des réassureurs	R1420	17 716	0	0	0	0	0	0	0	17 716
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	17 716	0	0	0	0	0	0	0	17 716
Part des réassureurs	R1520	17 716	0	0	0	0	0	0	0	17 716
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	18 465	0	0	0	-12 734	-19 580	0	8	-13 841
Part des réassureurs	R1620	18 432	0	0	0	0	0	0	0	18 432
Net	R1700	33	0	0	0	-12 734	-19 580	0	8	-32 273
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	-1 574	0	0	0	27 739	-646	0	0	25 520
Part des réassureurs	R1720	-2 072	0	0	0	0	0	0	0	-2 072
Net	R1800	499	0	0	0	27 739	-646	0	0	27 592
Dépenses engagées	R1900	-532	0	0	0	806	1 082	0	3	1 359
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									1 359



## II.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

### S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	3 184 669	0				3 184 669		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	668	0				668		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	2 450	0				2 450		
Part des réassureurs	R0140	131 781	0				131 781		
Net	R0200	3 056 006	0				3 056 006		
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	3 178 260	0				3 178 260		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	663	0				663		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	2 450	0				2 450		
Part des réassureurs	R0240	131 781	0				131 781		
Net	R0300	3 049 592	0				3 049 592		
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	2 269 848	0				2 269 848		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-734	0				-734		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	2 218	0				2 218		
Part des réassureurs	R0340	64 124	0				64 124		
Net	R0400	2 207 207	0				2 207 207		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	12 255	0				12 255		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0				0		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0				0		
Part des réassureurs	R0440	0	0				0		
Net	R0500	12 255	0				12 255		
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	824 823	0				824 823		
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300						824 823		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0210
		C0220	C0230					C0280	
R1400									
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	17 716	0				17 716		
Part des réassureurs	R1420	17 716	0				17 716		
Net	R1500	0	0				0		
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	17 716	0				17 716		
Part des réassureurs	R1520	17 716	0				17 716		
Net	R1600	0	0				0		
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	-13 841	0				-13 841		
Part des réassureurs	R1620	18 432	0				18 432		
Net	R1700	-32 273	0				-32 273		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	25 520	0				25 520		
Part des réassureurs	R1720	-2 072	0				-2 072		
Net	R1800	27 592	0				27 592		
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 359	0				1 359		
<b>Autres dépenses</b>	R2500						0		
<b>Total des dépenses</b>	R2600						1 359		

## II.D. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

### S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0		0	0	637 882
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	0		0	0		0	0	637 882
Marge de risque	R0100	0	0			0			40 147
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0			678 029

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		16 407	0	592 560	0	608 967
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		16 316	0	0	0	16 316
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		91	0	592 560	0	592 651
Marge de risque	R0100	568			35 187	0	35 755
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0

## II.E. Provisions techniques non-vie

## S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	0	-15 624	0	64 083	11 353	15	23 265
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-66	0	-1 318	-4 284	0	-17 411
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-15 558	0	65 401	15 637	15	40 676
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut - total	R0160	0	213 363	0	2 562 344	141 516	602	507 781
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	356	0	318 637	1 819	0	164 308
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	213 007	0	2 243 707	139 697	602	343 474
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	0	197 739	0	2 626 426	152 869	617	531 046
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	0	197 449	0	2 309 108	155 334	617	384 150
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	27 061	0	109 357	56 128	51	62 669
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>								
Provisions techniques – Total	R0320	0	224 800	0	2 735 784	208 997	668	593 715
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	290	0	317 319	-2 464	0	146 896
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	224 510	0	2 418 465	211 461	668	446 819

		Segmentation par						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>		R0010	0	0	0	0	0	0
<b>Total des montants recouvrables au titre de la</b>		R0050	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
<b>Brut - Total</b>		R0060	1 579	0	1 049	0	-293	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	0	0	0	0	0	0
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>		R0150	1 579	0	1 049	0	-293	0
Provisions pour sinistres								
<b>Brut – total</b>		R0160	58 952	225	5 021	0	471	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	0	0	0	0	0	0
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>		R0250	58 952	225	5 021	0	471	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>		R0260	60 531	225	6 071	0	178	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>		R0270	60 531	225	6 071	0	178	0
<b>Marge de risque</b>		R0280	5 342	42	717	0	90	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation		R0300	0	0	0	0	0	0
Marge de risque		R0310	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>								
<b>Provisions techniques – Total</b>		R0320	65 873	266	6 788	0	268	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		R0330	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite</b>		R0340	65 873	266	6 788	0	268	0

## II.F. Sinistres en non-vie

## S.19.01.21 Sinistres en non-vie

## Total activités non-vie

Ligne d'activité 1

## Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

	Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110					
Précédentes	R0100													0	R0100	82 526	8 792 477
N-9	R0160	1 098 804	405 460	90 707	49 329	52 193	33 545	22 185	19 644	14 632	14 171				R0160	14 171	1 800 671
N-8	R0170	1 276 379	434 006	95 630	70 634	38 036	37 837	20 263	19 932	18 298				R0170	18 298	2 011 015	
N-7	R0180	1 263 045	440 866	120 697	57 155	37 898	37 158	29 983	24 858				R0180	24 858	2 011 660		
N-6	R0190	1 116 082	460 692	110 451	76 786	52 422	36 167	33 085				R0190	33 085	1 885 686			
N-5	R0200	1 198 395	418 643	94 462	52 002	37 292	31 784				R0200	31 784	1 832 579				
N-4	R0210	1 217 326	449 252	96 761	61 394	32 586				R0210	32 586	1 857 319					
N-3	R0220	1 241 903	472 539	103 730	60 251					R0220	60 251	1 878 423					
N-2	R0230	1 165 559	385 888	94 606						R0230	94 606	1 646 053					
N-1	R0240	1 260 426	422 051							R0240	422 051	1 682 478					
N	R0250	1 198 974								R0250	1 198 974	1 198 974					
	<b>Total</b>											R0260	2 013 191	26 597 333			

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100												0	R0100	545 056
N-9	R0160							207 710	173 961	139 502	132 023		R0160	101 944	
N-8	R0170						212 936	178 817	142 853	124 387		R0170	97 140		
N-7	R0180					288 788	250 059	187 772	163 555		R0180	132 649			
N-6	R0190				379 239	317 171	276 440	248 780		R0190	199 616				
N-5	R0200			401 213	340 725	295 903	249 094			R0200	202 422				
N-4	R0210		598 812	451 980	342 171	286 194				R0210	220 380				
N-3	R0220	1 189 788	601 110	454 703	377 970					R0220	292 685				
N-2	R0230	1 070 387	617 286	497 125						R0230	393 494				
N-1	R0240	1 095 758	658 464							R0240	546 485				
N	R0250	1 119 878								R0250	993 163				
	<b>Total</b>											R0260	3 725 035		

## II.G. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

### S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 480 955	0	0	18 228	0
Fonds propres de base	R0020	4 511 728	0	0	-15 703	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	4 512 420	0	0	-15 703	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 509 800	0	0	1 650	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	4 178 729	0	0	-15 486	0
Minimum de capital requis	R0110	583 740	0	0	1 082	0

## II.H. Fonds propres

## S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	249 469	249 469		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	3 617 044	3 617 044			
Passifs subordonnés	R0140	645 214		195 467	449 747	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>4 511 728</b>	<b>3 866 514</b>	<b>195 467</b>	<b>449 747</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	693			693	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>693</b>			<b>693</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	4 512 420	3 866 514	195 467	450 439	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	4 511 728	3 866 514	195 467	449 747	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	4 512 420	3 866 514	195 467	450 439	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4 178 729	3 866 514	195 467	116 748	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>1 509 800</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>583 740</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>299%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>716%</b>				

**Réserve de réconciliation**

		<b>C0060</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	3 866 514
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	249 469
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>3 617 044</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 072
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	2 072



## II.I. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

### S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 366 736		
Risque de contrepartie	R0020	55 629		
Risque de souscription vie	R0030	49 236	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	191 770	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	924 643	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-674 204		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 913 810</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	121 784		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-525 794		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 509 800</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>1 509 800</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

## II.J. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	557 860	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	197 449	290 204
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	2 309 108	709 567
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	155 334	1 200 279
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	617	143
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	384 150	707 209
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	273 385	107 929
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	60 531	34 646
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	225	349
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	6 071	2 084
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	178	469
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	790	1 981

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR <sub>L</sub>	R0200	25 879	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 232 348	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	583 740	
Capital de solvabilité requis	R0310	1 509 800	
Plafond du MCR	R0320	679 410	
Plancher du MCR	R0330	377 450	
MCR combiné	R0340	583 740	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	583 740	

# III

## MACIFILIA

<b>III.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>292</b>
<b>III.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>294</b>
<b>III.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>296</b>
<b>III.D.</b>	<b>Provisions techniques vie et sante similaire a la vie</b>	<b>297</b>
<b>III.E.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>298</b>
<b>III.F.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>300</b>
<b>III.G.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>301</b>
<b>III.H.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>303</b>
<b>III.I.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>304</b>

## III.A. Bilan

### S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	86
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	41 708
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	36 412
Obligations d'État	R0140	22 764
Obligations d'entreprise	R0150	13 648
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 295
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	23 686
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21 934
Non-vie hors santé	R0290	21 929
Santé similaire à la non-vie	R0300	4
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 752
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 752
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	198
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 927
Autres créances (hors assurance)	R0380	786
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	860
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>70 251</b>



<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	R0510	22 818
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	22 814
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	22 590
Marge de risque	R0550	223
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	4
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	4
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 837
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 837
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 825
Marge de risque	R0680	12
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	27 020
Passifs d'impôts différés	R0780	521
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	128
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1
Autres dettes (hors assurance)	R0840	478
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>52 802</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>17 450</b>

# III.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

**S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	253	162	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	253	162	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	259	167	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	259	167	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	0	-6	0	4 522	-647	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	-6	0	4 522	-647	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	-143	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	-147	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	4	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	58	23	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					414	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	414	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					426	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	426	
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					3 868	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	3 868	
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Variation des autres provisions</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					-143	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	-147	
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	4	
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	81	
Autres dépenses	R1200								0	
Total des dépenses	R1300								81	
<b>Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie</b>										
		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie				Engagements de réassurance vie		Total		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Réassurance maladie	Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	68	0	0	68
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	68	0	0	68
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	-71	0	0	-71
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	-71	0	0	-71
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									0



## III.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

### S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	414	0					414
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0					0
Part des réassureurs	R0140	414	0					414
Net	R0200	0	0					0
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	426	0					426
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0					0
Part des réassureurs	R0240	426	0					426
Net	R0300	0	0					0
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	3 868	0					3 868
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0					0
Part des réassureurs	R0340	3 868	0					3 868
Net	R0400	0	0					0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410	-143	0					-143
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0					0
Part des réassureurs	R0440	-147	0					-147
Net	R0500	4	0					4
Dépenses engagées	R0550	81	0					81
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							81

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0210
	R1400							
		C0220	C0230					C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	0	0					0
Part des réassureurs	R1420	0	0					0
Net	R1500	0	0					0
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	0	0					0
Part des réassureurs	R1520	0	0					0
Net	R1600	0	0					0
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	68	0					68
Part des réassureurs	R1620	68	0					68
Net	R1700	0	0					0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	-71	0					-71
Part des réassureurs	R1720	-71	0					-71
Net	R1800	0	0					0
Dépenses engagées	R1900	0	0					0
Autres dépenses	R2500							0
Total des dépenses	R2600							0



# III.D. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

**S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT**

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0			0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	0	0	0	0		0	0	1 825
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	1 752
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	73
<b>Marge de risque</b>	R0100	0	0			0			12
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0110	0	0			0			0
<b>Meilleure estimation</b>	R0120	0		0	0		0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0130	0	0			0			0
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	0	0			0			1 837

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0100	0			0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0110	0			0	0	0
<b>Meilleure estimation</b>	R0120		0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0130	0			0	0	0



## III.E. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0050	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	0	0	0	71	62	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour	R0140	0	0	0	75	51	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	-4	11	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut - total	R0160	0	4	0	21 412	1 045	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour	R0240	0	4	0	20 760	1 043	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	652	3	0	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	0	4	0	21 483	1 107	0	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	0	0	0	647	14	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	0	0	212	11	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>								
Provisions techniques calculées comme un	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>								
Provisions techniques – Total	R0320	0	4	0	21 695	1 118	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330	0	4	0	20 836	1 094	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance	R0340	0	0	0	859	25	0	0



		Segmentation par						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0050	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
<b>Provisions pour primes</b>								
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour	R0140	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour	R0240	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>								
Provisions techniques calculées comme un	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>								
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance	R0340	0	0	0	0	0	0	0

## III.F. Sinistres en non-vie

### S.19.01.21 Sinistres en non-vie

#### Total activités non-vie

Année d'accident / Année de souscription Z0010 2

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100										0	R0100	343	286 099
N-9	R0160	36 891	20 523	9 674	1 891	1	0	1	0	0	0	R0160	0	68 980
N-8	R0170	44 832	32 629	6 512	34	59	60	10	6	0		R0170	0	84 142
N-7	R0180	60 418	47 500	803	1 975	83	562	193	19			R0180	19	111 553
N-6	R0190	51 344	2 366	793	232	695	259	174				R0190	174	55 863
N-5	R0200	6 629	3 816	622	256	165	71					R0200	71	11 559
N-4	R0210	8 531	4 219	792	540	121						R0210	121	14 203
N-3	R0220	8 236	3 301	1 126	491							R0220	491	13 154
N-2	R0230	5 305	1 638	305								R0230	305	7 248
N-1	R0240	859	181									R0240	181	1 040
N	R0250	87										R0250	87	87
<b>Total</b>												R0260	1 792	653 929

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100										6 223	R0100	5 513
N-9	R0160							96	86	100		R0160	91
N-8	R0170							429	414	422		R0170	361
N-7	R0180							1 977	1 440	1 277		R0180	1 089
N-6	R0190					2 744	2 343	2 255				R0190	1 912
N-5	R0200				3 904	3 697	3 276					R0200	2 774
N-4	R0210			3 040	1 621	987						R0210	857
N-3	R0220		3 900	2 703	1 691							R0220	1 473
N-2	R0230	5 434	9 199	12 709								R0230	8 017
N-1	R0240	760	323									R0240	295
N	R0250	90										R0250	77
<b>Total</b>												R0260	22 460

## III.G. Fonds propres

### S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-8 840	-8 840		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	26 290	26 290			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>17 450</b>	<b>17 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>	<b></b>	<b></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	17 450	17 450	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	17 450	17 450	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	17 450	17 450	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	17 450	17 450	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 606				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	670%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	472%				



Réserve de réconciliation

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	17 450
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	-8 840
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>26 290</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>0</b>

## III.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

### S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 320		
Risque de contrepartie	R0020	217		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	178	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-274		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 441</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	686		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-521		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>2 606</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>2 606</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

## III.I. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	56	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	647	1
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	14	1
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR <sub>I</sub>	R0200	2	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	73	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	58	
Capital de solvabilité requis	R0310	2 606	
Plafond du MCR	R0320	1 173	
Plancher du MCR	R0330	652	
MCR combiné	R0340	652	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	3 700	



# IV

## THÉMIS

<b>IV.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>306</b>
<b>IV.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>308</b>
<b>IV.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>310</b>
<b>IV.D.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>311</b>
<b>IV.E.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>313</b>
<b>IV.F.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>314</b>
<b>IV.G.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>316</b>
<b>IV.H.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>317</b>

## IV.A. Bilan

## S.02.01.02 Bilan SFCR

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 609
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	6 929
Obligations d'État	R0140	4 186
Obligations d'entreprise	R0150	2 743
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	680
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	184
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	15
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	330
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	29
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>8 166</b>

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	R0510	1 997
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 997
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 860
Marge de risque	R0550	136
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	117
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	226
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	168
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>2 507</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>5 659</b>

## IV.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

### 5.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	1 045	0	0					1 045
Brut – Réassurance	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non	R0130								0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	1 045	0	0	0	0	0	0	1 045
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	1 037	0	0					1 037
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	1 037	0	0	0	0	0	0	1 037
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	-50	0	0					-50
Brut – Réassurance	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	-50	0	0	0	0	0	0	-50
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	55	0	0					55
Brut – Réassurance	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	55	0	0	0	0	0	0	55
Dépenses engagées	R0550	886	0	0	0	0	0	0	886
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								886

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									0

## IV.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

**S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
	R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	1 045	0						1 045
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0						0
Part des réassureurs	R0140	0	0						0
Net	R0200	1 045	0						1 045
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	1 037	0						1 037
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0						0
Part des réassureurs	R0240	0	0						0
Net	R0300	1 037	0						1 037
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	-50	0						-50
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0						0
Part des réassureurs	R0340	0	0						0
Net	R0400	-50	0						-50
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	55	0						55
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0						0
Part des réassureurs	R0440	0	0						0
Net	R0500	55	0						55
Dépenses engagées	R0550	886	0						886
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								886

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0210	
	R1400								
		C0220	C0230					C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	0	0					0	
Part des réassureurs	R1420	0	0					0	
Net	R1500	0	0					0	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	0	0					0	
Part des réassureurs	R1520	0	0					0	
Net	R1600	0	0					0	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	0	0					0	
Part des réassureurs	R1620	0	0					0	
Net	R1700	0	0					0	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	0	0					0	
Part des réassureurs	R1720	0	0					0	
Net	R1800	0	0					0	
Dépenses engagées	R1900	0	0					0	
Autres dépenses	R2500							0	
Total des dépenses	R2600							0	

## IV.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par							
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
<b>Brut – Total</b>	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>									
<b>Brut – total</b>	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>									
Provisions techniques calculées comme un	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>									
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0

		Segmentation par							Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
<b>Brut - Total</b>	R0060	198	0	0	0	0	0	0	198
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	198	0	0	0	0	0	0	198
<b>Provisions pour sinistres</b>									
<b>Brut - total</b>	R0160	1 662	0	0	0	0	0	0	1 662
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 662	0	0	0	0	0	0	1 662
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	1 860	0	0	0	0	0	0	1 860
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	1 860	0	0	0	0	0	0	1 860
<b>Marge de risque</b>	R0280	136	0	0	0	0	0	0	136
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Meilleure estimation</b>	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>									
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0320	1 997	0	0	0	0	0	0	1 997
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 997	0	0	0	0	0	0	1 997



## IV.E. Sinistres en non-vie

### S.19.01.21 Sinistres en non-vie

#### Total activités non-vie

Année d'accident / Année de souscription **Z0010** 2

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110					
Précédentes	R0100												5	R0100	5	1 816
N-9	R0160	75	130	315	115	80	43	6	3	-2	10		R0160	10	776	
N-8	R0170	83	358	188	71	56	27	13	25	6		R0170	6	826		
N-7	R0180	102	264	196	84	33	18	6	3		R0180	3	706			
N-6	R0190	128	216	185	85	46	32	26		R0190	26	717				
N-5	R0200	87	188	95	77	39	23					R0200	23	510		
N-4	R0210	101	196	117	98	35						R0210	35	548		
N-3	R0220	103	280	171	57							R0220	57	612		
N-2	R0230	113	214	98								R0230	98	426		
N-1	R0240	51	73									R0240	73	125		
N	R0250	66										R0250	66	66		
<b>Total</b>												R0260	404	7 127		

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100											91	R0100	91
N-9	R0160							38	32	21		R0160	20	
N-8	R0170						56	40	44		R0170	43		
N-7	R0180					138	103	81		R0180	80			
N-6	R0190				157	113	98		R0190	97				
N-5	R0200			214	172	92		R0200	92					
N-4	R0210			281	276	160		R0210	159					
N-3	R0220		507	335	202			R0220	200					
N-2	R0230	808	485	250				R0230	249					
N-1	R0240	395	197					R0240	196					
N	R0250	437						R0250	435					
<b>Total</b>												R0260	1 662	

## IV.F. Fonds propres

### S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	2 500	2 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5	5		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	3 155	3 155			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>5 659</b>	<b>5 659</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 659	5 659	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 659	5 659	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 659	5 659	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 659	5 659	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	852				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	664%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	226%				

## Réserve de réconciliation

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 659
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 504
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>3 155</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	0

## IV.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

### S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	295		
Risque de contrepartie	R0020	54		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	763	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-199		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>913</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	56		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-117		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>852</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>852</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

## IV.H. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

ResultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	C0010	
		279	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 860	1 045
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

ResultatMCR <sub>L</sub>	R0200	C0040	
		0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	279	
Capital de solvabilité requis	R0310	852	
Plafond du MCR	R0320	383	
Plancher du MCR	R0330	213	
MCR combiné	R0340	279	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	2 500	



# V

## MUTAVIE

<b>V.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>319</b>
<b>V.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>321</b>
<b>V.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>322</b>
<b>V.D.</b>	<b>Provisions techniques vie et sante similaire a la vie</b>	<b>323</b>
<b>V.E.</b>	<b>Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires</b>	<b>324</b>
<b>V.F.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>325</b>
<b>V.G.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>327</b>
<b>V.H.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>328</b>



## V.A. Bilan

### S.02.01.02

#### Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 163
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	24 074 125
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	693 315
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	4 924
Actions	R0100	42 873
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	42 873
Obligations	R0130	18 562 357
Obligations d'État	R0140	6 999 798
Obligations d'entreprise	R0150	11 438 394
Titres structurés	R0160	108 181
Titres garantis	R0170	15 984
Organismes de placement collectif	R0180	4 770 657
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	409 819
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	44 633
Avances sur police	R0240	44 383
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	250
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 551
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 551
Santé similaire à la vie	R0320	1 540
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	10
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	13 917
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 921
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	20 994
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	823 275
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	18
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>25 393 417</b>



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	23 833 829
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	41 269
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	32 284
Marge de risque	R0640	8 985
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	23 792 561
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	23 636 526
Marge de risque	R0680	156 035
Provisions techniques UC et indexés	R0690	393 829
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	391 338
Marge de risque	R0720	2 491
Passifs éventuels	R0740	1 474
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	210
Provisions pour retraite	R0760	9 410
Dépôts des réassureurs	R0770	545
Passifs d'impôts différés	R0780	32 326
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 857
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	53 750
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 673
Autres dettes (hors assurance)	R0840	30 260
Passifs subordonnés	R0850	154 183
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	154 183
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	12
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>24 515 359</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>878 058</b>





MUTAVIE

V.B – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

# V.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																	
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
<b>Primes acquises</b>																	
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200																0
Total des dépenses	R1300																0

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	5 626	1 873 354	76 390	6 161	0	10 972	4 692	1 977 196
Part des réassureurs	R1420	271	0	0	634	0	0	0	905
Net	R1500	5 355	1 873 354	76 390	5 527	0	10 972	4 692	1 976 290
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	5 626	1 873 354	76 390	6 161	0	10 972	4 692	1 977 196
Part des réassureurs	R1520	271	0	0	634	0	0	0	905
Net	R1600	5 355	1 873 354	76 390	5 527	0	10 972	4 692	1 976 290
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	1 709	1 956 522	16 038	16 408	0	1 948	2 160	1 994 785
Part des réassureurs	R1620	328	0	0	101	0	0	0	429
Net	R1700	1 381	1 956 522	16 038	16 307	0	1 948	2 160	1 994 356
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-476	264 947	201 721	1 086	0	-17	73	467 334
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	-476	264 947	201 721	1 086	0	-17	73	467 334
Dépenses engagées	R1900	2 361	110 069	2 115	2 275	0	2 767	6 989	126 577
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2500								126 577



**MUTAVIE**

V.C – Primes, sinistres et dépenses par ligne pays

## V.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine
		Pays d'origine						
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0					0
Part des réassureurs	R0140	0	0					0
Net	R0200	0	0					0
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0					0
Part des réassureurs	R0240	0	0					0
Net	R0300	0	0					0
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0					0
Part des réassureurs	R0340	0	0					0
Net	R0400	0	0					0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0					0
Part des réassureurs	R0440	0	0					0
Net	R0500	0	0					0
Dépenses engagées	R0550	0	0					0
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							0

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		Pays d'origine						
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0210
	R1400							
		C0220	C0230					C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	1 977 196	0					1 977 196
Part des réassureurs	R1420	905	0					905
Net	R1500	1 976 290	0					1 976 290
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	1 977 196	0					1 977 196
Part des réassureurs	R1520	905	0					905
Net	R1600	1 976 290	0					1 976 290
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	1 994 785	0					1 994 785
Part des réassureurs	R1620	429	0					429
Net	R1700	1 994 356	0					1 994 356
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	467 334	0					467 334
Part des réassureurs	R1720	0	0					0
Net	R1800	467 334	0					467 334
Dépenses engagées	R1900	126 577	0					126 577
Autres dépenses	R2500							0
Total des dépenses	R2600							126 577



# V.D. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02  
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	23 639 507	0	0	391 338		14 417	0	0	-17 398	24 027 864
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		10	0	0	0	10
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	23 639 507		0	391 338		14 407	0	0	-17 398	24 027 854
<b>Marge de risque</b>	R0100	152 281	2 491			3 753			0	0	158 526
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	<b>23 791 789</b>	<b>393 829</b>			<b>18 170</b>			<b>0</b>	<b>-17 398</b>	<b>24 186 390</b>

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant	R0020	0			0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		14 897	0	0	17 386	32 284
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 540	0	0	0	1 540
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie –	R0090		13 357	0	0	17 386	30 744
<b>Marge de risque</b>	R0100	5 645			0	3 340	8 985
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	<b>20 542</b>			<b>0</b>	<b>20 726</b>	<b>41 269</b>



## V.E. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

**S.22.01.21****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	24 227 659	0	0	9 137	0
Fonds propres de base	R0020	1 032 241	0	0	-6 774	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 032 241	0	0	-6 774	0
Capital de solvabilité requis	R0090	614 155	0	0	721	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	933 332	0	0	-6 709	0
Minimum de capital requis	R0110	276 370	0	0	324	0



## V.F. Fonds propres

### S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	46 200	46 200		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	831 858	831 858			
Passifs subordonnés	R0140	154 183		0	154 183	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>1 032 241</b>	<b>878 058</b>	<b>0</b>	<b>154 183</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 032 241	878 058	0	154 183	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 032 241	878 058	0	154 183	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 032 241	878 058	0	154 183	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	933 332	878 058	0	55 274	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>614 155</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>276 370</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>168%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>338%</b>				



## Réserve de réconciliation

		<b>C0060</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>		<b>C0060</b>
Excédent d'actif sur passif	R0700	878 058
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	46 200
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>831 858</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>



# V.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

**S.25.01.21**

**Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 747 079		
Risque de contrepartie	R0020	44 256		
Risque de souscription vie	R0030	471 410	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	18 080	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-362 063		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 918 761</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	108 988		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 381 268		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-32 326		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>614 155</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>614 155</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



# V.H. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L) Result
		C0010	C0020
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>	R0010	0	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie</b>	R0200	0	559 418

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0		20 060 087	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		3 579 365	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		391 338	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		27 752	
<b>Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie</b>	R0250		0		0

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	559 418
Capital de solvabilité requis	R0310	614 155
Plafond du MCR	R0320	276 370
Plancher du MCR	R0330	153 539
MCR combiné	R0340	276 370
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	276 370

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	0	559 418
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	0	614 155
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	0	276 370
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	0	153 539
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	0	276 370
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	0	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	0	276 370



# VI

## MACIF-MUTUALITÉ

<b>VI.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>330</b>
<b>VI.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>332</b>
<b>VI.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>334</b>
<b>VI.D.</b>	<b>Provisions techniques vie et sante similaire a la vie</b>	<b>335</b>
<b>VI.E.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>336</b>
<b>VI.F.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>337</b>
<b>VI.G.</b>	<b>Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires</b>	<b>338</b>
<b>VI.H.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>339</b>
<b>VI.I.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>341</b>
<b>VI.J.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>342</b>

## VI.A. Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 735
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	1 029 927
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 577
Actions	R0100	7 257
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	7 257
Obligations	R0130	868 756
Obligations d'État	R0140	212 727
Obligations d'entreprise	R0150	653 447
Titres structurés	R0160	2 582
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	148 336
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 847
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	52
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 796
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	43 219
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 740
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 740
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	39 479
Santé similaire à la vie	R0320	60 659
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-21 180
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	19 313
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	28 615
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13 307
Autres créances (hors assurance)	R0380	27 187
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	19 361
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	82
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 186 592</b>



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	61 363
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	61 363
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	26 629
Marge de risque	R0590	34 734
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	517 862
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	301 984
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	280 928
Marge de risque	R0640	21 056
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	215 878
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	181 797
Marge de risque	R0680	34 082
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9
Provisions pour retraite	R0760	8 963
Dépôts des réassureurs	R0770	65 827
Passifs d'impôts différés	R0780	3 920
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 707
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	25 482
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 892
Autres dettes (hors assurance)	R0840	51 716
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	9 095
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>758 836</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>427 756</b>

# VI.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	359 124	91							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	44 630	1 278							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	41 713								
Net	R0200	362 041	1 369							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	361 128	91							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	44 630	1 278							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	41 713								
Net	R0300	364 045	1 369							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	245 924	76							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	33 131	1 067							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	35 857								
Net	R0400	243 198	1 143							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	1 097								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	198	-85							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	892								
Net	R0500	403	-85							
Dépenses engagées	R0550	70 917	-226	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									



		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110							359 215	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							45 908	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140							41 713	
Net	R0200							363 410	
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210							361 219	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							45 908	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240							41 713	
Net	R0300							365 414	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310							246 001	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							34 198	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340							35 857	
Net	R0400							244 341	
<b>Variation des autres provisions</b>									
Brut – assurance directe	R0410							1 097	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							113	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440							892	
Net	R0500							318	
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	70 691	
Autres dépenses	R1200							0	
Total des dépenses	R1300							70 691	

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	31 916	89 653		29 996			21 632	2 233	175 430
Part des réassureurs	R1420	17 135	2 403		15 791			161	163	35 653
Net	R1500	14 780	87 251		14 206			21 470	2 070	139 777
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	32 054	88 808		29 996			21 632	2 233	174 723
Part des réassureurs	R1520	17 135	2 403		15 791			161	163	35 653
Net	R1600	14 919	86 406		14 206			21 470	2 070	139 071
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	28 886	42 107		10 218			18 497	1 354	101 063
Part des réassureurs	R1620	7 858	304		4 031					12 192
Net	R1700	21 029	41 804		6 187			18 497	1 354	88 870
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	1 122	21 584		-2 145			-312	125	20 375
Part des réassureurs	R1720	7 235			2 732					9 966
Net	R1800	-6 112	21 584		-4 877			-312	125	10 408
Dépenses engagées	R1900	9 678	30 643	0	9 007	0	0	264	-128	49 465
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									49 465

## VI.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	359 215							359 215
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	45 908							45 908
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	41 713							41 713
Net	R0200	363 410							363 410
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	361 219							361 219
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	45 908							45 908
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	41 713							41 713
Net	R0300	365 414							365 414
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	246 001							246 001
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	34 198							34 198
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	35 857							35 857
Net	R0400	244 341							244 341
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	1 097							1 097
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	113							113
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440	892							892
Net	R0500	318							318
Dépenses engagées	R0550	318	0						318
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								318
		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0210	
R1400		C0220	C0230					C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	175 430							175 430
Part des réassureurs	R1420	35 653							35 653
Net	R1500	139 777							139 777
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	174 723							174 723
Part des réassureurs	R1520	35 653							35 653
Net	R1600	139 071							139 071
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	101 063							101 063
Part des réassureurs	R1620	12 192							12 192
Net	R1700	88 870							88 870
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	20 375							20 375
Part des réassureurs	R1720	9 966							9 966
Net	R1800	10 408							10 408
Dépenses engagées	R1900	49 465	0						49 465
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2600								49 465

# VI.D. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	169 985	0	0	0	9 966	0	0	1 845	181 797	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 352					-22 532			-21 180	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	168 633					32 498		1 845	202 977	
Marge de risque	R0100	28 522	0			4 712		0	848	34 082	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	198 507	0			14 678		0	2 693	215 878	

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
							C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0		0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		203 714	51 048	0	26 166	280 928
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		27 491	33 168	0	0	60 659
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		176 223	17 880		26 166	220 269
Marge de risque	R0100		14 757		0	6 299	21 056
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110		0		0	0	0
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200		269 519		0	32 465	301 984



## VI.E. Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	-28 721	-34							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 119								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-27 602	-34							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	53 406	1 978							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	4 858								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	48 547	1 978							
Total meilleure estimation - brut	R0260	24 685	1 944							
Total meilleure estimation - net	R0270	20 945	1 944							
Marge de risque	R0280	34 614	120							
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>										
Provisions techniques calculées comme un	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	59 299	2 064							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	3 740								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	55 559	2 064							

		Segmentation par							Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0050								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								-28 754
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								-1 119
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								-27 636
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								55 383
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								4 858
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								50 525
Total meilleure estimation - brut	R0260								26 629
Total meilleure estimation - net	R0270								22 889
Marge de risque	R0280								34 734
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	R0320								61 363
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330								3 740
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								57 623



## VI.F. Sinistres en non-vie

		Année de développement											Année en cours		Somme des années (cumulé)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100															
N-9	R0160															
N-8	R0170															
N-7	R0180															
N-6	R0190	198 336 088	19 994 621	731 785	36 408	12 067	18 041	7 185								
N-5	R0200	221 835 065	28 415 848	832 553	64 577	24 248	14 573									
N-4	R0210	222 196 146	28 079 193	1 172 833	80 211	40 887										
N-3	R0220	222 804 741	28 439 657	1 147 584	185 294											
N-2	R0230	222 278 209	31 141 509	1 242 152												
N-1	R0240	290 319 729	32 062 560													
N	R0250	295 384 401														
<b>Total</b>																
	R0100															
	R0160															
	R0170															
	R0180															
	R0190												7 185	219 136 194		
	R0200												15 784	251 875 258		
	R0210												44 297	252 235 309		
	R0220												172 775	253 031 319		
	R0230												1 129 144	252 912 766		
	R0240												30 969 480	271 742 570		
	R0250												248 638 723	248 638 723		
	<b>Total</b>												280 977 387	1 749 572 139		

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100													
N-9	R0160													
N-8	R0170													
N-7	R0180													
N-6	R0190													
N-5	R0200													
N-4	R0210													
N-3	R0220													
N-2	R0230				210 041	20 411								
N-1	R0240	51 681 428	1 601 514											
N	R0250	49 201 890												
<b>Total</b>														
	R0100													
	R0160													
	R0170													
	R0180													
	R0190													
	R0200													
	R0210													
	R0220													
	R0230													
	R0240													
	R0250													
	<b>Total</b>												50 950 374	

## VI.G. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	579 225			3 386	
Fonds propres de base	R0020	427 756			-2 064	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	427 756			-2 064	
Capital de solvabilité requis	R0090	225 495			986	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	427 756			-2 064	
Minimum de capital requis	R0110	56 374			246	



## VI.H. Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 000	7 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	420 756	420 756			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>427 756</b>	<b>427 756</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	427 756	427 756			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	427 756	427 756			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	427 756	427 756			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	427 756	427 756			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>225 495</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>56 374</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>190%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>759%</b>				



		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	427 756
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>420 756</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-915
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	27 636
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>26 721</b>

## VI.I. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	118 367		
Risque de contrepartie	R0020	11 730		
Risque de souscription vie	R0030	69 553	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	100 060	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050		Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-89 460		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>210 250</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	19 165		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-3 920		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>225 495</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>225 495</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
<b>Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante</b>	<b>R0410</b>			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			



## VI.J. Minimum de capital requis (MCR)

Activités en non-vie	Activités en vie
MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L) Result

C0010	C0020
-------	-------

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	18 276
---	-------	--------

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0030	C0040	C0050	C0060
-------	-------	-------	-------

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	20 945	360 018
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 944	1 369
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result

C0070	C0080
-------	-------

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	36 928
---	-------	--------

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0090	C0100	C0110	C0120
-------	-------	-------	-------

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			168 633	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			254 612	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				36 203 085

		C0130
MCR linéaire	R0300	55 205
Capital de solvabilité requis	R0310	225 495
Plafond du MCR	R0320	101 473
Plancher du MCR	R0330	56 374
MCR combiné	R0340	56 374
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	56 374

Activités en non-vie	Activités en vie
----------------------	------------------

C0140	C0150
-------	-------

Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	18 276	36 928
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	74 653	150 842
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	33 594	67 879
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	18 663	37 711
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	18 663	37 711
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	18 663	37 711

# VII

## APIVIA MUTUELLE

<b>VII.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>344</b>
<b>VII.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>346</b>
<b>VII.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>348</b>
<b>VII.D.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>349</b>
<b>VII.E.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>350</b>
<b>VII.F.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>351</b>
<b>VII.G.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>352</b>
<b>VII.H.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>353</b>

## VII.A. Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 159
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	136 766
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	51 713
Actions	R0100	14 564
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	14 564
Obligations	R0130	47 575
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	47 575
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	22 915
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	731
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	731
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-432
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-432
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-432
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	14 411
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	28
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 764
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	44 792
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	635
<b>Total de l'actif</b>	R0500	<b>212 853</b>



<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	R0510	21 717
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	21 717
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	17 774
Marge de risque	R0590	3 942
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	747
Passifs d'impôts différés	R0780	10 106
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	973
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 188
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 749
Autres dettes (hors assurance)	R0840	19 458
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>58 937</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>153 916</b>

# VII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	280 800	187						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	648							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	27 633	187						
Net	R0200	253 815							
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	280 800	187						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	648							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	27 633	187						
Net	R0300	253 815							
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	199 297	170						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	550							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	18 378	170						
Net	R0400	181 469							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	70 236	72						
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300	70 236	72						

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110							280 987
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							648
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							27 820
Net	R0200							253 815
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210							280 987
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							648
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							27 820
Net	R0300							253 815
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310							199 467
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							550
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							18 548
Net	R0400							181 469
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							70 308
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							70 308

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
<b>Dépenses engagées</b>	R1900								
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2500								

## VII.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	280 987						280 987
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	648						648
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	27 820						27 820
Net	R0200	253 815						253 815
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	280 987						280 987
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	648						648
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	27 820						27 820
Net	R0300	253 815						253 815
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	199 467						199 467
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	550						550
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	18 548						18 548
Net	R0400	181 469						181 469
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	<b>70 308</b>						<b>70 308</b>
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300	<b>70 308</b>						<b>70 308</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0210
	R1400							
		C0220	C0230				C0280	
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

## VII.D. Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	-7 135	39							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-2 635	-17							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-4 500	56							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	24 647	223							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 996	223							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	22 651	0							
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	17 512	262							
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	18 151	56							
<b>Marge de risque</b>	R0280	3 942								
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
<b>Provisions techniques – Total</b>										
Provisions techniques – Total	R0320	21 454	262							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-639	207							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	22 093	56							

		Segmentation par							Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								-7 096
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								-2 651
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								-4 444
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								24 870
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								2 219
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								22 651
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260								17 774
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270								18 207
<b>Marge de risque</b>	R0280								3 942
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
<b>Provisions techniques – Total</b>									
Provisions techniques – Total	R0320								21 717
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								-432
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								22 149

## VII.E. Sinistres en non-vie

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Année en cours	Somme des années (cumulé)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100	0											R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	141 785	16 400	468	80	24	18						R0200	18 158 776
N-4	R0210	146 007	18 751	624	69	22							R0210	22 165 473
N-3	R0220	161 610	16 830	621	87								R0220	87 179 147
N-2	R0230	159 448	20 017	1 075									R0230	1 075 180 540
N-1	R0240	166 150	23 292										R0240	23 292 189 441
N	R0250	170 719											R0250	170 719 170 719
												<b>Total</b>	R0260	195 214 1 044 096

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Fin d'année (données actualisées)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100	0											R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	19							R0210	19
N-3	R0220	0	0	0	48								R0220	48
N-2	R0230	0	738	132									R0230	132
N-1	R0240	20 454	788										R0240	790
N	R0250	22 405											R0250	22 448
												<b>Total</b>	R0260	23 438

## VII.F. Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	153 535	153 535			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>153 916</b>	<b>153 916</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	153 916	153 916			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	153 916	153 916			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	153 916	153 916			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	153 916	153 916			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>61 818</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>15 454</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>249%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>996%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	153 916
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>153 535</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-4 444
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>-4 444</b>

## VII.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	21 929		
Risque de contrepartie	R0020	9 669		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	50 487		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-18 627		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>63 458</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100		
Risque opérationnel	R0130	8 465		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-10 106		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>61 818</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>61 818</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			



## VII.H. Minimum de capital requis (MCR)

<b>ResultatMCR<sub>NL</sub></b>		C0010	
R0010		12 825	
		<b>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)</b>	<b>Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)</b>
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	18 151	254 555
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	56	7
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
<b>ResultatMCR<sub>L</sub></b>		C0040	
R0200			
		<b>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)</b>	<b>Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)</b>
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		
MCR linéaire		R0300	C0070
Capital de solvabilité requis		R0310	12 825
Plafond du MCR		R0320	61 818
Plancher du MCR		R0330	27 818
MCR combiné		R0340	15 454
Seuil plancher absolu du MCR		R0350	15 454
			C0070
<b>Minimum de capital requis</b>		R0400	<b>15 454</b>



# MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE (MNPAF)

<b>VIII.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>355</b>
<b>VIII.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>357</b>
<b>VIII.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>359</b>
<b>VIII.D.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>360</b>
<b>VIII.E.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>361</b>
<b>VIII.F.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>362</b>
<b>VIII.G.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>364</b>
<b>VIII.H.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>365</b>

## VIII.A. Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	38
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	82 177
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	67 106
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	67 106
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	15 071
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	10 189
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	10 189
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 418
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	217
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	13 204
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	14
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>112 257</b>

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	13 628
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	13 628
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	12 083
Marge de risque	R0590	1 545
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	580
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	32
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 612
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>27 853</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>84 403</b>

# VIII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	103 016								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	103 016								
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	103 016								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	103 016								
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	92 873								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	92 873								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	8 413								
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300	<b>8 413</b>								

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110								103 016
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								103 016
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210								103 016
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								103 016
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310								92 873
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								92 873
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								8 413
Autres dépenses	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								<b>8 413</b>

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2500	0	0	0	0	0	0	0	0

## VIII.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
			C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
	R0010									
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	103 016						103 016		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	103 016						103 016		
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	103 016						103 016		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	103 016						103 016		
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	92 873						92 873		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	92 873						92 873		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	8 413						8 413		
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300	8 413						8 413		

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0210
			C0220	C0230						C0280
	R1400									
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

## VIII.D. Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	791								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	791								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	11 292								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 292								
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	12 083								
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	12 083								
<b>Marge de risque</b>	R0280	1 545								
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
<b>Provisions techniques – Total</b>										
Provisions techniques – Total	R0320	13 628								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	13 628								

		Segmentation par						Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	R0050							
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060							791
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150							791
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160							11 292
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250							11 292
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260							12 083
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270							12 083
<b>Marge de risque</b>	R0280							1 545
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							
<b>Provisions techniques – Total</b>								
Provisions techniques – Total	R0320							13 628
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340							13 628



## VIII.E. Sinistres en non-vie

		Année de développement													
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Année en cours	Somme des années (cumulé)	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
Précédentes	R0100												R0100	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0	0
N-4	R0210	84 640	10 151	266	21	4							R0210	4	95 082
N-3	R0220	84 422	10 478	279	24								R0220	24	95 202
N-2	R0230	85 856	10 738	320									R0230	320	96 914
N-1	R0240	81 381	9 628										R0240	9 628	91 010
N	R0250	83 295											R0250	83 295	83 295
<b>Total</b>													R0260	93 270	461 502

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Fin d'année (données actualisées)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100												R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210	0
N-3	R0220	0	266	0	4								R0220	4
N-2	R0230	11 166	280	5									R0230	5
N-1	R0240	10 803	264										R0240	265
N	R0250	10 605											R0250	10 623
<b>Total</b>													R0260	10 897

## VIII.F. Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 800	1 800			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	82 603	82 603			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>84 403</b>	<b>84 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	84 403	84 403			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	84 403	84 403			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	84 403	84 403			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	84 403	84 403			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>28 409</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>7 102</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>297%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1188%</b>				



		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	84 403
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 800
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>82 603</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-791
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>-791</b>

## VIII.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	11 840		
Risque de contrepartie	R0020	1 690		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	19 621		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-7 252		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>25 899</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	3 090		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-580		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>28 409</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>28 409</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

## VIII.H. Minimum de capital requis (MCR)

ResultatMCR <sub>Net</sub>		C0010	
		5 410	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	12 083	103 016
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

ResultatMCR		C0040	
		R0200	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 410
Capital de solvabilité requis	R0310	28 409
Plafond du MCR	R0320	12 784
Plancher du MCR	R0330	7 102
MCR combiné	R0340	7 102
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>7 102</b>

# IX

## MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)

<b>IX.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>367</b>
<b>IX.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>369</b>
<b>IX.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>370</b>
<b>IX.D.</b>	<b>Provisions techniques vie et sante similaire a la vie</b>	<b>371</b>
<b>IX.E.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>372</b>
<b>IX.F.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>373</b>
<b>IX.G.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>374</b>
<b>IX.H.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>375</b>
<b>IX.I.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>376</b>

## IX.A. Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	96
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	68 313
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	21
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	30 218
Obligations d'État	R0140	21 514
Obligations d'entreprise	R0150	8 705
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	38 074
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	48
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	48
Santé similaire à la vie	R0320	48
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	381
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	228
Autres créances (hors assurance)	R0380	178
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 692
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>71 975</b>

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	R0510	11 364
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	11 364
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	10 545
Marge de risque	R0590	819
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	13 945
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	13 945
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	13 877
Marge de risque	R0640	68
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	94
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 085
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>28 497</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>43 478</b>





## IX.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	37 886	921							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	37 886	921							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	37 886	921							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	37 886	921							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	35 524	1 458							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	35 524	1 458							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	169	678							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	169	678							
Dépenses engagées	R0550	4 668	116							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	4 668	116							

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110								38 807
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								38 807
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210								38 807
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								38 807
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310								36 982
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								36 982
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								847
Dépenses engagées	R0550								4 784
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								4 784

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410					1 709				1 709
Part des réassureurs	R1420					385				385
Net	R1500					1 324				1 324
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510					1 709				1 709
Part des réassureurs	R1520					385				385
Net	R1600					1 324				1 324
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610					1 605				1 605
Part des réassureurs	R1620					564				564
Net	R1700					1 041				1 041
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710					-577				-577
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800					-577				-577
Dépenses engagées	R1900					130				130
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500					130				130

## IX.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R0010								
			C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	38 807							38 807
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200	38 807							38 807
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	38 807							38 807
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300	38 807							38 807
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	36 982							36 982
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400	36 982							36 982
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	847							847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500	847							847
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	<b>4 784</b>							<b>4 784</b>
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300	<b>4 784</b>							<b>4 784</b>

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R1400								
			C0220	C0230				C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	1 709						1 709	
Part des réassureurs	R1420	385						385	
Net	R1500	1 324						1 324	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	1 709						1 709	
Part des réassureurs	R1520	385						385	
Net	R1600	1 324						1 324	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	1 605						1 605	
Part des réassureurs	R1620	564						564	
Net	R1700	1 041						1 041	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-577						-577	
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-577						-577	
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	<b>130</b>						<b>130</b>	
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600	<b>130</b>						<b>130</b>	

## IX.D. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance Indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090									
<b>Marge de risque</b>	R0100									
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200									

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030				13 877		13 877
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				48		48
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090				13 829		13 829
<b>Marge de risque</b>	R0100				68		68
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0					
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200				13 945		13 945

## IX.E. Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	1 638	289							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 638	289							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	7 021	1 597							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 021	1 597							
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	8 659	1 886							
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	8 659	1 886							
<b>Marge de risque</b>	R0280	800	19							
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
<b>Provisions techniques – Total</b>										
Provisions techniques – Total	R0320	9 459	1 905							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	9 459	1 905							

		Segmentation par							Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								1 927
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								1 927
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								8 617
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								8 617
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260								10 545
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270								10 545
<b>Marge de risque</b>	R0280								819
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
<b>Provisions techniques – Total</b>									
Provisions techniques – Total	R0320								11 364
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								11 364

## IX.F. Sinistres en non-vie

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
<b>Précédentes</b>	R0100												R0170	C0180
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	30 173	4 147	124	10	11							11	34 466
N-3	R0220	33 483	3 059	122	23								23	36 687
N-2	R0230	33 846	2 823	95									95	36 764
N-1	R0240	33 322	3 620										3 620	36 942
N	R0250	32 379											32 379	32 379
<b>Total</b>	R0260												36 129	177 239

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
<b>Précédentes</b>	R0100												R0100	C0360
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	1 110	94								83	83
N-2	R0230	0	1 164	448									395	395
N-1	R0240	6 221	1 265										1 347	1 347
N	R0250	6 379											6 311	6 311
<b>Total</b>	R0260												8 136	8 136

## IX.G. Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 049	3 049			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	40 333	40 333			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	96				96
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>43 478</b>	<b>43 382</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	43 478	43 382			96
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	43 382	43 382			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	43 478	43 382			96
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	43 382	43 382			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>19 490</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>4 872</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>223%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>890%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	43 478
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 145
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>40 333</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	

## IX.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	14 019		
Risque de contrepartie	R0020	250		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	8 584		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-4 597		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>18 256</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 234		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>19 490</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>19 490</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

## IX.I. Minimum de capital requis (MCR)

<b>Resultat MCR<sub>UL</sub></b>		C0010	
		R0010	2 516
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 659	37 941
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 886	921
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

<b>Resultat MCR<sub>UL</sub></b>		C0040	
		R0200	290
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	13 829	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

MCR linéaire	R0300	2 806
Capital de solvabilité requis	R0310	19 490
Plafond du MCR	R0320	8 770
Plancher du MCR	R0330	4 872
MCR combiné	R0340	4 872
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>4 872</b>





# MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (MNFCT)

<b>X.A.</b>	<b>Bilan</b>	<b>378</b>
<b>X.B.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite</b>	<b>380</b>
<b>X.C.</b>	<b>Primes, sinistres et depenses par pays</b>	<b>381</b>
<b>X.D.</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>382</b>
<b>X.E.</b>	<b>Sinistres en non-vie</b>	<b>383</b>
<b>X.F.</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>384</b>
<b>X.G.</b>	<b>Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard</b>	<b>386</b>
<b>X.H.</b>	<b>Minimum de capital requis (MCR)</b>	<b>387</b>

## X.A. Bilan

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	586
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	642
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	13 117
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	708
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3
Actions	R0100	1 022
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	1 022
Obligations	R0130	7 954
Obligations d'État	R0140	235
Obligations d'entreprise	R0150	7 212
Titres structurés	R0160	507
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 431
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	94
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	94
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	21
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	21
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	755
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	50
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 098
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 132
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	250
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>19 746</b>



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	3 544
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 544
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	3 038
Marge de risque	R0590	506
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 030
Dépôts des réassureurs	R0770	43
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	368
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	208
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 280
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>9 475</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>10 270</b>

# X.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	33 800	239							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	724								
Net	R0200	33 076	239							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	33 800	239							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	724								
Net	R0300	33 076	239							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	25 853	240							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	896								
Net	R0400	24 957	240							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	8 266	36							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	8 266	36							

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de				Ligne d'activité pour			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110								34 039
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								724
Net	R0200								33 315
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210								34 039
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								724
Net	R0300								33 315
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310								26 093
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								896
Net	R0400								25 197
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								8 302
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								8 302

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500									

## X.C. Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	34 039						34 039
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	724						724
Net	R0200	33 315						33 315
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	34 039						34 039
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	724						724
Net	R0300	33 315						33 315
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	26 093						26 093
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	896						896
Net	R0400	25 197						25 197
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	8 302						8 302
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300	8 302						8 302

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R1400							
		C0220	C0230					C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

## X.D. Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	-196	14							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-74								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-123	14							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	3 159	61							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	95								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 064	61							
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	2 963	76							
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	2 941	76							
<b>Marge de risque</b>	R0280	499	7							
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	3 462	83							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	21								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	3 440	83							

		Segmentation par							Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								-182
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								-74
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								-108
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								3 221
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								95
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								3 125
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260								3 038
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270								3 017
<b>Marge de risque</b>	R0280								506
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	R0320								3 544
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330								21
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340								3 523

## X.E. Sinistres en non-vie

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Année en cours	Somme des années (cumulé)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100												R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0
N-4	R0210	15 142	17 020	17 056	17 075	17 099							R0210	17 099
N-3	R0220	15 495	17 420	17 465	17 487								R0220	17 487
N-2	R0230	16 155	18 445	18 549									R0230	18 549
N-1	R0240	20 329	22 658										R0240	22 658
N	R0250	23 173											R0250	23 173
												<b>Total</b>	R0260	98 966
														270 568

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100												R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210	0
N-3	R0220	0	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0220	0
N-2	R0230	2 040	53	0									R0230	0
N-1	R0240	2 962	80										R0240	80
N	R0250	2 988											R0250	2 994
												<b>Total</b>	R0260	3 074



## X.F. Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229	229			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	9 456	9 456			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	586				586
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>1</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	10 270	9 684			586
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	9 684	9 684			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 270	9 684			586
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	9 684	9 684			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>8 273</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>2 500</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>124%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>387%</b>				





		<b>C0060</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 270
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	814
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>9 456</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	182
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>182</b>

## X.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 167		
Risque de contrepartie	R0020	447		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	6 234		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-1 610		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
<b>SCR de base</b>	<b>R0100</b>	<b>7 238</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 035		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>8 273</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>8 273</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

## X.H. Minimum de capital requis (MCR)

ResultatMCR <sub>Net</sub>		C0010	
		1 727	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 941	33 165
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	76	239
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

ResultatMCR <sub>i</sub>		C0040	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

		C0070	
MCR linéaire	R0300	1 727	
Capital de solvabilité requis	R0310	8 273	
Plafond du MCR	R0320	3 723	
Plancher du MCR	R0330	2 068	
MCR combiné	R0340	2 068	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
		C0070	
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>2 500</b>	

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.



**Essentiel pour moi**